



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

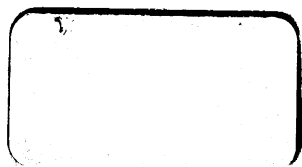
À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08184788 5

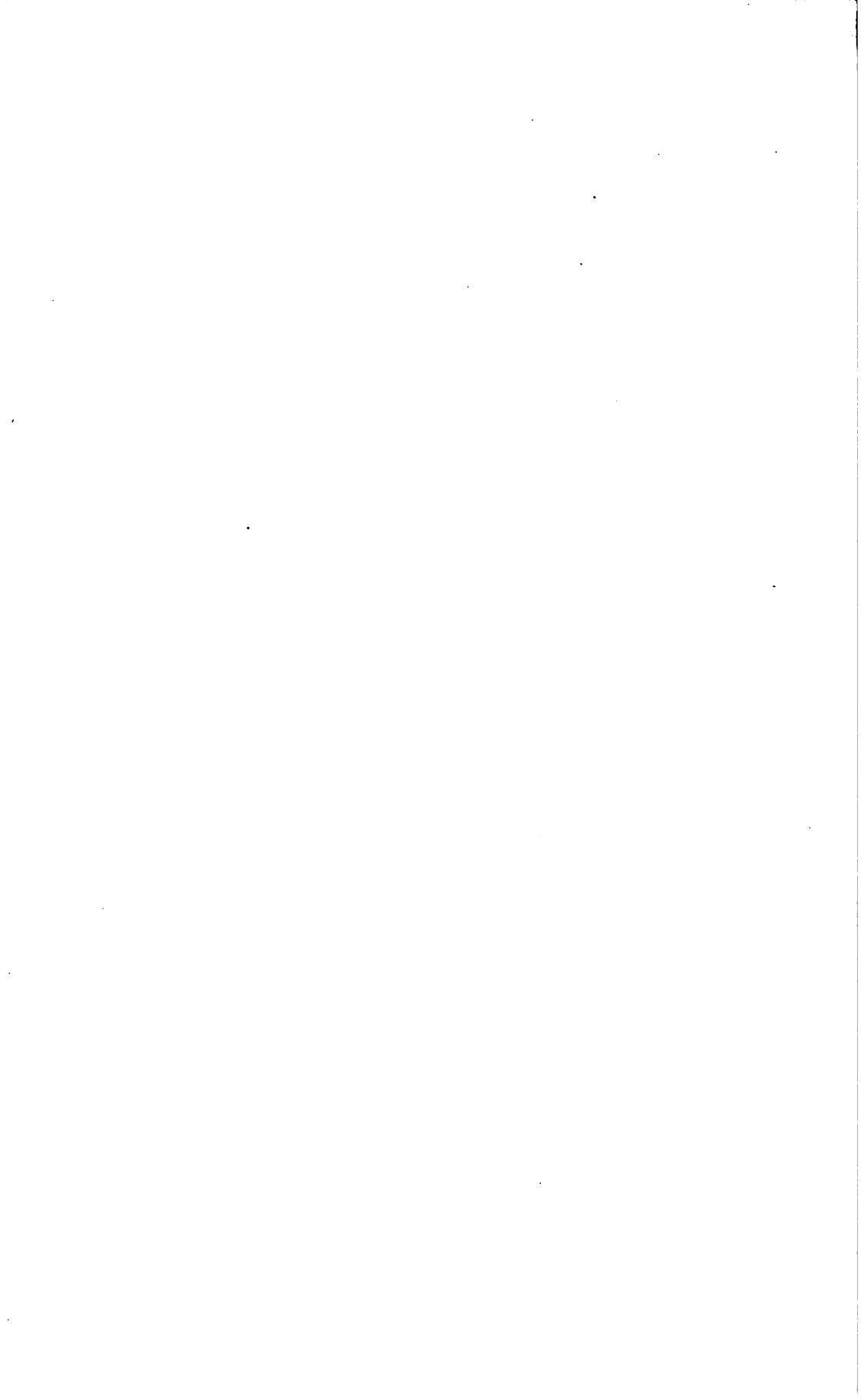


ASD
ROUERGUE

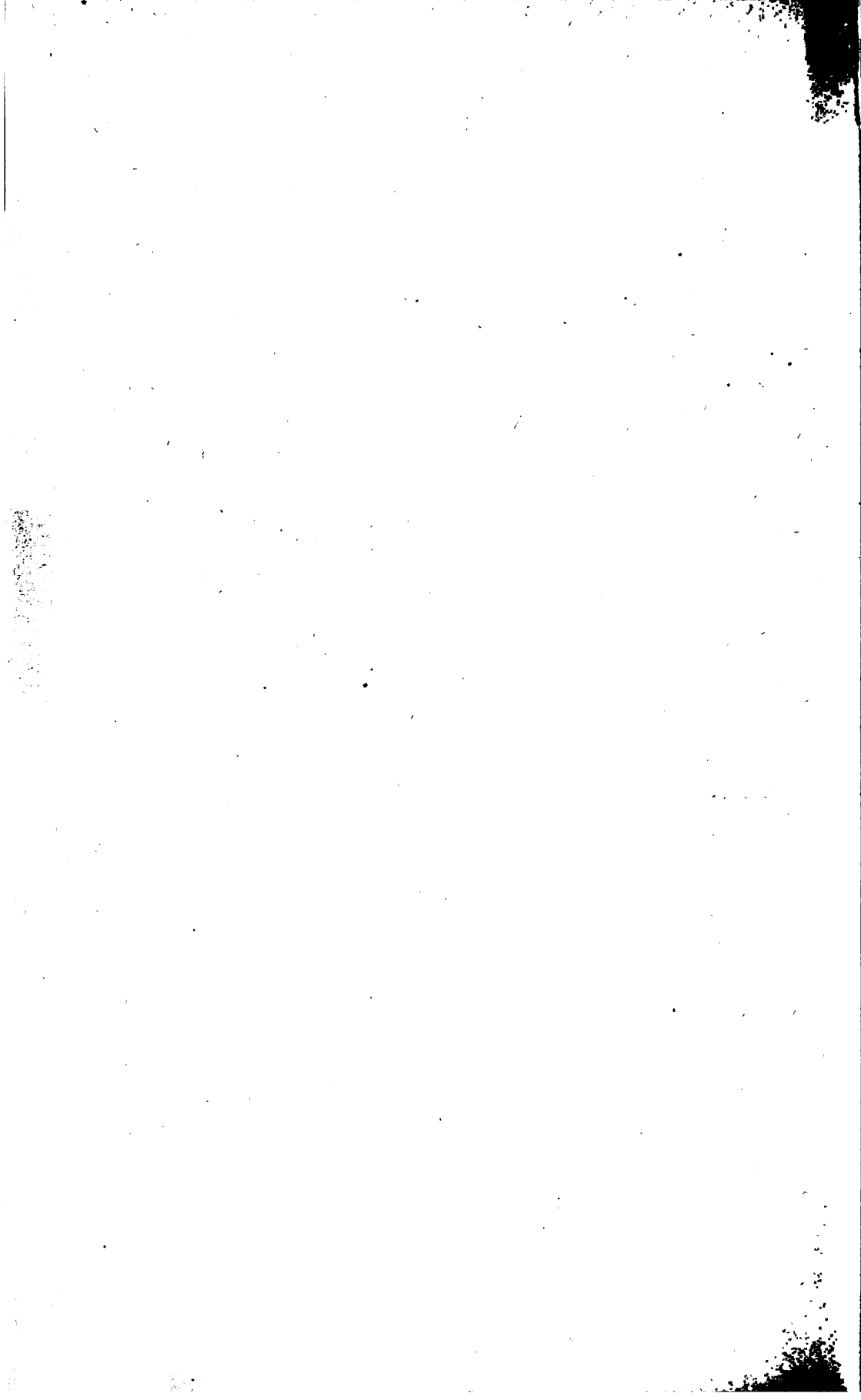
BONALD

inc.





DOCUMENTS
GÉNÉALOGIQUES
SUR
DES FAMILLES DU ROUERGUE



PA
12

DOCUMENTS

6775 GÉNÉALOGIQUES

SUR

DES FAMILLES DU ROUERGUE

PAR

LE VICOMTE DE BONALD

Chevalier de Malte

Membre du Conseil Héraldique de France

Membre de l'Institut Héraldique Italien

— * —

RODEZ

12
E. CARRÈRE ·

Imprimeur-Éditeur

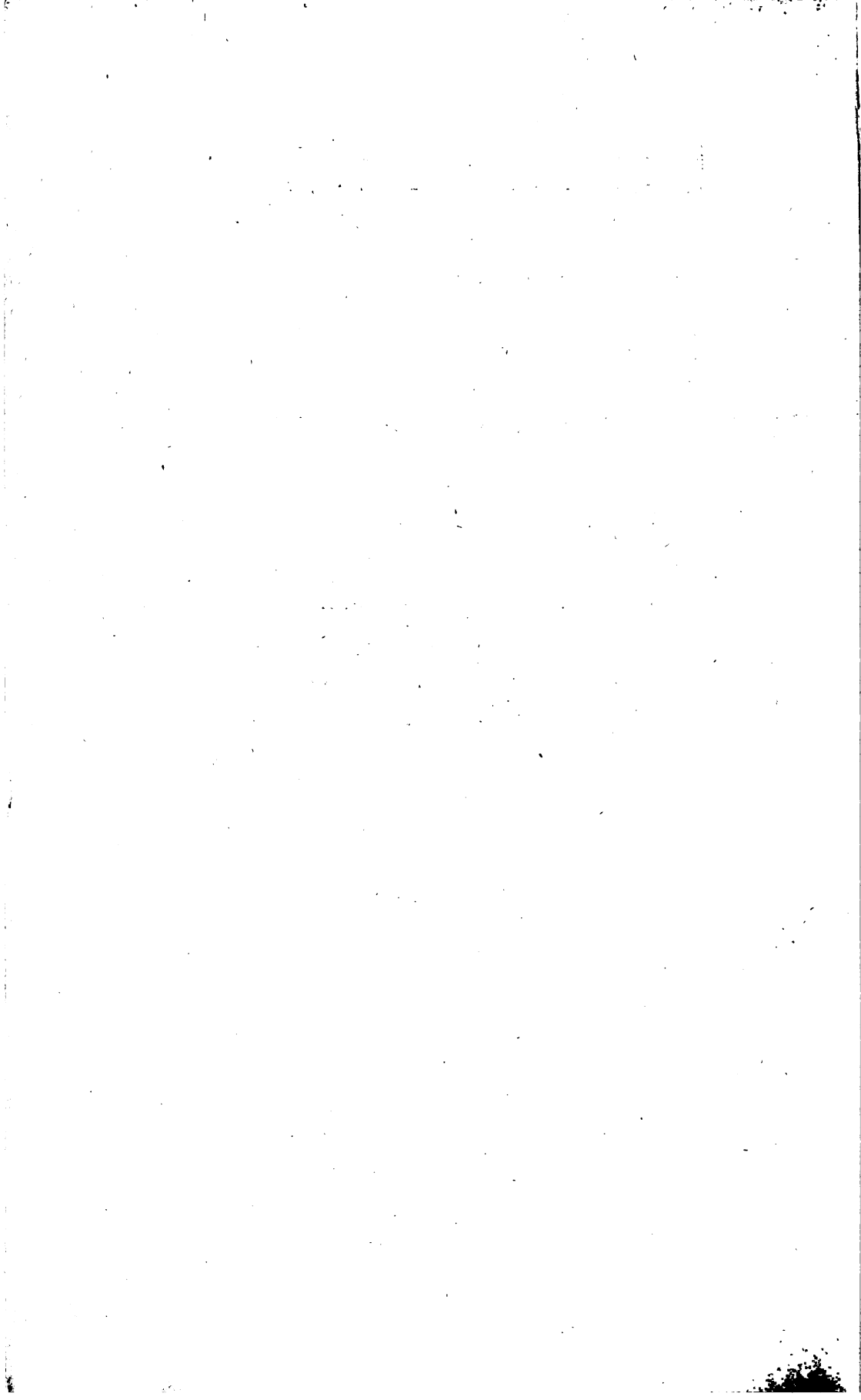
TOULOUSE

A. & N. BRUN

LIBRAIRES

20, Rue Lafayette

1902



AVERTISSEMENT

Sous le titre de *Documens historiques et généalogiques sur les Familles et les hommes remarquables du Rouergue*, la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron a publié un important ouvrage dû à la plume de l'un de ses membres les plus distingués, M. Hippolyte de Barrau.

Cet ouvrage, publié de 1853 à 1860, n'est plus à jour à l'heure présente.

D'autre part il renferme des lacunes et des erreurs qu'il est possible de remplir et de rectifier au moins en partie, mais il n'en reste pas moins un monument de très haute valeur et une mine incomparable de renseignements pour l'histoire de notre pays.

La Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, en attendant le jour où elle publiera une nouvelle édition complète de l'ouvrage de M. de Barrau, a bien voulu m'autoriser à m'en servir, pour le volume que je publie aujourd'hui, dans la mesure où je le jugerais convenable.

J'ai accepté cette autorisation avec reconnaissance et mon livre n'est en réalité qu'un Supplément aux Documens de M. de Barrau.

Je n'ai pas eu la prétention de les remplacer, j'ai voulu surtout les compléter et parfois les rectifier.

Aussi me suis-je, en principe, exclusivement occupé des familles existant encore aujourd'hui. Parmi les notices que M. de Barrau leur a consacrées, les unes — et ce sont les plus nombreuses — n'exigeant que peu ou point de corrections, je me suis borné à les continuer jusqu'à ce jour en renvoyant pour le reste au livre de M. de Barrau, non sans rappeler en quelques mots l'origine et les titres des familles en question ; les autres, exigeant des corrections et des additions trop considérables pour qu'il ne fût pas nécessaire de les refondre, ont été remaniées et refaites en entier.

Parmi les familles éteintes il y en a plusieurs que M. de Barrau avait traitées d'une manière par trop incomplète, et d'autres qu'il avait omises.

Grâce aux documens que j'ai découverts ou qui m'ont été communiqués, j'ai pu combler quelques-unes de ces lacunes. Je citerai parmi ces familles les Viguiier, les Boissière, les Auderic, les Turenne, etc.

Enfin je dois ajouter que parmi les familles encore représentées à l'heure actuelle il en est un très petit nombre que j'ai dû laisser de côté faute d'avoir pu obtenir de nouveaux renseignemens.

On trouvera aussi quelques notices relatives à des familles qui ne sont pas originaires du Rouergue ; mais ces familles ayant résidé ou ayant eu des possessions dans notre pays, j'ai cru devoir suivre l'exemple de M. de Barrau et leur donner place dans mon travail.

Ai-je besoin d'ajouter que pour mener à bonne fin l'œuvre entreprise je n'ai consulté que des sources authentiques : les archives publiques et privées, les actes de l'état civil, les archives des notaires ? Certes je suis loin de prétendre que je n'ai pas commis d'erreurs, mais j'ai là conviction de n'avoir rien écrit qui ne me parut appuyé sur des preuves sérieuses.

C'est du reste l'unique mérite et la seule raison d'être d'un travail de ce genre.

Château du Monna, octobre 1901.

AVIS IMPORTANT

Nous indiquons, autant que possible, en tête de chaque notice, les diverses preuves de noblesse faites par chaque famille, telles que celles pour les honneurs de la cour, l'admission à Malte, aux pages, aux divers chapitres nobles, au couvent de Saint-Cyr ; les maintenues en noblesse ; l'assistance aux assemblées de la noblesse en 1789. Toutefois nous croyons devoir prévenir le lecteur qu'il peut y avoir quelque omission involontaire. En ce qui concerne les États de 1789, nous faisons quelquefois précéder les mots « assemblée de la noblesse » par ceux de « convoqués à ». Cela veut dire que les familles qui sont dans ce cas ont été convoquées à l'assemblée de la noblesse, mais que, ne s'y étant pas rendues, leurs titres n'ont pu être vérifiés et que par conséquent il ne peut être tiré en leur faveur aucune preuve de noblesse du fait de leur convocation. Il n'en est pas de même de celles qui ont pris part à l'assemblée, car avant d'y être admises elles ont dû faire vérifier leurs titres.

En ce qui concerne les maintenues obtenues à la suite des vérifications ordonnées par Louis XIV, M. Lainé, le savant et consciencieux généalogiste, nous dit que les familles qui n'ont pas été maintenues à cette époque ou bien ne prétendaient pas à la noblesse, ou bien y prétendaient et ont été condamnées, ou enfin ont été relevées ou anoblies par des arrêts, des charges ou des actes postérieurs. Nous avons eu soin d'indiquer ces arrêts le cas échéant.

Enfin en ce qui concerne les titres nous indiquons toujours en tête de la notice les titres qui étaient portés légitimement en 1789 et ceux qui ont été régulièrement conférés depuis. Cela ne veut pas dire que ces titres trouveraient tous, à l'heure actuelle, grâce devant la Chancellerie, et nous avons expliqué pourquoi, mais cela signifie que ces titres sont légitimes si l'on se place au point de vue historique et héraldique sinon au point de vue strictement légal. Quant aux

titres donnés aux différens membres des familles dans le cours des notices, et qui ne sont pas indiqués en tête, nous les avons insérés parce qu'ils sont portés *en fait*, mais nous n'en garantissons pas l'authenticité.

DES TITRES NOBILIAIRES

CHAPITRE PREMIER

TITRES PORTÉS PAR LES FAMILLES DU ROUERGUE OU Y ÉTANT POSSESSIONNÉES

SECTION I

TITRES ANTÉRIEURS A 1789

ART. I

TITRES FRANÇAIS

1^o Ducs.

ARPAJON, érection de 1665.

ROBERT-LIGNERAC, Duc de Caylus, érection de 1783.

2^o Marquis.

ALBIGNAC, Marquis de Saint-Gervais et du Triadou, Honneurs de la cour en 1774 sous ce titre.

ARPAJON, Marquis de Sévérac, érection de 1618.

AUDERIC, Marquis de Bazillac en Bigorre.

BADERON-MAUSSAC, Marquis de Saint-Geniez-Thézan, par mariage et par érection de 1760.

BANCALIS, Marquis d'Aragon par héritage.

BARBEYRAC, Marquis de Saint-Maurice, érection de 1753.

BÉRAIL-MAZEROLLES, Marquis de Saint-Cernin par héritage.
Honneurs de la cour sous ce titre.

- BERENGER et BOURBON-MALAUSE, Marquis de Montmaçon vers 1600.
- BESSUÉJOULS, Marquis vers 1650. Honneurs de la cour sous ce titre en 1772.
- BOYER-TAURIAC, Marquis de Tauriac vers 1700 par héritage.
- BRUNET-PANAT, Marquis de Panat vers 1740.
- BUISSON-BOURNAZEL, Marquis de Bournazel, érection de 1624.
- CADOLLE, Marquis de Montclus.
- CADRIEU, Marquis de Guiscard vers 1789.
- CASSAGNES-BEAUFORT, Marquis vers 1600. Marquis de Cassagnes-Miramont, érection de 1768.
- CASTELPERS, Marquis vers 1750.
- CORNEILLAN, Marquis en 1789.
- CRUSSOL D'UZÈS, Marquis de Montsalès, érection de 1700.
- CRUZY, Marquis de Marcillac vers 1780.
- CURIÈRES-CASTELNAU, Marquis de Saint-Côme, érection de 1724.
- DESTRESSES, Marquis vers 1789 par héritage.
- DURAND, Marquis de Sénagas, érection de 1692.
- ESTAING, Marquis du Saillant.
- FONTANGES, Marquis vers 1750.
- GÉNIBROUSE, Marquis vers 1789.
- GOZON, Marquis d'Ays.
- IZARN-VILLEFORT, Marquis de Villefort. Honneurs de la cour sous ce titre.
- JULIEN PÉGAYROLLES, Marquis de Pégayrolles, érection de 1739.
- LEVEZOU, Marquis vers 1660. Honneurs de la cour en 1764 sous ce titre.
- LOUBENS-VERDALLE, Marquis en 1698.
- MAILLAN, Marquis de Saint-Cernin, érection de 1720.
- MALVIN-MONTAZET, Marquis de Montazet et de Maumont. Honneurs de la cour.
- MONTCALM, Marquis de Montcalm et de Saint-Véran vers 1680.
- MOSTUÉJOULS, Marquis de Mostuéjous avant 1700.
- NATTES, Marquis de Nattes vers 1768.
- PASCAL SAINT-JUÉRY, Marquis de Rochegude.
- PRÉVINQUIÈRES, Marquis de Varès vers 1760.
- RESSÉGUIER, Marquis de Miremont par acquisition.
- ROQUEFEUIL, Marquis de Roquefeuil 1618 ; Marquis du Bousquet 1760 ; Marquis de Londres et de La Roquette par érection au XVIII^e siècle.
- SAUNHAC, Marquis de Villelongue vers 1740.

- SOLAGES, Marquis de Carmaux par héritage.
 TAURIAC, Marquis de Tauriac avant 1789.
 TILLET D'ORGUEIL, Marquis de Sanvensa par héritage.
 TULLIER, Marquis de Montrozier, par érection de 1750.
 VAISSIÈRE (LA), Marquis de Cantoinet vers 1650.
 VALETTE (LA), Marquis de la Valette vers 1600.
 VIVENS, Marquis de Vivens.
 VOLONZAC, Marquis vers 1690. Issus des Marquis de Malespina.
 YZARN-FREISSINET, Marquis de Freissinet avant 1700; Marquis de Valady vers 1720. Honneurs de la Cour sous ce titre en 1785.

3^e Comtes.

- ADHÉMAR, Comtes d'Adhémar, Comtes de Panat, Comtes de Cransac, Comtes de Grignan, etc.
 ALBIGNAC, Comtes du Triadou.
 ALBOY, Comte de Péguilhem vers 1700.
 ARMAGNAC-CASTANET, Comtes avant 1789.
 ARPAJON, Comtes de Rodez, érection de 1644.
 ESTAING, Comtes vers 1600.
 FELZINS-GIRONDE, Comtes de Gironde vers 1740. (Probablement titre du premier Empire. Ne pas confondre avec la maison de Gironde d'Agenais.)
 GRÉGOIRE-GARDIES, Comtes vers 1750.
 GUIRARD, Comtes vers 1740. (Confirmé sous le deuxième Empire.)
 IMBERT, Comtes du Bosc vers 1700.
 IZARN-VILLEFORT, Comtes vers 1760.
 LAC-MONTVERT, Comtes du Lac.
 LAPPARA, Comtes de Salgues.
 LASTIC, Comtes vers 1650.
 LEVEZOU, Comtes vers 1600.
 LÉVIS-FUBIÈRES, Comtes de Caylus, érection de 1574.
 LOUBENS-VERDALLE, Comtes en 1656.
 MALVIN-MONTAZET, Honneurs de la cour sous le titre de Comte en 1755.
 MAURÈS-MALARTIC, Comtes de Montricoux.
 MARTRIN, Comtes de Martrin.
 MONTVALAT, Comtes d'Entraygues vers 1650.
 MORET, Comtes de Peyre. Honneurs de la cour sous ce titre en 1773.
 PANOUSE (LA), Comtes vers 1700. Honneurs de la cour en 1787.

- ROQUE-BOUILLAC (LA), Comtes de La Roque-Bouillac. Honneurs de la cour en 1784.
- ROQUEFEUIL, Comtours de Nant avant 1250.
- SAUNHAC, Comtes de Villelongue vers 1700.
- SERRE SAINT-ROMAN, Comtes de Saint-Roman et de Fréjeville avant 1789.
- SÉVÉRAC-BÉDÈNE, Comtes de Sévérac vers 1650.
- TOULOUSE-LAUTREC, Comtes vers 1700.
- TURENNE, Comtes d'Aubepeyre.
- VOLONZAC, Comtes de Volonzac. Honneurs de la cour sous ce titre.
- YZARN-FREISSINET, Comtes de Valady vers 1675.

4° Vicomtes.

- ADHÉMAR, Vicomtes de Marseille en 1184, Vicomtes de Montfalcon.
- ALBIGNAC, Vicomtes du Triadou vers 1620. Vicomtes de Creyssels, de Castelnau.
- ARPAJON, Vicomtes d'Arpajon.
- BENAVENT-RODEZ, Honneurs de la cour sous ce titre.
- BONALD, Vicomtes de la Rode en 1650 par acquisition de la maison de Roquefeuil.
- BONNE, Honneurs de la cour sous ce titre.
- BOYER-TAURIAC, Vicomtes de Montclar.
- BRUNET-PANAT, Vicomtes de Panat, Cadars, Peyrebrune.
- CAMPAS SAINT-REMY, Vicomtes d'Elves par acquisition vers 1666.
- CASTELPERS, Vicomtes d'Ambialet.
- DAUDÉ, Vicomtes d'Alzon, érection de 1745.
- CORNEILLAN, Vicomtes de Corneillan, ancienne Vicomté.
- DUPUY-MONTBRUN, Vicomtes de Cabanes.
- GRANDSAIGNES, Vicomtes d'Hauterive par acquisition vers 1710.
- GRÉGOIRE-GARDIES, Vicomtes de Montpeyrour vers 1660.
- HÉRAIL, Vicomtes de Brisis, érection de 1526.
- PASCAL, Vicomtes de Saint-Juéry.
- PUEL-PARLAN, Vicomtes de Trébas.
- ROQUEFEUIL, Vicomtes de la Rode(1), d'Yzalguettes et de Gabriac.
- TOULOUSE-LAUTREC, Vicomtes de Lautrec et de Montfa.

(1) M. de Barrau dit qu'on ne trouve pas l'érection de cette vicomté, et cela est vrai, mais il faut remarquer que les seigneurs de Roquefeuil qui la possédaient ont toujours pris dans

5^o Barons.

Les possesseurs de Baronnie d'État, étaient Barons. Nous aurons soin de l'indiquer le cas échéant par les mots « Barons des États » ; mais voici quelques titres de Barons étrangers au Rouergue et portés par des familles du pays.

ALBIGNAC, Barons d'Arre.

ALBIS, Barons de Razengues.

ARMAGNAC-CASTANET, Barons de Tauriac.

BONALD, Barons de Tournefeuille en Languedoc en 1550.

CAMBIAIRE, Barons d'Esplas.

GUIRARD, Barons d'Arsois et de Montredon.

IMBERT, Barons de Miramont.

MARTRIN, Barons d'Esplas.

PASCAL, Barons de Saint-Juéry.

SAMBUCY, Barons de Miers.

SAUNHAC, Barons du Fossat.

YZARN-FREISSINET, Barons de Cropières, de Muret, de Cestayrols.

ART. 2
TITRES ÉTRANGERS

Voici quelques titres étrangers portés avant la Révolution par des familles du Rouergue :

ADHÉMAR, Ducs de Termoli et Comtes de Campobasso en Italie par héritage en 1500.

ROBERT-LIGNERAC, Ducs en Espagne par héritage de la grandesse des Tubières, renouvelée pour eux en 1774.

ESTAING, Grandesse d'Espagne.

SAUNHAC, Ducs de Laurino en Calabre, par don de Jacques roi de Hongrie en 1415.

les hommages rendus au Roi la qualité de vicomtes de la Rode, ce qui équivaut à une reconnaissance expresse de l'existence de ce titre.

SECTION II

TITRES POSTÉRIEURS A 1789

ART. I.

TITRES DE L'EMPIRE

ALBIGNAC, Comte de Riedt.
BERGON, Comte.
BESSUÉJOULS-ROQUELAURE, Comte.
BÉTEILLE (général), Baron.
CAPELLE, Baron.
CARRIÉ-BOISSY (général), Baron.
CASSAGNES-BEAUFORT, Comte.
DORNES (général), Baron.
MATHIEU, Comte.
NAJAC, Comte.
NOGARET, Baron.
NOGARÈDE DE FAYET, Baron.
RICARD, Baron.
SOLIGNAC, Baron.
TARAYRE, Baron.
VILLARET, Baron.

ART. 2.

TITRES DE LA RESTAURATION

ALIBERT, Baron (éteint).
BALSAC, Baron (éteint).
BONALD, Baron et Pair.
CAPELLE, Vicomte 1815 (éteint).
CRUSSOL D'UZÈS, Duc et Pair.
FRAYSSINOUS, Comte à brevet, Baron et Pair (éteint).
GASTON, Comte de Vauvineux.
GAUJAL, Baron 1822 (éteint).
HOMBRES-FIRMAS, Baron (1820).
HIGONET, Baron 1818 (éteint).
MATHIEU DE LA REDORTE, Baron et Pair.
Mgr DE MORLHON, Comte, Baron et Pair (éteint).

MOSTUÉJOULS, Baron et Pair (éteint).
 PANOUSE (LA), Baron et Pair.
 RICARD, Baron, Comte et Pair (éteint).
 ROBERT-LIGNERAC-CAYLUS, Duc et Pair.
 SERRE SAINT-ROMAN, Baron, puis Comte et Pair (éteint).
 VERNHETTES, Vicomte 1829.

ART. 3.

TITRES ÉTRANGERS

Nous devons mentionner aussi les titres d'origine étrangère qui ne doivent pas être confondus avec les titres d'origine française qui témoignent soit de la place importante tenue par certaines familles, soit des services anciens et modernes rendus à la Patrie.

SAMBUCY-LUZENÇON, Comte Palatin Romain.
 AFFRE DE SAINT-ROME, Comte Romain.
 CALVET-ROGNIAT, id.
 BARASCUD, id.
 COMBETTES DU LUC, id.
 CASSAN-FLOYRAC (Denis), id.

CHAPITRE SECOND

DE LA LÉGISLATION DES TITRES NOBILIAIRES

Nous avons énuméré d'une manière aussi complète que possible les différens titres portés par les familles du Rouergue ; nous devons dire quelques mots de la législation qui régit les titres nobiliaires à l'heure actuelle.

Aux termes d'un article de la Charte, abrogé pendant quelque temps, mais de nouveau en vigueur, l'ancienne noblesse reprenait ses titres et la nouvelle conservait les siens.

Il y a donc deux sortes de titres : les titres anciens, c'est-à-dire ceux qui sont antérieurs à la Révolution, et les titres modernes, c'est-à-dire les titres qui datent de l'Empire ou de la Restauration.

I

TITRES ANCIENS

Les titres anciens sont de deux sortes : 1° les titres attachés à une terre, soit qu'ils aient leur origine dans des lettres patentes, soit qu'ils reposent sur une possession d'état plus ou moins longue ; 2° les titres personnels ou à brevet, conférés à une personne déterminée.

Parmi les premiers, nous citerons : les titres de Marquis, qui reposent presque tous sur des lettres d'érection de marquisat, les titres non érigés mais reconnus en fait, et ce sont les plus anciens ; parmi les seconds : les titres de Duc à brevet et certains titres personnels, comme ceux concédés à l'occasion de l'admission aux honneurs de la Cour.

Cette seconde catégorie ne comprenait que des titres viagers et non transmissibles ; ils se sont donc légalement éteints avec leurs titulaires et il n'y a pas lieu de s'en occuper. Leur transmission ne saurait être sanctionnée par la loi.

Mais il n'en est pas de même des premiers, qui sont héréditaires et qui se transmettaient avec la terre à laquelle ils étaient attachés.

Ceux-là sont transmissibles, mais à un seul des héritiers : l'aîné des mâles et en ligne directe.

Remarquons tout d'abord la différence qui existe entre la législation actuelle et l'ancienne. Autrefois on pouvait transmettre le titre et la terre à celui des enfans que l'on choisissait, on pouvait même les faire passer dans une branche collatérale, tandis qu'aujourd'hui c'est l'aîné qui hérite du titre et encore faut-il qu'il descende sinon du précédent titulaire, du moins d'un auteur qui l'ait porté. C'est ce qu'on appelle la transmission en ligne directe. Il est vrai que sous la Restauration le Roi pouvait autoriser la transmission en ligne collatérale, mais c'était là en quelque sorte une nouvelle concession de titre. Sous le Gouvernement de la République il ne saurait être question de pareille autorisation.

Les femmes n'héritent pas non plus des titres qu'elles recueillaient jadis avec la terre et qu'elles pouvaient faire passer par leur mariage dans une autre maison.

En résumé, les titres se transmettent en ligne directe et par ordre

de primogéniture. Telle est la loi : nous ne l'apprécions pas, nous nous bornons à la rappeler.

Est il besoin de dire qu'en fait elle est loin d'être obéie ?

Bien souvent on voit des titres passer d'une branche aînée à une branche collatérale, séparée du tronc avant la concession ou l'acquisition du titre, les intéressés s'octroyant eux-mêmes une autorisation qu'ils ne peuvent obtenir. Il en est de même de la transmission des titres à un seul : souvent tous les membres d'une famille portent le même titre, d'autres fois s'appuyant à tort sur l'Ordonnance de Louis XVIII qui permettait aux seuls fils des Pairs de France de prendre des titres inférieurs à celui de leur père, ils épuisent toute la hiérarchie des titres. C'est ainsi qu'on voit quelquefois un marquis à la tête de trois enfans dont l'un est comte, l'autre vicomte et le troisième baron, le comte produit à son tour un vicomte et un baron, le vicomte produit un baron, et quand tous les titres sont ainsi épuisés, s'il reste encore des enfans on les voit prendre le titre qui leur convient le mieux.

C'est le désordre le plus complet et cela explique le grand nombre de titres que l'on voit aujourd'hui.

Peut-être faudrait-il, puisque les titres ne sont plus attachés à des terres, les considérer comme faisant partie du nom et en permettre l'usage à tous les membres de la famille ; c'est une thèse qui a été soutenue, mais jusqu'ici rien, si ce n'est l'exemple, n'autorise pareille extension.

Le titre reste la propriété d'un seul et c'est sans droit que d'autres s'en emparent ou s'adjugent un titre quelconque.

II

TITRES MODERNES

Les titres modernes ont tous leur origine dans un acte de l'autorité souveraine qui en règle la nature et les conditions.

Aux termes de cet acte, sont-ils personnels, ils s'éteignent avec ceux à qui ils ont été conférés ; sont-ils héréditaires, ils se transmettent comme les titres anciens, de mâle en mâle et par ordre de primogéniture.

III

DE LA PREUVE DES TITRES

Nous venons d'exposer dans quelles conditions se transmettent

les titres tant anciens que modernes, il nous reste à dire comment on établit la propriété des titres.

A l'heure actuelle le gouvernement feint d'ignorer les titres tant que les intéressés n'en demandent pas la reconnaissance, soit expressément par une requête d'investiture ou par l'insertion dans les actes de l'état civil, soit indirectement par une action judiciaire à l'effet d'interdire à un tiers l'usage de ce titre.

C'est ainsi qu'en pratique chacun peut prendre dans les relations de la vie mondaine le titre qu'il veut et cela sans être inquiété.

Le but de cette regrettable tolérance est évidemment de jeter sur les titres le discrédit qui résulte forcément de leur extraordinaire multiplicité.

Mais lorsqu'il s'agit d'obtenir la reconnaissance d'un titre, l'attitude du gouvernement est tout autre, bien qu'elle tende au même but, qui est la disparition des titres.

Dans les actes de l'état civil, aux termes d'une circulaire de 1880, les maires ne doivent admettre aucun titre si la légitimité n'en est pas établie par des pièces justificatives.

Quelles sont ces pièces ? Une circulaire de 1875 les énumérait en ces termes : « Lettres patentes, Décrets, Brevet ou Actes d'investiture, Décisions judiciaires, Actes de l'état civil reproduisant des énonciations d'actes authentiques antérieurs à 1789, Autorisations spéciales et personnelles accordées par le Chef du gouvernement. » La même circulaire rappelait que les titres reposent sur une seule tête.

On conçoit sans peine les difficultés auxquelles peut donner lieu l'application de cette circulaire ; l'officier de l'état civil sera la plupart du temps incapable de juger de la valeur des pièces soumises à son examen et, suivant qu'il sera bien ou mal disposé, il accueillera ou rejettera la demande d'insertion du titre.

Voilà donc l'intéressé obligé de se pourvoir devant le Conseil du Ministère de la Justice, qui seul est compétent en matière de titres et dont nous verrons plus loin les tendances actuelles.

Il peut arriver aussi que le propriétaire d'un titre veuille en interdire l'usage à un tiers qui s'en est emparé. Ici il ne faut pas aller au Ministère de la Justice, au moins tout d'abord, car s'il est compétent au gracieux pour reconnaître un titre, il ne l'est pas au contentieux pour en interdire l'usage. C'est le Procureur de la République qui seul peut poursuivre, mais il ne le fait que très rarement et toujours à l'occasion de quelque délit.

Le titulaire du titre doit donc actionner son adversaire devant le

tribunal civil. Or la plupart du temps le défendeur, au lieu d'établir son droit, se borne à contester celui du demandeur, et le tribunal, qui n'a d'autre mission que celle de faire exécuter les décisions du Conseil du Ministère de la Justice, se trouve dans l'obligation de renvoyer les parties en accordant au demandeur un délai pour faire reconnaître son titre et rapporter un arrêté d'investiture, faute de quoi il sera débouté de sa demande.

Donc soit qu'il s'agisse d'un titre contesté par l'officier de l'état civil, soit qu'il s'agisse de réprimer une usurpation, en pratique il faut se pourvoir devant le Ministère de la Justice.

Depuis la suppression du Conseil du Sceau des titres, c'est le Conseil du Ministère de la Justice qui est chargé de la vérification des titres. Or à l'heure actuelle ce Conseil s'efforce par tous les moyens qui sont en son pouvoir de diminuer le nombre des titres. Il n'admet plus que ceux dont le titulaire peut produire les Lettres patentes de concession et encore s'il s'agit d'un titre antérieur à la Révolution, faut-il qu'il y ait déjà eu une reconnaissance ou confirmation, car la Chancellerie ne connaît que les titres qui sont déjà inscrits sur ses registres. Elle n'en ajoute aucun, elle se borne à constater les transmissions et à inscrire le nom du nouveau titulaire.

On voit donc que seuls les titres postérieurs à la Révolution et quelques rares titres anciens qui ont déjà été confirmés, peuvent trouver grâce devant elle.

Le Conseil du Sceau des titres avait des tendances très différentes, et même sous la troisième République bien des titres anciens ont été régularisés, ce qui n'est plus possible aujourd'hui.

Il y a donc, comme on l'a vu, la plus grande liberté en dehors des actes publics, et les plus grandes restrictions quand il s'agit d'une reconnaissance officielle.

Il est fort regrettable qu'il en soit ainsi et que le Gouvernement ne mette pas un frein au pillage des titres dont nous sommes les témoins. La chose serait cependant bien facile. On pourrait, pour les titres anciens, prendre pour base les procès-verbaux des Assemblées de la Noblesse en 1789. En tenant pour réguliers tous les titres qui ont été portés dans ces assemblées et qui ont par conséquent été reconnus valables par ceux-là mêmes qui avaient intérêt à les contester, en y joignant tous les titres qui ont été concédés depuis, tous les droits acquis seraient sauvegardés.

Il est aisé de remonter par actes authentiques jusqu'en 1789 ; par

conséquent personne ne pourrait alléguer aucun motif valable de ne pas fournir les justifications demandées.

Quant à l'avenir, tous les titres ayant été dûment vérifiés et leurs titulaires inscrits sur les registres du Sceau, la transmission serait facile à constater. Au décès de chaque titulaire l'héritier serait tenu de s'adresser au Sceau qui, sur le vu de pièces établissant son droit, l'inscrirait sur ses registres et lui délivrerait un brevet d'investiture. Ce serait simple et logique à la fois, aussi y a-t-il peu de chance que cela passe dans la pratique. Nous continuerons à voir le premier venu se donner un titre auquel il n'a aucun droit, tandis que d'autres, héritiers d'un titre remontant à plusieurs siècles seront, par le fait même de l'ancienneté de leur droit, dans l'impossibilité de l'établir.

Dans la nomenclature des titres portés en Rouergue nous avons dit un mot des titres étrangers. Ces titres ne peuvent être légalement portés en France qu'en vertu d'une autorisation du Gouvernement, autorisation qui n'est presque jamais demandée parce qu'elle serait généralement refusée. Cela n'empêche pas d'ailleurs les titres étrangers de se multiplier de plus en plus.

ADHÉMAR

BARONS DES ÉTATS

Seigneurs de Monteil, Lombers, La Roque-Rocozel, Clarensayes, Montfalcon, Grignan, La Garde, Firmy, Villelongue, La Garinie, Cransac, Panat, Capdenaguet, Bruéjous, Lantagnac, Les Ponts, Saint-Cirg, La Barbin, Vagnerolles, etc. Comtes d'Adhémar, comtes de Panat, comtes de Grignan. Vicomtes de Marseille. Comtes de Campobasso. Ducs de Termoli.

ARMES : *Parti de France ancien et Toulouse. Sur le tout : d'or à trois bandes d'azur.*

DEVISE : *Plus d'honneur que d'honneurs.*

ADMIS A MALTE.

HONNEURS DE LA COUR.

PREUVES DE PAGES.

MAINTENUS EN NOBLESSE.

ASSEMBLÉE DE LA NOBLESSE EN 1789.

La maison d'Adhémar, qui a produit les branches de Monteil, Grignan, La Garde, Lombers, Cransac, Panat, Lantagnac, Montfalcon, remonte à Ismidon de Royans, issu lui-même de l'illustre maison de Berenger-Sassenage et qui vivait à la fin du XI^e siècle.

Cette origine résulte des travaux récents de M. Lacroix, archiviste de la Drôme, qui a démontré la fausseté de certaines chartes sur lesquelles on s'était appuyé jusqu'ici. M. le marquis de Boisgelin a mis à profit ces travaux dans son premier volume des *Esquisses sur les Familles de Provence* (1), qui est presque exclusivement consacré aux Adhémar et nous lui empruntons les premiers degrés de la filiation.

(1) Un volume in-4°, chez Makaire, à Aix-en-Provence ; prix 15 fr.

I. ISMIDON DE ROYANS, seigneur de Peyrins, vivant en 1097, fut père de :

II. ODON, marié à Adhalisie, dont il eut :

1. LAMBERT DE ROYANS ;

2. AYMAR OU ADHÉMAR, évêque du Puy, qui prit part à la première croisade ;

3. GUILLAUME-HUGUES, qui suit.

III. GUILLAUME-HUGUES, seigneur de Monteil, frère de l'évêque du Puy, prit part avec lui à la première croisade ; il fut père de :

IV. N... ADHÉMAR, seigneur de Monteil, mentionné en 1173.

On sait que Monteil n'est autre que Montélimar. L'ancien nom était Monteil-Adhémar qui est devenu par corruption Montélimar.

N... Adhémar eut pour fils :

V. GIRAUD ADHÉMAR, seigneur de Monteil, marié à N. de Poitiers, dame de Grignan, dont il eut entre autres enfans :

1. GIRAUD, qui continua la branche aînée, éteinte à la douzième génération, avec Giraud, mort avant 1362, et Sibille, marié à Jean de Pontevès. Tous deux étaient issus de Giraud d'Adhémar et de Tacette de Baux.

De cette branche était issue la branche de Grignan éteinte en 1558, avec Louis d'Adhémar de Monteil, duc de Termoli, comte de Grignan, etc., etc.

2. LAMBERT.

VI. LAMBERT ADHÉMAR, seigneur de Monteil, qui forme le 1^{er} degré de la filiation donnée par M. de Barrau, épousa : 1^o Tiburge de Baux, fille du comte d'Orange et de Tiburge de Montpellier ; 2^o Guillemette de Donzère.

Il laissa entre autres enfans du premier lit :

1. HUGUES, qui continua les seigneurs de La Garde, éteints au xvi^e siècle avec Antoine d'Adhémar, marié à Catherine Viager ;

2. LAMBERT, qui continua la branche dite de La Garinie, d'où sont sorties celles de Montfalcon, Panat, Cransac, Lantagnac.

La branche de La Garinie a fini au xviii^e siècle, à la xx^e génération, avec Louis d'Adhémar, marié à Mlle de Lavour de Charri dont il n'eut qu'une fille, mariée à M. Joulia de la Salle.

La branche de Panat s'est éteinte à la xxi^e génération, avec le comte d'Adhémar de Panat, marié à Joséphine de Spada. De ce mariage il y eut une fille, Sidonie d'Adhémar de Panat, qui épousa son cousin Edouard d'Adhémar de Cransac, dont elle eut, entre autres enfans, Albert comte d'Adhémar de Cransac de Panat qui

habite au château de Panat, et qui en porte le nom. (Voir la branche de Cransac.) Elle est morte le 6 janvier 1893.

La branche de Montfalcon s'est éteinte à la xx^e génération, avec Jean Balthazar d'Adhémar, vicomte de Montfalcon, qui fut admis aux honneurs de la Cour et qui épousa Gabrielle Pauline de Bouthéiller de Chavigny, en 1772.

BRANCHE DE CRANSAC

XII. PIERRE D'ADHÉMAR, seigneur de Cransac, quatrième fils de Rigal d'Adhémar et de Cébélie de la Barrière, épousa Marie de Bruyères, dont il eut :

XIII. GASPARD D'ADHÉMAR, seigneur de Cransac mort en 1541, marié à Louise de Valette, fut père de :

XIV. GUILLOT D'ADHÉMAR, seigneur de Cransac, marié en 1567 à Antoinette d'Albade, dont il eut :

1. CHARLES, qui suit ;

2. ANTOINE, marié le 25 février 1615, à Charlotte de Rigaud Vaudreuil.

XV. CHARLES D'ADHÉMAR, seigneur de Cransac, Aubin, Auzits, épousa en 1595, Jeanne du Bousquet.

De ce mariage :

1. JEAN, qui suit ;

2. FRANÇOIS ;

3. PIERRE, auteur de la branche de Lantagnac rapportée plus loin ;

4. GUILLAUME ;

5. MADELEINE, mariée à Jacques Barast ;

6. MARGUERITE ;

7. JEANNE ;

8. DAUPHINE, mariée à Etienne de Gaston.

XVI. JEAN D'ADHÉMAR, écuyer, seigneur de Cransac, épousa en 1638, Claude de Milanès, dont .

1. JOSEPH, qui suit ;

2. JEANNE ;

3. MARIE ;

4. MADELEINE ;

5. CHARLOTTE ;

6. GABRIELLE.

XVII. JOSEPH D'ADHÉMAR, écuyer, seigneur de Cransac, capitaine de grenadiers au régiment de Languedoc, fut maintenu en noblesse avec Pierre et Guillaume, ses oncles, en 1670, par M. de

Bezons. Il épousa, le 16 novembre 1680, Jacquette de Roquette, dont il eut :

1. CHARLES, qui suit ;
2. JOSEPH, auteur d'une branche rapportée plus loin ;
3. ANTOINETTE, mariée à Jules d'Izarn.

XVIII. CHARLES D'ADHÉMAR, chevalier, seigneur de Cransac, de Beauveu, de Grisolles, né le 6 décembre 1687, épousa, en 1715, Sabine de Mackau.

De ce mariage :

1. ANTOINE, lieutenant-colonel de cavalerie ;
2. JEAN-BAPTISTE ;
3. JOSEPH-CHARLES-EMMANUEL, qui suit ;
4. MARIE-ELISABETH, mariée à Paul de Madron.

XIX. JOSEPH-CHARLES-EMMANUEL D'ADHÉMAR, chevalier, né le 15 octobre 1724, partit pour la Martinique où il épousa, le 10 juin 1754, Jeanne Rose Lynch.

De ce mariage :

1. GUILLAUME-JEAN-BAPTISTE, qui servit à la Martinique, sous les ordres de M. de Béhague et fut tué à l'ennemi ;
2. JEAN-BAPTISTE-ANTOINE-EMMANUEL, comte d'Adhémar de Cransac, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, chef d'escadron de cavalerie ;
3. JEAN-BAPTISTE-JOSEPH, qui suit ;
4. MARIE-CHARLOTTE ;
5. MARIE-ELISABETH ;
6. MARIE-ROSE ;

XX. JEAN-BAPTISTE-JOSEPH, VICOMTE D'ADHÉMAR DE CRANSAC, épousa, en 1792, Philippine de Vandermaesen, d'où :

1. GUILLAUME-CHARLES-JOSEPH, mort au service ;
2. JEAN-FERDINAND-AUGUSTE, comte d'Adhémar de Cransac, capitaine de cuirassiers, marié à Marguerite Preissec, dont :
 - A. ARISTIDE, mort jeune ;
 - B. HIPPOLYTE, enseigne de vaisseau, tué à l'ennemi en Guinée ;
 - C. ULYSSE, mort jeune ;
 - D. MARIE, décédée sans alliance ;

3. EMMANUEL, qui suit.

XXI. EMMANUEL D'ADHÉMAR DE CRANSAC, chevalier de la Légion d'honneur, marié à Eulalie Guilhem le 5 janvier 1831, dont :

1. FRANÇOIS-JEAN-BAPTISTE-GUSTAVE, qui suit ;
2. PHILIPPINE-JOSÉPHINE-AMÉLIE, mariée à M. de Mauvesin.

XXIII. FRANÇOIS - JEAN - BAPTISTE - GUSTAVE, COMTE

D'ADHÉMAR DE CRANSAC, capitaine d'infanterie en 1870, a épousé Mlle de Neufliex, dont :

1. SOPHIE, née le 4 juin 1872 ;
2. OCTAVIE-LOUISE-RENÉE, née le 28 avril 1873.

BRANCHE CADETTE DE CRANSAC

XIII. JOSEPH D'ADHÉMAR, écuyer, second fils de Joseph et de Jacqueline de Roquette, né le 9 juin 1693, lieutenant au régiment de Luynes, cavalerie, épousa en 1728 Jeanne de Bérot, dont :

1. CHARLES-DOMINIQUE } religieux ;
2. PAUL-MARIE }
3. SIMON, mort sans enfans, né en 1736 ;
4. DENIS, qui suit ;
5. GUILLAUME, auteur de la troisième branche de Cransac, rapportée plus loin.

XIX. DENIS-JOSEPH-MARIE D'ADHÉMAR, écuyer, ingénieur de la province de Languedoc, mort en 1825, épousa, le 10 avril 1774, Marie-Rose de Lozes, dont :

1. SIMON, qui suit.

XX. SIMON-JOSEPH-LOUIS D'ADHÉMAR DE CRANSAC, né le 5 août 1779, marié à Mlle Liotard, eut pour fils :

1. EDOUARD, qui suit ;
2. HIPPOLYTE, marié à Mlle de Lawless, dont :

A. AIMAR, vicomte d'Adhémar, lieutenant-colonel marié le 3 février 1875, à Jeanne de Barbotan, dont :

- a. GABRIELLE, née en 1876 ;
- b. JEANNE, née en 1878 ;

B. MARIE, mariée à Charles de Raymond Cahusac ;

3. HENRIETTE, née en 1810 ;
4. ALBANIE, mariée en 1833 à M. de Soos ;
5. MARIE, mariée en 1845 à M. Jean de Soos.

XXI. ÉDOUARD, COMTE D'ADHÉMAR DE CRANSAC, épousa sa cousine Sidonie d'Adhémar de Panat, dans laquelle s'est éteinte la branche de Panat, et qui s'est remariée à M. de l'Eguille.

Il a laissé :

1. ALBERT, qui suit ;
2. GASTON, comte d'Adhémar de Cransac, né en 1844, marié à Mlle Labrot Cromwell, dont :

A. RAOUL, né le 6 mai 1874.

3. LOUIS, comte d'Adhémar de Cransac, né en 1845, tué à l'ennemi en 1870, marié en 1858 à Mlle Duplan, a laissé :

A. HUGUES, comte d'Adhémar de Cransac, né en 1869, marié à Mlle Jeanne Bellouard, dont une fille ;

4. MARGUERITE, religieuse, morte en 1870.

XXII. ALBERT, COMTE D'ADHÉMAR DE CRANSAC DE PANAT, chevalier de la Légion d'honneur, résidant au château de Panat, fit les campagnes d'Italie en 1859, d'Afrique, de 1870 où il fut fait prisonnier, chef de bataillon de territoriale a épousé, le 31 août 1870, Mlle Angèle de Villeneuve, dont :

1. GERMAINE, née en 1871, morte en 1872 ;

2. EDOUARD, né en 1873, marié à Mlle Rouger et père de :

A. Une fille ;

B. HENRI, né le 24 octobre 1901 ;

3. MARGUERITE, née le 10 mars 1876 ;

4. GABRIEL (1877-1886).

TROISIÈME BRANCHE DE CRANSAC

XIX. GUILLAUME-MARIE D'ADHÉMAR DE CRANSAC, fils de Joseph et de Jeanne de Bérot, épousa en 1799 Emilie de Ferrand, dont :

1. LÉON, chanoine de Toulouse, mort en 1869 ;

2. JOSEPH, qui suit :

XX. JOSEPH - MARIE - GUILLAUME - CASIMIR , COMTE D'ADHÉMAR DE CRANSAC, épousa en 1833 Pauline de Chastenet de Puységur, dont :

1. VICTOR, qui suit ;

2. MARIE-HENRI, élève de l'École polytechnique, capitaine d'artillerie, tué à Gravelotte le 16 août 1870 ;

3. MARIE-ALFRED, de la Compagnie de Jésus.

XXI. MARIE-VICTOR, COMTE D'ADHÉMAR DE CRANSAC, mainteneur des Jeux Floraux, né en 1836, a épousé le 20 août 1861 Sophie-Virginie-Élise de Bancalis de Maurel d'Aragon, dont :

1. RENÉ, qui suit ;

2. GUILLAUME, officier de marine, né en 1867, marié le 10 octobre 1900 à Guadelupe Azémar de Solernon ;

3. HENRI, né en 1872 ;

4. MARGUERITE, née en 1874 ;

5. CHARLES, né en 1876.

XXII. RENÉ, VICOMTE D'ADHÉMAR DE CRANSAC, né en 1862, ingénieur, marié à Mlle Palun, dont :

1. CHRISTINE ;

2. ODETTE ;

3. MARCELLE ;
4. HENRI, né en 1901.

BRANCHE DE LANTAGNAC

XVI. PIERRE D'ADHÉMAR, écuyer, seigneur de Caves, fils de Charles et de Jeanne du Bousquet, fut maintenu en noblesse le 13 janvier 1670. Capitaine au régiment de Languedoc, infanterie, il testa le 31 mars 1677 et mourut le 2 avril 1683. Il avait épousé le 13 octobre 1647 Anne de Rigaud de Vaudreuil, fille de Jean-Louis de Vaudreuil et de Marie de Château-Verdun. Anne de Vaudreuil testa le 10 mars 1670.

De ce mariage :

1. JEAN, né le 30 octobre 1651, testa le 27 août 1720 ;
2. ANTOINE, qui suit ;
3. JEAN-PIERRE, auteur d'une branche cadette rapportée plus loin ;
4. ARNAUD-AMBROISE, né le 7 avril 1662 ;
5. JOSEPH, né le 11 octobre 1665, marié le 15 avril 1693, à...
6. THOMAS-BALTHAZARD, né le 8 octobre 1668 ;
7. MARIE-ANNE ;
8. N..., morte le 5 juin 1713.

XVII. ANTOINE D'ADHÉMAR, dit le chevalier de Lantagnac, né le 11 février 1656, fut capitaine au régiment de Languedoc, commandant les troupes de Menton, par ordonnance du Roi datée du 6 mai 1707, capitaine à la compagnie du Prince de Monaco le 24 juin 1719 ; gouverneur de Menton, mourut le 5 août 1744.

Il avait épousé le 6 septembre 1678, Jeanne-Marie de Trùchi, morte le 20 septembre 1739, fille de François de Truchi, procureur général du prince de Monaco.

Il eut pour enfants :

1. ANTOINE-LOUIS, qui suit ;
2. CATHERINE, donataire de son frère le 26 février 1737 ;
3. ROSE, marié en 1729 à M. de Boisgelin.

XVIII. ANTOINE-LOUIS D'ADHÉMAR DE LANTAGNAC, né le 3 octobre 1702, capitaine en 1728 d'une compagnie franche de Monaco, épousa le 16 février 1729, Marie-Françoise de Voisins, fille d'Eustache de Voisins, seigneur de Chaussepoix. Il fut gouverneur de Menton après son père en 1737, et mourut le 13 décembre 1759.

Il laissa :

1. PIERRE-ANTOINE-ALEXANDRE, qui suit ;
2. PIERRE-ANTOINE, né le 4 février 1732 ;
3. ANTOINE-PHILIPPE-LOUIS, né le 23 février 1733 ;

4. MARIE-CATHERINE, née le 17 juillet 1744, élève de Saint-Cyr, mariée à M. Macari.

XIX. PIERRE-ANTOINE-ALEXANDRE D'ADHÉMAR DE LANTAGNAC, né le 25 octobre 1730, gouverneur de Menton, en 1764, capitaine au régiment de Belzunce ; chevalier de Saint-Louis le 26 février 1759, épousa le 1^{er} octobre 1766 Anne-Marie-Rose Daniel.

Il laissa :

1. MAURICE, comte d'Adhémar, né le 12 juin 1772, officier de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, page de Louis XVI, émigra à l'armée de Condé, revint en France sous l'empire et fut un des premiers à arborer la cocarde blanche le 1^{er} mars 1814 ; il fut nommé colonel en récompense de son dévouement ; marié à Mlle Hécart il mourut en 1837 ;

2. ANTOINE, qui suit ;

3. LOUIS-JOSEPH (1778-1857), chevalier de la Légion d'honneur ;

4. CHARLES, auteur d'une branche rapportée plus loin ;

5. CAMILLE (1768-1831), mariée à Guillaume Delattre ;

6. BAPTISTINE, mariée à M. Preté de Saint-Ambroise ;

7. ROSE (1771-1846), élève de Saint-Cyr, mariée à M. de Bottini.

XX. ANTOINE - PIERRE - LOUIS , COMTE D'ADHÉMAR LANTAGNAC (1774-1850), capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, marié à Léonide Carles, dont :

1. ALEXANDRE, qui suit ;

2. ELPHÈGE (1813-1875), colonel.

XXI. ALEXANDRE, COMTE D'ADHÉMAR LANTAGNAC (1810-1879), marié en 1838 à Mlle de Mautort, dont :

1. LÉON-JOSEPH (1839-1861) ;

2. FERNAND, qui suit.

XXII. FERNAND, COMTE D'ADHÉMAR LANTAGNAC, né en 1846, marié à Livourné en 1866 à Annina Banchemo, dont ;

1. LÉON, né en 1870 ;

2. GEORGES, né en 1873 ;

3. AYMAR, né en 1877 ;

4. GASTON, né en 1880 ;

5. DOLORÈS, née en 1868 ;

6. MARGUERITE, née en 1876 ;

7. CARMEN, née en 1882.

DEUXIÈME BRANCHE DE LANTAGNAC

XX. CHARLES - JOSEPH - ANTOINE - CAMILLE , COMTE

D'ADHÉMAR (1779-1857), lieutenant de cavalerie, épousa Marie Fornari, dont :

1. MAURICE (1804-1843), mort en mer, marié en 1833 à Marie Duff, dont :

A. MAURICE (1834-1878), lieutenant de vaisseau, chevalier de la Légion d'Honneur, marié à Madeleine Mariani en 1870 et père de :

a. THÉRÈSE, née en 1872 ;

b. BLANCHE, née en 1874 ;

B. BLANCHE, née en 1838, mariée en 1859 à Adrien Percheron ;

2. BLANCHE, née en 1834, mariée en 1853 à Jules Desprès.

TROISIÈME BRANCHE DE LANTAGNAC

XVII. JEAN-PIERRE D'ADHÉMAR DE LANTAGNAC, né le 12 août 1658, fils de Pierre et d'Anne de Vaudreuil, épousa le 11 février 1683 Françoise de Montredon.

De ce mariage :

1. CHARLES, qui suit ;

2. HYACINTHE, marié le 1 juin 1711 à Marie de Boisset.

XVIII. CHARLES D'ADHÉMAR DE LANTAGNAC, seigneur de Puech-Peyrou, né le 27 juillet 1687, épousa le 26 janvier 1716 Marianne de Fonchamoux de Cahusac, dont :

XIX. ANTOINE-JOSEPH D'ADHÉMAR DE LANTAGNAC, né le 15 décembre 1740, porte-drapeau au régiment de Poitou en 1763, épousa le 4 mai 1768 Marguerite de Verdun de Fontes, dont :

1. JEAN-JOSEPH, né le 5 mai 1779 ;

2. GUILLAUME-ALEXANDRE, né le 6 juillet 1770, marié à Sophie de Villeneuve ;

3. JACQUES-CHARLES-AUGUSTE, né le 10 juillet 1771, mort en 1830 ;

4. CHARLOTTE, née le 31 août 1772, mariée à François Bousquet ;

5. MADELEINE, mariée à François Boudet ;

6. JEAN-VICTOR, qui suit.

XX. JEAN-VICTOR, COMTE D'ADHÉMAR DE LANTAGNAC (1779-1839), chevalier de la Légion d'honneur, marié : 1^o à Hyacinthe Canera ; 2^o à Mlle d'Albenas.

Du 1^{er} lit : 1. 2. Deux filles ;

Du 2^e lit : 3. VICTOR (1827-1887) ;

4. MARIE, née en 1826, mariée en 1852 à Léopold de Costecarde de Saint-Victor.

AFFRE DE SAINT-ROME

COMTES ROMAINS

Seigneurs *directs* de Saint-Rome.

ARMES : *D'azur à un Dauphin, au chef de gueules chargé de trois étoiles d'argent.*

Cette famille, dont le nom a été illustré par Monseigneur Affre, Archevêque de Paris, tué sur les barricades en 1848, avait acheté avant la Révolution la seigneurie *directe* du lieu de Saint-Rome, dont elle porte le nom. La vente est du 28 mai 1770 (Durey, notaire à Montauban). Dans une transaction du 9 mars 1786 entre Jacques Affre et les consuls de Saint-Rome, Jacques Affre reconnaissait n'avoir aucun droit sur la justice dudit lieu, mais le droit d'en porter le nom lui est reconnu.

Dans ces derniers temps un de ses membres a acquis le titre de Comte Romain. (Voir plus haut à l'article : Titres étrangers portés par des Familles du Rouergue.)

I. JEAN AFFRE, vivant en 1750 eut pour fils :

1. JACQUES, qui suit ;

2. JEAN-PIERRE, auteur d'une branche établie à Espalion.

II. JACQUES AFFRE, acquit en 1770 la terre de Saint-Rome-de-Tarn. Il épousa Rose Arnal, dont il eut :

1. JEAN-LOUIS, qui suit ;

2. JEANNE-ROSE, mariée en 1786 à Charles-François Thomas.

III. JEAN-LOUIS AFFRE DE SAINT-ROME, juge de paix à Saint-Affrique, épousa le 19 mai 1791 Christine Boyer, dont il eut :

1. HENRI AFFRE, ci-après ;

2. DENIS-AUGUSTE, né à Saint-Rome, le 27 septembre 1793, ordonné prêtre en 1819, après avoir fait ses études au séminaire de Saint-Sulpice ; vicaire général de l'évêque de Luçon en 1820 ; appelé en la même qualité à Amiens en 1822 ; chanoine et grand-vicaire de M. de Quélen, archevêque de Paris, en 1834 ; coadjuteur de Strasbourg en 1839 ; premier vicaire général capitulaire à Paris, le 1^{er} janvier 1840, après la mort de M. de Quélen (survenue le 31 décembre 1839) ; sacré archevêque de Paris le 6 août 1840 ; tué sur une barricade du faubourg Saint-Antoine, par les insurgés, le 25 juin 1848.

IV. HENRI AFFRE DE SAINT-ROME, substitut à Espalion en 1815, peu après procureur du roi et ensuite sous-préfet, représentant du peuple en 1848, conseiller de préfecture en 1854, décédé à Rodez le 7 janvier 1858, avait épousé Marie-Fanny de Monseignat, dont il a eu :

1. HENRI AFFRÈ, docteur en droit, marié, en août 1855, à Paris, avec Marie Javon ; auditeur au Conseil d'Etat en octobre 1856 ; décédé le 27 octobre 1859, quatre ans après son retour d'un voyage à la Terre-Sainte, dont il a laissé un intéressant récit ;

2. AUGUSTE AFFRE, qui suit ;

3. VIRGINIE AFFRE, femme, en septembre 1855, du baron Gabriel de Nogaret ;

4. MATHILDE AFFRE.

V. AUGUSTE AFFRE DE SAINT-ROME, marié à Mlle Javon, sœur de la femme de son frère aîné, dont :

1. DENIS, qui suit ;

2. DENISE, mariée au marquis d'Hérouville.

VI. DENIS AFFRE DE SAINT-ROME, comte romain a épousé le 5 février 1880 Fanny de Nogaret, sa cousine, dont :

1. LOUIS ;

2. ANGÈLE.

ALBIGNAC

BARONS DES ÉTATS

Seigneurs d'Albignac, Montlebous, Fraxin, Alayrac, Peyreleau, Veyreau, Capluc, Montal, etc. Barons d'Arre, Mandagout, Bazillac. Vicomtes de Creyssels et de Castelnau. Marquis du Triadou et de Saint-Gervais. Comtes de Rièdt en Vesphalie.

ARMES : *D'azur à 3 pommes de pin d'or, au chef du même.*

DEVISE : *Nihil in me nisi valor.*

SUPPORTS : *Deux griffons.*

Couronne de marquis.

HONNEURS DE LA COUR.

ADMIS A MALTE.

MAINTENUS EN NOBLESSE.

ASSEMBLÉE DE LA NOBLESSE EN 1789.

La maison d'Albignac a fait ses preuves de cour en 1772, depuis 1310, date du mariage de son premier auteur connu, Pierre d'Albignac marié à Catherine de Castelbouc.

Nous continuons sa filiation à partir de la treizième génération.

XIII. CLAUDE-FRANÇOIS, COMTE D'ALBIGNAC, BARON DU TRIADOU, VICOMTE DE CASTELNAU (9 juin 1740-28 nov. 1822), chevalier de Saint-Louis, maréchal de camp à l'armée des princes, épousa le 16 janvier 1772 Henriette de Sambucy de Vendeloves, dont :

1. PHILIPPE-FRANÇOIS-MAURICE, comte de Riedt en Westphalie, confirmé dans ce titre par décret du 10 août 1813, général de division, commandeur de Saint-Louis, grand officier de la Légion d'Honneur (15 février 1775-20 janvier 1824);

2. JEAN-LOUIS-NESTOR, qui suit ;

3. PHILIPPE-AGATHE, mariée au comte de Chastaigner (28 avril 1778-10 juillet 1822).

XIV. JEAN-LOUIS-NESTOR, COMTE D'ALBIGNAC, né le 28 avril 1777, reçu chevalier de l'ordre de Malte, de minorité le 24 février 1778, page de Louis XVI au 10 août, épousa le 27 juillet 1808 Julie-Clotilde-Augustine d'Arbalestier, fille de François-Régis baron d'Arbalestier, seigneur de la Gardette, de Montclair, de Beaufort, etc., officier de marine, mort victime de la Révolution en juillet 1789. De ce mariage sont issus :

1. MAURICE, dont l'article suit ;

2. GASTON-XAVIER, comte d'Albignac, marié le 9 novembre 1842 à demoiselle Amicie Le Rebours, mort le 20 juillet 1864.

De ce mariage sont issus :

A. MARIE-AMBROISINE-CLOTILDE-BÉATRIX, qui a épousé le 31 mars 1873, Adrien Le Febvre de Ladonchamps ;

B. MARIE-ROGER, mort en bas âge ;

C. GEORGES-ALIX-ROGER-MARIE, officier supérieur d'infanterie de marine ;

D. MARIE-MAURICE, capitaine de dragons ;

E. GEORGES-ÉTIENNE-GABRIEL-MARIE, marié à Mlle Le Duc ;

F. MARIE-JOSÉPHINE-HIPPOLYTE ;

3. CONSTANCE, mariée en 1849, au comte de Lansade de Jonquières, morte en 1863.

XV. MAURICE-FRANÇOIS-HIPPOLYTE, MARQUIS D'ALBIGNAC, né au Vigan le 29 mars 1809, nommé sous-lieutenant d'in-

fanterie le 1^{er} octobre 1829, fit en cette qualité les campagnes d'Afrique de 1830 et 1831, fut nommé lieutenant au 29^e de ligne le 29 juin 1832. Démissionnaire. Marié à demoiselle Georgine de Barin morte en 1870. Il eut cinq enfans :

1. FERNAND-HONORÉ-FRANÇOIS-HIPPOLYTE-AYMAR, qui suit ;
2. CÉSARINE, morte en bas âge ;
3. AYMAR, mort en Guinée (1868) ;
4. RAOUL, mort en bas âge ;
5. ALIX-MARIE-GENEVIÈVE, née en 1862.

XVI. FERNAND-HONORÉ-FRANÇOIS-HIPPOLYTE-AYMAR-MARQUIS D'ALBIGNAC, né à Chateauneuf-de-Mazenc (Drôme) le 13 juillet 1846, épousa le 18 octobre 1869 Adrienne-Catherine Rapine du Nozet de Sainte-Marie, fille d'Adrien Rapine du Nozet, comte de Sainte-Marie, et de dame Maria-Elisabeth de Montal Le noir de Chantelou. De ce mariage sont issus :

1. ELISABETH-MARIE-CAROLINE, née le 29 mars 1871 à Gand (Belgique), a épousé en 1898, le comte de Rilvas, secrétaire d'ambassade.
2. RAOUL-MARC-FRANÇOIS, dont l'article suit :

XVII. RAOUL-MARC-FRANÇOIS, COMTE D'ALBIGNAC, né le 3 juillet 1872, a épousé le 10 janvier 1899, Marie-Antoinette-Berthe-Radegonde d'Orfeuille.

ALBIS

Seigneurs de Gissac, du Salze, de Boussac, coseigneurs de Saint-Affrique.
Barons de Razengues et de Catonvielle.

I. ALBIS DE GISSAC

ARMES : *D'azur au cygne d'argent surmonté d'un croissant entre deux étoiles du même.*

SUPPORTS : *Deux lions.*

DEVISE : *Albus in albis.*

MAINTENUS EN NOBLESSE.

ASSEMBLÉE DE LA NOBLESSE EN 1789.

Le nom de cette famille s'écrivait anciennement Dalbis. C'est l'orthographe que l'on trouve dans les Procès-Verbaux des Assemblées de la noblesse pour les États généraux de 1789.

Bien que la filiation ne remonte par titres écrits que vers l'an 1600, il est certain que son origine est infiniment plus ancienne et qu'elle jouissait, longtemps avant cette époque, de tous les privilèges de la noblesse. Un désastre occasionné par les guerres civiles anéantit les preuves de son ancienne existence.

En 1620, les protestans pénétrèrent à main armée dans Saint-Affrique et y commirent de grands excès. Pour punir Laurens d'Albis, de son retour à la foi catholique, ils brûlèrent deux maisons qu'il possédait dans cette ville et tous les papiers et anciens titres de famille périrent dans cet incendie.

La preuve en est consignée : 1° Dans la délibération prise, le 18 octobre 1621, par les États du Rouergue sur ce désastre, dont elle nous a transmis les détails ;

2° Dans le procès-verbal de vérification qu'en dressa sur les lieux, le 21 septembre 1629, M. de Terlon, conseiller au Parlement de Toulouse, commissaire à cet effet, député par Sa Majesté.

Il existe une sentence du sénéchal de Rouergue, en date du 3 juillet 1610, dans laquelle Pierre et Laurent d'Albis frères sont maintenus en la perception de partie du droit de péage en la ville de Saint-Affrique. Par une autre sentence du 3 décembre 1609, le même sénéchal avait déchargé Pierre d'Albis, frère de Laurent, du droit de commun de paix, attendu sa qualité de noble.

Enfin, un jugement rendu par M. de Laugeois, commissaire du Roi en la généralité de Montauban, le 14 mars 1715, déclara Louis, Antoine et Jean-François d'Albis, frères issus de race noble, et les maintint dans leur noblesse.

Pierre et Laurent d'Albis sont connus par des actes du xvi^e siècle.

La filiation écrite commence à Pierre d'Albis, seigneur de Gissac, mort le 31 janvier 1619.

Nous continuons la filiation à partir de la vi^e génération.

Pour ce qui précède voir les *Documens*, t. IV, pages 158 et suiv.

VII. MARIE-HENRI-ALEXANDRE VICOMTE (1) D'ALBIS DE GISSAC, chevalier de la Légion d'honneur, ancien capitaine aux dragons, épousa le 3 juillet 1824 Alix Amilhau (2), fille d'Hilaire Amilhau et de Jeanne-Victoire Picapère de Cantobre. Il est mort le 6 octobre 1855 laissant :

1. MARIE-LOUIS-FRANÇOIS, qui suit ;
2. MARIE-JOSEPH, qui suivra ;

(1) Il est ainsi qualifié dans le Brevet de chevalier de la Légion d'honneur.

(2) Voir aux additions.

3. MARIE-LAURENCE, née le 1^{er} mars 1832, mariée en janvier 1855 à Anatole d'Izarn-Villefort ;

4. MARIE-CAMILLE, née le 5 nov. 1833, religieuse du Sacré-Cœur ;

5. MARIE-CHARLES, né le 15 mars 1835 ;

6. MARIE-CÉCILE, née le 16 juillet 1837, morte en 1899.

VIII. MARIE-LOUIS-FRANÇOIS D'ALBIS, VICOMTE DE GISSAC, né le 29 septembre 1828 marié le 6 février 1860 à Marguerite de Chastenet de Puységur, décédé en 1898, a laissé :

PIERRE, qui suit.

IX. PIERRE D'ALBIS, VICOMTE DE GISSAC, né en 1861, a épousé Mlle Drouilhet de Sigalas.

BRANCHE CADETTE DE GISSAC

VIII. MARIE-JOSEPH D'ALBIS, BARON DE GISSAC, né le 16 août, 1829, marié en 1858 à Zoé de Gualy de Saint-Rome, a pour enfans :

1. GABRIELLE, religieuse du Sacré-Cœur ;

2. HENRI, qui suivra ;

3. JEANNE, mariée à M. Moulières ;

4. MARIE-ANTOINETTE ;

5. ALIX ;

6. JULES ;

IX. HENRI D'ALBIS DE GISSAC, né le 27 août 1861, capitaine de cavalerie en octobre 1890, marié à Mlle Madeleine Fabre de Laripelle, dont :

1. BERTRAND, né en 1891 ;

2. JACQUES, né en 1893 ;

3. ANNE, morte en bas âge ;

4. HENRIETTE, née en 1896.

II. BRANCHE DE TOULOUSE

ARMES : *D'azur aux étoiles d'or, tréflissé de sable.*

Suivant la tradition, les d'Albis de Toulouse ont la même origine que les d'Albis du Rouergue. Divisés en deux rameaux, le rameau de Belbèze et celui de Razengues.

Le rameau de Razengues est représenté par :

1. THÉODORE, comte d'Albis, baron de Razengues, marié à Mme Céline Deferre ;
2. JEANNE D'ALBIS DE RAZENGUES, sa sœur ;
3. VALÈRE D'ALBIS DE RAZENGUES, cousin germain des précédents.

DUCS D'AQUITAINE ET DE GASCOGNE

Des travaux récents, résumés dans le remarquable ouvrage de M. de Jaurgain intitulé *La Vasconie*, ont démontré la fausseté de la charte d'Alaon sur laquelle on appuyait les premiers degrés des ducs d'Aquitaine et de Gascogne.

Voici la filiation telle qu'elle est adoptée aujourd'hui :

On remarquera que plusieurs maisons illustres, telles que les Montesquiou, Astarac, Luppé, Béarn, Armagnac, etc., descendent des ducs d'Aquitaine.

I. LOUP I^{er}, DUC D'AQUITAINE ET DE VASCONIE vers 670, né vers 642, marié vers 665, mort vers 710 laissa :

II. EUDES, DUC D'AQUITAINE ET DE VASCONIE, vers 710, marié : 1^o vers 690 ; 2^o vers 710, mort en 735 laissant :

1. HUNALD I^{er}, qui suivra ;

Du 2^e lit :

2. HATTON ;

3. REMISTAN, d'où descendent les comtes de Bigorre ;

4. LOUP II, qui suivra après son frère ;

5. LAMPÉJIA, marié en 730 à Olhman ben Abou Nessa.

III. HUNALD I^{er}, DUC D'AQUITAINE ET DE VASCONIE en 735, entra dans les ordres en 744 et mourut en 756. Il s'était marié vers 715 et laissa : WAIFRE, duc d'Aquitaine et de Vasconie en 744, tué en 768 ne laissant qu'un fils, HUNALD II, sans postérité.

III. LOUP II, DUC D'AQUITAINE ET DE VASCONIE après son frère, né vers 715, marié vers 740, laissa :

1. SEMEN LOUP, qui suivra ;

2. SANCHE I LOUP, duc des Vascons en 801 ;

4. CENTULE LOUP, auteur d'une branche.

IV. SEMEN LOUP, DUC DES VASCONS, marié vers 765, fut père de :

IV. SEMEN LOUP, DUC DES VASCONS, marié : vers 765, fut père de :

1. GARCIA SEMEN, qui suit ;
2. ENECO SEMEN, auteur d'une branche.

V. GARCIA I^{er} SEMEN, DUC DES VASCONS, marié 1^o vers 799 à Ormeça ; 2^o vers 795 à Dadilde dont :

VI. SEMEN GARCIA, DUC DES ALAVAIS, marié vers 820 à Sancia, dont :

1. GARCIA I, roi de Pampelune, mort en 860 ;
2. SANCHE III SEMEN, Mendittara qui suit.

VII. SANCHE III SEMEN, dit MENDITTARA, DUC DE GASCOGNE, épousa vers 845 Quisilo, fille de Garcia, comte de Buil, dont :

VIII. GARCIA II SANCHE, dit LE COURBÉ, DUC DE GASCOGNE, marié vers 870 à Aminiane, fille de Guillaume I, comte de Bordeaux, laissa :

1. SANCHE IV GARCIA, qui suit ;
2. GUILLAUME GARCIA, comte de Fezenzac, tige des Montesquiou ;
3. ARNAUD GARCIA, comte d'Astarac, tige des d'Astarac.

IX. SANCHE IV GARCIA, DUC DE GASCOGNE, marié : 1^o vers 900 ; 2^o vers 903, laissa :

1^{er} lit :

1. SANCHE V SANCION, sans postérité ;
2. GUILLAUME SANCHE, qui suit.

2^e lit :

3. ANER SANCHE, d'où descendent les vicomtes d'Oloron, les vicomtes de Dax et les vicomtes de Tursan ;

4. DONAT SANCHE ;

5. AMANIEU SANCHE, grand-père d'Amanieu, sire d'Albret, 1009 ;

6. ÉZI, tige des vicomtes de Marsan ;

X. GUILLAUME SANCHE, DUC DE GASCOGNE, COMTE DE BORDEAUX, épousa en 972 Urraca, fille de Garcia III, roi de Pampelune, dont il eut :

1. BERNARD-GUILLAUME ;
2. SANCHE VI GUILLAUME ;
3. BRISA, mariée à Guillaume V, duc d'Aquitaine, dont une fille mariée à Géraud I^{er}, comte d'Armagnac.

SECONDE BRANCHE

V. ENECO SEMEN, fils de Semen Loup, fut le premier roi de Pampelune. Il épousa vers 795 Ormeça, dont :

VI. GARCIA II ENECO, 3^e roi de Pampelune, marié vers 820 à Urraca Sanchez, dont :

VII. SANCHE I^{er} GARCIA, 5^e roi de Pampelune, marié avant 867 à Urraca Galindez, remarié vers 866 à Toda Aynarez. Il eut du second lit :

VIII. GARCIA III SANCHE, 6^e roi de Pampelune, marié à Farsia, dont :

1. URRACA, femme de Guillaume Sanche, duc de Gascogne ;
2. SANCHE II GARCIA, dit Abarca, 7^e roi de Pampelune, a continué les rois de Navarre.

TROISIÈME BRANCHE

IV. CENTULE LOUP, marié vers 780, laissa :

1. LOUP CENTULE, qui suit ;
2. GARCIA CENTULE.

V. LOUP III CENTULE, DUC DES VASCONS, marié vers 810, laissa :

1. DONAT LOUP, qui suit ;
2. CENTULE I^{er} LOUP, auteur d'une branche.

VI. DONAT II LOUP, COMTE DE BIGORRE, marié vers 835 à Faquilo, fille de Mansion, dont :

VII. LOUP DONAT, COMTE DE BIGORRE, marié vers 870 et mort vers 910, laissa :

1. DATON II LOUP, comte de Bigorre, marié à Lupa, fille naturelle de Sanche I^{er}, roi de Pampelune ; de lui descendent les comtes de Bigorre ;
2. MANSION LOUP, tige des vicomtes de Lavedan ;
3. DONAT LOUP, tige des Luppé.

QUATRIÈME BRANCHE

VI. CENTULE I^{er} LOUP, VICOMTE DE BÉARN, mort vers 866, marié vers 840, laissa :

VII. LOUP CENTULE, marié vers 870, mort vers 905, laissa :

VIII. CENTULE II LOUP, VICOMTE DE BÉARN, mort vers 940, marié vers 900, dont :

IX. GASTON I^{er} CENTULE, VICOMTE DE BÉARN ; de lui descendent les vicomtes de Béarn.

ARDENNE DE TIZAC

Seigneurs de Pruines, Tizac, Graves, etc.

BARONS DE PRUINES

ARMES : *D'azur à 3 flèches d'argent, posées en pal et en sautoir, la pointe en haut, empennées d'or, au chef cousu de gueules chargé d'un croissant d'argent accompagné de 2 étoiles d'or.*

MAINTENUS EN NOBLESSE (ord. de 1732).

Représentée à Villefranche sans interruption depuis le xv^e siècle, cette famille serait venue de la Catalogne, d'après la tradition la plus constante, et, probablement, d'une branche de l'antique maison DARDENE Y ARAGON. Les pourparlers qui eurent lieu à ce sujet, en 1721, avec la comtesse d'Ille, veuve d'Ignace Dardene y Aragon, avec son beau-frère, alors évêque de Girone, semblent le démontrer de façon à peu près certaine. Cela explique d'ailleurs que le nom patronymique se soit écrit primitivement DARDENE. L'altération qui consiste à y introduire la double lettre et à écrire DARDENNE ne fut intronisée que deux siècles plus tard, par la faute surtout du chroniqueur Cabrol. Plusieurs continuèrent cependant à écrire DARDENE ; d'autres, surtout vers la fin du xviii^e siècle, signèrent D'ARDENNE ; et cette dernière orthographe, qui n'a guère varié depuis lors, a été définitivement fixée, en 1876, par un Jugement du tribunal de Villefranche.

Le premier de ce nom qui vint s'établir à Villefranche se nommait JEAN. Une note manuscrite conservée dans les archives de la famille, et qui est de la main de son petit-fils, François, l'établit péremptoirement : « *Jean, mon ayeul, fils à noble Jean Dardene, capitaine, qui habita le premier en cette ville...* » Il en est d'ailleurs fait mention dans le testament authentique de son fils, qui est aux mêmes archives, où on lit textuellement : « *Et en après a voulu le dict testatur et ordonné que quant son âme sera despartie de son corps et que Dieu en aura fait à sa volonté, que son dict corps soict humé et ensevelly dans le cymetière de l'esglise parrochiale et colégiale de Nostre-Dame dudict Villefranche, et dans le tombeau où sont ensevelly et sépulturés ses père, mère et frères.* » Mais si l'exis-

tence de ce Jean, premier du nom, se trouve ainsi très positivement établie, on ne sait pas autre chose de lui, ni de sa femme.

I. JEAN D'ARDENNE fut père de :

II. JEAN (14. . -1543), 2^e du nom, fils du précédent fut quatrième consul en 1508 et premier consul en 1524, épousa Marguerite d'Imbert, fille et héritière de Jean, comte del Bosc, vers la fin du xv^e siècle, et mourut en 1543, après avoir joui à Villefranche de la plus légitime considération. Il laissa :

1. ANTOINETTE, mariée à M. de Solages, seigneur de Camboularet ;
2. MARTINE, mariée à M. d'Ambès ;
3. ANTOINETTE, mariée à M. d'Imbert du Bosc ;
4. JEANNE, mariée à Antoine de Clary ;
5. PIERRE, mort jeune ;
6. JEAN-IMBERT, qui suit :

III. JEAN-IMBERT-D'ARDENNE, seigneur de Cabanes, baron de Pruynes, qui eut pour femme Marguerite de Chalvet, nièce de l'illustre Lizet, président du Parlement de Paris, et sœur de Mathieu de Chalvet, président de la cour de Toulouse. Sa grande fortune lui permit d'acquérir des terres très importantes et de faire bâtir, vers 1544, le magnifique château de Graves, un des plus remarquable édifices de la Renaissance que possède le Rouergue. Son architecte, maître Guillaume Lyssorgues, dit le Sourd, dressa aussi le plan de sa maison de ville, sise à l'angle du Couvert bas, dont on peut admirer encore l'escalier monumental, et dirigea d'importantes réparations faites par Jean-Imbert au château de Pruynes. C'est ce même Lyssorgues qui construisit ensuite le château de Bournazel. Jean-Imbert, qui occupa brillamment la charge de premier consul, devint un des plus ardens défenseurs de la cause catholique. Surpris à Graves, par les religionnaires, dans la nuit du 15 avril 1562, il fut emmené à Cajarc où ses ennemis le gardèrent prisonnier jusqu'au mois de novembre. Il ne rentra à Villefranche, après avoir payé rançon, que pour recommencer la lutte et aller prendre part peu de temps après (déc. 1562) au siège de son propre château où une centaine de protestans s'étaient retranchés, après avoir dû lever le siège de Villefranche, et où ils furent presque tous exterminés. Il mourut à Graves en 1586, après une vie des plus agitées, laissant :

1. PIERRE, plusieurs fois consul de Villefranche, fut marié à Anne de Fleyres dont il eut :

A. JEAN, conseiller au présidial, marié à Fleurette de Rabastens ;

B. FRANÇOIS, évêque de Lodève ;

C. PIERRE, seigneur de Billorgues, marié avec Autoinette Le Franc ;

D. RAYMOND, marié avec Catherine d'Escudéry ;

E. FRANÇOISE, mariée avec Jean de Molinéry, baron de Murrols.

Cette branche aînée s'éteignit à la seconde génération dont le seul représentant qui se fût marié, Guillaume, officier au régiment de Champagne, mourut sans postérité.

2. FRANÇOIS, qui suit ;

3. MARGUERITE, mariée à Jean de Colonges.

IV. FRANÇOIS D'ARDENNE (1565-1640) épousa Jeanne de Campmas en 1597. C'est à lui qu'était échu en partage le château de Graves. Ayant vite compris qu'il ne pourrait pas supporter longtemps cette lourde charge, il le vendit (avril 1600) à Jean de Maritan dont la fille, 16 ans plus tard, le reçut en dot en épousant Jean de Pomairols. François, tout en s'efforçant de réparer les brèches faites au patrimoine, n'hésita pas à donner une part de son temps aux affaires publiques en se laissant élire parmi les membres du corps consulaire qui n'avait encore rien perdu du lustre primitif dû aux rares privilèges dont le roi avait gratifié les habitans de Villefranche en récompense de leur belle conduite contre les Anglais.

Il laissa :

V. MAXIMILIAN D'ARDENNE, fils et successeur de François (1609-1685), marié avec Marie de Gaillard, continua avec un rare bonheur l'œuvre de relèvement. Lieutenant en l'élection et jurisconsulte éminent, il brilla vite au premier rang comme homme public et rendit à ses concitoyens les plus signalés services non seulement pendant les diverses périodes de son consulat, mais encore dans toutes les circonstances où sa ville natale, alors si troublée, dut faire appel au dévouement et aux lumières des meilleurs de ses enfans. C'est ainsi qu'en 1643, au moment du siège des croquans, il fut nommé administrateur de police, charge des plus difficiles et des plus périlleuses qu'il ne quitta qu'après avoir réparé les brèches faites à la caisse publique et contribué à la complète extinction de cette redoutable jacquerie. Ce fut encore lui qui fut délégué par la Basse Marche du Rouergue, en 1672, à l'occasion de l'établissement des taxes de francs-fiefs, pour aller défendre les intérêts de la province contre l'avidité des traitans.

Il laissa :

VI. JEAN D'ARDENNE (1635-1707), 3^e du nom, seigneur de Tizac,

qui s'était marié très jeune, en 1654, avec Marie de Patras, héritière du château et de la terre de Réquista, et qui sut allier aux rares qualités pratiques de son père, d'aimables talens littéraires et artistiques. « Son livre de raison », tenu avec une exactitude de comptable, témoigne de l'ordre qu'il apportait dans la gestion des affaires, comme ses impeccables « mémoires » sont la preuve de sa grande culture intellectuelle.

Il laissa :

1. JEAN-ALEXIS, qui suit ;
2. MAXIMILIAN ;
3. JEAN, officier de cavalerie ;
4. FRANÇOIS, lieutenant en l'élection ;
5. MARGUERITE, mariée à M. de Périère.

VII. JEAN-ALEXIS D'ARDENNE (1657-1723), seigneur de Tizac, conseiller au présidial, eut de sa femme, Christine de Verninac :

1. JEAN-BAPTISTE, qui suit ;
2. MAXIMILIEN, chartreux ;
3. ANTOINE, chanoine de Varen ;
- 4 et 5. Deux filles religieuses.

VIII. JEAN-BAPTISTE D'ARDENNE (1689-1733), seigneur de Tizac, se maria en 1713 avec Jeanne de Latour de Maloïre, femme de grande distinction dont il eut quatorze enfans. C'est lui qui eut à protester, en 1730, contre l'agression d'un traitant, Nicolas Sauvage, qui avait tenté de le comprendre au nombre des possesseurs de francs-fiefs soumis à la taxe. En réponse à une demande de décharge fortement motivée, l'Intendant Pajot, de Montauban, le déchargea de toute contribution de cette nature par une ordonnance, dont l'expédition en forme est conservée dans les archives de la famille, et le mit désormais à l'abri de toute revendication de ce genre, « attendu la qualité de noble du suppliant ». Il succomba peu de temps après, à la suite d'une chute de cheval. Ses nombreux enfans moururent presque tous en bas âge. Deux filles se marièrent : Christine avec M. de Montville, écuyer, et Charlotte avec Guy de Tayrac, trésorier de France ; deux autres, Marguerite et Jaqueline, prirent rang parmi les religieuses de l'abbaye de Nonenque qui avait alors pour abbesse Madame d'Estaing. Des deux garçons survivans, le second, François, se fit chartreux ; l'autre fut :

IX. JEAN-JOSEPH D'ARDENNE (1728-1800), seigneur de Tizac, de Cabanes et d'Estempes, qu'un goût très vif pour la carrière des armes avait poussé, bien que devenu fils unique, à prendre une lieutenance dans un régiment de cavalerie qui figura parmi les

combattans de Fontenoy. Il finit cependant par céder aux pressantes sollicitations de sa mère et rentra à Villefranche pour se marier, en 1760, avec Anne de Buisson dont il eut quinze enfans, parmi lesquels :

1. CLAUDE, seigneur de Tizac, qui suit ;
2. MAXIMILIEN-CABANES, garde du corps de Louis XVI, émigré en 1791, rentré en France et mort en 1801 ;
3. BERNARD-ESTEMPES, garde du corps, chevalier de Saint-Louis, émigré en 1792, rentré imprudemment en 1793 et arrêté à La Rochelle, puis, envoyé à Rodez où il eut le rare bonheur d'être acquitté par le tribunal révolutionnaire ;
4. CHARLES, garde du corps à cheval, émigré en 1792, chevalier de Saint-Louis, colonel de cavalerie dans l'armée napolitaine, puis, après son retour en France, commandant de gendarmerie à Rodez, marié avec Fanny de Pomairols-Ginals ;
5. MICHEL, rentré à Villefranche après une campagne à l'armée des Pyrénées, agriculteur de mérite, maire de Toulonjac, mort au château de Malirat en 1837 ;
6. JOSEPH, aquarelliste habile, mort prématurément en 1805 ;
7. SIMÉON, auteur de la branche cadette rapportée plus loin ;
8. JAQUELINE, mariée à Charles Salesses ;
9. FRANÇOISE, mariée à Louis Méja de Durestat.

Avec la charge d'une si nombreuse famille, Jean-Joseph eut à supporter, dans les dernières années de sa vie, les conséquences de la Révolution. Emprisonné avec tous les siens à deux reprises différentes, il vit tous ses biens mis sous sequestre et n'en récupéra finalement que les trois quarts (le reste ayant été confisqué en vertu de la fameuse « Loi des suspects »), « moyennant quoi l'administration » départementale décharge ses biens de l'hypothèque de la nation, » lui donne main-levée du sequestre mis sur iceux, sans restitution » de fruits qui demeureront compensés par les secours (!) qu'il a » reçus ou dû recevoir, et déclare solennellement qu'il est quitte » envers le trésor public à raison de l'émigration de ses fils absens. » Il a laissé des notes intéressantes sur les circonstances qui ont précédé ou accompagné sa détention, notes dont les détails jettent un jour curieux sur l'histoire locale de cette sombre époque, durant laquelle furent consommés les plus incroyables attentats contre les biens et les personnes des citoyens les plus paisibles et les plus inoffensifs.

X. CLAUDE D'ARDENNE, seigneur de Tizac (1761-1845), marié en 1788 avec Claudine de Sirven, vit en quelques années sombrer

sa fortune qui était composée, presque en entier, de rentes féodales. Séparé par l'émigration de ses trois frères, ainsi que de ses cousins de Roquefeuil, il dut à lui seul supporter le choc et fit tête courageusement à l'orage, admirablement secondé d'ailleurs par sa jeune femme qui contribua personnellement au salut d'Estempes, en multipliant les plus actives démarches autour du terrible tribunal. En 1817, il reçut de Louis XVIII des Lettres patentes confirmatives de noblesse qui corroborent, et, en quelque sorte, authentifient l'Ordonnance de 1732.

Il eut :

1. CHARLES (1789-1847), marié en 1817 à Rosalie Salgues de Geniès, dont :

A. AMÉLIE, morte en 1896 ;

B. EDMOND (1829-1888), marié à Marie du Verdier de Suze, sans enfans ;

2. AUGUSTE, qui suit.

XI. AUGUSTE D'ARDENNE DE TIZAC, né le 23 avril 1792, marié à Mlle Marie-Marguerite Conte, dont :

XII. MAXIMILIEN-AUGUSTE D'ARDENNE DE TIZAC, né le 9 décembre 1831, marié à Aricie-Henriette-Césarine Carrandier, dont :

XIII. GASPARD-FRANÇOIS-MAXIMILIEN D'ARDENNE DE TIZAC, né le 15 novembre 1866, marié à Mlle Marie-Léontine-Henriette Pradines le 7 janvier 1891, dont :

1. MARIE-ANTOINETTE-HENRIETTE-ARICIE, née le 11 avril 1893 ;

2. JOSÉPHINE-MAXIMILIENNE-ÉLISABETH, née le 25 août 1896.

BRANCHE CADETTE

X. SIMÉON D'ARDENNE (1776-1843) fut incorporé dans un régiment de dragons à l'âge de 17 ans, au moment de la levée en masse, obtint vite l'épaulette de lieutenant, fit en cette qualité les campagnes d'Italie et d'Égypte, rentra en France avec Bonaparte, et brisa son épée au moment de l'assassinat du duc d'Enghien plutôt que de consentir à prendre le commandement du peloton d'exécution que les hasards du service lui imposaient. Ainsi accidentellement rentré dans la vie civile, il revint à Villefranche et fut jusqu'à sa mort maire de Labastide-l'Evêque et conseiller général de l'Aveyron pour les deux cantons réunis de Rieupeyroux et de Najac où sa mémoire reste encore vivante et vénérée. Fait chevalier de la Légion d'honneur en récompense des innombrables services qu'il

avait rendus, il aurait pu jouir enfin d'une vieillesse heureuse et tranquille si la mort ne lui avait successivement enlevé tous ses enfants à l'exception de :

XI. CHARLES D'ARDENNE DE TIZAC (1820-1882) marié, en 1843, à Sylvie Molinier, maire de Labastide-l'Évêque de 1848 à 1871, conseiller d'arrondissement pour le canton de Rieupeyroux, où son nom n'est pas resté moins populaire que celui de son père. Destiné tout d'abord à la carrière des armes, Charles fit son éducation à l'école militaire de La Flèche où il fut admis en 1830 en qualité de fils d'officier. Après la disparition successive de ses frères, son père le rappela auprès de lui, au château de Réquista où il a terminé ses jours. Il a laissé deux fils :

1. ALBERT, né en 1845, capitaine des mobiles de l'Aveyron, marié en 1877 à Ernestine de Sarret, dont un fils, Ernest, mort en 1882 ;

2. LÉON, qui suit.

XII. LÉON D'ARDENNE DE TIZAC, docteur en médecine, membre de l'Académie des sciences de Toulouse, marié en 1875 à Marie Vaissié, dont :

1. HENRI, né en 1877, attaché au ministère des affaires étrangères ;

2. AMÉLIE, née en 1879 ;

3. CHARLES, né en 1883.

ARMAGNAC

COMTES DE RODEZ

ARMES : Ecartelé aux 1 et 4 d'argent au lion de gueules, aux 2 et 3 de gueules au léopard lionné d'or.

Les comtes d'Armagnac sont issus de Guillaume Garcie, comte de Fezenzac, fils de Sanche le Courbé (voir le ducs d'Aquitaine).

I. GUILLAUME GARCIE, COMTE DE FEZENZAC, fils cadet de Sanche le Courbé, eut pour second fils :

II. BERNARD dit LE LOUCHE, 1^{er} COMTE D'ARMAGNAC, vivant en 960, père de :

1. GÉRAUD, qui suit ;

2. ERMESINDE, femme de Maurice, roi d'Aragon, suivant Catel.

III. GÉRAUD I, dit TRENCALEON, COMTE D'ARMAGNAC, épousa Adalaïs, fille du duc Guillaume V d'Aquitaine, nièce d'Adalaïs femme d'Hugues Capet. Elle se remaria avec le vicomte de Lomagne et en eut une fille, Adelaïs, mariée au vicomte de Béarn, rapportée à tort parmi les enfans de Géraud I^r qui n'eut qu'un fils, Bernard II qui suit. (Voir la *Vasconie* par M. de Jourgain, tome I, page 260 et suiv.)

IV. BERNARD, dit TUMAPATER...

(A partir de ce degré voir le tome I des *Documens généalogiques*, page 233 et suiv.)

ARMAGNAC DE CASTANET

Seigneurs de Castanet, Cambeyrac, La Bastide-Nantel. Barons de Tauriac en Languedoc. Comtes d'Armagnac vers 1757.

ARMES : Aux 1 et au 4 de gueules au levrier d'argent accosté de gueules, bouclé, cloué d'or et accompagné de deux grues d'argent, le tout entouré d'une bordure crénelée de huit pièces d'or; aux 2 et 3 d'argent, chargé d'un cotice de pourpre à la bordure crénelée de six pièces de gueules (1).

ADMIS A MALTE.

MAINTENUS EN NOBLESSE.

PREUVES DE PAGES.

CHAPITRE NOBLE DE BEAUME LES MESSIEURS.

ASSEMBLÉE DE LA NOBLESSE EN 1789.

La filiation prouvée commence à Pierre d'Armagnac marié le 27 avril 1377 à Réale de Faudoas. Nous la continuons à partir de la douzième génération.

Pour ce qui précède voir les *Documens*, tome III, pages 573 et suivantes.

XII. FRANÇOIS-HILAIRE, COMTE D'ARMAGNAC DE CASTANET, né le 11 avril 1757, mousquetaire du Roi, émigra à l'armée de

(1) Ces armes sont celles des Castanet; vers 1789 les d'Armagnac les ont abandonnées pour prendre les armes d'Armagnac.

Condé. Nommé chevalier de Saint-Louis en 1816, il mourut le 25 mai 1847.

Il avait épousé le 16 frimaire an XI, Marie-Honorée-Pierre de Toulouse-Lautrec, fille de Charles-Joseph Constantin, comte de Toulouse-Lautrec et de Jeanne-Marie-Françoise d'Aroux de La Serre, décédée en 1854 à l'âge de 78 ans.

De ce mariage :

1. FRANÇOIS-CASIMIR, qui suivra ;
2. ANNE-FRANÇOISE-CLÉMENTINE, mariée à Louis d'Héliot ;
3. RAYMOND, né en 1814, marié à Alix de Labat de Savignac, dont une fille,

JEANNE, mariée au comte Boni de Castellane.

XIII. FRANÇOIS-CASIMIR, COMTE D'ARMAGNAC DE CASTANET, né en 1806, marié le 16 février 1835 à Françoise-Antoinette d'Héliot, dont il a eu :

1. FRANÇOIS-LOUIS-BERNARD, qui suivra ;
2. JACQUES-LOUIS-CLÉMENT, marié à Noémie Darrieux, dont il n'a pas laissé d'enfans ;
3. JEAN-LOUIS-RAYMOND, marié à Delphine Delpech, dont il a :
 - A. PIERRE, marié à Mlle Joulia de la Salle, dont :
 - a. JEANNE ;
 - b. EMMA ;
 - B. VICTOR, mort à 10 ans ;
 - C. BERNARD-GABRIEL, marié à Rose Laforgue, dont une fille :
 - a. Anne.
 - D. XAVIER-ANTOINE, marié à Marie-Thérèse de Baudus en 1897, dont :
 - a. JEAN, né en 1898.

4. MARIE-THÉRÈSE-CHARLOTTE, morte à 17 ans.

XIV. FRANÇOIS-LOUIS-BERNARD COMTE D'ARMAGNAC DE CASTANET, marié le 16 juin 1863 à Antoinette Frayssinous, nièce de Mgr Frayssinous.

C'est le chef des noms et armes de la famille.

ARNAL

Seigneurs de Montgairol, La Baumelle, Serres, La Devèze, etc.

ARMES : *D'or au noyer de sinople, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.*

MAINTENUS EN NOBLESSE.

ASSEMBLÉE DE LA NOBLESSE EN 1789.

Les Arnal, qui ont formé trois branches, sont originaires de la Lozère. De là ils passèrent dans le Gard. Une branche, celle de Serres, est représentée en Rouergue. La jonction des trois branches n'est pas établie d'une manière précise, mais elle ne saurait faire aucun doute par suite de la similitude de nom, d'armes, de lieu d'origine et surtout par la possession du même fief.

I. PIERRE D'ARNAL, vivant en 1541, eut pour fils :

II. LOUIS D'ARNAL, seigneur de Montgairol, qui fut père de :

III. ÉTIENNE D'ARNAL, seigneur de La Baumelle, marié le 16 janvier 1585 à Claude de Marin.

De ce mariage :

IV. JEAN D'ARNAL, seigneur de La Devèze, épousa le 2 septembre 1616 Suzanne Donceil, dont il eut :

1. ANTOINE-HERCULE ;

2. CHARLES, lieutenant au régiment de Provence.

On ne leur connaît pas de postérité. Ils furent maintenus en noblesse avec leur père le 5 décembre 1668.

ARNAL DE LA BAUMELLE

I. JEAN D'ARNAL, seigneur de La Baumelle comme Etienne d'Arnal, pourrait être le fils d'un des précédents. Il épousa le 29 mai 1692 Judith Refreger et fut maintenu en noblesse le 21 octobre 1730. Il eut pour enfans :

1. JEAN, qui suit ;

2. MAURICE, seigneur de Saint-Maurice, lieutenant au régiment de Dragons de la Reine, épousa Marguerite Finiel dont il eut :

A. JEAN, colonel du génie, servit en Autriche, fut baron de l'Empire, et chevalier de Marie-Thérèse ;

B. ÉTIENNE, prêtre ;

C. MAURICE, officier du génie, chevalier de St-Louis, Lieutenant-

colonel en 1791, avait épousé en 1774 Mlle Mareschal, fille du colonel Mareschal ;

3. JACQUES ;

4. FRANÇOIS, qui laissa postérité.

II. JEAN D'ARNAL, seigneur de La Baumelle, épousa Pétronille de Bornaumont, dont il eut :

1. CHARLES ;

2. JACQUES, qui suit.

III. JACQUES D'ARNAL, épousa le 29 mai 1769 Elisabeth Salles, de Ganges, dont il eut :

IV. BARTHÉLEMY-ÉTIENNE D'ARNAL, né à Ganges le 13 avril 1774, marié à Anne Bessède.

De ce mariage :

1. CHARLES, qui suit :

2. PASCAL, marié à Rosalie Valette, dont :

A. DIEUDONNÉ ;

B. LÉONCE ;

C. HONORÉ.

V. CHARLES D'ARNAL, épousa Jeanne-Elise Daudé dont il eut deux filles :

1. LOUISE, mariée le 26 juillet 1859 à Charles Martin ;

2. ANNE-ADELINA.

BRANCHE DE SERRES

Cette branche quitta le diocèse de Mende au XVIII^e siècle pour aller s'établir dans le Gard, comme celle de La Baumelle.

I. JEAN-LOUIS D'ARNAL, seigneur de Serres, conseiller auditeur à la Cour des Comptes de Montpellier, frère de Jean d'Arnal tué à Maubeuge pendant les guerres de la Révolution, épousa Mlle d'Espériès dont il eut :

II. LOUIS-ALEXANDRE D'ARNAL DE SERRES, marié le 13 mai 1805 à Anne-Henriette-Elisabeth de Bonald de la Rode, fille de Louis-Gabriel-Ambroise de Bonald, vicomte de la Rode, pair de France, et de Marguerite de Guibal de Combescure, et sœur du cardinal de Bonald.

De ce mariage :

1. SEVERIN, qui suit ;

2. GABRIELLE, née le 29 avril 1806, décédée sans alliance ;

3. NATHALIE, assistante générale des dames du Sacré-Cœur ;

4. LOUIS, capitaine de frégate, officier de la Légion d'honneur, mort en 1885 ;

5. HENRI, né le 7 juin 1812, préfet de l'Aveyron, chevalier de la Légion d'honneur, marié à Honorée Frandon, mort en 1879 laissant :

A. JACQUES, capitaine d'infanterie, marié en 1884 à Nathalie de Costart, fille du comte de Costart et de Mlle de Longueval d'Haraucourt, dont :

- a. SUZANNE, née le 11 mars 1885, morte le 2 août 1886 ;
- b. ANNE-MARIE-HENRI, né le 31 mars 1886 ;
- c. MARIE-HONORÉ-GABRIEL-GASTON, né le 6 septembre 1887 ;
- d. MARIE-PAUL-EMMANUEL, né le 30 décembre 1888 ;

B. RAIMOND, capitaine d'infanterie, marié en 1897 à Henriette Chanuet dont :

- a. GERMAINE ;
- b. BLANCHE ,

C. HENRI, ingénieur des mines, marié en janvier 1896 à Mlle Savy, dont :

- a. JEAN ;
- b. MARIE-ANTOINETTE ;

D. LOUISE, religieuse du Sacré-Cœur, décédée ;

E. ISABELLE, religieuse du Sacré-Cœur ;

6. GUSTAVE, vicaire général et chanoine de Lyon, camérier du Pape Pie IX (6 oct. 1810-1880) ;

7. CHARLES, chanoine de Nîmes, décédé ;

8. MAURICE, marié à Mlle Augusta de Rostaing, décédé en 1899, laissant :

A. JEAN, capitaine d'infanterie breveté, marié le 27 octobre 1898 à Hyacinthe Vidal de Lausun ;

B. FRANÇOIS, marié en mars 1897 à Thérèse de Malzac de Sen-
gla, mort en septembre 1901 ;

C. HENRIETTE ;

9. LÉON, capitaine d'infanterie, décédé sans être marié (1820-189...)

III. SEVERIN D'ARNAL DE SERRES, né en 1809, marié à Angéline de Landine, dont :

1. ETIENNE, décédé ;

2. MARIE, décédée ;

3. LOUIS, qui suit ;

4. EMILIE.

IV. LOUIS D'ARNAL DE SERRES, marié en 1887 à Juliette Vuillet, fille du baron Vuillet.

La filiation qui précède est extraite des jugemens de maintenue et des archives du château de Serres.

ASTARAC (COMTES D')

I. ARNAUD GARCIE, COMTE D'ASTARAC, fils de Sanche le Courbé, duc de Gascogne, eut pour enfans :

1. GARCIE ARNAUD, qui suit ;
2. ARNAUD, comte d'Aure et de Magnoac ;
3. FASQUILÈNE, mariée en 945 à Raymond Dat, comte de Bigorre, et en 950 à son beau-frère Auriol Dat.

II. GARCIE ARNAUD, COMTE D'ASTARAC, eut pour *arrière petit-fils* :

V. GUILLAUME, COMTE D'ASTARAC, vivant en 1032, duquel descendait :

CENTULE, COMTE D'ASTARAC en 1212, qui eut de sa femme Siguis :

BERNARD, qui eut d'une femme inconnue :

CENTULE II, qui eut pour fils :

CENTULE III, qui épousa Assalide d'Albret, fille d'Amanieu d'Albret (1278) et de Marthe de Bordeaux. Il eut pour fils :

BERNARD II, marié à Mathilde de Foix, fille de Roger Bernard, comte de Foix et de Marguerite, vicomtesse de Béarn. Il eut pour fils :

AMANIEU, qui épousa Cécile de Comminges, fille de Bernard VI, comte de Comminges, et de N. de Montfort, dont :

CENTULE, IV, marié à Mathe d'Armagnac, fille de Gérard, comte de Fézenzaguët, et de Jeanne de Comminges, dont :

JEAN I, marié à Philippe de Comminges, dont :

JEAN II, marié à Jeanne de Coarraze, fille de Raymond de Coarraze et d'Isabelle de Castelnau-Bretenoux, dont :

1. JEAN III, qui suit ;

2. MARIE D'ASTARAC, femme de : 1^o Charles d'Albret ; 2^o Jean de Saunhac, baron de Belcastel.

JEAN III, épousa Marie de Chambes, fille de Jean de Chambes et de Jeanne Chabot, dame de Montsoreau, dont :

1. MARTHE, comtesse d'Astarac, mariée à Gaston de Foix ;

2. JACQUELINE, mariée à Antoine baron de Mailly ;

3. MADELEINE, mariée à 1^o François d'Avaujon ; 2^o Charles de Montbel, comte d'Entremont.

AUDERIC

Seigneurs de Savignac, Lastours, Le Villar de Laurède, Ricardelle, Cazaigues, Rouairoux, Brusque. Marquis de Bazillac en Bigorre.

ARMES : D'or à l'arbre de sinople et au lion de gueules s'appuyant contre, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.

ADMIS A MALTE.

MAINTENUS EN NOBLESSE.

ASSEMBLÉE DE LA NOBLESSE EN 1789.

Cette famille fort ancienne habitait Brusque, dont Jean d'Auderic était seigneur en 1398.

Louis XI rendit en faveur de Jean et Déodat d'Auderic, petits-fils du précédent, une ordonnance dans laquelle il est dit que les d'Auderic avaient fait leur service de guerre de toute ancienneté avec les autres nobles du pays de Rouergue.

La filiation qui suit est extraite du jugement de maintenue en noblesse, et des preuves faites aux États de Languedoc, en 1776, par le comte d'Auderic envoyé par la Baronnie de Lanta ; elle a été mise à jour, grâce aux documens qu'a bien voulu nous communiquer M. Charles de Saint-André.

I. JEAN D'AUDERIC, seigneur de Brusque, vivant en 1398, eut pour fils :

II. ANTOINE D'AUDERIC, qui épousa Delphine de Casteras.

De ce mariage :

1. DÉODAT, qui suit ;

2. JEAN.

III. DÉODAT ou DARDÉ D'AUDERIC, écuyer, seigneur de Savignac, épousa Raymonde, dont il eut :

1. JULIENNE ;

2. JEAN ;

3. DARDÉ, qui suit.

IV. DARDÉ D'AUDERIC, écuyer, seigneur de Savignac, épousa le 22 juin 1522, Bonne de Sainte-Colombe, dont il eut :

1. JEAN, qui suit ;

2. Autre JEAN ;

3. FRANÇOIS.

V. JEAN D'AUDERIC, seigneur de Savignac, gentilhomme or-

dinaire, de la Chambre du Roi, lieutenant au gouvernement de Narbonne, épousa le 4 février 1556, Marie d'Alcoynes, dame de Lastours, Moujan, Le Villar de Laurède, dont :

1. FRANÇOIS, marquis de Bazillac, en Bigorre, auteur d'une branche, maintenue le 1^{er} juin 1667 ;

2. GABRIEL, qui suit ;

3. CHARLES, chevalier de Malte, en 1591.

VI. GABRIEL D'AUDERIC D'ALCOYNES, seigneur de Lastours, Le Villar, épousa, le 24 juin 1614, Louise de Chambert de Bézanet, dont il eut :

1. FRANÇOIS, qui suit ;

2. CHARLES ;

3. SÉBASTIEN, chevalier de Malte en 1647, demeurant à Narbonne. Les trois frères furent maintenus en noblesse, le 10 décembre 1668.

VII. FRANÇOIS D'AUDERIC D'ALCOYNES, seigneur de Lastours, épousa le 5 février 1654, Louise d'Adhémar, dont :

VIII. FRANÇOIS D'AUDERIC, chevalier, seigneur de Lastours, marié le 6 novembre 1699, à Marie Théodore de Boyer de Sorgues.

De ce mariage :

IX. CLAUDE HERCULE D'AUDERIC, chevalier, seigneur de Lastours, coseigneur de Ricardelle et de Gazaigues, marié, le 22 février 1740, à Jeanne Gabrielle de Villa, dont il eut :

1. CHARLES-MARIE, comte d'Auderic, officier au régiment de Picardie, lieutenant des Maréchaux de France, envoyé par la Baronnie de Lanta aux États de Languedoc, en 1776, épousa Marie de Bonne, dont :

A. N... mort sans enfans ;

B. N... mariée à M. Tournier de Soussivac ;

C. N... mariée à M. de La Nougarède ;

D. N... non mariée ;

2. FRANÇOIS, qui suit.

X. FRANÇOIS, COMTE D'AUDERIC, épousa Mlle Morel.

De ce mariage :

1. FRANÇOIS, qui suit ;

2. JOSEPH, marié 1^o à Adèle Givernis ; 2^o à N..., dont :

A. JOSEPH ;

3. HERCULE ;

4. BAPTISTE, marié à Mlle d'Esquieu, dont :

A. HENRI, marié à Almaïde Tiffy, dont :

a. GABRIELLE, mariée à Léon Rambaud ;

b. MARIE-THÉRÈSE, religieuse ;

c. ELISABETH, mariée à M. Joseph de Llobet ;

1. **LEONARD DE BADERON**, sous-préfet de Narbonne, possesseur de Dégue et de Bourdon, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, épouse Marie-Joséphine de BERNIERVILLE de Saint-Germain.

- 1. **LEONARD DE BADERON**, sous-préfet de Narbonne, possesseur de Dégue et de Bourdon, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, épouse Marie-Joséphine de BERNIERVILLE de Saint-Germain.
- 2. **LEONARD DE BADERON**, sous-préfet de Narbonne, possesseur de Dégue et de Bourdon, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, épouse Marie-Joséphine de BERNIERVILLE de Saint-Germain.
- 3. **LEONARD DE BADERON**, sous-préfet de Narbonne, possesseur de Dégue et de Bourdon, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, épouse Marie-Joséphine de BERNIERVILLE de Saint-Germain.
- 4. **LEONARD DE BADERON**, sous-préfet de Narbonne, possesseur de Dégue et de Bourdon, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, épouse Marie-Joséphine de BERNIERVILLE de Saint-Germain.
- 5. **LEONARD DE BADERON**, sous-préfet de Narbonne, possesseur de Dégue et de Bourdon, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, épouse Marie-Joséphine de BERNIERVILLE de Saint-Germain.
- 6. **LEONARD DE BADERON**, sous-préfet de Narbonne, possesseur de Dégue et de Bourdon, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, épouse Marie-Joséphine de BERNIERVILLE de Saint-Germain.
- 7. **LEONARD DE BADERON**, sous-préfet de Narbonne, possesseur de Dégue et de Bourdon, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, épouse Marie-Joséphine de BERNIERVILLE de Saint-Germain.
- 8. **LEONARD DE BADERON**, sous-préfet de Narbonne, possesseur de Dégue et de Bourdon, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, épouse Marie-Joséphine de BERNIERVILLE de Saint-Germain.
- 9. **LEONARD DE BADERON**, sous-préfet de Narbonne, possesseur de Dégue et de Bourdon, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, épouse Marie-Joséphine de BERNIERVILLE de Saint-Germain.
- 10. **LEONARD DE BADERON**, sous-préfet de Narbonne, possesseur de Dégue et de Bourdon, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, épouse Marie-Joséphine de BERNIERVILLE de Saint-Germain.

BADERON DE MAUSSAC-THEZAN-SAINTE-GENIEZ

La Roche de Maussac et de Saint-Sernin en Rouergue ; de Corneillan ; de Montagne, La Chartreuse, Montblanc, Montady et marquis de Sainte-Geniez en Languedoc.

Armes : Aux 1 et 4 de gueules, à trois pals d'or, qui est de Baderon ; aux 2 et 3 d'argent, à trois corneilles de sable, becquées et membrées de gueules, posées 2 et 1, qui est de Corneillan ; sur le tout, écartelé d'or et de gueules, qui est de Thézan.

Devise : Candor et honor.

PREUVES DE PAGES.
 MAINTENUS EN NOBLESSE.
 ASSEMBLÉE DE LA NOBLESSE EN 1789.

La maison de Baderon de Maussac, en Rouergue, est connue depuis Aymeric de Baderon, chevalier, dont le fils Rostaing de Baderon,

ron, damoiseau, épousa le 6 des nones de juillet 1295, Ermessende de Lodève, fille de feu Guillaume, sire de Lodève, et de noble dame Garsende. Sa filiation n'est pourtant établie par titres que depuis Barthélemi de Baderon, descendant de Rostaing au troisième ou quatrième degré.

Cette maison a produit un sénéchal du Rouergue, des conseillers au Parlement, des officiers, un lieutenant des maréchaux de France, etc. En 1703 Jacques de Baderon épousa Marie-Claire de Thézan-Saint Geniez, héritière de la branche aînée de sa maison ; c'est ainsi que les Baderon furent substitués aux Thézan-St-Geniez.

I. BARTHÉLEMI DE BADERON, seigneur de Maussac et de Saint-Saturnin ou Saint-Sernin, au diocèse de Vabres, qualifié chevalier, épousa, en 1447, Hélène de Roquefeuil, fille du seigneur de La Tour. De lui descendait à la douzième génération :

XII. MARIE-STANISLAS-GRATIEN DE BADERON DE MAUSSAC, MARQUIS DE THÉZAN-SAINT-GENIEZ, mort le 23 octobre 1897, s'est allié, le 24 mai 1848, à Marie-Renée de Brémond d'Ars, fille de Charles-Théophile, comte de Brémond d'Ars, chevalier de Saint-Louis, commandeur de la Légion d'honneur, général de cavalerie, et de Marie-Claire de Guitard de Rioux, dont il a eu :

1. MARIE-EUSTELLE-FRANÇOISE-BÉRENGÈRE, née au château de l'Hermitage, le 4 août 1849, mariée le 11 février 1896 au marquis du Dresnay ;

2. MARIE-FRANÇOISE-CHARLOTTE, née à Montpellier le 17 octobre 1854 ;

3. EUTROPE-FULCRAND-JOSEPH-LOUIS-MARIE-PONS, qui suit.

XIII. EUTROPE - FULCRAND - JOSEPH - LOUIS - MARIE - PONS ROSTAING DE BADERON DE MAUSSAC, MARQUIS DE SAINT-GENIEZ-THÉZAN, capitaine d'artillerie, démissionnaire, marié le 21 mai 1896, à Marguerite Mandeville-Miquel.

BALSAC

Seigneurs du Claux, de La Garrigue, de Colombiès, Vabres, Pradelles, Gamarus, Garrigous. Barons de Firmy.

ARMES : *De gueules, au pal d'or chargé d'une plante de baume de sople.*

ASSEMBLÉE DE LA NOBLESSE EN 1789.

Les archives de cette famille ont été brûlées en 1793 ; aussi n'est-il

pas possible d'établir la filiation au delà d'André de Balsac qui vivait au milieu du xvii^e siècle, mais le fief de Pradelles qui appartenait très anciennement aux anciens seigneurs de Balsac et qui est resté dans la famille dont nous nous occupons jusqu'à la Révolution est une preuve de la communauté d'origine des seigneurs de Balsac et des Balsac-Firmy.

Nous trouvons les anciens seigneurs de Balsac, depuis 1184 jusques vers 1333. Puis on trouve différens membres de la famille qualifiés seigneurs de Pradelles, fief situé dans le voisinage de Balsac, et enfin au xvii^e siècle, les Balsac-Firmy sont également seigneurs du même lieu.

Des Balsac-Firmy étaient sortis les Balsac-Colombiès, les Balsac-Gamarus et les Balsac-Vialatelle.

La branche de Gamarus est éteinte, celle de Colombiès existe encore. Quant à celle de Vialatelle, elle ne compte plus de représentans au moins en Rouergue, mais peut-être faut-il y rattacher une famille de Balsac habitant l'Agenais.

La famille de Balsac a produit un président à la Cour des Aides, des conseillers au Parlement, un chevalier de Saint-Louis, un officier de la Légion d'honneur, un préfet, un conseiller d'État, un député, etc.

V. JACQUES-HIPPOLYTE DE BALSAC, frère du baron de Balsac, ancien préfet et conseiller d'Etat, fils de Marc-Antoine et de Mlle de Barrau, épousa le 22 février 1811 Joséphine Segonds, décédée le 21 avril 1852.

Il est mort le 18 novembre 1841 laissant :

1. PAULIN, qui suit ;
2. LOUISE, mariée le 18 octobre 1853 à Amédée de Larivière et décédée laissant :

1. LOUIS DE LARIVIÈRE ;
2. MARIE, mariée à M. Joseph de Savignac, capitaine de frégate ;
3. ISABELLE, mariée à M. Henry de Fournas.

VI. PAULIN BARON DE BALSAC, habitant au château du Mazet, ancien conseiller général de l'Aveyron, est le chef de nom et d'armes de la famille.

BANCALIS**BARONS DES ÉTATS**

Seigneurs de Labro, Belmontel, Lormet, Sènejac.
Barons de Pruines. Marquis d'Aragon.

BARONS ET PAIRS

ARMES : *D'azur à l'aigle éployé d'or.*

PREUVES DE PAGES.

MAINTENUS EN NOBLESSE.

ASSEMBLÉE DE LA NOBLESSE EN 1789.

La maison de Bancalis, qui a formé les branches de Pruines, de Villefranche, d'Aragon et de Lormet, fit ses preuves le 27 avril 1697 et établit sa filiation depuis Jean de Bancalis, marié le 17 août 1544 à Jeanne de la Peyre. Elle a produit des pages, des officiers, un chevalier de Saint-Louis, un pair de France, etc.

BRANCHE AINÉE

De JEAN DE BANCALIS descendait au IX^e degré :

IX. FRANÇOIS - HYACINTHE - PAULIN DE BANCALIS DE PRUINES, né en 1806, marié à Anaïs de Colonges de Cénac, dont :

1. CHARLES, mort jeune ;
2. JULES ;
3. LÉONIE.

BRANCHE D'ARAGON

Issue de PIERRE DE BANCALIS et d'ANNE DE MAUREL D'ARAGON, dont :

VII. JEAN-MARIE DE BANCALIS DE PRUINES, MARQUIS D'ARAGON, épousa Gabrielle de Portes, fille du marquis de Portes et de Mlle d'Aignan d'Orbessan, dont :

VIII. JEAN-LOUIS-HENRI DE BANCALIS DE MAUREL, MARQUIS D'ARAGON, baron et pair, page du comte d'Artois, colonel en Russie, chevalier de Saint-Louis, né en 1763, mort en 1849, épousa en 1794 Sophie de Siegen [Nassau] morte en 1849, dont :

1. CHARLES, qui suit ;
2. IDA, née en 1799, morte en 1879, mariée au vicomte Decazes.

IX. CHARLES-ARMAND-FRANÇOIS DE BANCALIS DE MAUREL, MARQUIS D'ARAGON, député du Tarn, né en 1812, mort en 1848, épousa en 1837 Mlle Visconti, dont :

1. CHARLES, qui suit ;
2. JULIE (1839-1886), mariée en 1883 au général de Boério ;
3. CHRISTINE-MARIE-LOUISE, née en 1841, Fille de la charité ;
4. SOPHIE, née en 1842, mariée en 1862 à Victor, comte d'Adhémar de Cransac.

X. ALEXANDRE-LOUIS-ALBERT-CHARLES DE BANCALIS DE MAUREL, MARQUIS D'ARAGON, né en 1844, mort en 1896, marié en 1876 à Louise-Marie-Mathilde de Lordat, fille du marquis de Lordat et de Thérèse de Pins, dont :

1. ALBERT-CHARLES-MARIE-AURICE (1877-1898), mort à Saint-Cyr ;
2. ROBERT, qui suit ;
3. HENRI-JEAN-MARIE-VICTOR, né le 23 mai 1883 ;
4. THÉRÈSE.

XI. ROBERT-CHARLES-AURICE-FRANÇOIS DE BANCALIS DE MAUREL, MARQUIS D'ARAGON, né le 2 juin 1882.

BRANCHE CADETTE

VII. JEAN-LOUIS DE BANCALIS DE PRUINES, frère cadet de Jean-Marie, et fils de Pierre et d'Anne de Maurel, épousa Claudine de Vaudin, dont :

1. ARNAUD, qui suit ;
2. HENRI, émigré, tué à l'armée de Condé ;

VIII. ARNAUD, BARON DE BANCALIS DE PRUINES, épousa Françoise, baronne de Saulègue, dont :

1. HENRY, qui suit ;
2. PAULINE, mariée au baron de Kesling ;
3. ROCH, mort au service ;
4. HIPPOLYTE, marié à Berthe, baronne de Schœnan Wehr, dont :
 - A. EUGÈNE, décédé ;
 - B. RAPHAEL.

IX. HENRI, BARON DE BANCALIS DE PRUINES, a épousé Mlle de Reinach Werth, dont il a eu :

1. RODOLPHE, qui suit ;
2. SOPHIE, mariée au baron de Boissieu.

X. RODOLPHE, BARON DE BANCALIS DE PRUINES, a épousé en 1864 Mlle de Gironde. Il est mort en laissant :

1. IDA ;
2. CLOTILDE, mariée en 1890 à M. Alphonse de Valon.

BANCAREL

Seigneurs d'Hyars et de Las Grèzes.

ARMES : *D'azur au chevron d'argent, à deux étoiles d'or en chef et au chien passant du même en pointe.*

CONVOQUÉS A L'ASSEMBLÉE DE LA NOBLESSE EN 1789.

L'auteur de cette famille fut pourvu en 1635 de l'office de conseiller secrétaire du Roi.

De lui descendait à la sixième génération :

VI. PHILIPPE DE BANCAREL, conseiller général de l'Aveyron, après son frère en 1826, mort le 1^{er} décembre 1857, se maria : 1^o avec Pauline Pons de Vayssettes en 1815 ; 2^o avec Adolie de Cassan-Floyrac. Il eut :

Du premier lit :

1. MATHILDE, mariée à M. Baduel d'Oustrac ;
2. NINA, mariée à M. de Gaches de Venzac ;

Du second lit :

3. JÉRÔME, qui suit ;
4. LOUIS, officier de Cavalerie ;
5. ELISE, mariée à M. Vidal de Saint-Urbain.

VII. JÉRÔME DE BANCAREL, ancien conseiller général de l'Aveyron, marié en 1855 à Julienne Lejeune de Waha, dont :

1. XAVIER, qui suit ;
2. BERNARD, marié en 1884 à Mlle Marthe d'Hébrard de Saint-Sulpice, dont :

A. MADELEINE, née en 1885 ;

B. ETIENNE, né en 1886.

VIII. XAVIER DE BANCAREL, ancien officier, mort en 1894, marié à Mlle Augusta Van der Gracht d'Eeghen, dont :

1. GEORGES ;
2. PIERRE ;
3. RENÉE.

BARBEYRAC DE SAINT-MAURICE

Seigneurs de Journac, le Castelet, Bosgros, Saint-Aunès, La Prunarède, Sauvigné, Terrefort, etc. Marquis de Saint-Maurice.

ARMES : *D'azur au cheval barbe d'argent, au chef d'azur chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles d'or.*

MAINTENUS EN NOBLESSE.

ASSEMBLÉE DE LA NOBLESSE EN 1789.

Les preuves faites par cette famille devant les États généraux du Languedoc remontent à 1560.

Le marquis de Saint-Maurice fut député de la noblesse de Montpellier aux États généraux de 1789.

I. JEAN DE BARBEYRAC, tué au service du roi, avait épousé le 12 septembre 1573 Julie de Blain, dont :

II. HENRI DE BARBEYRAC, écuyer, marié le 2 juin 1624 à Julie de Baille, dont :

1. JEAN, auteur d'une branche établie en Provence ;

2. ANTOINE ;

3. CHARLES, qui suit ;

III. CHARLES DE BARBEYRAC, marié le 2 mai 1656 à Catherine de Brueys, dont :

IV. HENRI DE BARBEYRAC, chevalier, président trésorier de France, marié le 30 novembre 1691, à Charlotte de Paul, dont :

1. ANTOINE, qui suit ;

2. CHARLES, sieur de Maureillan.

V. ANTOINE DE BARBEYRAC, président trésorier de France, marié le 10 février 1719 à Gabriel de Benoist de la Prunarède, dont il eut :

1. ANTOINE, qui suit ;

2. CHARLES, seigneur de Sauvigné, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Brissac, marié à Pauline de Beauchamps, auteur de la branche de Sauvigné ;

3. FRANÇOIS, seigneur de Terrefort, marié à N. de Bonnemie, auteur de la branche de Terrefort ;

4. ANTOINE-JEAN, capitaine au régiment de Flandres, chevalier de Saint-Louis ;

5. **MARIANNE-GABRIELLE**, religieuse au couvent de Sainte-Catherine, à Montpellier.

VI. ANTOINE DE BARBEYRAC, MARQUIS DE SAINT-MAURICE, seigneur de Saint-Aunès, La Prunarède, Le Castelet, Bosgros, etc., marié, le 15 novembre 1751, avec Marie-Anne-Angélique-Antoinette de Saint-Aurent, fille de Jean-Claude de Saint-Aurent, seigneur de Casalis, conseiller à la Cour des Comptes de Montpellier, et de Marie de Pujol de Beaufort. Ce fut en sa faveur que la terre de Saint-Maurice fut érigée en marquisat en 1753. Il eut de son mariage :

1. **CHARLES-MARIE**, qui suit ;
2. **JEAN-JOSÉPH-MARTIN**, auteur de la branche de Journac, rapportée plus loin ;
3. **JOSEPH-HENRI**, successivement officier au régiment de Vivarais, émigré en 1791, capitaine dans la légion de Montalembert, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur ;
4. **ELISABETH-ADÉLAÏDE**, mariée le 15 février 1786, à Auguste-Marc-Antoine de Sambucy de Sorgue ;
5. **MARIE-GAERIELLE**, mariée le 19 novembre 1784, à François de Peyrot de Vailhauzy, baron de Brousse, conseiller au Parlement de Toulouse ;
6. **PAULINE-MARIE**, femme de Jean-Jacques-Louis Durand, seigneur de Lunel-Viel et de Saint-Just, président à la Cour des Comptes de Montpellier.

VII. CHARLES-MARIE DE BARBEYRAC, MARQUIS DE SAINT-MAURICE, marié en 1790 à Mlle de Longpré, député de la noblesse de Montpellier aux États généraux de 1789, laissa :

1. **ADOLPHE**, qui suit ;
2. **FRÉDÉRIC-MARIE-ETIENNE**, comte de Saint-Maurice, général de brigade, marié à Pauline de Lauro, dont une fille **MARIE**, mariée 1^o au baron de Jerphanion ; 2^o à Raoul comte de Fontanges ;
3. **ERNESTINE-HENRIETTE-CHARLOTTE**, femme du vicomte de Bornier ;
4. **LÉON**, épousa Ernestine de Longpré, dont :
 - A. **ULRICH**, comte de Saint-Maurice ;
 - B. **ADÈLE**, mariée au vicomte Jules de Bornier.

VIII. ADOLPHE-LOUIS-JOSEPH-CHARLES DE BARBEYRAC, MARQUIS DE SAINT-MAURICE, marié le 4 janvier 1820 à Mlle Jullien, a laissé :

1. **EDMOND**, qui suit ;

2. AMÉLIE, mariée à Victor vicomte de Bonald, décédée le 19 décembre 1900.

IX. EDMOND DE BARBEYRAC, MARQUIS DE SAINT-MAURICE, marié, le 1^{er} août 1853 à Mlle de Sarret de Coussergues, mort le 7 juillet 1892, a laissé :

1. CHARLES, qui suit ;
2. JEANNE, mariée à Raymond, comte de Kergorlay.

X. CHARLES DE BARBEYRAC, MARQUIS DE SAINT-MAURICE et de MONTCALM, ayant été adopté par le marquis de Montcalm héritier de sa maison, a épousé Valentine Pozzo di Borgo, fille du duc Pozzo di Borgo. De ce mariage :

1. BERTRAND DE MONTCALM ;
2. JEAN DE SAINT-MAURICE-MONTCALM ;
3. ROBERT DE SAINT-MAURICE-MONTCALM.

BRANCHE CADETTE

Issue de JEAN-JOSEPH-MARTIN DE BARBEYRAC

VII. JEAN-JOSEPH-MARTIN dit LE COMTE DE BARBEYRAC SAINT-MAURICE, marié à Alix de Bosc en 1792, laissa :

1. CASIMIR, qui suit ;
2. ANTOINE-CASIMIR-JULES, auteur de la branche de Nant.

VIII. CASIMIR, COMTE DE BARBEYRAC SAINT-MAURICE, épousa en 1833 Mlle de Rascas et en eut un fils.

IX. PAUL, COMTE DE BARBEYRAC SAINT-MAURICE, marié à Mlle du Plessis, morte en 1897, dont un fils JEAN, né en 1879, et une fille MARIE mariée à son cousin M. du Plessis.

BRANCHE DE NANT

Issue d'ANTOINE-CASIMIR-JULES DE BARBEYRAC SAINT-MAURICE,
fils de JEAN-JOSEPH-MARTIN

VIII. ANTOINE-CASIMIR-JULES, dit le VICOMTE DE BARBEYRAC SAINT-MAURICE, officier démissionnaire en 1830, épousa le 1^{er} juin 1835 Eglantine Picapère de Cantobre. De ce mariage :

1. GABRIELLE, religieuse ;
2. JOSEPH, qui suit ;
3. HENRI-FÉLIX-SIDOINE-XABERT, né le 20 novembre 1842, entré l'École navale en 1859, a fait la campagne de 1870 dans l'armée de la Loire, la campagne du Sénégal, du Tonkin, etc., officier de la

Légion d'honneur en 1887, commandeur avec plaque de l'Aigle rouge et du Vénézuéla, commandeur du Dragon de l'Annam, décoré de la médaille coloniale du Tonkin, contre-amiral, chef d'État-major à Brest, marié en 1874 à Mlle Louise-Marie de Morin, dont :

- A. RAYMOND (1875), lieutenant d'infanterie coloniale ;
- B. GABRIELLE (1871) ;
- C. GUY (1878), sergent au 141^e ;
- D. HENRIETTE (1879) ;
- E. JACQUES (1880), au service ;
- F. YVONNE (1883).

IX. ÉTIENNE-CASIMIR-MARIE-JOSEPH, VICOMTE DE BARBEYRAC SAINT-MAURICE, marié : 1^o en 1865 à Isabelle Séré de Rivière ; 2^o en 1877 à Suzanne de Malafosse.

Du premier lit :

- 1. HENRI, officier d'infanterie, né en 1867 ;
- 2. CÉCILE, née en 1870, mariée en 1875 à M. d'Estanque ;
- 3. ANDRÉ, né en 1873 ;

Du deuxième lit :

- 4. MADELEINE, née en 1878 ;
- 5. JEAN, né en 1879, élève à l'École polytechnique ;
- 6. ROGER, né en 1881 ;
- 7. GENEVIÈVE, née en 1883 ;
- 8. MARIE, née en 1885 ;
- 9. GERMAINE, née en 1888 ;
- 10. PAQUERETTE, née en 1892.

BARRAU

Seigneurs de Caplongue, de Frayssinous, d'Espinassettes,
coseigneurs de Trémouilles.

ARMES : *D'argent, au chevron d'azur, accompagné en pointe d'un lion de gueules rampant ; au chef d'azur chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles du même. L'écu timbré d'un casque d'argent bruni, posé et tarré de côté, montrant les deux tiers de la visière et à cinq barreaux.*

MAINTENUS EN NOBLESSE.

ASSEMBLÉE DE LA NOBLESSE EN 1789.

Cette famille ne remonte par titres suivis qu'à l'année 1557. On en trouve pourtant des traces antérieurement à cette époque, notamment dans plusieurs actes anciens qui sont aux archives du départ-

tement. Mais ces actes présentent des lacunes et des obscurités qui ne permettent pas d'établir d'une manière claire et précise son ascendance au delà du xvi^e siècle. Elle a produit des officiers, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Firmin de Barrau, qui testa le 7 avril 1557, est le premier auteur de la filiation prouvée. De lui descendait au huitième degré :

VIII. PIERRE-FIRMIN-MARIE DE BARRAU, né le 20 avril 1761, marié le 19 septembre 1790, avec Marguerite-Henriette Dablanc morte le 4 juillet 1862, fille de Pierre Dablanc, avocat à Rodez, et Paule-Henriette de de Morlhon, servit d'abord dans le régiment de Vexin depuis 1779 jusqu'en 1783, époque à laquelle il passa dans les gardes du corps du roi, où il demeura jusqu'au licenciement opéré en 1789.

Rentré dans ses foyers au moment où le mouvement révolutionnaire commençait à éclater, son attachement à la cause monarchique lui suscita toute sorte de persécutions. Il n'émigra point ; forcé de se cacher pour se soustraire aux mandats d'arrêt décernés contre lui sous le régime de la Terreur, il fut traité d'émigré, ses biens furent sequestrés, son château brûlé par un détachement de l'armée révolutionnaire du Lot, le 1^{er} novembre 1793.

S'étant ensuite volontairement remis pour faire élargir son père malade, il n'échappa à la mort qu'en s'évadant presque miraculeusement de la maison de réclusion au moment où l'on venait le prendre pour le traduire au tribunal révolutionnaire. Les grandes persécutions ne cessèrent, les portes de la prison ne s'ouvrirent pour sa famille que lorsque la chute de Robespierre vint arrêter en France le torrent des proscriptions.

Il est mort à Rodez dans la nuit du 10 au 11 mai 1829, à l'âge de 69 ans. Ses enfans furent :

1. JEAN-AUGUSTE DE BARRAU, né le 13 mars 1792, entré à l'école militaire de Saint-Cyr (section d'artillerie) le 6 janvier 1813, lieutenant d'artillerie 1^{er} juillet de la même année, capitaine le 27 juillet 1823, chevalier de l'ordre de Saint-Ferdinand d'Espagne le 23 mai 1825, chevalier de la Légion d'honneur le 5 mai 1833, chef d'escadrons, au 5^e régiment d'artillerie le 26 novembre 1843 ; décédé à Cette, commandant de l'artillerie de la citadelle, le 28 août 1848, dans la 56^e année de son âge, après 36 ans de services non interrompus ;

2. JUSTIN-HIPPOLYTE, né à Rodez le 23 mars 1794, entré à l'école militaire de Saint-Cyr le 15 mars 1813 ; garde du corps du roi le 16 juin 1814, lieutenant au 17^e régiment de chasseurs à cheval le 28

juillet 1815, retiré du service actif en 1820, rappelé au 2^e régiment de carabiniers le 31 octobre 1826, retiré définitivement du service à la fin de 1829 ; rédacteur d'un journal politique, la *Gazette du Rouergue*, de 1832 à 1836 ; élu membre du Conseil général, par les cantons de Cassagnes et de Réquista réunis, le 17 novembre 1833 ; réélu en 1839 et 1848 ; l'un des principaux fondateurs, au mois de décembre 1836, de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, dont il a toujours été, depuis cette époque, président ; conseiller de préfecture à Rodez, par arrêté du prince Louis-Napoléon, le 23 janvier 1849 ; chevalier de la Légion d'honneur le 10 décembre 1850 ; secrétaire général de la préfecture de l'Aveyron le 9 septembre 1853 ; rentré dans la vie privée en 1855, mort en 1863.

3. MARIE-VICTOR, né en 1796, garde du corps, lieutenant au bataillon du Sénégal, mort le 4 mai 1825 des suites d'une maladie de poitrine contractée dans cette colonie .

4. et 5. JUSTINE et ROSALIE, nées à Rodez, le même jour, 10 avril 1798 ; sans alliance ;

6. PAULIN-EUGÈNE, né le 27 avril 1801, licencié en droit, marié le 9 avril 1839 à Coraly Manzoni, veuve du président de Séguret, fille de Louis-Anicet Manzoni, avocat, et de Marie-Thérèse de Cattelani ; fondateur, en 1844, et rédacteur d'un journal politique ayant pour titre : *l'Echo de l'Aveyron* ; élu membre du Conseil général de l'Aveyron, par le canton de Cassagnes, le 11 mars 1849, démissionnaire en 1851 ;

7. EDOUARD-ADOLPHE, qui suit ;

8. THÉOPHILE DE BARRAU, né à Rodez, le 11 juillet 1805 ;

9. HENRI, né à Rodez, le 25 mars 1811, décédé à Carcenac, le 9 mai 1851, après avoir servi pendant quelques années dans un régiment d'infanterie.

IX. EDOUARD-ADOLPHE DE BARRAU, né à Carcenac, le 4 février 1803, docteur en médecine en 1830 ; membre, en 1839, de la commission scientifique de l'Algérie dont il a partagé les travaux, dans la section d'histoire naturelle, depuis le mois de novembre de ladite année jusqu'en juillet 1840, époque à laquelle il est rentré en France par suite de l'altération de sa santé ; marié, le 7 janvier 1845, avec Blanche Mignonac, de Comps-la-Grandville, fille de Victor-Martial Mignonac et de Jeanne-Marguerite Vernhes d'Espinassous ; élu membre du Conseil général de l'Aveyron, par le canton de Cassagnes, le 1^{er} août 1852, démissionnaire en 1855 décédé avant 1887. Ses enfants sont :

1. MARIE-MARGUERITE-BLANCHE, née le 6 septembre 1846 ;

2. GUI-JEAN-RAYMOND, qui suit ;
3. FIRMIN-CHARLES-HENRI-AUGUSTE, né le 25 janvier 1849, ingénieur ;
4. EUGÈNE-ALBERT-FERNAND, né le 3 avril 1851, marié à Mlle Fabre, dont :
 - A. ROGER ;
 - B. JEAN ;
 - C. PAUL ;
 - D. PIERRE ;
 - E. CÉCILE.
5. ALBERT-MAURICE, né le 11 août 1852 ;
6. JUSTINE-EUGÉNIE-MARIÉ, née le 23 février 1855 ; mariée à M. de Lavernhe ;
7. LOUISE-OCTAVIE, née le 5 juin 1858.
- X. RAYMOND DE BARRAU, né le 28 décembre 1847, marié à Mlle Rouquette, décédée le 30 mai 1882, dont :
 1. GUI ;
 2. LOUIS.

BÉNAVENT-RODEZ

Aujourd'hui RODEZ-BÉNAVENT

BARONS DES ÉTATS

Seigneurs de Bozouls, Vinassan, Cabrielles, Cabanes, etc. Barons de Bénavent, de Mels. Vicomtes de Bénavent-Rodez.

ARMES : *D'argent à 3 bandes de gueules, au chef d'azur chargé d'un lambel d'or.*

ARMES NOUVELLES : *Écartelé aux 1 et 4 de gueules au lion d'or, aux 2 et 3 de Bénavent ancien (1).*

HONNEURS DE LA COUR.

MAINTENUS EN NOBLESSE.

ASSEMBLÉE DE LA NOBLESSE EN 1789.

(1) M. Mahul donne pour timbre une couronne fermée qui est, dit-il, celle des comtes de Rodez. Nous ne croyons pas que les comtes de Rodez aient jamais porté la couronne fermée qui n'existait pas de leur temps, même pour les Rois.

Cette maison a produit un chevalier de l'ordre du Roi, des chevaliers de Saint-Louis, des officiers, un lieutenant-colonel du Royal Infanterie, etc.

Henri de Bénévent, cousin du comte de Rodez Hugues IV et substitué par lui au comté de Rodez dans son testament de 1271, est le premier auteur de cette maison.

De lui descendait au XIII^e degré :

XIII. HUGUES-CHARLES-ANNE-BARTHÉLEMY, COMTE DE RODEZ-BÉNAVENT, marié le 27 avril 1808 à Pauline Martin du Bosc. Il est mort en 1847.

Il était fils du vicomte de Bénévent-Rodez qui obtint en 1784 les honneurs de la cour.

C'est lui qui a le premier pris le nom de Rodez-Bénévent, ainsi que le titre de comte, comme descendant des comtes de Rodez.

Nous ignorons sur quoi l'on s'est appuyé pour relever ce titre, qui ne pouvait l'être sans l'autorisation du Roi, car le comté de Rodez a été réuni à la couronne sous Henri IV, et par suite c'est le roi de France seul qui pouvait se qualifier comte de Rodez.

On invoquerait en vain la substitution de 1271, puisque malgré cette substitution le comté de Rodez était passé en 1298 dans la maison d'Armagnac. En outre par un arrêt du 22 novembre 1644, le Roi rétablit le titre de comte de Rodez en faveur de Louis d'Arpajon et de ses successeurs, par où ce titre est passé en 1736 dans la maison de Noailles. (Arch. du Parlement de Toulouse. Edits XVIII, 288.)

Le comte de Rodez-Bénévent a eu de son mariage :

1. MARIE-LOUIS-FRANÇOIS-LÉON, qui suit ;
2. JULES-JOSEPH-MARTIN, marié à Mlle Alibert ;
3. MARIE-THÉOPHILE, marié à Mlle Givernis le 30 juillet 1850 (1).

XIV. MARIE-LOUIS-FRANÇOIS-LÉON, COMTE DE RODEZ-BÉNAVENT, conseiller général de l'Hérault, marié en 1839 à Mlle Zélia Clément, dont :

1. HENRI, qui suit ;
2. BLANCHE, née le 5 septembre 1841, mariée au comte de Lansade.

(1) M. de la Roque dit que les trois frères sont appelés dans leur acte de naissance : « RODEZ-BÉNAVENT, descendans en ligne directe et masculine des anciens princes de Carlat et de Rodez. »

C'est la première fois que nous voyons un officier de l'état civil s'ériger en juge d'armes et faire aussi bon marché des articles 34 et 35 du code civil !

XV. HENRI, COMTE DE RODEZ-BÉNAVENT, marié à Mlle de Mauléon, fille du marquis de Mauléon et de Mlle de La Rivière, dont :

1. HENRI ;
2. HUGUES ;
3. JEAN.

BENOIT

Seigneurs d'Alauzière, de La Garde, de Marignac, de Cézals,
d'Altayrac et de Taurin.

ARMES : *D'argent, à un bénitier de gueules.*

Famille noble, originaire de Montauban, qui, pendant les guerres religieuses du ^{xvi}e siècle, vint s'établir en Rouergue où elle forma trois branches : l'une à Millau, l'autre à La Falque, et la troisième à Saint-Geniez.

La branche de Millau, s'éteignit dans la maison d'Auriac et posséda la seigneurie de Taurin. Cette branche se maintint dans sa noblesse. Il n'en fut pas ainsi de celle de Saint-Geniez, qui dérogea en faisant le commerce, mais elle obtint sa réhabilitation par l'acquisition d'une charge au commencement du ^{xviii}e siècle.

Cette famille a produit un conseiller secrétaire du roi, deux députés, etc.

Elle a pour auteur, d'après M. de Barrau, Antoine de Benoit vivant au ^{xvi}e siècle, de qui descendait au ^{viii}e degré :

VIII. GUILLAUME-RAYMOND DE BENOIT, chevalier de la Légion d'honneur, député sous la Restauration, juge de paix à Saint-Geniez, marié à Marguerite Dumas de Corbières, dont :

1. EUGÈNE, magistrat, mort en septembre 1828 ;
2. AIMÉ, qui suit ;
3. JEAN-BAPTISTE, habitant en Russie, et père de :
 - A. ANTOINE, marié à Mlle de Speder ;
4. PAULINE, décédée ;
5. ELISE.

IX. AIMÉ DE BENOIT, maire de Saint-Geniez, conseiller général, mort le 24 janvier 1865, marié à Mlle Nathalie Couderc de Saint-Chamant, décédée le 15 juillet 1863, dont :

1. NORBERT, qui suit ;
 2. LOUISE, décédée.
- X. NORBERT DE BENOIT, ancien député de l'Aveyron, marié à Mlle du Parcq, dont :
1. RAYMOND ;
 2. MARIE-SOPHIE ANTOINETTE-JEANNE, morte le 29 octobre 1883 ;
 3. MARGUERITE, mariée en 1899 à M. d'Hombres-Firmas ;
 4. YVONNE ;
 5. FRANCIS.
-

BERGON

COMTE DE L'EMPIRE

ARMES : Parti : au 1 d'or à un sautoir de gueules cantonné de quatre étoiles à six rais d'azur, au 2 de sinople à un chêne terrassé d'argent au pied duquel est assis un chien contourné, surmonté d'un œil ouvert rayonnant d'or ; à la champagne de gueules chargé du signe des chevaliers de l'Empire (1810).

ARMES NOUVELLES : (1811) Ecartelé au 1, des comtes conseillers d'Etat, au 2 de gueules chargé d'un œil, etc., au 3 d'or à un sautoir, etc., au 4 de sinople à un chêne, etc.

JOSEPH-ALEXANDRE BERGON, chevalier de l'Empire (1810), comte 1811, conseiller d'État, procureur général à la Cour de Cassation, directeur général des Forêts, membre de l'Institut, né en 1741, mort en 1824, épousa Jeanne des Isnart, décédée en 1814 : sans postérité.

BLANC DE GUIZARD

Seigneurs de La Guizardie, Veders, Limon, La Mothe, La Saigne.

ARMES : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'azur au griffon d'or rampant, au 2 de gueules au charriot d'or, au 3 d'azur à six cotices d'or.*

TIMBRE : *Un casque de front grillé.*

MAINTENUS EN NOBLESSE (1).

La famille de Blanc prit le nom de Guizard à la suite du mariage de Jean de Blanc avec Louise de Guizard, fille de Louis et d'Anne de Nogaret (15 janvier 1541). Elle a produit un gentilhomme de la Chambre, des officiers, un préfet, etc.

M. de Barrau en donne la filiation depuis Jean de Blanc père du précédent et marié à Louise de Nogaret. Il testa le 19 mai 1506.

De lui descendait à la ix^e génération :

IX. LOUIS DE BLANC DE GUIZARD, préfet de l'Aveyron le 12 août 1830, directeur des monumens et bâtimens publics et président du conseil des bâtimens civils, en avril 1834 ; député de l'Aveyron en 1834, 37 et 39 ; préfet pour la deuxième fois du même département en 1839 ; officier de la Légion d'honneur ; marié, le 26 avril 1836, à Mademoiselle Clémence Dufrene, d'une ancienne maison de finance de Paris, dont deux enfans :

1. BERTHE, née le 1^{er} avril 1837 ; mariée à M. Chrestien de Lihus ;
2. GEORGES.

(1) Nous ne trouvons pas le nom de cette famille parmi celles qui prirent part à l'assemblée de la noblesse en 1789 ; probablement son représentant devait être absent du Rouergue à cette époque.

BOISSIÈRE

Seigneurs de Carcenac-Peyralès, Fijaguet, Grioudas, Ginolles, La Selve, Seveyrac, Vanc, Las Canals, etc. Coseigneurs de Panat.

ARMES : D'argent à un buis de sinople, au chef d'azur chargé d'un diadème fleurdelisé d'or.

MAINTENUS EN NOBLESSE (1).

PREUVES DE SAINT-CYR.

Nous voyons le nom de Boissière pour la première fois en 1365. Pierre Boissière, procureur général du Comte et de l'Evêque de Rodez, dénonça les consuls comme traitres à la Patrie et les cita devant la cour du paréage parce qu'obéissant aux ordres du Prince de Galles, ils avaient fait graver ses armes sur les portes de la ville. Plus tard en 1379, nous voyons Guillaume Boissière seigneur de Grioudas.

Toutefois la filiation prouvée commence seulement à Géraud Boissière.

Il n'y a pas d'ailleurs de doute sur la descendance de Pierre Boissière, car ce fut en souvenir des services rendus par lui que Jean Boissière, fils de Géraud, fut anobli en 1471.

Quant à Guillaume il était bien de la même famille, car la terre de Grioudas dont il était seigneur en 1379 a été possédée pendant très longtemps par les descendants de Géraud.

La généalogie qui suit, a été dressée sur les pièces qui se trouvent aux archives de l'Aveyron et celles qui sont entre nos mains.

I. GÉRAUD BOISSIÈRE, vivant en 1400, est connu par un achat fait par son fils Jean qui se dit fils de Géraud. Il eut pour enfans :

1. JEAN, qui suit ;

2. HÉLIPSE, mariée à Hugues Fabry.

II. JEAN DE BOISSIÈRE, seigneur de Carcenac-Peyralès, Pradinas, Fijaguet, coseigneur de Panat, fut viguier de Rodez.

Il fut anobli en 1474. Nous devons dire qu'auparavant il prenait la qualité de noble, ainsi que cela résulte de deux actes de 1467 et 1471. L'un de ces actes est un hommage.

(1) Cette famille était éteinte en ligne masculine en 1789. Jean-François de Saunhac fut convoqué à l'assemblée de la noblesse comme représentant la seigneuresse de Fijaguet-Boissière.

Il fut député aux États généraux de 1434. Il testa le 24 mars 1499 laissant de sa femme, qui était de la maison de la Roque de Salles :

1. JEAN, qui suit ;
2. GUILLAUME, qui testa en 1568, laissant :
 - A. FRANÇOIS, marié à Suzanne de Blanchard, dont il eut :
 - a. JEAN-FRANÇOIS, marié en 1632 à Cécile de Palarin et père de Xavier, maintenu en noblesse le 6 novembre 1669 (Bezons);
3. CÉBÉLIE, religieuse de saint Benoit ;
4. MARIE, femme d'Antoine Guillot ;
5. JEANNE, femme de Jean Gisart.

M. de Barrau lui donne à tort pour femme Antonia de Rességuier qu'il aurait épousée en 1474. C'est une erreur. En 1499 Jean était veuf de N. de La Roque ; de plus cette Antonia de Rességuier qui offrit au roi les clefs de la ville en 1533 aurait eu environ 72 ans à ce moment-là si elle s'était mariée en 1474 (1). Il faut croire que M. de Barrau se trompe sur la date du mariage et qu'elle était ou la femme d'un autre Boissière ou la seconde femme de celui-ci.

III. JEAN II DE BOISSIÈRE, seigneur de Carcenac, Fijaguet, Las Canals, etc., épousa, le 25 juin 1506, noble Marguerite Colomb, fille de Jean, seigneur de Bleysses, et de Catherine Sardona. Il testa le 1^{er} avril 1516 et mourut vers 1525. Il laissa :

1. JEAN III, qui est peut-être le mari d'Antonia de Rességuier ;
2. FRANÇOIS, qui suit ;
3. FRANÇOISE.

IV. FRANÇOIS DE BOISSIÈRE, seigneur de Carcenac, Fijaguet, Las Canals, Ginolles, etc., épousa : 1^o Marie de Caulet, fille de Bernard ; 2^o Madeleine de Barutel, de Gaillac, le 7 février 1557.

François testa le 27 septembre 1585. Il laissa :

Du premier lit :

1. JEAN, qui suivra ;

Du deuxième lit :

2. FRANÇOIS, seigneur de Ginolles, testa en 1572 ;
3. DANIEL ;
4. MARGUERITE, femme de noble Bernard de Ginestel, baron de La Garde Viaur ;
5. FRANÇOISE, femme en 1580 de noble Jean de Ginestel, frère du précédent ;

(1) Comment expliquer en ce cas ce passage de Bosc : « y avia una bella demoisella, filla de M. de Rességuier, moulher (femme) de Mons de la Boissiera... »

6. MARIE, femme de : 1° Antoine de Corneilhan, d'Albi, en 1585 ;
2° de Raymond de Paraire en 1596 ;

7. JEANNE, femme de N... de Lavedan en 1587 ;

8. MADELEINE, femme d'Antoine de Bandinel de La Roquette.

A la même époque vivaient, Madeleine de Boissière, femme de François de Mostuéjous, et François de Boissière, marié en 1572 à Antoinette de Bonald.

V. JEAN IV DE BOISSIÈRE fut maintenu en noblesse par arrêt du 13 mars 1608.

Il épousa : 1° Jeanne d'Aymeric, fille de Jacques et de Madeleine de Barutel, la même qui s'était remariée avec François de Boissière ; le contrat est de 1571 ; 2° Perrette de Martin, fille d'Antoine, baron de Roquecourbe ; le contrat est de 1589.

Jean IV était protestant, mais il se convertit. Il mourut à Las Canals en 1629, laissant :

Du premier lit :

1. HUGUES, seigneur de Carcenac, marié en 1611 à Marie d'Ambès, dont MARIE DE BOISSIÈRE, mariée à Antoine d'Espinasse et qui testa en 1692 ;

2. JEAN, qui suit ;

Du deuxième lit :

3. FRANÇOIS ;

4. CLAIRE, qui testa en 1636 ;

5. RAYMOND, religieux ;

6. PIERRE-JEAN, marié en 1628 à Gaillarde de Lacombe, dont il n'eut pas d'enfants ; il était avocat au Parlement de Toulouse, seigneur de Fijaguet et Las Canals ; il testa en 1659 ;

7. ANTOINE, recteur de Bozouls, mort en 1658.

VI. JEAN V DE BOISSIÈRE, seigneur de Las Canals, Fijaguet, Ginolles, etc., épousa le 6 mai 1612, Françoise de Paraire, fille de Raimond et de Cécile Le Tellier. Raimond de Paraire était remarié à Marie de Boissière, veuve d'Antoine de Corneilhan. Jean testa en 1615, laissant :

VII. JEAN VI DE BOISSIÈRE, seigneur de Fijaguet, Ginolles, Las Canals, Séveyrac, Vanc, etc., conseiller au Présidial, maintenu en noblesse par arrêt du 28 août 1668, naquit en 1614.

Il épousa en 1638 Catherine de Pomarède, et testa en 1691, laissant :

1. JEAN VII, qui suit ;

2. MARIE, femme en 1682 de Jean-Jacques de Sicard ;

3. JEAN-ANTOINE, curé à Bozouls ;

4. ANTOINE-ARMAND, chanoine à Conques ;
5. FRANÇOISE, mariée en 1667, à Jean de Saunhac, seigneur d'Aiguesvives ;
6. JOSEPH, chanoine ;
7. CATHERINE, religieuse.

VIII. JEAN VII DE BOISSIÈRE, seigneur de La Selve, Fijaguet, Las Canals, écuyer, né en 1648, servit comme cadet d'artillerie le 15 janvier 1672, il fut promu la même année commissaire d'artillerie. Il fit les campagnes d'Allemagne, de Hollande, suivant le certificat du comte de Lude, du 4 juillet 1674. Nommé capitaine en 1689 au régiment de Bournazel, il fut envoyé à l'île de Ré.

En 1677, il épousa Madeleine de Moret (1), fille d'Antoine de Moret, baron de Montarnal de Pagas et de Claude de Cardaillac, fille de Madeleine de Bourbon-Malause. Il fut maintenu en noblesse le 11 octobre 1698.

Il mourut en 1730, laissant :

1. JEAN-JOSEPH qui suit ;
2. HENRI-CLAUDE, chevalier de Saint-Louis, garde marine à Toulon en 1706 ; lieutenant au régiment de Gondrin, il fut tué au siège de Landau en 1713 ;
3. MARIE-MADELEINE, abbesse de Fabas.

IX. JEAN-JOSEPH DE BOISSIÈRE, seigneur de La Selve, Las Canals, Fijaguet, etc., né en 1630, servit au régiment du comte d'Uzès, cornette dans la compagnie de Lude, il quitta le service en 1707 à cause des infirmités qu'il y avait contractées.

En 1711 il épousa Marguerite de Rodat, fille de Guillaume et de Cécile de Solanet.

Il testa en 1740, laissant :

1. MARIE-ANNE, religieuse à Rodez, morte en 1737 ;
2. DALMAS, qui suit ;
3. HENRI-VICTOR, chanoine de Rodez (1718-1780) ;
4. MARIE-FRANÇOISE, religieuse ;
5. MARIE-MADELEINE, morte en 1797 ;
6. MARIE-CÉCILE, morte en 1796 ;
7. JEAN-JOSEPH, servit pendant 30 ans dans les gardes du corps ; nommé capitaine de cavalerie en 1755, il fut reçu dans la garde Ecossaise où il atteignit le grade de sous-lieutenant, poste relative-

(1) Madeleine de Moret eut une nièce, Marguerite, qui épousa Gilles de Galard, marquis de Terraube, v^e aïeul d'Hector, marquis de Galard Terraube, chef de noms et d'armes de la maison de Galard.

ment élevé car la garde Ecossoise était un corps d'élite. Il se retira peu après.

X. DALMAS DE BOISSIÈRE, seigneur de Las Canals, Fijaguet. Ginolles, etc., chevalier de Saint-Louis, naquit le 9 novembre 1716, Il entra au service et y demeura jusqu'en 1769.

Il épousa en 1766 Henriette-Thérèse de Mengaud de La Hage, fille de Jacques-Antoine de Mengaud, baron de La Hage, et de Catherine de Vic. Il mourut en 1788 laissant :

1. MARIE-MAGDELEINE-THÉRÈSE, reçue à Saint-Cyr ;
2. VICTOR-XAVIER, né en 1768, qui suit ;
3. JEAN-JOSEPH, mort jeune ;
4. MARIE-CÉCILE-HENRIETTE (1770-1772) ;
5. MARIE-ANGÉLIQUE-VICTOIRE, née en 1775.

XI. VICTOR-XAVIER DE BOISSIÈRE, seigneur de Las Canals, Fijaguet, La Selve, etc., fut le dernier de la maison de Boissière.

Ses deux sœurs se marièrent.

L'aînée, Marie-Magdeleine-Thérèse, épousa Jean-François-Joseph de Saunhac, seigneur de Talespues.

La seconde, Marie-Angélique-Victoire, épousa M. de Viguier de Grun.

BONNE

Seigneurs de Missècle, Marguerite, Ronel, Cendronne, Saint-Martin, Mont-maur, Trissonnières, Hautpoul, Lartuziès, etc. Vicomtes de Bonne. Marquis de Treffort et de Vizille. Ducs de Lesdiguières.

ARMES : *De gueules au lion d'or, au chef cousu d'azur, chargé de trois roses d'argent.*

Couronne de Comte.

DEVISE : *Gradiendo robore floret.*

ADMIS A MALTE.

HONNEURS DE LA COUR.

MAINTENUS EN NOBLESSE.

ASSEMBLÉE DE LA NOBLESSE en 1789.

Cette maison a produit un duc et pair maréchal de France, des officiers, un chevalier de Malte, de chevaliers de Saint-Louis, etc.

La maison de Bonne se divisa en 1180 en deux branches : de l'aînée sortirent les seigneurs de Lesdiguières que François de Bonne duc de Lesdiguières a illustrés, de la cadette furent issus les seigneurs de Marguerite, de Saint-Martin, de Ronel, etc. La branche aînée remonte à Bosonnet Bonne qui fit un dénombrement en 1250.

De lui descendait au ix^e degré :

IX. FRANÇOIS DE BONNE, DUC DE LESDIGUIÈRES, MARQUIS DE VIZILLE, VICOMTE DE VILLENEUVE, gouverneur du Dauphiné, maréchal de France, duc et pair en 1611, épousa : 1^o en 1566 Claudine Bérenger, fille du seigneur de Gua ; 2^o en 1617 Marie Vignon.

Il eut sept enfans dont deux fils morts jeunes.

Une de ses filles épousa Charles de Blanchefort-Créquy qui devint duc de Lesdiguières, dont une fille mariée à sa tante Catherine, autre fille de François de Bonne.

Cette branche s'éteignit ainsi, mais un rameau qui était issu de Martin V de Bonne descendant de Bosonnet, se perpétua jusqu'au xvii^e siècle et finit avec Alexandre de Bonne, seigneur d'Auriac, vicomte de Tallard, marié à Marie de Neufville, dont une fille Catherine, mariée en 1648 à Roger d'Hostuns.

BRANCHES DU LANGUEDOC

Ces branches, dont l'une a fait ses preuves de Cour, ont établi leur filiation depuis Bernard de Bonne, chevalier, seigneur d'Hautpoul et de Missècle, vivant en 1318. De lui descendait au xiv^e degré :

XIV. FÉLIX-SÉBASTIEN DE BONNE, seigneur de Saint-Martin, marié le 6 mars 1766 à Mlle de Cabrol de Grualgues, et mort en 1791 laissant :

1. JEAN, qui suit ;
2. CATHERINE, mariée à M. Rouvellat de La Clause (1799) ;
3. MARIANNE-ROSE, religieuse ;
4. GUILLAUME-LOUIS, mort jeune ;
5. GUILLAUME-JOSEPH, mort en 1799 ;
6. PIERRE-JUSTIN, auteur d'une branche rapportée plus loin.

XV. JEAN-LOUIS-SÉBASTIEN-FÉLIX-FRANÇOIS DE BONNE, seigneur de Saint-Martin, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, sous-préfet de Saint-Pons, marié le 10 juin 1805 à Christine de Fleyres, dont :

1. FÉLIX-RENÉ ;

2. CHARLES-AUGUSTIN ;

3. JUSTIN, qui suit :

XV. JUSTIN-GUILLAUME-FERDINAND DE BONNE, mort en 1896, marié à Caroline de Poumayrac, a laissé :

1. CHARLES qui suit ;

2. LÉON, marié à Mlle de Poumayrac ;

XVII. CHARLES DE BONNE, chef de noms et d'armes de la famille, a épousé Mlle Bardy Delisle, dont :

1. MARTHE ;

2. MARIE ;

3. JOSEPH.

BRANCHE DE LOSTANGES

XV. PIERRE-JOSEPH-JUSTIN DE BONNE, fils de Félix-Sébastien et de Mlle de Cabrol, mourut le 14 mai 1843.

Il avait épousé : 1^o Mlle de Saint-Martial ; 2^o Mlle Pigot ;

Du 1^{er} lit :

1. JUSTINE, mariée à son cousin Léon de Bonne de Ronel ;

Du 2^e lit :

2. LOUIS, mort en 1882, marié en 1844 à Amélie de Coignac ;

3. JOSEPH-CASIMIR, qui suit ;

4. HENRI, colonel d'infanterie, mort en 1898, marié à Blanche d'Escouloubre, dont :

A. THÉRÈSE, décédée ;

B. LOUISE, mariée à Elie d'Aupias de Blanat ;

5. FERDINAND, marié à Caroline de Montredon, mort en 1901.

XVI. JOSEPH-CASIMIR DE BONNE, capitaine de frégate, officier de la Légion d'honneur, mort en 1871, marié à Angélique de Sahuqué, morte en février 1902 a laissé :

XVII. BERNARD DE BONNE, né le 16 janvier 1861, marié le 4 juin 1889 à Marie-Thérèse Lamarque, dont :

1. HENRIETTE, née le 16 avril 1890 ;

2. GENEVIÈVE, née le 3 janvier 1901.

BRANCHE DE RONEL

X. LOUIS DE BONNE, fils d'Achille et de Louise de Cabrol, seigneur de Marguerite et Ronel, épousa le 8 juillet 1672 Gabrielle de Cabrol, dont :

XI. PIERRE DE BONNE, seigneur de Marguerite et de Ronel, épousa le 16 février 1704, par devant Estadier, notaire à Réalmont, Marie de Bénavent, fille de François de Bénavent et de Marguerite de Basset, dont il eut :

1. FRANÇOIS, qui suit ;
2. JEAN, chevalier de Saint-Louis, tué à Lawfeld ;
3. MARION.

XII. FRANÇOIS DE BONNE, seigneur de Marguerite et de Ronel, épousa le 29 décembre 1732, Jeanne de Bourguet, fille d'Abraham de Bourguet. Il testa le 3 août 1756 et mourut laissant :

1. JÉRÔME, qui suit ;
2. JEANNE, mariée à Antoine de Corneillan, seigneur du Travet ;
3. LOUISE.

XIII. JÉRÔME-FRANÇOIS-JOSEPH DE BONNE, chevalier seigneur de Ronel, etc., épousa le 19 février 1764 Catherine-Marie d'Escorbiac (Scorbiac).

Il est mort le 23 janvier 1824, laissant :

1. JEAN-AUGUSTIN-JACQUES, capitaine au régiment de Bresse, marié à Henriette de Naussac, dont il n'a pas eu d'enfans.
2. LOUIS-MAURICE, qui suit ;
3. FRANÇOIS-JÉRÔME-AUGUSTE, chevalier de Saint-Louis, lieutenant de vaisseau, décédé sans postérité ;
4. HÉLÈNE DE BONNE, mariée à Timoléon de Bonnemain.

XIV. LOUIS-MAURICE DE BONNE, chevalier, sous-préfet de Castres, épousa Louise d'Aire, fille de Charles d'Aire et de Marie-Thérèse Alexandrine de Gohin.

Il a eu de ce mariage :

1. LÉON, qui suit ;
2. MARIE-ALEXANDRINE.

XV. LÉON-PAUL DE BONNE, sous-lieutenant de chasseurs, a épousé sa cousine Louise-Justine de Bonne, fille de Pierre-Joseph Justin de Bonne et d'Euphrosine de Saint-Martial, le 15 novembre 1825.

Il a eu de ce mariage :

1. MAURICE DE BONNE, colonel de hussards, a épousé Mademoiselle Schœlcher, dont il n'a pas eu d'enfans ;
2. ARMAND, qui suit ;
3. ELISABETH, mariée à M. Gardès, comte Romain ;
4. MARIE-THÉRÈSE, mariée à Henry de Carbonel.

XVI. ARMAND DE BONNE, a épousé N..., dont un fils : HENRY.

BBANCHE DE MONTMAUR

Eteinte.

IX. PIERRE DE BONNE, seigneur de Cendronne, fils de Sébastien et de Renée de Bédos, épousa le 27 mai 1627, Jeanne de Robert. Il testa le 4 novembre 1663 et mourut laissant :

1. ACHILLE, seigneur de Cendronne;
2. ETIENNE, qui suivra ;
3. MARGUERITE, mariée à Jacques de Cabrol.

X. ETIENNE DE BONNE, seigneur de Saint-Laurent, né le 25 mars 1636, capitaine au régiment de Picardie, fut maintenu en noblesse et épousa Marguerite de Gaston.

Il laissa un fils, qui suit.

XI. JEAN-FRANÇOIS DE BONNE, seigneur de Montmaur, major du régiment de Picardie, épousa le 14 mars 1722 Louise de Toulouse, fille de Jean-Alexandre et de Marie de Guilhem-Clermont.

Il testa le 2 décembre 1765 et laissa :

1. ALEXANDRE-FRANÇOIS, prêtre ;
2. JOSEPH-MARIE-HYACINTHE, qui suit.

XII. JOSEPH-MARIE-HYACINTHE, dit LE COMTE DE BONNE, né le 1^{er} mai 1725, capitaine de dragons, chevalier de Saint-Louis, épousa le 19 novembre 1774 Jeanne de Royère dont il n'a pas eu d'enfants.

En lui s'est éteinte cette branche.

BRANCHE DE LAVAUUR

Eteinte.

VIII. BALTHAZAR DE BONNE, fils de Achille et de Charlotte de Laurens, épousa le 3 juin 1588 N. de Balthazard, dont il eut :

1. JACQUES, qui suit ;
2. ANNE.

IX. JACQUES DE BONNE, capitaine, épousa le 12 avril 1620 Jeanne de Perrin, fille d'Alexis de Perrin et de Claude de Brussac. Il testa le 18 avril 1663 et mourut le 24 avril 1665, laissant :

1. JACQUES, qui suit ;
2. ALEXIS ;
3. LOUIS-JOSEPH.

X. JACQUES DE BONNE, épousa Léonore de Voisins. Il fut maintenu en noblesse le 17 décembre 1668.

En lui s'est éteinte cette branche.

BRANCHE DE VIVIERS

Eteinte.

ADMISE AUX HONNEURS DE LA COUR.

VII. JACQUES DE BONNE, seigneur de Missècle et commandant pour le roi la place de Viviers, épousa le 20 juillet 1554 par devant Bonnet, notaire à Viviers, demoiselle Marguerite de Nadal, fille de feu noble François de Nadal, écuyer.

Il eut pour enfans :

1. JACQUES, qui suit ;
2. JEAN, seigneur de l'Artuzié, marié à Louise de Mons le 24 juin 1579, dont il eut :
 - A. SÉBASTIEN, marié en 1632 à Françoise d'Arsse, dont :
 - a. JEAN, né en août 1638 ;
 - b. GERMAINE, mariée à M. de Basset ;
 - c. CATHERINE ;
 - B. JACQUES, marié le 19 mai 1631 à Gabrielle de Rastel, dont :
 - a. N. DE BONNE, père de Jacques de Bonne, seigneur de La Barthe, vivant en 1668 ;
 - b. MOISE DE BONNE, né le 24 août 1633, dont les descendants sont la baronne de Puymaurin et Mme de Roquemaurel ;
3. SÉBASTIEN, qui épousa le 31 janvier 1600 Anne de Gouzens, dont :
 - A. JACQUES ;
 - B. PIERRE ;
 - C. DANIEL ;
 - D. JEANNE.

VIII. JACQUES DE BONNE, seigneur de Missècle, coseigneur de Viviers, épousa le 3 septembre 1691 devant Fr. Boutes, notaire à Viviers, demoiselle Paule de Martin, fille de feu noble Antoine de Martin de Roquecourbe.

Il eut de ce mariage :

1. JACQUES, qui suit ;
 2. JEAN, seigneur de La Bernardie, marié le 23 mai 1638 à Louise d'Arsse, fille d'Hector d'Arsse et veuve de Claude de Grave ;
 3. MARGUERITE, mariée en 1612 à Jacques de Durand del Breil.
- Jacques testa le 17 mars 1611 par devant M^e Bernard Barrière, notaire à Soual.

IX. JACQUES DE BONNE, seigneur de Missècle, etc., marié le 30 juillet 1611 à Anne de Genibrouse, fille de Jacques de Genibrouse et de Claire de Beaufort.

Il eut de ce mariage :

1. MARGUERITE, mariée le 6 novembre 1645 à César de Passemar, fille de Guillaume de Passemar et d'Olympe de Vernet ;

2. CLAIRE, mariée à Antoine de Rivals de Pratviel.

Jacques se remaria le 14 mars 1659 avec Françoise de Baliste, fille de Barthélemy de Baliste et de Jacqueline de Seguy.

Il eut de ce second mariage :

3. LOUIS-JOSEPH, qui suit ;

4. MARQUISE, mariée le 13 février 1685 à Jean de Taffanel de La Jonquière.

X. LOUIS-JOSEPH DE BONNE, seigneur de Missècle, etc., épousa le 3 juin 1698 Marie de Villeneuve, fille de Bernard de Villeneuve et d'Elisabeth du Cros.

Il eut de ce mariage :

1. PIERRE, qui suit ;

2. JEAN, capitaine au régiment de Touraine, chevalier de Saint-Louis ;

3. AUGUSTIN, garde marine ;

4. LOUIS, capitaine au régiment de Condé, chevalier de Saint-Louis, blessé au col de l'Assiette, tué à Québec. Il épousa en 1751 Marie-Louise Prudhomme dont :

A. ANTOINE ;

B. PIERRE, marié à Montréal avec Marie-Louise Chartié de l'Olbinère ;

5. ANTOINE-JOSEPH, officier dans l'armée espagnole, marié en 1745 à Marie de Cabrera.

XI. PIERRE DE BONNE, seigneur de Missècle, capitaine au régiment de Condé, épousa le 24 avril 1747 Marie Dor de Lastours, dont :

1. LOUIS, né le 20 juillet 1750 ;

2. JEAN, né le 22 juillet 1750, capitaine au régiment de Touraine, admis à la Cour en 1788 sous le titre de vicomte de Bonne ;

3. LOUIS-FRANÇOIS, qui suit ;

4. MARIE-JOSEPH-HYACINTHE-JACQUES-ALEXANDRE, chanoine de Castres ;

5. LOUISE-MARIE ;

6. JULIE.

XII. LOUIS-FRANÇOIS, seigneur de Missècle, épousa le 22 juin 1779 Marguerite de Pélissier, dont :

1. FRANÇOIS-JOSEPH-VICTOR-ELEUTHÈRE, qui suit :
2. JOSEPH, officier en Sardaigne.

XIII. FRANÇOIS-JOSEPH-VICTOR-ÉLEUTHÈRE DE BONNE, né le 23 avril 1780, marié le 27 avril 1807 à Marie-Marguerite-Julie de Perrin, dont :

1. LOUIS, mort sans postérité ;
2. FRANÇOIS-HIPPOLYTE, mort sans postérité ;
3. MARIE-CAROLINE ;
4. OMBELINE ;
5. ALICE-JOSÉPHINE.

BONNEFOUS

Seigneurs de La Bonnefoussie, Coudols, Montcan, etc

ARMES : *D'azur à 3 rocs d'or posés 2 et 1.*

MAINTENUS EN NOBLESSE.

PREUVES POUR L'ÉCOLE MILITAIRE.

Les Bonnefous, connus au XI^e siècle, disparurent du Rouergue vers 1465. On croit que la famille de Bonnefous de Caminel, existant dans le Lot, est issue des anciens seigneurs de La Bonnefoussie.

Les Bonnefous de Caminel ont établi leur filiation jusqu'en 1565 et sont actuellement représentés par :

Le lieutenant-colonel DE BONNEFOUS DE CAMINEL, demeurant au château de Charry par Montcuq (Lot), qui a épousé Mlle de Tulles.

BOYER DE CASTANET DE TAURIAC

Seigneurs de Maillac, Belmont, Clapiès, Roquemaure, Vernhes, Saint-Urcisse, La Coste, Bruniquel, La Salvetat. Barons de Castanet. Vicomtes de Montclar. Marquis de Tauriac.

ARMES : Ecartelé aux 1 et 4 de gueules au levrier d'argent accosté de gueules, bouclé, cloué d'or et accompagné de deux grues d'argent, le tout entouré d'une bordure crenelée de 8 pièces d'or, aux 2 et 3 d'azur chargé d'un d'un cotice d'or à la bordure crenelée d'or de six pièces. (Ce sont les armes des Castanet.) Sur le tout d'or au chevron de gueules qui est Boyer.

ADMIS A MALTE.

MAINTENUS EN NOBLESSE.

ASSEMBLÉE DE LA NOBLESSE EN 1789.

La maison de Boyer, connue aujourd'hui sous le nom de Tauriac, a pris le nom de Castanet de Tauriac en 1664 à la suite du mariage de Salvy de Boyer avec Anne de Castanet de Tauriac, fille de Jean Honoré de Castanet d'Armagnac, marquis de Tauriac, héritière de la branche aînée des Castanet.

Auparavant elle était connue sous le nom de Boyer de Maillac et le jugement de maintenue en noblesse rendu le 13 juillet 1670 vise la filiation jusqu'à Raimond de Boyer de Maillac, vivant en 1538.

Mais l'origine de cette maison est bien plus ancienne et on en trouve plusieurs membres, dans les siècles précédents, à Penne, où habitait Raimond de Boyer, le premier auteur visé dans le jugement de maintenue. Quant à la maison de Castanet-Tauriac, dont elle a hérité le nom et les armes, c'est la maison des Armagnac de Castanet, dont la branche cadette s'est perpétuée sous ce nom et dont nous vous donnons la généalogie.

Les Boyer-Tauriac ont produit des chevaliers de Malte, des chevaliers de Saint-Louis, de nombreux officiers, un gentilhomme de la chambre du roi, un lieutenant du roi en la province de Rouergue, etc.

I. RAYMOND DE BOYER, seigneur de Maillac, écuyer, vivant en 1538, fut père de :

II. JEAN DE BOYER, seigneur de Maillac et Pechméja, marié à Gabrielle d'Audouine, fille de Jean, seigneur de Peyrilhac, et de Jeanne de Lapeyre, dont il eut :

1. JEAN, qui suit ;
2. Autre JEAN.

III. JEAN DE BOYER, seigneur de Maillac, etc., capitaine, tué au service du roi à Penne vers 1620, épousa : 1^o le 20 juillet 1587 Anne de Martres, fille de Jean et de Bernarde Belhom ; 2^o le 14 mars 1594 Marguerite de Gruel, dont :

1. FRANÇOIS, qui suit ;
2. PIERRE, seigneur de Vignères, mort en 1656.

IV. FRANÇOIS DE BOYER, seigneur de Maillac, capitaine, reçut une lettre de Louis XIII le félicitant de ses services. Il mourut en 1660. Il avait épousé le 17 février 1623 Suzanne de Clairac, fille de Jean et d'Anne de Loupiac, dont entre autres enfans :

1. SALVY, qui suit ;
2. MARC-ANTOINE, né en 1636, capitaine au régiment de Lanta, épousa le 21 février 1662 Marianne de Serres ;
3. JEAN, né en 1641, brigadier des gardes du corps, testa en 1667 ;
4. VÉRONIQUE, mariée à M. d'Audouin ;
5. MARTHE, mariée à M. de Cahours.

V. SALVY DE BOYER, né le 7 novembre 1632, testa en 1712, épousa le 5 février 1664, Anne de Castanet de Tauriac, fille de Jean-Honoré et de Paule de Varagnes, dont :

1. FRANÇOIS, qui suit ;
2. MARC-ANTOINE, page de Monseigneur de Luxembourg, mort avant 1712 ;
3. JEAN, seigneur de La Boulbene ;
4. JEAN-ANTOINE, seigneur de Lacoste, capitaine de dragons, lieutenant-colonel ;
5. JOSEPH, seigneur de Maillac, capitaine de dragons ;
6. JEAN-FRANÇOIS, major de cuirassiers, fut vicomte de Montclar, seigneur de Saint-Urcisse ; il fit la guerre d'Italie et testa en 1760 ;
7. SUZANNE, mariée à M. de Rochefort ;
8. MARIE, mariée à Raymond de Pause ;
9. GABRIELLE, religieuse.

VI. FRANÇOIS DE BOYER DE CASTANET, MARQUIS DE TAURIAC, lieutenant du roi en Rouergue en 1721, testa en 1752 ; il épousa Joséphe-Brigitte de Bruelle, fille du marquis de Bruelle et de Marthe du Vivier, le 24 février 1716. Il eut pour enfans :

1. SUZANNE, née en 1717 ;

2. JEAN-HONORÉ, capitaine, chevalier de Saint-Louis (1719-1786);
3. EMERIC-EMMANUEL, né en 1721 ;
4. LOUIS-JOSEPH, qui suit.

VII. LOUIS-JOSEPH-EUGÈNE DE BOYER DE CASTANET, MARQUIS DE TAURIAC, VICOMTE DE MONTCLAR, etc., chevalier de Saint-Louis, lieutenant du roi en Rouergue, né en 1722, servit dans les cuirassiers où il devint capitaine, testa en 1752 et vivait encore en 1780.

Il épousa en 1761 Mlle de Saint-Blaise, fille de Claude et de Henriette de Livron, dont :

1. CHARLES-FRÉDÉRIC-LOUIS-PROSPER-ERARD - EMMANUEL - FERDINAND, mort en émigration, capitaine de cuirassiers ;
2. EMILIE, mariée à François des Marest, comte de Palis ;
3. AMÉDÉE-VICTOR-XAVIER-SYLVESTRE, qui suit ;
4. DOROTHÉE, mariée au vicomte d'Imbert de Corneillan.

VIII. CHARLES-MARIE-AMÉDÉE-VICTOR-XAVIER-SYLVESTRE DE BOYER DE CASTANET, MARQUIS DE TAURIAC (1776-1854), épousa : 1° Pélagie Dumoulin, morte en 1817 ; 2° Eulalie Roques, le 2 juin 1819, morte en 1883, dont :

Du 1^{er} lit :

1. EDMOND (1799-1800) ;
2. ADOLPHE, qui suit ;
3. PÉLAGIE-EMILIE-SIDONIE, mariée au marquis de Lostanges-Béduer (1805-1883).

2^e lit :

4. MARIE-THÉRÈSE-MATHILDE, mariée en 1844 au comte de Bertier-Pinsaguel.

IX. EUGÈNE-ANNE-ADOLPHE DE BOYER DE CASTANET, MARQUIS DE TAURIAC, député de la Haute-Garonne, mort en 1863, épousa : 1° Mlle de Cambon en 1827 ; 2° Mlle de Surian Bras, en 1842. Il eut :

Du premier lit :

1. ADELAÏDE, mariée au comte Prosper de Bertier ;

Du deuxième lit :

2. AMÉDÉE, qui suit ;
3. ALFRED, mort en 1890.

La marquise de Tauriac est morte en février 1902.

X. MARIE-JOSEPH-AMÉDÉE DE BOYER DE CASTANET, MARQUIS DE TAURIAC (1842-1882), épousa en 1865 Jeanne de Cantalause, dont :

1. MARGUERITE, née le 27 juin 1866, mariée en 1889 à Emile Verdet;

2. ADOLPHE, qui suit;

3. ADÈLE, née le 15 janvier 1872, mariée en 1897 à Bernard de Suarès d'Almeyda.

XI. ADOLPHE DE BOYER DE CASTANET, MARQUIS DE TAURIAC, né le 6 avril 1867, a épousé en 1896 Mlle Elise Ruinart de Brimont, fille du baron de Brimont et de Mlle Cousin de Montauban de Palikao, dont:

1. MARIE-ANTOINETTE;

2. MARIE-ROSE.

BRUNET DE CASTELPERS DE PANAT

Seigneurs de Cadars, Peyrebrune, Lestelle, Bournac, Thouels, Coupiac, Réquista. Barons de Pujols et de Castelpers. Vicomtes de Panat, d'Ambialet. Marquis de Castelpers et de Panat.

BARONS DES ÉTATS

ARMES : *Ecartelé aux 1 et 4 d'argent au sautoir de gueules qui est Panat, au 2 d'azur au château à 3 tours d'argent qui est Castelpers, au 3 d'or à 3 chevrons de sable qui est Lévis. Sur le tout, d'or au lévrier rampant de gueules à la bordure composée d'argent et de sable de 16 pièces qui est Brunet.*

LÉGENDE : *En bonne foy.*

DEVISE : *Fidelitate et audacia lucet.*

ADMIS A MALTE.

PREUVES DE PAGES.

MAINTENUS EN NOBLESSE.

ASSEMBLÉE DE LA NOBLESSE.

Cette maison a produit des gentilshommes de la Chambre, des chevaliers de Malte, des chevaliers du Saint-Esprit, un gouverneur de Tonneins, un évêque, un capitaine de vaisseau chef d'escadre, un député de la noblesse aux États généraux de 1789, etc.

La maison de Brunet, connue aujourd'hui sous le nom de Panat, mais qu'il ne faut pas confondre avec la branche des d'Adhémar

connue sous le même nom, est fort ancienne en Rouergue. Elle a été substituée aux Castelpers, substitués eux-mêmes aux Panat.

Au commencement du xv^e siècle, Louis, vicomte de Panat, dernier mâle de la *branche aînée* de sa maison, donna ses biens à Jean de Lévis, fils de sa sœur Catherine de Panat, à charge de porter le nom et les armes de Panat.

Jean de Lévis transmet aux mêmes conditions les mêmes biens à son neveu Raimond de Castelpers, fils d'Alix de Lévis, vers 1520.

En 1631, Louis de Brunet épousa Anne de Castelpers, fille unique et héritière de David de Castelpers-Lévis-Panat.

C'est ainsi que les Brunet prirent les noms de Castelpers-Lévis-Panat.

La vicomté de Panat, qu'ils ont possédée et sur laquelle repose le titre de vicomte, est très ancienne, puisque en 1238 Archambaud de Panat céda au comte de Rodez les biens de Marcellac et Salles-Comtaux en échange de ceux de Peyrebrune, etc., érigés en vicomté de Panat.

La branche cadette des Panat subsista longtemps après la substitution Panat-Lévis. Madeleine de Panat se maria en 1574 à Noël du Soulier de La Soulière, sa fille Louise de La Soulière épousa Charles de Buscaylet en 1603, lequel racheta pour 12 000 fr., le 12 mai 1617, la seigneurie de Panat à Raimond de Saunhac, qui l'avait acquise d'Hélie de Rossignol.

Charles de Buscaylet n'eut qu'une fille mariée à Jean de Fontanges. De ce mariage vint une fille, Delphine, qui épousa le 14 avril 1648 René-Marc d'Adhémar et lui porta la seigneurie de Panat que les d'Adhémar possèdent encore. C'est ainsi que Panat entra chez les d'Adhémar.

I. ARNAUD BRUNET, seigneur de Montléal, vivant en 1380, épousa Béatrix de Nobilis.

De lui descendait au xiv^e degré :

XIV. DOMINIQUE-SAMUEL-JOSEPH-PHILIPPE DE BRUNET VICOMTE DE PANAT, né le 21 mars 1787, chevalier de la Légion d'honneur et de l'ordre de Charles III d'Espagne, fut nommé auditeur au Conseil d'État le 19 janvier 1810. Le 28 novembre de cette année, il fut envoyé dans les colonies hollandaises des Indes Occidentales, à l'époque de la réunion de la Hollande à l'Empire Français. Il fut attaché à l'ambassade de France à Varsovie le 6 juin 1812, fut secrétaire de légation en Sicile en 1814, et successivement secrétaire d'ambassade en 1815 et chargé d'affaires près la même cour en septembre 1817. Il a été nommé préfet du département du

Cantal le 30 mars 1828, député du Gers en 1827 et 1829. Il a épousé le 10 novembre 1819, Françoise-Joséphine-Éléonore Hocquart; fille de Mathieu-Louis Hocquart, ancien avocat général de la Cour des aides à Paris, premier président de la Cour royale de Toulouse, et de dame Delsuc de Cassagne. De ce mariage sont issus :

1. HENRI-HYACINTHE-PHILIPPE, né le 21 février 1822, qui suit.

2. JOSEPH-LÉOPOLD, né le 26 juin 1824, élève de la marine royale, mort le 30 janvier 1846 à Montévidéo ;

3. ANTOINETTE, née le 4 septembre 1830.

XV. HENRI-HYACINTHE-PHILIPPE DE BRUNET-CASTELPERS, MARQUIS ET VICOMTE DE PANAT, né le 21 février 1822, épousa Mlle de Narbonne-Lara, dont :

1. SAMUEL, qui suit ;

2. LÉOPOLD, mort célibataire.

XVI. JOSEPH-SAMUEL-LÉOPOLD DE BRUNET-CASTELPERS, MARQUIS ET VICOMTE DE PANAT, né à Toulouse le 20 mars 1851, marié le 14 février 1885 à Marguerite Salles, dont :

1. AYMERIC ;

2. SIMONNE.

BRANCHE DE VILLENEUVE

X. LOUIS-JOSEPH DE BRUNET, BARON DE VILLENEUVE et des États du Languedoc, seigneur de Montredon, sénéchal de Castres, etc., deuxième fils de Louis de Brunet, II^e du nom, baron de Pujols et de Castelpers, et d'Anne de Castelpers-Lévis, baronne de Villeneuve, épousa par contrat du 6 juillet 1674 Élisabeth de La Croix de Castries, fille de René-Gaspard de La Croix, marquis de Castries, chevalier des ordres du roi, maréchal de camp, lieutenant général de la province de Languedoc et gouverneur de Montpellier, et d'Élisabeth de Bonzi, sœur du cardinal de Bonzi, qui assista au contrat. Leurs enfans furent :

1. JOSEPH-FRANÇOIS, mort jeune, étant page du roi ;

2. PIERRE-FRANÇOIS DE BRUNET DE PUJOLS, marquis de Villeneuve, comte de Montredon, baron des États de Languedoc, marié à Dona-Maria de Villanova, espagnole dont il n'eut pas d'enfans ;

3. LOUIS-JOSEPH, dont l'article suit ;

4. MARIE DE BRUNET DE CASTELPERS, mariée à M. d'Alliez à Toulouse ;

5. N... DE BRUNET, femme du seigneur de Caseneuve ;

6. ELISABETH DE BRUNET DE CASTELPERS, mariée le 7 juillet 1708, à Pierre-Joseph Hyacinthe, marquis de Caylus, baron de Rouairoux, son cousin germain, lieutenant général au gouvernement de Roussillon et de la Cerdagne, fils de Jean de Caylus, et de Marie de Bonzi, sœur du cardinal Pierre de Bonzi, archevêque et primat de Narbonne.

XI. LOUIS-JOSEPH DE BRUNET DE PUJOLS DE CASTELPERS DE LÉVIS, VICOMTE DE LAUTREC, épousa Marie de Danti de Villegli de laquelle il eut :

1. MARC-ANTOINE, ci-après ;
2. LOUIS-JOSEPH ;
3. N..., mariée avec Jean de Donis, seigneur de Goult et de Beauchamp.

XII. MARC-ANTOINE DE BRUNET DE PUJOLS DE CASTELPERS DE LÉVIS, MARQUIS DE VILLENEUVE, baron des États de Languedoc, comte de Montredon, vicomte de Lautrec, etc., épousa le 1^{er} août 1745, Marie-Anne-Ursule de Fargeon, fille de Lambert de Fargeon, seigneur de Lauze, dont il eut :

1. LAMBERT, qui suit ;
2. N..., religieuse ;
3. N..., dit le comte de Montredon ;
4. MARIE-CHARLOTTE, mariée en 1772 à Joseph d'Ouvrier, vicomte de Bruniquel ;
5. MARIE-ÉLISABETH, mariée en 1782 à Jean de Bastard, comte d'Estang.

XIII. LAMBERT DE BRUNET-VILLENEUVE, baron des États de Languedoc, épousa Marguerite de Perrin de Cabrille, dont :

1. ARMAND-JEAN-LAMBERT, qui suit ;
2. AMÉDÉE, chevalier de Malte, marié : 1^o à Mlle de Brassac ; 2^o à Mlle de Maureilhan ; il n'a pas laissé de postérité ;
3. JULIE, mariée à Paul de Gleizes ;
4. JOSÉPHINE, mariée à François, vicomte d'Auderic.

XV. ARMAND-JEAN-LAMBERT DE BRUNET, MARQUIS DE VILLENEUVE, épousa Mlle de Bastard d'Estang. Il n'a pas laissé d'enfans.

CADOLLE

Seigneurs de Maleville, Alairargues, Curvalle, Tasques, etc.
Barons de Roumégoux, de Durfort.
Marquis de Cadolle, de Montclus.

ARMES : De gueules à un croissant d'argent renversé, accompagné en pointe d'une étoile d'or.

MAINTENUS EN NOBLESSE.

ADMIS A MALTE.

ASSEMBLÉE DE LA NOBLESSE EN 1789.

Famille d'ancienne chevalerie originaire du Rouergue et existant encore à Montpellier, connue depuis la fin du XII^e siècle.

Elle a produit de nombreux officiers, un chevalier de Malte, des chevaliers de Saint-Louis, un commandeur de Saint-Lazare, etc.

Pierre de Cadolle, chevalier, vivant en 1160, est le premier du nom qui soit connu. En 1340 vivait Géraud de Cadolle qu'Arnaud de Mirabel, dit « le bâtard de Drulhe », tenta d'assassiner. Le coupable fut pendu. (Arch. de l'Aveyron, série C. 1068.)

La filiation visée dans le jugement de maintenue commence à Guillaume, vivant en 1467, et dont le descendant à la x^e génération était :

X. BERNARD-JACQUES-PAULIN, COMTE DE CADOLLE, chevalier de Malte, chevalier de Saint-Louis, marié en 1803 à Agathe de Nogaret-Calvisson, dont :

XI. PAULIN-JOSEPH, COMTE DE CADOLLE, marié le 23 octobre 1854 à Cécile de Boussairolles, mort en 1887 et père de :

1. MARIE-CHARLES, qui suit ;

2. N..., mariée au vicomte Antoine de Saporta ;

3. MADELEINE, mariée en 1887 à Charles de Peytevin de Saint-André.

XII. MARIE-CHARLES, MARQUIS DE CADOLLE, ancien officier, a épousé : 1^o Agathe de Fleurieu ; 2^o Mlle de Ginestous, fille du vicomte Gérald de Ginestous et de Mlle d'Achérie de Rochegude, dont :

1. FRANÇOIS ;

2. HEDWIGE ;

3. CHARLES.

CAMBIAIRE

Seigneurs de Molières. Barons d'Esplas.

ARMES : D'azur semé de fleurs de lis et de molettes d'éperon d'or, au lion couronné et lampassé du même.

Cette famille a produit un conseiller du roi, un colonel de cuirassiers, un officier de la Légion d'honneur, etc.

I. ÉLIE DE CAMBIAIRE, marié en 1602 à Marquise d'Ortigué, est le premier auteur cité par M. de Barrau.

De lui descendait à la VII^e génération :

VII. JEAN-FRANÇOIS-ALEXANDRE-EMILE DE CAMBIAIRE, ancien magistrat, marié en 1823 à Mlle Espigat de Boduec, dont :

1. MARIE-JOSEPH-FÉLIX-LÉON, qui suivra ;
2. MARIE-JOSEPH-PIERRE-AMÉDÉE, né 1832, mort en 1875 des suites de la campagne de 1870, à laquelle il prit part comme capitaine de cuirassiers, attaché au général Billot ; il fut décoré de la Légion d'honneur ;
3. MARIE-JOSÉPHINE-JACQUETTE-FÉLICITÉ-OLYMPE, née en 1834 ;
4. MARIE-JOSEPH-HENRI, né en 1839, mort en 1892, marié à Rose Ferral, dont :
 - A. EMILE, docteur en médecine ;
 - B. LÉONTINE ;
 - C. JEAN ;
5. MARIE-JOSEPH-ALEXANDRE-EUGÈNE, né en 1841, ancien chef de gare, père de :
 - A. LOUIS, receveur de l'Enregistrement ;
 - B. IRMA ;
 - C. EUGÈNE ;
 - D. EMILE ;
 - E. AMÉDÉE.

VIII. MARIE-JOSEPH-FÉLIX-LÉON, BARON DE CAMBIAIRE, né en 1830, marié à 1868 à Marie de Malvin de Montazet, a pour enfants :

1. MARIE-JOSEPH-DIEUDONNÉ, marié en 1899 à Marie Galonié de Miremont ;
2. MARIE-THÉRÈSE, née en 1873, morte en 1839 ;
3. MARIE-JOSEPH-FÉLIX, né en 1875, sous-officier au 9^e d'artillerie.

CAMPMAS DE SAINT-REMY

Seigneurs de Lieucamp, de Saint-Remy, vicomtes d'Elves.

BARONS DES ÉTATS

ARMES : *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur à la gerbe d'or liée du même ; aux 2 et 3 de gueules à une tour crénelée d'argent maçonnée de sable.*

SUPPORTS : *Deux sauvages tenant une faucille d'argent, le manche de sable, couronnés et ornés de feuilles de sinople.*

DEVISE : *Non metentis, sed serentis.*

MAINTENUS EN NOBLESSE.

ASSEMBLÉE DE LA NOBLESSE EN 1789.

Le nom de Campmas figure parmi les consuls de Villefranche en 1474, 1503, 1509, 1512, 1525, 1593, etc.; mais on ne peut assurer, faute de titres, que la famille actuelle ait la même origine.

Cette maison a produit des présidens-trésoriers de France, des officiers, des chevaliers de Saint-Louis.

Guillaume de Campmas, président à l'élection du Rouergue, épousa vers 1600 Jeanne de Cambon-Roussy.

De lui descendait à la VI^e génération :

VI. JEAN-JOSEPH-MARIE-EMMANUEL DE CAMPMAS SAINT-REMY, vicomte d'Elves, baron de Saint-Remy et de Puy-la-Garde, etc., entra en 1772 dans les mousquetaires de la garde ordinaire du roi, et fut pourvu en 1780 de la charge de président-trésorier de France, après la démission de son père, qui, à cette occasion, reçut le titre de président-trésorier honoraire, par lettre du 15 novembre 1780. Il fit partie de la noblesse réunie à Villefranche, le 17 mars 1789, pour l'élection des députés aux États généraux.

Il avait épousé, le 8 avril 1778, Marie-Thérèse-Amable de Catelan, fille d'Etienne-François-Xavier-Amable de Catelan, seigneur de Caumont, conseiller honoraire au parlement de Toulouse, et de Marie de Raymond, dont :

1. CHARLES-HENRI, né le 4 décembre 1784, qui suit ;
2. MARIE-LAURE-LÉONTINE, née le 3 juin 1782, mariée à M. de Cassaigneau de Brasse, mort, sous la Restauration, sous-préfet de Limoux ;
3. MARIE-MARGUERITE-AMABLE, née le 7 octobre 1783, femme de Charles-François-Marie de Bourzès-Dourdou, ancien émigré, cheva-

lier de Saint-Louis, maire de Millau et membre du conseil général sous la Restauration.

VII. CHARLES-HENRI DE CAMPMAS SAINT-REMY a épousé, le 18 mai 1824, Marie-Claire de Goudin, et est décédé en 1847, laissant de son mariage :

1. EMMANUEL-FRANCISQUE, qui suit ;
2. JOSEPH-AMABLE, né en 1817, décédé en 1857 sans enfans ;
3. LOUIS, né en 1829, marié à Mlle de Corneillan, dont il a laissé :
 - A. AMABLE ;
 - B. ROGER, décédé ;
 - C. HENRIETTE ;
4. MELCHIOR, né en 1871, marié à Mlle de Sarret, mort laissant :
 - A. GENEVIÈVE, mariée à M. Bouygues de Lamartinie ;
 - B. EUGÉNIE, mariée à M. de Sainsbut des Garennes ;
5. GABRIELLE, mariée à M. de Sauret d'Auliac ;
6. NOÉMIE, née le 12 mai 1843, mariée à M. Léon de Joulia de Lasalle, morte en 1902.

VIII. EMMANUEL-FRANCISQUE DE CAMPMAS, VICOMTE DE SAINT-REMY, né en 1825, marié à Anna de Gaudusson, dont :

1. HENRI, décédé ;
2. MARIE-CLAIRE ;
3. HÉLÈNE, mariée à Gustave Pagès du Port.

CASSAGNES DE BEAUFORT DE MIRAMON

BARONS DES ÉTATS

Seigneurs du Cayla, Flars, La Maurinie, Polmignac, Marfons, St-Gérons, St-Anjeau, Nayrebrousse, Loubeyrac, etc. Coseigneurs de Cassagnes-Comtaux, Rignac. Barons de Centrès, de Tayac, de Landzer et du Grand Huningue. Marquis de Cassagnes-Miramon, Marquis de Pesteils. Comtes de l'Empire.

ARMES : *D'azur au lion d'or armé et lampassé de gueules, au colice de gueules.*

DEVISE : *Atavis et armis.*

MAINTENUS EN NOBLESSE.

ADMIS A MALTE.

ASSEMBLÉE DE LA NOBLESSE EN 1789.

Maison d'ancienne chevalerie connue aujourd'hui sous le nom de Miramon, représentée à la sixième croisade, distinguée par ses alliances et ses nombreuses possessions.

D'après une généalogie publiée par M. le vicomte de Miramon-Fargues, elle remonte d'une manière absolument certaine à Charles de Cassagnes, marié en 1111 à Henriette de Saunhac.

Elle a produit entre autres personnages, des chevaliers croisés, un commandeur du Temple, un sénéchal du Rouergue, un évêque, des chevaliers de l'ordre du Roi, des gentilshommes de la chambre, des chevaliers et des commandeurs de Malte, des chevaliers de la Légion d'honneur, de nombreux officiers, etc., etc.

Voici les premiers degrés de la filiation que ne donne pas M. de Barrau :

I. CHARLES DE CASSAGNES, seigneur du Cayla, épousa en 1111 Henriette de Saunhac, dont il eut :

1. ARCAMBAL, qui suit ;
2. GUILLAUME, abbé de Conques ;
3. BALIÈNE, abbesse d'un monastère de Rodez.

II. ARCAMBAL DE CASSAGNES, épousa Domestique d'Albin, dont :

III. CHARLES DE CASSAGNES, marié à Esclarmonde de La Fare en 1174.

Il eut entre autres enfans :

IV. BERTRAND DE CASSAGNES, marié en 1203 à Béatrix de Castelpers, dont :

V. BÉRANGER DE CASSAGNES, coseigneur de Salles-Comtaux et de Cassagnes, épousa en 1235 Gilberte, fille de Gallias, seigneur du Cayla d'Arjac, et plus tard la fille du seigneur de La Tour. Il eut du 1^{er} lit :

1. PIERRE, évêque de Rodez ;
2. GAILLARD, marié à Jeanne de Valette ;
3. BERAUD, qui suit ;
4. JEAN, commandeur du Temple.

VI. BERAUD DE CASSAGNES, épousa Domestique, fille de Guillaume chevalier et de Bertrande de Moyrazès, dont deux filles et trois fils :

1. GUILLEMETTE, religieuse ;
2. SYLVIE, mariée à Guillaume de Ferrieu ;
3. BRENGUIER ;
4. GUILLAUME, qui suit ;
5. PONS.

VII. GUILLAUME DE CASSAGNES, épousa en 1304 Maralde d'Albin, dont :

VIII. ARCAMBAL DE CASSAGNES, marié à Rigalde, eut trois fils :

1. BERTRAND, qui suit ;
2. JEAN ;
3. ROBERT, marié en 1381 à Héralie, fille de Raimond de Prévinières, dont :
 - A. BERTRAND, marié à Marie de Fenelon en 1406 ;
 - B. JEAN ;
4. GUYON ;
5. RICARDE, mariée à Raymond de Roquetaillade.

IX. BERTRAND *alias* BERNARD, qui forme le 1^{er} degré de la filiation de M. de Barrau, continua la famille représentée en 1750 par :

XIX. LOUIS-ALEXANDRE DE CASSAGNES DE BEAUFORT, COMTE DE MIRAMON, chevalier de Malte, épousa : 1^o le 18 mai 1776 Marie-Anne-Marguerite de Chabannes-Curton, dont :

1. JEAN-LOUIS-GASPARD, qui suit.

Louis-Alexandre épousa en secondes noces, en 1785, Marie-Anne Jeanne de Cassagnes, sa nièce, fille de Jean-Gaspard de Cassagnes, marquis de Miramon, et d'Anne de Bardouin de Sansac, qui le rendit père de :

2. LOUIS ; 3. CHARLES ; 4. EMMANUEL. Ces trois premiers ont péri à l'armée d'Espagne en 1811 ; Charles et Emmanuel, jumeaux, avaient été reçus à Malte, en la langue de France, en 1791 ;

5. GUILLAUME-LOUIS, auteur de la branche cadette rapportée plus loin.

XX. JEAN-LOUIS-GASPARD DE CASSAGNES, MARQUIS DE MIRAMON, né en 1778, épousa Mlle de Vachauscade-Chaumont, dont il eut :

1. NAPOLÉON, qui suit ;
2. ATHÉNAÏS, mariée au vicomte d'Orcet.

XXI. LOUIS - ALEXANDRE - NAPOLÉON DE CASSAGNES, MARQUIS DE MIRAMON, comte de l'Empire, épousa Mlle Boscary de Villeplaine, dont il eut :

1. RENÉ, qui suit ;
2. GEORGES-ALEXANDRE-HENRY, mort en 1850 ;
3. BÉATRIX, mariée au baron Pichon ;
4. ALFRED-GEORGES-HENRY, mort d'une chute de cheval ; il avait épousé Mlle de Fitz-James, dont :

A. BÉRANGER, officier d'infanterie ;

B. ISAURE, mariée au baron de Lège, officier de cavalerie.

XXII. PIERRE-GASPARD-NAPOLÉON-RENÉ DE CASSAGNES DE BEAUFORT, MARQUIS DE MIRAMON, comte de l'Empire, né en 1835, a épousé en 1860 Mlle Feuillant, dont :

1. PIERRE-LÉON, lieutenant de cavalerie, mort d'une chute de cheval ;
2. GENEVIÈVE, mariée au vicomte Bressier de Montmorand ;
3. FRANÇOIS, né en 1867, marié à Ferdinande de Lesseps ;
4. GASPARD, marié à Mlle de Saint-Paul de Sincay.

BRANCHE CADETTE

XX. GUILLAUME-LOUIS DE CASSAGNES DE BEAUFORT, MARQUIS DE MIRAMON, ancien capitaine dans la garde royale, reçu chevalier de Malte de minorité, et chevalier de l'ordre de Saint-Ferdinand d'Espagne, a épousé, en 1826, Julienne-Olympe de Meallet de Fargues, fille de Jean-Joseph de Meallet, comte de Fargues, maire de Lyon et député sous la Restauration, et de Victoire de Ballaud d'Arnas, dont il a eu :

1. ANATOLE, qui suit ;
2. SIDONIE, mariée au comte de La Villarmois ;
3. EMMA, mariée au comte de Moré-Pontgibaud ;
4. EMMANUEL, comte de Miramon-Fargues, marié à Mlle Roulet de La Bouillerie, dont :

A. BERNARD, vicomte de Miramon-Fargues, marié à Mlle de Varine, dont :

a. ODETTE ;

b. YVONNE ;

B. JOSEPH, d'abord officier de cavalerie, puis entré dans les ordres ;

C. JACQUES ;

D. GERMAINE, mariée au baron de Villeneuve-Chenonceaux.

XXI. ANATOLE DE CASSAGNES DE BEAUFORT, MARQUIS DE MIRAMON-FARGUES, marié à Mlle de Mathussière-Mercœur, dont :

1. EDITH, marié au comte de Sinety ;
2. GABRIEL, qui suit :

XXII. GABRIEL DE CASSAGNES DE BEAUFORT, MARQUIS DE MIRAMON-PESTEILS, marié à Marie de Rougé, fille du comte Fernand de Rougé et de Mlle de Nicolay, dont :

1. ANTOINETTE ;
2. LOUIS.

CASSAN DE FLOYRAC

Seigneurs de Floyrac.

ARMES : *D'azur, à une levrette d'argent, au chef de gueules, chargé de trois étoiles d'argent.*

CONVOQUÉS A L'ASSEMBLÉE DE LA NOBLESSE EN 1789.

Il y avait une famille de Cassan, maintenue en 1670 et qui porte les mêmes armes que celle-ci. Elle remontait à Henri de Cassan vivant en 1500. Nous ignorons s'il y a entre les deux familles une communauté d'origine, celle de Floyrac ne nous étant connue que depuis :

I. JEAN CASSAN, avocat en parlement, habitant dans son domaine de Floyrac, fils de feu Jean-Pierre Cassan et d'Anne Clausel, épousa, le 11 décembre 1738, au château de Lafon, paroisse de Saint-Pierre de Saint-Santin, en Rouergue, Louise Dufau, fille de Jean Dufau, seigneur de Saint-Santin, et d'Elisabeth de Peyronneng de La Roque Saint-Chamaran. De ce mariage :

II. JEAN DE CASSAN, seigneur de Floyrac, conseiller en la chambre des comptes de Montpellier en 1768, qui, par contrat du 27 février 1772, s'allia à Catherine-Elisabeth-Dorothée Péliissier Duclaux, fille de Jean-Baptiste Péliissier, avocat, sieur d'Hauteville, et de Marie-Jeanne Dalle, du bourg d'Aumont, diocèse de Mende. Il eut pour enfants :

1. JEAN-JOSEPH, dont l'article suit ;
2. ELISABETH-DOROTHÉE, qui épousa le 25 août 1789 Jean-Claude de Clausel, seigneur de Coussergues, décédée en 1839 ;
3. JEAN-LOUIS, directeur des contributions à Pau, chevalier de la Légion d'honneur, décédé le 25 août 1851 ;
4. ROSALIE, mariée en 1801, à M. Delclaux de Boisse ;

5. CHARLOTTE, femme, en 1808, de M. Descrozailles, de Puylaborie ;

6. ANTOINE-MAURICE, payeur à Lavour, qui avait épousé, en 1820, Mlle Boutet, décédé à Paris, en 1853, dont un fils Denis, comte Romain, père de Maurice et de N. . . , mariée à M. de Touchimbert ;

7. SOPHIE, décédée à Rodez en 1851 ;

8. AUGUSTINE, qui s'allia en 1810 à Louis de Patris, chevalier de Saint-Louis, directeur du Haras de Rodez, décédé dans cette ville en 1811 ;

9. URSULE, femme, en 1817, de M. Cochi-Moncan, des Vios, décédée en 1858.

III. JEAN-JOSEPH DE CASSAN-FLOYRAC se maria en 1800, avec Marie-Elisabeth de Villaret, et mourut en 1838, laissant entre autres enfans :

1. JEAN-JOSEPH, ci-après ;

2. ELISABETH-ADOLIE, femme, en 1824, de M. de Bancarel, d'Hyars ;

3. MATHILDE ;

4. LOUIS-ALPHONSE, chevalier de la Légion d'honneur, curé des Invalides, mort le 7 février 1886 ;

5. ÉMILE, décédé le 30 janvier 1891, marié à Mlle de Ranchin, dont :

A. LOUIS, marié à ...

B. PAUL.

IV. JEAN-JOSEPH DE CASSAN-FLOYRAC a épousé, en 1833, Christine-Séraphine-Zoé de Patris, sa cousine, décédée en 1879, dont il a eu, entre autres enfans :

1. MARIE-MONIQUE, mariée à M. d'Aure ;

2. HENRI, qui suit.

V. HENRI-ARTHÉMON DE CASSAN-FLOYRAC, marié à Gabrielle Amelot de La Roussille le 28 mars 1867, dont :

1. JOSEPH, marié le 8 octobre 1901 à Léonie Balestrier ;

2. PIERRE ;

3. RENÉ, sous-lieutenant de cavalerie ;

4. BERTHE, mariée à M. Rivière de Vauguérin.

CHAUMEIL DE DIENNE

ARMES : *D'azur au chevron d'or accompagné de trois bourdons de pèlerin du même.*

MAINTENUS EN NOBLESSE.

ASSEMBLÉE DE LA NOBLESSE EN 1789.

I. JEAN DE CHAUMEIL, vivant en 1480, eut pour fils :

II. LOUIS DE CHAUMEIL, marié le 6 août 1536 à Catherine de Cornet, eut pour fils :

III. MICHEL DE CHAUMEIL, qui vint en Rouergue comme capitaine du Château de Vallon. Il fit les guerres de religion et se trouvait devant le Mur-de-Barrez lorsque fut tué Jean II de Dienne, seigneur de Vallon. Il acheta la seigneurie de Vilherols où sa postérité existe encore.

Il avait épousé le 10 janvier 1573 Françoise de Dienne et depuis lors ses descendants ont toujours porté le nom de Dienne.

Il testa le 3 juin 1598 et laissa :

IV. FRANÇOIS DE CHAUMEIL DE DIENNE, marié à Jeanne de Soulagnes le 1^{er} mai 1621 et qui testa en 1655. De ce mariage :

V. JEAN-MARIE DE CHAUMEIL DE DIENNE, marié à Jeanne La Treille, fut maintenu en noblesse par M. Pellot en 1668, le 10 mai. Il testa le 2 février 1688. Il laissa :

VI. JACQUES DE CHAUMEIL DE DIENNE, marié à Jeanne du Buisson, fut maintenu en noblesse par M. Le Pelletier le 6 juin 1699. Il eut pour fils :

VII. GUILLAUME DE CHAUMEIL DE DIENNE, marié à Catherine Vignes, dont :

VIII. PIERRE DE CHAUMEIL DE DIENNE, marié à Marguerite Fontanges, prit part à l'assemblée de la noblesse en 1789. Il eut pour enfans :

1. MARCELLIN, qui suit ;

2. ALEXANDRINE, mariée à N. de Montheil de Septfonds ;

3. LOUIS, marié à Denis Palhès ;

4. JEAN-PIERRE, marié à N. Delpuech.

IX. MARCELLIN DE CHAUMEIL DE DIENNE, marié à Mlle de Greils de Messillac, dont :

1. MARIE-LOUISE, mariée à Edmond Laurens ;

2. ALEXANDRINE ;
3. STANISLAS ;
4. EDMOND, marié à Alice de Greils de Messillac ;
5. ADOLPHE, marié à Léonie de Moly, décédé.

CHAUNAC DE LANZAC DE MONTLOGIS

Seigneurs de Chaunac, Lanzac, Sibeauumont, Sernon, Montbette,
Montlauzi, etc. Marquis et Vicomtes de Chaunac.

ARMES : *D'argent à un lion de sable, armé, couronné et lampassé de gueules.*

HONNEURS DE LA COUR.

PREUVES POUR SAINT-CYR.

MAINTENUS EN NOBLESSE.

ASSEMBLÉE DE LA NOBLESSE EN 1789.

Maison ancienne et distinguée, originaire du Quercy.

Jean de Chaunac se croisa en 1150.

En 1265 nous trouvons Adhémar de Chaunac, frère de Bernard. Il testa en 1275 laissant de Bertrande de La Valade, sa femme, un fils : Adhémar, connu par actes de 1306 et 1319. En 1327 Géraud de Chaunac maria sa fille Marguerite à Hugues de Gauthier. Il fut père de Guillaume qui testa en 1352.

La filiation prouvée commence à :

I. ADHÉMAR DE CHAUNAC, damoiseau, épousa Dlle Lucie Gistard, *aliàs* de La Gouttière ; il mourut en 1468, le 17 novembre, laissant :

II. ANTOINE DE CHAUNAC, seigneur de Lanzac, marié le 17 octobre 1462 à Dlle Soubirane de Vayrac, dont il eut entre autres enfans :

III. JEAN DE CHAUNAC, seigneur de Lanzac, marié : 1^o le 25 uillet 1490 à Dlle Bernadette de Floyres ; 2^o le 3 août 1518 à Dlle Jeanne de Couslin, veuve de Jean de Royant.

Il eut de son premier mariage :

IV. RAIMOND DE CHAUNAC, seigneur de Lanzac, archer de la garde du roi, marié : 1^o le 24 juillet 1516 à Estiennette de Royant,

filles de Jean et de Jeanne de Couslin ; 2^e le 28 février 1537 à Comtesse de Gras. Il eut :

Du 1^{er} lit :

1. BERAUD DE LANZAC, marié le 28 février 1597 à Clémence del Pouget, dont postérité ;

Du 2^e lit :

2. JEAN, qui suit ;

3. JEAN, auteur de la branche de Lanzac rapportée plus loin,

V. JEAN DE CHAUNAC, MARQUIS DE CHAUNAC, seigneur de Lanzac, gentilhomme des gardes du roi, épousa en 1578, le 13 avril, Jacqueline de Peyronenq, dont il eut :

1. RAYMOND, qui suit ;

2. JACQUETTE, mariée au marquis de Gontaut.

VI. RAIMOND DE CHAUNAC, seigneur de Lanzac, épousa Anne de Teyssières, fille d'Antoine, seigneur de Marfons-Montlauzi, et de Constance de Christol, le 27 octobre 1609, dont :

1. ANTOINE, qui suit ;

2. N., mariée au seigneur de Vixouge ;

3. N., mariée au comte de Durfort.

VII. ANTOINE DE CHAUNAC, seigneur de Montlauzi et de Marfons, épousa le 17 avril 1639 Olympe de Luzignan, dame d'Espar, fille de François de Luzignan, seigneur de Galépien, et de Marguerite de Neuchèze, dont :

1. FRANÇOIS, qui suit ;

2. JEAN, marié à Dlle de Calvimont, dont un fils, GABRIEL, et une fille mariée au comte de Grave ;

3. RAYMOND, capitaine du régiment de Picardie ;

4. JEAN, marié le 9 février 1682 à Gabrielle de Pagès, dont :

A. GABRIELLE, reçue à St-Cyr, mariée en 1714 à Etienne de Séguy ;

B. RAIMOND, marié le 5 décembre 1728 à Jeanne de Pagès, dont une fille, JEANNE-MARIE, reçue à St-Cyr ;

5. PIERRE, seigneur de Marfons.

VIII. FRANÇOIS DE CHAUNAC, épousa Marie-Judith de Lur-Saluces, dont :

1. ANTOINE, qui suit ;

2. N., mariée à N. de Pagès ;

3. N., mariée au marquis de Lestrade ;

4. N., mariée au comte de Beaumont, neveu de l'archevêque de Paris.

IX. ANTOINE DE CHAUNAC, seigneur de Montlogis, épousa en 1738, Jeanne de Volpillac, dont :

1. JEAN-CLAUDE, qui suit ;
2. N., mariée au comte de Vassal ;
3. N., mariée au baron de Touchebœuf.

X. JEAN-CLAUDE DE CHAUNAC DE MONTLOGIS, épousa Anne de Chaudesaigues de Tarrieux, dont :

1. PIERRE-HONORÉ, qui suit ;
2. ALEXANDRE ;
3. JULES ;
4. RIGOBERT ;
5. GEORGES, marié à Mlle du Verdier de Marcillac.

XI. PIERRE-HONORÉ DE CHAUNAC-LANZAC, BARON DE MONTLOGIS, mort le 16 juin 1864, épousa Marguerite Ayrat, morte le 27 août 1859, dont il a eu :

1. LOUIS ;
2. LÉON, qui suit ;
3. SOPHIE, mariée à M. Rivière ;
4. HENRY, marié à Eugénie Grégoire, dont un fils, HONORÉ.

XII. LÉON DE CHAUNAC-LANZAC, BARON DE MONTLOGIS, épousa Hélène de Roquefeuil du Bousquet, fille du marquis de Roquefeuil et de Mlle Aymar de Jabrun, dont :

1. LOUIS, qui suit ;
2. CHARLES, marié le 10 mai 1895, à Marie-Thérèse Delpon de Vaux, dont :

A. RAYMOND, décédé ;

B. HENRI, décédé ;

3. EUGÉNIE, décédée ;
4. HENRY ;
5. SOPHIE, mariée en 1892 à M. Galzin, avocat.

XIII. LOUIS DE CHAUNAC-LANZAC, BARON DE MONTLOGIS, marié à Mlle Joséphine Burguière-Fontenilles en 1890, dont :

1. MARIE ;
2. JEAN ;
3. LOUISE ;
4. HÉLÈNE ;
5. CHRISTINE ;
6. BÉATRIX.

BRANCHE DE LANZAC

V. JEAN DE CHAUNAC, seigneur de Sibeaumont, épousa le 7 février 1562 Françoise de la Pierre, fille de François et de Soubirane de Beaufort, dont :

1. JEAN, marié avec Souveraine de Lauzières-Thémines, dont on ignore la postérité ;

2. JACQUES, qui suit.

VI. JACQUES DE LANZAC, seigneur de Sibeaumont, épousa : 1^o le 4 août 1604 Souveraine de Polminhac ; 2^o Jacqueline de Touchimbert.

Il eut du 1^{er} mariage :

VII. JEAN DE LANZAC, seigneur de Cernet, marié le 12 août 1640, à demoiselle Anne de la Broue, dont il eut :

VIII. JEAN DE LANZAC, marié le 6 mars 1685 à Marie-Anne de Geniès de Langle.

De ce mariage :

IX. JEAN DE LANZAC, écuyer, seigneur de Chaunac, Cernet, etc., marié le 8 janvier 1718 à Dlle Marie de Clermont-Toucheboeuf.

Il eut pour fils :

X. JEAN DE CHAUNAC-LANZAC, né le 12 décembre 1721, marié le 14 décembre 1755 à Dlle Marie Galiotte-d'Aymerique.

De ce mariage :

1. LOUIS, qui suit ;

2. ETIENNE-BERTRAND, né le 12 mars 1772.

X. LOUIS DE CHAUNAC-LANZAC, né le 25 février 1769, fut admis en 1781 à l'école militaire. Plus tard, il fut chevalier de Saint-Louis, capitaine de grenadiers en 1779 ; il épousa le 12 janvier 1781 dame Françoise Bendet, veuve de René-Alexandre d'Escoubleau, marquis de Sourde.

La filiation qui précède est extraite des preuves de cour, des preuves pour Saint-Cyr, et pour les écoles militaires.

CLAUSEL DE COUSSERGUES

Seigneurs de Coussergues, Salacroup.

ARMES : Parti : au 1 d'azur à un lion rampant d'argent accompagné à dextre de deux chefs d'or en sautoir ; au chef d'or chargé de trois étoiles d'argent qui est Clausel : au 2 de gueules à la tour crénelée d'argent qui est Rey de Salacroup.

CONVOQUÉS A L'ASSEMBLÉE DE LA NOBLESSE EN 1789.

Cette famille, qui a acquis de nos jours un grand lustre, était honorablement connue depuis plusieurs siècles à Coussergues.

I. Vers la fin du xvii^e siècle, JEAN CLAUSEL par son mariage avec Catherine de Rey, héritière de sa maison, eut la terre et le château de Salacroup, près de Saint-Chély, ainsi que différens fiefs à Saint-Côme.

II. FRANÇOIS-AMABLE CLAUSEL, fils aîné de Jean, marié avec Rose de Besplas, acquit en 1754 la charge de conseiller à la Cour des Comptes et peu d'années avant la Révolution la seigneurie de Coussergues qui lui fut vendue par François Le Normand d'Aysènes, conseiller au Parlement de Toulouse. Ses enfans furent :

1. JEAN-CLAUDE, qui suit ;

2. CLAUDE-HIPPOLYTE CLAUSEL DE MONTAL, né à Coussergues, le 5 avril 1769, chanoine honoraire d'Amiens, prédicateur ordinaire du roi, aumônier de Madame la duchesse d'Angoulême, évêque de Chartres en 1824, décédé dans les premiers jours de janvier 1857, à l'âge de 88 ans ;

3. MICHEL, qui fut successivement, sous la Restauration, vicaire général d'Amiens et de Beauvais, conseiller au conseil royal de l'instruction publique (30 décembre 1822), chanoine honoraire du chapitre royal de Saint-Denis, décédé à Paris le 22 janvier 1835, âgé de 72 ans ;

4. CHARLES, mort à la Trappe.

III. JEAN-CLAUDE DE CLAUSEL, né à Coussergues le 4 novembre 1759, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre de Charles III, ancien député, conseiller à la Cour de cassation, démissionnaire en 1830, mort à Coussergues le 7 juillet 1846, dans sa 87^e année, avait épousé, au com-

mencement de la Révolution, Dorothée-Elisabeth Cassan de Floyrac, dont il eut :

1. CHARLES, qui suit ;
2. DOROTHÉE, mariée à Denis de Moly ;
3. ÉLISA, qui épousa le comte du Plessis-Grenedan, membre de la Chambre des députés sous la Restauration ;
4. HENRIETTE, religieuse du Sacré-Cœur.

IV. CLAUDE-CHARLES DE CLAUSEL DE COUSSERGUES, né le 13 septembre 1801, magistrat sous la Restauration, puis membre du Conseil général de l'Aveyron, marié à Julienne Le Jeune de Waha, d'une famille de Belgique, mort en 1870 a laissé :

1. JULES, avocat, président du Conseil général de l'Aveyron, député, vice-président de la Chambre, mort en 1896 ;
2. ISIDORE, ingénieur civil, marié à Mlle de Villers, mort en 1888, laissant :

A. CHARLES ; B. HIPPOLYTE ; C. MICHEL ; D. THÉOBALD ; E. MARIE, mariée à M. Houdet ; F. MARTHE ; G. PAULE ; H. ISABELLE ; I. JULIENNE ;

3. HENRI ;

4. XAVIER, marié à Mlle mort en 1902, laissant :

A. FERNAND ; B. JULIENNE ; C. JULES ; D. HENRI.

5. N... , mariée au marquis de Mostuéjous ;

6. BLANCHE.

COMBETTES

ARMES : Branche des Landes et du Luc : *D'or à l'arbre de sinople.* — Branche La Bourelie : *Bandé d'or et de gueules, au chef d'azur chargé d'une flamme d'argent et de deux étoiles du même.* — Branche de Caumon : *Bandé d'or et d'azur de 10 pièces, au chef de gueules chargé d'un croissant d'argent et de deux étoiles du même.*

ADMIS A MALTE.

ASSEMBLÉE DE LA NOBLESSE EN 1789.

Les Combettes, dont la filiation remonte au milieu du xv^e siècle, se sont divisés en plusieurs branches, celle des Landes, qui a habité le Rouergue, celle de La Bourelie, celle du Luc et celle de Caumon.

Voici la filiation de ces diverses branches :

BRANCHE DES LANDES

- I. LOUIS DE COMBETTES, vivant en 1450, eut pour fils :
- II. FLORIMOND DE COMBETTES, marié à Dlle Guyon de Grimaud, eut pour fils :
 1. ANTOINE, qui suit ;
 2. PIERRE-JEAN, auteur des Combettes d'Auvergne éteints en 1664 dans la maison du Lac ;
 3. JACQUES, auteur des La Bourelie rapportés plus loin.
- III. ANTOINE DE COMBETTES, marié en 1519 à Catherine de Fedines, testa en 1529 et laissa :
 - IV. MAURICE DE COMBETTES, marié à Gabrielle de Calmont et qui vint s'établir en Rouergue où il mourut laissant :
 - V. JEAN DE COMBETTES, seigneur de la Chassagne, marié en 1575 à Marguerite Julien de Sénégra, dont il eut :
 - VI. JACQUES DE COMBETTES, seigneur des Landes, marié en 1603 à Élisabeth de Molinier, dont :
 - VII. GABRIEL DE COMBETTES, seigneur des Landes, marié en 1641 à Anne de Guérin, dont :
 - VIII. JEAN-JACQUES DE COMBETTES, écuyer, capitaine au régiment des Royal-Vaisseaux-Infanterie, marié en 1666 à Claudine d'Alichoux, dont :
 - IX. GABRIEL, seigneur du Bousquet, marié en 1685 à Thérèse de Molinier, et qui laissa :
 - X. JEAN-ANTOINE DE COMBETTES, conseiller du roi, lieutenant du bailli de Millau, marié en 1718 à Thérèse de Bessières, dont :
 1. JEAN-PIERRE, qui suivra ;
 2. JOSEPH, seigneur de La Fajole ;
 3. GERMAIN, chanoine de Rodez ;
 4. N..., colonel au régiment de la Martinique.
 - XI. JEAN-PIERRE DE COMBETTES, seigneur des Landes et de Lugans, trésorier de France, marié en 1766 à Marguerite de Porras, dont :
 1. JEAN-ANTOINE, qui suivra ;
 2. CHARLES, chevalier de Malte ;
 3. GERMAINE, mariée à N... de Roquefeuil de la Bessière ;
 4. CHARLES ;
 5. MAURICE.

XII. JEAN-ANTOINE DE COMBETTES, seigneur des Landes, marié à Victoire du Mas de Corbières, dont :

XIII. ÉDOUARD DE COMBETTES, marié en 1828 à Antoinette d'Aragon, de Narbonne, dont :

1. JEAN-LOUIS-LÉONCE ;
2. HENRI-ACHILLE-RÉGIS.

BRANCHE DE LA BOURELIE

III. JACQUES DE COMBETTES, fils de Florimond, alla s'établir à Gaillac vers 1503. Il laissa :

IV. JACQUES DE COMBETTES, marié en 1519 à Cécile de Tonnac. Il eut pour fils :

V. ROCH DE COMBETTES, qui épousa : 1^o Marguerite de Paule ; 2^o Antoinette Campmas ; il mourut en 1552 laissant, du second lit :

VI. JACQUES DE COMBETTES, né en 1541, marié en 1579 à Mlle Virland de Blanchard, et en secondes noces à Marie de Rodat dont il eut :

VII. DAVID DE COMBETTES, né en 1577, marié en 1603 à Marie de Fournier. De lui descendait :

XI. JEAN-PAUL DE COMBETTES, né en 1723, marié en 1762 à Mlle de Rolland, dont :

1. MARIE, mariée à Joseph de Pousargues ;
2. FRANÇOIS-LOUIS, qui suivra ;
3. CHARLES, auteur de la branche du Luc rapportée plus loin.

XII. FRANÇOIS-LOUIS DE COMBETTES, né en 1764, marié en 1788 à Mlle de Joulia, dont :

XIII. CASIMIR DE COMBETTES, né en 1789, marié en 1816 à Mlle de Royer-Desgranges, dont :

1. LOUIS, qui suivra ;
2. MARIE, mariée au marquis d'Hautpoul ;
3. N..., mariée à M. Mora ;
4. ADOLPHE, père de Louis.
- 5, 6, 7. Plusieurs enfans sans postérité.

XIV. LOUIS DE COMBETTES, né en 1817, marié en 1847 à Mlle Pélissier du Pont d'Assou, dont :

1. MARIE-GASTON-CASIMIR, né en 1848 ;
2. CASIMIR-CHARLES, né en 1851 ;
3. MARIE-THÉRÈSE, née en 1856, mariée à M. de Beauvallon.

BRANCHE DU LUC

XII. CHARLES DE COMBETTES, fils de Jean-Paul, né en 1766, marié en 1802 à Mlle de Rolland. Il laissa :

XIII. LOUIS-JOSEPH-MARIE DE COMBETTES, né en 1811, mort en 1856, marié en 1832 à Mlle de Pélissier, dont :

1. MARIE, née en 1837 ;
2. CHARLES-MARIE-CASIMIR, né en 1839 ;
3. MAURICE-MARIE-LOUIS, qui suivra ;
4. ELISABETH, née en 1844, mariée à M. de Lasbordes.

XIV. LOUIS DE COMBETTES, comte romain, né en 1841, marié à Mlle Gervoy, mort en 1887, laissant :

1. JOSEPH, officier de cavalerie ;
2. MARIE, mariée à M. de Seguin ;
3. MARGUERITE, mariée à Jacques de Bourguignon, comte de Saint-Martin ;
4. JEANNE, mariée à M. de Fournas, officier de cavalerie.

BRANCHE DE CAUMON

VIII. JACQUES DE COMBETTES, fils de David, né en 157..., marié à Suzanne de Pasquet, laissa :

IX. ANTOINE DE COMBETTES, né en 1623, marié à Mlle de Vendanges, dont il eut :

X. ANTOINE DE COMBETTES, seigneur de Caumon, né en 1666, marié à Mlle de Vaissette, dont :

1. JOSEPH, qui suit ;
2. LAZARE.

XI. JOSEPH DE COMBETTES DE CAUMON, né en 1705, marié à Mlle Sudre, dont :

XII. JEAN-JOSEPH-LAZARE DE COMBETTES DE CAUMON, né en 1745, marié à Mlle de Sérane, et qui fut mis à mort pendant la Révolution. C'est lui que M. de Barrau indique à tort comme étant d'une autre maison. Il laissa :

XIII. JOSEPH-MARIE, VICOMTE DE COMBETTES DE CAUMON, conseiller à la Cour Royale de Toulouse, né à Gaillac le 7 juillet 1771, créé Vicomte héréditaire par lettres patentes du 2 août 1817 et père de :

XIV. HENRI VICOMTE DE COMBETTES DE CAUMON, marié à Mlle Béguillet, dont :

XV. LUDOVIC, VICOMTE DE COMBETTES DE CAUMON, marié à Mlle de Sartre de Salis, et remarié le 12 mars 1891 à Mlle Marie-Louise-Yolande-Georgette Cousin, dont postérité.

CORNEILLAN

Seigneurs de Vernède, Arblade, Saint-Germé, Montalègre, Orthonac, La Bastide-Capdenac, Pujols, Bêteille, etc., Vicomtes de Corneillan.

ARMES : *Ecartelé aux 1 et 4 d'or, à trois corneilles de sable becquées et membrées de gueules, placées deux et une ; aux 2 et 3 de gueules, à la croix fleuronnée d'or.*

PREUVES DE PAGES.

MAINTENUS EN NOBLESSE.

ADMIS A MALTE.

ASSEMBLÉE DE LA NOBLESSE EN 1789.

La maison de Corneillan est une des plus anciennes et des plus distinguées du Languedoc.

Plusieurs titres prouvent qu'elle remonte au x^e siècle.

Moreri, dans son *Dictionnaire*, au mot *Corneillan*, dit qu'elle est originaire de la petite ville de ce nom, au gouvernement général de Guienne, sur la rive gauche de l'Adour, vers les confins de la Gascogne environ trois lieues au-dessus de la ville d'Aire (en Armagnac, aujourd'hui Gers).

Elle a produit un grand maître de Malte en 1359, de nombreux chevaliers de Malte, trois évêques de Rodez, un chevalier de l'ordre du Roi, un gentilhomme de la Chambre, de nombreux officiers, etc.

M. de Barrau dit que la filiation de cette famille n'est établie que depuis Arsius ou Arsivius de Corneillan qui, en 1206, donna au chapitre de Saint-Nicolas de Nogarol une partie de la dime de Corneillan, dont ce chapitre jouissait encore au moment de la Révolution.

D'Arsivius de Corneillan descendait à la xiv^e génération :

XIV. JEAN-JACQUES DE CORNEILLAN, né en 1761, d'abord page du roi, ensuite officier au régiment de Bourgogne-Infanterie en 1780 ; maire de Villefranche et membre du Conseil général de l'Aveyron sous la Restauration, mort en décembre 1844 à Saint-Germé, aujourd'hui département du Gers, avait épousé Rose d'Estouct, américaine, dont :

1. CASIMIR, qui suit ;
 2. HENRI, né en 1805, marié à Mlle Alibert, dont :
 - A. LAURE, mariée à M. le baron de Conquans-Lacan ;
 - B. MARIE, mariée au baron de Saint-Remi ;
 - C. HENRI, né en 1837, mort célibataire ;
 3. MADELEINE, née en 1796 ;
 4. VICTOIRE.
- XV. CASIMIR DE CORNEILLAN, né en 1802, marié à Mlle de Labrousse, dont :
1. GUSTAVE, qui suit ;
 2. VICTOIRE, mariée à M. le baron de Sault-Navailles ;
 3. FANNY, mariée au baron Delpéré de Cardaillac-Saint-Paul.
- XVI. GUSTAVE, COMTE DE CORNEILLAN, né en 1831, marié à Mlle de Labrousse, dont :
1. JEAN, qui suit ;
 2. LOUIS, né en 1878.
- XVII. JEAN, COMTE DE CORNEILLAN, chef de noms et d'armes, né en 1874.

BRANCHE DE FONTMEJANE ET DE GAGES (1).

IX. CHARLES DE CORNEILLAN, fils de Jean de Vernède, vicomte de Corneillan et de Florette de Montesquiou, épousa Jeanne de La Panouse, dont il eut :

1. CHARLES, qui suit ;
2. MARIE, mariée en 1572 à Jean de Roquefeuil d'Artès.

X. CHARLES DE CORNEILLAN DE FONTMEJANE, marié à autre Jeanne de La Panouse, fille de Pierre, seigneur du Colombier, et de Dlle Antoinette de Rodez de Montalègre. Le contrat est du 17 septembre 1592.

Dans le contrat, le futur époux est assisté de « Révérend Père en Dieu, Messire François de Corneillan, évêque de Rodez ».

Dans son testament du 8 mai 1624, Charles de Corneillan nomme Jeanne de La Panouse sa mère et recommande à ses enfans d'avoir « envers M. l'Evêque de Rodez et toute sa maison, les mêmes affections et services qu'il lui a voués ». Charles laissa :

1. ANTOINETTE, mariée à Jean de Monmoton, sieur d'Alboy ;

(1) Un arrêt de la Cour de Montpellier en date du 16 juin 1885 a visé la filiation de cette branche depuis Charles, vicomte de Corneillan, et a rétabli la particule nobiliaire omise depuis la Révolution.

2. JEANNE, mariée à Guion de Portal, sieur de Martoret ;
3. PIERRE, qui suit ;
4. JEAN, sieur de la Boissonade, marié le 6 février 1633 à Jeanne de Pélamourgue de Lugagnac, fille d'Hérail et de Françoise d'Estaing, auteur de la branche de Gages éteinte aujourd'hui.

XI. PIERRE DE CORNEILLAN DE FONTMEJANE, marié :
1^o à Louise de Pons, fille de Pierre et de Delphine de La Soulière ;
2^o à Jeanne Bessière. Il eut :

Du 1^{er} lit :

1. CHARLES ;
2. PIERRE ;
3. JEAN-LOUIS ;
4. ISABEAU ;

Du 2^e lit :

5. PIERRE, qui suit ;
6. MADELEINE ;
7. ANTOINETTE.

XII. PIERRE DE CORNEILLAN DE FONTMEJANE épousa
Jeanne La Vaissière, de la ville de Millau ; il eut :

1. JEAN ;
2. MARC, qui suit ;
3. PIERRE ;
4. ANTOINETTE ;
5. FRANÇOISE ;
6. JEANNE ;
7. THÉRÈSE ;
8. MARIE ;
9. MARIE-JEANNE ;
10. CATHERINE.

XIII. MARC DE CORNEILLAN DE FONTMEJANE, né à Millau
le 30 avril 1692, épousa Françoise Trémolet, dont :

1. MARC, qui suit ;
2. PIERRE ;
3. JEAN ;
4. FRANÇOISE.

XIV. MARC DE CORNEILLAN DE FONTMEJANE, né à Creis-
sels le 11 mars 1726, épousa Suzanne Causse, dont :

1. MARC ;
2. JACQUES-VICTOR ;
3. FRANÇOISE ;
4. PIERRE, qui suit.

XV. PIERRE DE CORNEILLAN DE FONTMEJANE, né le 8 mars 1755, épousa le 11 vendémiaire an X Rose Artières, dont :

1. PIERRE, qui suit ;
2. VICTOR, auteur de la branche cadette rapportée plus loin ;
3. LOUIS, marié à Mathilde Viguier, dont une fille mariée à son cousin Adolphe de Corneillan ;
4. MARIE, mariée à M. Hippolyte Fabry.

XVI. PIERRE DE CORNEILLAN DE FONTMÉJANE, épousa Virginie Dur, dont :

1. ADOLPHE, qui suit ;
2. ZOÉ, mariée à M. Aigoïn Despradels.

XVII. ADOLPHE DE CORNEILLAN DE FONTMÉJANE , marié à Louise de Corneillan, sa cousine, a pour fils :

XVIII. PIERRE DE CORNEILLAN DE FONTMÉJANE , marié à Louise Boyer, dont :

1. LOUIS ;
2. MATHILDE.

BRANCHE CADETTE DES CORNEILLAN DE FONTMÉJANE

XVI. VICTOR DE CORNEILLAN DE FONTMÉJANE, fils de Pierre et de Rose Artières, épousa Zélie Vidal, dont :

1. VICTOR, qui suit ;
2. IRMA, mariée à Alfred Marcorelles.

XVII. VICTOR DE CORNEILLAN DE FONTMÉJANE, a épousé Mlle Marthe Cailloué.

BRANCHE DU TRAVET

Tout fait présumer que cette branche est issue de l'ancienne maison de Corneillan bien que les titres ne remontent pas au delà de Bernard vivant en 1487. La tradition est conforme à cette opinion et en 1785 un certificat délivré par MM. de Frausseille et de Senégas en faveur de Jean-Antoine et Antoine de Corneillan atteste qu'ils sont issus de l'ancienne maison de Corneillan.

I. BERNARD DE CORNEILLAN, consul d'Albi en 1481-88, épousa Marguerite Sirvent, qui testa en 1528, laissant :

1. DIDAYNE ;
2. SIMON, qui suit.

II. SIMON DE CORNEILLAN fut père de :

III. ANTOINE DE CORNEILLAN, qui eut pour fils :

IV. JEAN DE CORNEILLAN, marié en 1596 à Violente de Raffin, laissa :

V. JEAN DE CORNEILLAN, seigneur de Milhars, marié en 1629 à Marie de Soubiran. Il mourut en 1644, laissant :

VI. LOUIS DE CORNEILLAN, seigneur de Milhars, marié à Mlle Isabeau de Maffre le 1^{er} juillet 1666, dont :

VII. TRISTAN DE CORNEILLAN, seigneur de Bugaral, marié le 12 décembre 1697 à Cécile de Sicard, fille de Pierre et de demoiselle Isabeau du Salier, dont :

1. MARGUERITE, mariée à M. de Calmeilles ;
2. CATHERINE ;
3. CÉCILE ;
4. JEAN-ANTOINE, qui suit ;
5. MARIE, mariée à Hyacinthe de Guilamor.

VIII. JEAN-ANTOINE DE CORNEILLAN, marié à demoiselle Louise de Brassac, fille de Guillaume et de Madeleine de Verdalle, dont :

1. LOUISE-ALIX-FÉLICITÉ, mariée à M. de La Panouse ;
2. HIPPOLYTE, marié à Mlle de Gramon ;
3. ANTOINE, qui suit ;
4. MARIE-ANNE, mariée à M. de Villeneuve ;
5. CATHERINE, religieuse ;
6. ALEXANDRE, curé de Loubers ;
7. CÉCILE, religieuse ;
8. TIBURCE, curé de Vabre ;
9. ANGÉLIQUE ;
10. JEAN-BAPTISTE, curé de Saint-Martin ;
11. LÉON, prêtre ;
12. CORNEILLE, officier de gendarmerie.

IX. ANTOINE DE CORNEILLAN, marié à Mlle de Bonne, dont :

1. LOUIS-JÉROME, né en 1760, marié à Mlle de Foucaud ;
2. ALEXANDRE-LOUIS, né en 1762, lieutenant de vaisseau, tué à Trafalgar ;
3. JEANNE-LOUISE, mariée à M. de Bures ;
4. MARIE-HENRIETTE ;
5. MARIE-ANGÉLIQUE ;
6. JEAN-TIBURCE, qui suit ;
7. ANTOINE-TRISTAN, colonel, marié à Mlle de Vauguyon ;
8. CORNEILLE-ANTOINE ;
9. JEANNE-LOUISE ;
10. ALEXANDRE ;

11. ELISABETH-AGATHE ;
 12. PHILIPPE.
 X. JEAN-TIBURCE-MAURICE DE CORNEILLAN, épousa Mlle Artauld de Tauriac, dont :
1. CHARLES-TRISTAN, qui suit ;
 2. ALBANIE.
- XI. CHARLES-TRISTAN DE CORNEILLAN, épousa Victoire Espinasse, dont :
1. CHARLES, qui suit ;
 2. PAUL, de la Compagnie de Jésus ;
 3. ALEXANDRE, lieutenant de vaisseau ;
 4. JACQUES ;
 5. MARIE-THÉRÈSE.
- XII. CHARLES DE CORNEILLAN, né en 1860, marié le 21 août 1892 à Marguerite Marye de Marigny.

CRUSSOL D'UZÈS

BARONS DES ÉTATS (MONTSALÈS)

ARMES : *Fascé d'or et de sinople de six pièces.*

DUCS ET PAIRS DE FRANCE.

Les Crussol ducs d'Uzès ont possédé en Rouergue la baronnie de Montsalès, érigée plus tard en marquisat.

Vicomtes d'Uzès (1483), barons de Crussol (1556), ducs d'Uzès (1565), pairs (1572), ducs-pairs héréditaires (1817), marquis de Montsalès (1700).

Voici l'état actuel de cette maison :

LOUIS-EMMANUEL DE CRUSSOL DUC D'UZÈS, né le 15 septembre 1871, fils cadet du douzième duc, qui est mort en 1878, frère du treizième duc qui est mort en 1893. Il a épousé le 11 janvier 1894 Marie-Thérèse d'Albert de Luynes née en 1876, dont il a :

1. GIRAUD, né en 1897 ;
2. ANNE D'UZÈS, née en 1895.

Sœurs :

1. SIMONE, née en 1870 mariée à Honoré duc de Luynes ;
2. MATHILDE, née en 1875, mariée à François de Cossé duc de Brissac.

Mère :

ANNE DE ROCHECHOUART-MORTEMART DUCHESSE D'UZÈS, douairière.

Tante :

MATHILDE DE CRUSSOL D'UZÈS, née en 1850.

CRUZY DE MARCILLAC

BARONS DES ÉTATS

Barons de Mels. Vicomtes de Grèzes. Marquis de Marcillac.

ARMES : *Ecartelé aux 1 et 4 d'azur, à trois roses d'argent qui est de Cruzy ; aux 2 et 3 d'or, à trois fasces de gueules qui est de Goth.*

DEVISE : *Nunquam marcessent.*

PREUVES DE PAGES.

MAINTENUS EN NOBLESSE.

ADMIS A MALTE.

ASSEMBLÉE DE LA NOBLESSE EN 1789.

La famille de Cruzy habitait, avant de s'établir en Rouergue, les environs de Castelsarrazin, où est situé le château de Marcillac. Elle tenait ce dernier château de la maison de Goth, d'où tirait son origine le pape Clément V. La terre de Marcillac lui était advenue par le mariage de Grimond de Cruzy avec une des arrières-petites-nièces de ce pape.

Son alliance avec la maison de Bénévent fit entrer chez elle, vers la fin du XVII^e siècle, la terre de Mels et celle de Savignac, près Villefranche, où elle fixa sa demeure.

Bientôt après, elle dut à un autre mariage avec l'héritière de la

maison de Corn, le château de Lieucamp et celui d'Empare, situé dans la plus riante contrée du Rouergue (1).

La famille de Cruzy a eu des officiers généraux, des commandeurs de Malte et un évêque de Mende qui, en 1632, se jeta dans La Canourgue suivi de cent gentilshommes et de quatre cents chevaux et fit avorter les projets de révolte de Gaston, duc d'Orléans, frère du roi, qui voulait s'en emparer.

I. JACQUES DE CRUZY, de Pène, au diocèse de Cahors, épousa eu novembre 1502, Jacquette de Roset de Fauroux, fille de Jean de Roset de Saint-Cyprien de Fauroux.

De lui descendait à la ix^e génération : PIERRE-LOUIS-AUGUSTE DE CRUZY, MARQUIS DE MARCILLAC, né en 1769, mort en 1824 et le dernier représentant de la branche aînée.

Une branche cadette dont voici la filiation s'était détachée à la iv^e génération. Elle est encore représentée.

BRANCHE DE SAUVETERRE

IV. BERTRAND DE CRUZY-MARCILLAC, fils de Grimond de Cruzy et de Françoise de Goût, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, épousa en 1634 : 1^o Catherine de Goût, et 2^o N. dame de Sauveterre Il eut :

V. SYLVESTRE DE CRUZY-MARCILLAC, BARON DE SAUVETERRE, maintenu en noblesse en 1668, marié : 1^o en 1661 à Marie de Cours, et 2^o en 1664 à Jeanne-Germaine Léobard de Durfort, dont il eut :

1. CHARLES, marié en 1705 à Jeanne de Bernis, sans enfans ;
2. MARGUERITE, mariée : 1^o à Pierre-Louis de Breuilh, 2^o à Gaspard de Chabanes ;
3. PIERRE, qui suit ;
4. GABRIELLE, mariée à Claude de Cormont ;
5. ANNE-THÉRÈSE, mariée à Guillaume de Constans ;
6. CLÉMENCE, mariée à M. de Lile de Montgaillard.

VI. PIERRE DE CRUZY-MARCILLAC, BARON DE SAUVETERRE, épousa Jeanne de Castanié, dont il eut :

1. MARIE-ANNE DE CRUZY, mariée en 1745 à Jean-Pierre de Bonnefous ;

(1) Ces châteaux, situés dans le canton d'Asprières, furent vendus nationalement sur la tête du comte de Marcillac.

2. FRANÇOIS-ALEXANDRE, qui suit ;
3. LOUIS, capitaine au régiment de Joyeuse.

VII. FRANÇOIS DE CRUZY-MARCILLAC, BARON DE SAUVETERRE, épousa en 1746 Jeanne de Dagès de La Bouissette, dont :

1. MELCHIOR, qui suit ;
2. JEAN, officier dans le régiment de Vermandois ;
3. LOUIS-PIERRE, officier dans le régiment de Vermandois ;
4. JEAN-PIERRE, officier au régiment d'Aunis.

VIII. MELCHIOR DE CRUZY-MARCILLAC, BARON DE LOUBEJAC ET DE SAUVETERRE, épousa en 1787, Mlle d'Alesme, dont :

1. CHARLOTTE, mariée : 1^o à M. de Marcillac ; 2^o à M. Dupoy de Guitard ;
2. HENRIETTE, mariée à M. de La Fargue ;
3. CHARLES, mort jeune ;
4. LOUISE, mariée à M. de Faucher ;
5. HONORINE, mariée à M. d'Aubuisson ;
6. HENRI ;
7. ARMANDE, mariée à M. d'Espourrin ;
8. ARMAND, qui suit :

IX. ARMAND DE CRUZY DE MARCILLAC, marié le 27 juillet 1828 à Eugénie-Françoise-Laurence de Gironde, dont :

1. MATHILDE, morte en 1887, mariée au comte de Vassal ;
2. HENRI, qui suit ;
3. CHARLES, mort en bas âge ;
4. ELISABETH, id. ;
5. VICTOR, marié à Mlle de la Rachée, dont N..., mariée à M. Lacoste de Fontenilles, mort en 1889.

X. HENRI, BARON DE CRUZY-MARCILLAC, né le 6 janvier 1831, marié en 1857 à Mlle Vialètes de Mortarieu, a pour enfans :

1. MARIE, mariée à M. de Granal ;
2. ELISABETH, mariée au vicomte de Cassaigneau de Saint-Félix ;
3. GASTON, qui suit ;
4. MARGUERITE, mariée à M. de Boysson.

XI. GASTON DE CRUZY-MARCILLAC, mariée à Mlle de Cambolas, a pour enfans :

1. RENÉE, née en 1891 ;
2. HENRI, né le 20 janvier 1895.

CURIÈRES DE CASTELNAU

BARONS DES ÉTATS

Seigneurs de Sainte-Eulalie, de Lons, du Pouget, de Malescombes, etc.
Barons de Castelnau. Marquis de Saint-Côme.

ARMES : *Ecartelé aux 1 et 4 d'azur, au levrier d'argent colleté d'or ; aux 2 et 3 de gueules, à 3 molettes d'éperon d'or.*

DEVISE : *Currens post gloriam semper.*

PREUVES DE PAGES.

HONNEURS DE LA COUR.

MAINTENUS EN NOBLESSE.

ASSEMBLÉE DE LA NOBLESSE EN 1789.

La maison de Curières doit être placée entre les plus anciennes du Rouergue, et cette ancienneté est constatée par une foule de titres originaux. Dès le commencement du XIII^e siècle, les seigneurs de ce nom, résidant à Sainte-Eulalie-d'Olt, prenaient les qualifications de *chevalier*, damoiseau, et jouissaient de toutes les prérogatives de la noblesse.

Il existe un titre de l'an 1200, par lequel un seigneur de cette maison inféoda à des habitans du pays le lieu du Pouget.

Géraud de Curières, dans son testament de l'an 1264, lègue plusieurs rentes féodales à l'abbaye de Bonneval.

Ce Géraud de Curières, ainsi qu'un Hugues de la même race, figurent parmi les chevaliers qui firent partie de la croisade de saint Louis.

La filiation de la famille emonte à Géraud de Curières, sans doute, le même que celui qui prit part à la guerre sainte sous le roi saint Louis. Elle fut établie en 1773 par les généalogistes des ordres du roi, sur les titres que produisit le baron de Castelnau, lorsqu'il voulut obtenir les honneurs de la cour.

I. GÉRAUD DE CURIÈRES, 1^{er} du nom, habitant du château de Sainte-Eulalie, en Rouergue, fit son testament en 1264. La qualification de dame donnée à Galienne, sa femme, dans plusieurs titres

passés après sa mort, autorisent la présomption qu'il était chevalier. Il en eut, entre autres enfans, Rigaud, qui suit, et Géraud de Curières, damoiseau, mort après l'année 1317. De lui descendait à la xvi^e génération :

XVI. JEAN-BAPTISTE DE CURIÈRES-CASTELNAU, MARQUIS DE CURIÈRES, est mort en 1862 laissant de Mlle Emilie Ayral du Bourg, décédée le 28 février 1874 :

1. MICHEL, qui suit ;
2. SOPHIE, mariée à M. Reversat ;
3. CLARISSE, mariée à M. Bras ;
4. JULIE, mariée à M. Dejean ;
5. BAPTISTE.

XVII. MICHEL, MARQUIS DE CURIÈRES DE CASTELNAU, a épousé en 1844 Léonie Barthe, dont :

1. LÉONCE, qui suit ;
2. CLÉMENT, marié à Mlle Iseult Galtier le 17 mai 1876, dont :
 - A. FRANÇOIS, élève à l'Ecole polytechnique ;
 - B. JOSEPH ;
3. EDOUARD, colonel breveté d'état-major, marié en novembre 1878 à Mlle Barthe, dont :
 - A. GÉRALD, au service ;
 - B. LOUIS, ingénieur du génie maritime ;
 - C. MARGUERITE-MARIE ;
 - D. AMÉLIE ;
 - E. GERMAINE ;
 - F. MICHEL ;
 - G. JEAN ;
 - H. XAVIER ;
 - I. HUGUES ;
 - J. LÉONIE ;
4. MARIE, mariée à M. Galonié de Miremont le 12 février 1877 ;
5. LÉONIE, mariée à M. Inquimbent.

XVIII. LÉONCE, COMTE DE CURIÈRES DE CASTELNAU, marié à Mlle Augustine Mathevon le 24 février 1873, dont :

1. ELISABETH, mariée le 22 octobre 1901 à M. Édouard de Moly, lieutenant d'infanterie ;
2. PIERRÉ, de la compagnie de Jésus ;
3. ALBERTINE.

DASSIER DE TANUS (*aliàs* D'ASSIER)

Seigneurs de Caplongue, Fontaussil, Tanus, Cabrespines, Laval, etc.

ARMES : *De gueules à 2 lions affrontés d'argent, soutenant une coupe du même ; au chef d'azur chargé de deux croissants d'argent.*

ASSEMBLÉE DE LA NOBLESSE EN 1789.

I. GAILLARD DASSIER, né en 1476, épousa Marie de Méjanès.
De lui descendait à la VII^e génération :

VII. CHARLES-LOUIS DASSIER DE TANUS, marié en premières noces, en 1795, avec Marie-Françoise-Catherine de Méjanès-Puechclor (de Saint-Benoît, Tarn), fille de Joseph de Méjanès-Puechclor et de Marie-Françoise de Barrau, dont trois filles, mortes en bas âge ; 2^o par contrat du 2 janvier 1816, avec Solange de Finance, fille de Charles de Finance et d'Agnès de Juliot de Longchamps. De ce second mariage :

VIII. ACHILLE-CHARLES-LOUIS D'ASSIER DE TANUS, né en 1817, qui a épousé, en 1840, Marie de Thésac, d'une famille de la Saintonge, dont :

1. LOUISE, mariée à M. Elie Bernadac ;
2. ALBERT, né le 11 décembre 1842, marié à Mlle Marie Roques.

DAUDÉ D'ALZON ET DE LA VALETTE

Seigneurs de La Valette, Arigas, Beaufort, Lassale, etc.
Vicomtes d'Alzon.

ARMES : *De gueules au lion d'or couronné du même et tenant dans la patte dextre une fleur de lys d'or.*

Anciennement les armes étaient : *D'azur au lion d'or contre lequel rampaient deux lions affrontés du même, au chef cousu de gueules chargé d'un croissant d'argent entre deux étoiles du même.*

ASSEMBLÉE DE LA NOBLESSE EN 1789.

Cette famille obtint en 1727 des lettres patentes de confirmation de noblesse, qui furent accordées à Jean Daudé, seigneur de La Va-

lette, et à Etienne Daudé son frère. Jean Daudé, seigneur du Poussey, cousin germain des précédens, adressa une requête au roi pour bénéficier de la même faveur attendu qu'il avait la même origine. Le roi fit droit à sa demande par lettres patentes de 1755.

Les Daudé, originaires des Cévennes, se sont divisés en trois branches : la branche d'Alzon, la branche de La Valette et la branche du Poussey.

La branche d'Alzon à laquelle appartenait le R. P. d'Alzon, fondateur des Assomptionistes, est représentée par M. Louis Daudé, vicomte d'Alzon, habitant à Gignac.

La branche du Poussey s'est éteinte en la personne de M. Attale Daudé, habitant Lyon, et de sa sœur mariée au comte de Sallemard.

La branche de La Valette est depuis longtemps fixée en Rouergue ; voici la filiation telle qu'elle est rapportée dans les lettres patentes.

I. JEAN DAUDÉ fut tué en 1580 pendant les guerres de religion. Il laissa :

II. JEAN DAUDÉ, sieur de La Coste, qui fit les guerres de religion et fut assiégé par le duc de Rohan qui fit piller et brûler sa maison. Il fut père de Jacques.

III. JACQUES DAUDÉ, seigneur de La Coste et de La Valette, juge de la ville du Vigan, fut assassiné en 1704 par les Camisards, et il laissa :

IV. JEAN DAUDÉ, seigneur de La Valette, chevalier de l'Ordre de St-Michel, vicomte d'Alzon, qui continua cette branche.

IV. ETIENNE DAUDÉ, seigneur de La Valette, frère du précédent, servit dans les gardes du corps et vint ensuite se fixer à Saint-Jean-du-Bruel. Il laissa :

V. FRANÇOIS-XAVIER DAUDÉ, seigneur de La Valette, garde du corps du roi, mort en 1773.

VI. JEAN-ETIENNE DAUDÉ, seigneur de La Valette, son fils, prit part à l'Assemblée de la noblesse en 1789. Il épousa Mlle Agathe Abric, dont il eut :

1. EMILE, qui suit ;
2. JULES, célibataire ;
3. ELISABETH.

VII. EMILE DAUDÉ DE LA VALETTE, marié à Esther Capblat, avocat et écrivain distingué, a laissé trois enfans :

1. HENRI, qui suit ;
2. AMÉLIE, mariée à Numa Baragnon ;
3. MARIE, mariée à son beau-frère Numa Baragnon.

VIII. HENRI DAUDÉ DE LA VALETTE, marié à Valérie Magne, a eu deux filles :

1. ELISABETH, mariée en 1893 à R. Tapié de Céleyran ;
2. MARIE, décédée en 1888.

Les principales alliances des Daudé sont avec les Ginestous, Assas, Combescure, Bastié de Bez, Puysegur, Sallemard, etc., etc.

DELFAU DE BELFORT

Seigneurs de La Roque-Bouillac, etc. Barons de Belfort.

ARMES : *De gueules à 2 faux d'argent posées en sautoir, affrontées et surmontées de deux rocs d'échiquier du même.*

ASSEMBLÉE DE LA NOBLESSE EN 1789.

On trouve François Delfau, seigneur de La Roque-Bouillac, capitoul en 1746.

I. LOUIS DELFAU, BARON DE BELFORT, prit part à l'assemblée de la noblesse en 1789. Il était capitaine au régiment d'Angoumois et avait épousé Catherine Veyrazel, dont :

1. ALEXANDRE, émigré ;
2. ARMAND ;
3. AUGUSTIN, qui suit ;
4. CHRISTINE ;
5. CHARLOTTE.

II. AUGUSTIN DELFAU, BARON DE BELFORT, marié à N... eut pour enfans :

1. ALEXANDRE, mort à 12 ans ;
2. HENRY, marié à Mlle Durand, dont :
 - A. LOUIS, non marié ;
3. AUGUSTE, marié à Mlle de Lagarenne ;
4. ARMAND, marié à Mlle Halley d'Arros, dont :
 - A. JEAN ;
 - B. ROBERT, marié à Mlle de Lamberterrie, dont :
 - a. CHRISTIAN ;
 - C. MARGUERITE, mariée au vicomte de Canisy ;
 - D. GERMAINE, religieuse ;
 - E. INÈS ;

F. EDITH ;

G. N....

5. N..., mariée au comte de Sedaiges, morte en 1898 et mère de la comtesse G. de Fumel.

DUFAU DE LA ROQUE-TOIRAC

Seigneurs de Saint-Affre. Barons de La Roque-Toirac.

ARMES : D'or, à un faine (hêtre) de sinople terrassé du même, et un agneau de gueules passant au pied de l'arbre, au chef d'azur, chargé d'un croissant d'argent accompagné de deux étoiles d'or.

ASSEMBLÉE DE LA NOBLESSE EN 1789.

Le nom de Dufau paraît pour la première fois à Villefranche en 1476, où il est fait mention d'un Dufau dans un lausime retenu par M^e Thomas notaire, le 30 décembre 1476. Antoine Dufau et Jean Dufau étaient consuls l'un en 1596, l'autre en 1643. Au XVII^e siècle N. Dufau épousa Marianne de Colonges, fille de Joseph de Colonges, président à l'Élection de Villefranche, et de Jeanne de Campmas Saint-Remy.

Mais la filiation n'est établie d'une manière suivie que depuis Jean, qui suit.

I. JEAN-FRANÇOIS DUFAU, conseiller au présidial, 1^{er} consul en 1716, 2^e consul en 1717, fut père de François, qui suit.

II. FRANÇOIS DUFAU, épousa Jeanne de Granier dont il eut :

III. JEAN-FRANÇOIS DUFAU, BARON DE LA ROQUE-TOIRAC, seigneur de Saint-Affre, capitoul de Toulouse en 1772, prit part à l'assemblée de la noblesse en 1789, sous le nom de Dufau, baron de La Roque-Toirac. On trouve à la même assemblée, Jean-Louis Dufau et N. Dufau, avocat au Parlement, probablement ses frères.

Jean-François épousa Marie d'Alary, de la famille d'Alary du Tanus et proche parente de Marie d'Alary, mariée en 1734 au comte de Ganges, petit-fils de l'infortunée marquise de Ganges (1). Il eut de ce mariage :

(1) Voir l'art. Vissec de Ganges.

1. JEANNE, mariée à Antoine de Brassier Saint-Simon ;
2. FRANÇOIS, mort jeune ;
3. FRANÇOIS, qui suit ;
4. JEAN-PIERRE CHARLES, mort jeune ;
5. JEAN JOSEPH, juge au ,sénéchal ;
6. JEAN-JOSEPH-CHARLES, chanoine, professeur à la Sorbonne ;
7. MARIE-JEANNE-LOUISE, morte sans alliance ;
8. JEAN-LOUIS-HONORÉ, mort célibataire ;
9. MARIE-ETIENNE, mort jeune ;
10. MARIE-JOSÉPHE, morte jeune ;
11. CATHERINE, morte le 10 octobre 1763 ;
12. LOUISE-CHARLOTTE, morte célibataire.

IV. JEAN-FRANÇOIS DUFAU, BARON DE LA ROQUE-TOIRAC, mis en prison pendant la Révolution, épousa le 14 février 1775 Mlle de Cornély de Camboulit, fille de Jean de Cornély de Camboulit et d'Anne de Lostanges Bédier, dont :

V. JEAN DUFAU, BARON DE LA ROQUE-TOIRAC, fut maire de Villefranche dans les premières années de la Restauration. Il avait épousé Mlle de Sirieys de Mayrignac, fille de Louis de Sirieys de Mayrignac, membre de l'administration provinciale de la Haute Guienne, ancien gouverneur des Pages, et d'Elisabeth de Colomb de Saint-Thamar, et sœur de M. de Mayrignac, directeur général des haras, de l'agriculture et du commerce, qui fut député de 1815 à 1816 et de 1820 à 1830 et conseiller d'État sous la Restauration, chevalier de l'ordre du Lys, officier de la Légion d'honneur. Jean Dufau est mort en 1819, laissant :

1. CHARLES, qui suit ;
2. ELISABETH, mariée au baron de Vaux.

VI. CHARLES DUFAU, BARON DE LA ROQUE-TOIRAC, officier d'infanterie, donna sa démission en 1832 ; il épousa Mlle Dissez, d'une famille anciennement connue à Villefranche. Il est mort en 1877, laissant :

1. CHARLES-PAUL, qui suit ;
2. LOUISE, mariée à Henri de Rodat de Druelle ;
3. HENRI, né le 22 octobre 1843 fit la campagne de 1870 en qualité de capitaine et les expéditions de Tunisie, chef de bataillon le 7 mars 1885, chevalier de la Légion d'honneur le 8 juillet 1881, puis officier le 10 juillet 1894, nommé lieutenant-colonel le 19 mai 1895, il a pris sa retraite en 1899. Il a épousé le 25 mars 1884, Mlle de Chaudesaigues de Tarrieux, fille d'Edmond de Chaudesaigues de Tarrieux, baron de Saint-Juéry, et de Mlle de Vèze, dont il a :

1. CHARLES, né le 27 janvier 1885 ;
2. JEAN, né le 26 décembre 1885 ;
3. RAYMOND, né en 1887 ;
4. EDITH, née en 1888 ;
5. JOSEPH, né en 1890 ;
6. GERMAINE, née en 1892 ;
7. PIERRE, né en 1900.

VII. PAUL DUFU, BARON DE LA ROQUE-TOIRAC, né en 1838, marié en avril 1892 à Mlle Thérèse Dubruel, dont il a :

1. N..., née en 1893 ;
2. N..., née en 1896.

FAJOLE

Seigneurs de La Ferrière.

ARMES : *D'azur au frêne d'or, accosté de deux épées en pal.*

RECONNUS NOBLES PAR ORDONNANCE DE 1721.

ASSEMBLÉE DE LA NOBLESSE EN 1789.

Famille d'ancienne bourgeoisie, qui avait établi une maison de commerce à Livourne. Elle posséda plusieurs fiefs dans la châtellenie de Saint-Geniez, entre autres celui de la Ferrière dont elle prit le nom lors de son anoblissement qui eut lieu par la charge de secrétaire du roi dont fut pourvu :

I. JEAN FAJOLE, seigneur de la Ferrière, maire perpétuel de Saint-Geniez, contrôleur de la chancellerie du Parlement de Toulouse, par lettres patentes du 3 janvier 1701, épousa le 1^{er} novembre 1700 Catherine de Balsac, fille d'André de Balsac, président de la Cour des aides ; de lui descendait à la iv^e génération :

IV. MARIE-CASIMIR DE FAJOLE, mort en 1844, marié en 1809 à Simone Camboulas, fille de Simon Camboulas, ancien député à la Convention et au Conseil des Cinq-Cents, et de Marguerite Lavergne, dont :

1. MARIE-RÉGIS, prêtre mort en 1852 ;
2. MARIA-CASIMIR-SIMON, qui suit ;
3. ROSE-ANTOINETTE, mariée le 10 février 1846 à Edouard Camboulas ;
4. JEAN-ANDRÉ-HENRI, receveur de l'enregistrement, mort en 1857 ;

5. MARIE-AMÉLIE, mariée en 1853 à Dieudonné Serpantié, mort en 1899 ;

6. MARIE-ANTOINE-GUSTAVE, auteur de la branche cadette rapportée plus loin.

V. MARIE-CASIMIR-SIMON DE FAJOLE (1812-1883), officier d'infanterie, chevalier de la Légion d'honneur, marié le 25 octobre 1853 à Sidonie Rougier, fille de Pierre et de Louise de Chaudesaignes-Laprade, mort en 1883, laissant :

VI. RÉGIS DE FAJOLE, capitaine d'infanterie, chevalier de la Légion d'honneur, né en 1856, marié en 1889 à Héléne Fontanilles, fille d'Octave, officier de chasseurs à pied, chevalier de la Légion d'honneur, et d'Alice de Lagarde de Narbonne, dont :

1. RÉGIS, né le 21 août 1889 ;
2. ALICE, née le 6 décembre 1892 ;
3. GENEVIÈVE (1895-1896) ;
4. MARIE, née le 10 septembre 1896 ;
5. SIMONE, née le 2 avril 1900.

BRANCHE CADETTE

V. MARIE-ANTOINE-GUSTAVE DE FAJOLE, docteur en médecine, mort en . . . , marié en 1858 à Marie Decruéjols, dont :

1. MARIE-JOSÉPHINE, supérieure de Notre-Dame, à Saint-Geniez ;
2. RÉGIS-ÉDOUARD ;
3. MARIE-JULIE, mariée à Joseph Granier, notaire à Lodève ;
4. MARIE-HENRI, docteur en médecine, mort en septembre 1900 ;
5. MARIE-ANTOINE, lieutenant d'infanterie coloniale.

FLEYRES

Seigneurs de Peyrolles, Sauganes, Combres, etc.
Barons de Bozouls.

ARMES : *D'azur barré d'or au lambel d'argent en chef.*

MAINTENUS EN NOBLESSE.

ASSEMBLÉE DE LA NOBLESSE EN 1789.

Cette famille, originaire de l'Albigeois et qui a produit deux évêques de St-Pons, trois dames maltaises, un député de la noblesse aux États de 1614, plusieurs officiers, remontait par titres suivis, d'après les preuves faites pour l'admission au couvent des dames maltaises, à Charles de Fleyres marié le 6 août 1518 à Marie de Rouffiac.

La branche aînée des barons de Bozouls s'est éteinte à la fin du XVIII^e siècle.

Une branche cadette issue de Bertrand, fils de Jacques, baron de Bozouls, et d'Antoinette de Caminade, s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

GUILLAUME DE FLEYRES épousa le 8 mars 1743 Anne de Vignes, dont il eut :

1. GUY-JEAN-FRANÇOIS, qui suit ;
2. FRANÇOIS-HIPPOLYTE-JOSEPH-GUILLAUME ;
3. HIPPOLYTE, non marié ;
4. JEANNE ;
5. MARGUERITE ;
6. MARIE-LOUISE ;
7. JEANNE-FRANÇOISE.

Il testa le 3 février 1771.

GUI-JEAN-FRANÇOIS, chevalier de Saint-Louis, capitaine de grenadiers né en 1751, épousa Mlle de Chauliac, dont :

1. ANTOINETTE-LOUISE, mariée au baron de Lartigue ;
2. ROSE, mariée à M. de Lamothe ;
3. HIPPOLYTE, mariée à N... ;
4. VICTOR, marié à Désiré de Fleyres, fille de François-Hippolyte ;
5. PROSPER, chanoine de Toulouse, en qui s'est éteinte la famille et qui a légué son nom et ses armes à M. Jacques de Lartigue, son arrière-petit-neveu.

FONTANGES

BARONS DES ÉTATS (TÉNIÈRES)

ARMES : *De gueules au chef d'or chargé de trois fleurs de lys d'azur.*

DEVISE : *Tout ainsi font anges.*

MAINTENUS EN NOBLESSE.

ASSEMBLÉE DE LA NOBLESSE EN 1789.

La maison de Fontanges n'appartient pas au Rouergue ; mais, comme elle y a possédé la baronnie de Ténrières, nous allons en parler brièvement et donner le nom de ses représentants actuels.

Géraud de Fontanges, vivant en 1178, défit en combat singulier le seigneur de Saint-Céré, accusé d'avoir tué par trahison un de ses parens.

Hugues de Fontanges suivit saint Louis à la croisade en 1248.

Jean de Fontanges était chevalier du Temple en 1240.

Aymeric de Fontanges, vivant en 1230, est le premier depuis lequel la filiation paraît certaine.

Annet de Fontanges, épousa Mlle de la Roue dont il n'eut qu'une fille, Guillelmine, mariée à Louis de Scorraille et dont la petite-fille fut la duchesse de Fontanges.

Antoine de Fontanges, frère du précédent, fut la tige de la branche d'Auberoque qui posséda la baronnie de Ténières par le mariage de Louis, fils d'Antoine, avec Jeanne de Sermur, fille du baron de Ténières vers 1582.

XII. LOUIS eut pour enfans :

1. FRANÇOIS-ROBERT, marié à Delphine de Patris, dont un fils, Jean, qui n'eut pas d'enfans et une fille mariée au comte de la Garde de Chambonas ;

2. PIERRE-JEAN, marié à Louise de Buscaylet, fille du seigneur de Panat, et dont la fille épousa René-Marc d'Adhémar et lui porta la terre de Panat en 1648.

La branche qui est aujourd'hui l'aînée est celle de La Fauconnière, issue de Hugues de Fontanges, et dont l'arrière-petit-fils fut :

XVIII. AMABLE, COMTE DE FONTANGES, né en 1784, servit sous l'Empire. Il épousa Mlle du Peyroux, dont il eut :

XIX. CHARLES-FRANÇOIS-AMABLE, MARQUIS DE FONTANGES, marié en 1850, à Mlle Gilberton, dont il a eu :

1. RAOUL, marié à Marie de Barbeyrac de Saint-Maurice, fille du général de Saint-Maurice et de Mlle de Lauro ;

2. HUGUES, né en 1860, marié en 1891 à Mlle de La Bastide ;

3. MADELEINE-MARIE-ANTOINETTE, mariée à M. Théogène Regnault.

Il existe encore une autre branche, celle de Couzan, qui compte des représentans.

XVII. CHARLES, BARON DE FONTANGES, mort en 1858, épousa Mlle Borel de Brétizel, dont il eut :

1. HENRI, capitaine de frégate, mort en 1875, laissa de son mariage avec Mlle de Fresne de Kerlan, deux filles mariées toutes deux à MM. de Vaublanc.

2. LOUIS, comte de Fontanges, général de division, marié à Mlle Audibert, dont :

A. LOUISE, mariée à M. de Mesmon ;

B. OLIVIER ;

C. ROGER ;

3. MAURICE, inspecteur général des ponts et chaussées, marié en 1846 à Mlle de Chérizy, dont :

A. HUGUES, colonel de cavalerie marié à Mlle d'Hauteserve, dont :

a. ROSE-MARIE-VICTOIRE, née en 1876 ;

b. PIERRE, né en 1880 ;

c. GUILLEMETTE, née en 1884 ;

d. GÉRAUD, né en 1882 ;

B. MARGUERITE, mariée en 1877 au comte d'Hautecourt ;

C. JACQUES, né en 1850, officier de cavalerie marié en 1880 à Mlle de Gères, dont :

a. HENRI, né en 1881 ;

b. JEAN, né en 1885.

FARAMOND OU FRAMOND

BARONS DES ÉTATS

Seigneurs de La Faramondie, de Caplongue, du Bosc, de Pauletou, de Balsac, de Canet, de Prades, de La Coste, du Fraysse, etc. Barons de Joqueviel.

ARMES : *De gueules au lion d'or, armé et lampassé du même, au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'or.*

ADMIS A MALTE.

MAINTENUS EN NOBLESSE.

ASSEMBLÉE DE LA NOBLESSE EN 1789.

Cette famille est originaire de Salmiech, du moins un grand nombre de titres prouvent qu'elle y possédait dès les temps les plus anciens une habitation avec des alleus, des fiefs, des censives et autres droits seigneuriaux. Son manoir s'appelait la *Faramondie*, ou château haut de Salmiech, situé sur les bords de la rivière. Cet édifice a depuis longtemps disparu, mais le terrain sur lequel il était bâti conserve encore aujourd'hui le nom de Faramondie.

Elle a produit des chevaliers de Malte, un gentilhomme de la Chambre du Roi, de nombreux officiers, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Pierre de Framond, baron de Joqueviel, joua un rôle considérable pendant les guerres de religion.

La filiation commence à Hugues Framond, chevalier, vivant en 1218 et de qui descendait à la xiv^e génération Augustin-Alexandre de Framond, baron de Joqueviel, marié à Mlle de Milhau, mort en 1793, sans postérité.

En lui s'éteignit la branche aînée ; mais d'autres branches s'étaient séparées de la souche, et parmi elles la branche de la Lozère.

Cette branche, issue de Georges de Framond et de Louise de Lapanouse (xi^e degré de la filiation), existe encore.

En voici la filiation.

BRANCHE DE LA MAISON DE FARAMOND

ÉTABLIE DANS LA LOZÈRE

XI. GEORGES DE FARAMOND ou FRAMOND, sieur de Grèzes, fils puîné de François, seigneur du Bosc, et de Louise de Lapanouse de Fabrègues, épousa Claude d'Aurelle, dont il eut :

1. JACQUES, qui suit ;
2. FRANÇOIS, marié à Jeanne Soulages de Fredault, par contrat du 27 janvier 1664.

XII. JACQUES DE FRAMOND, sieur de Grèzes, épousa le 17 janvier 1692, Jacqueline de Colombet, dont :

XIII. LOUIS-FRANÇOIS DE FRAMOND, marié, par contrat du 19 mars 1725, avec Marie-Elisabeth-Césarine de Rochefort-d'Ailly, de Saint-Point, qui le rendit père de :

1. JACQUES, II^e du nom, qui suit ;
2. N..., auteur de la branche cadette rapportée plus loin.

XIV. JACQUES-LOUIS-AMÉDÉE, vicomte de Framond, seigneur de Grèzes, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, nommé président de l'assemblée de la noblesse tenue à Mende en 1789, épousa, en 1765, Antoinette Sauvage. De ce mariage vinrent :

1. N... DE FRAMOND, chevalier de Malte, mort lieutenant de vaisseau ;
2. VICTOR-AMÉDÉE, ci-après.

XV. VICTOR-AMÉDÉE DE FRAMOND, vicomte de Framond, a épousé, le 1^{er} juillet 1801, mademoiselle de Moré, dont il a eu :

1. AMÉDÉE, qui suit ;
2. ERNEST, décédé ;
3. VIRGINIE, mariée en 1829 au comte de Chambrun.

XVI. AMÉDÉE, VICOMTE DE FRAMOND, marié à Mlle Chabanot, dont entre autres enfans :

1. CHARLES, qui suit ;
2. N..., marié à Mlle Gervais ;
3. ADOLPHE, marié à Mlle Vernhet, dont un fils : ERNEST.
4. MARIE, religieuse ;
5. BERTHE, mariée à M. de Vazeilles.

XVII. CHARLES, VICOMTE DE FRAMOND, officier d'infanterie, marié à N..., dont un fils : AMÉDÉE.

BRANCHE CADETTE

XIII. N..., BARON DE FRAMOND D'ANTRENAS, capitaine de vaisseau, épousa Mlle Crespin, dont :

XIV. AUGUSTE, BARON DE FRAMOND, marié à Mlle Valette. De ce mariage :

1. ALFRED, qui suit ;
2. ADRIEN, marié à Mlle Le Cordier de Bigars de la Londe, dont :

A. PAUL, marié en 1891 à Mlle de Fay-Solignac, qui l'a rendu père de trois filles, MARIE, LOUISA, PAULE, et un fils, ADRIEN, né en 1902;

B. HENRI, enseigne de vaisseau ;

C. MARIE, qui a épousé le baron de Seguin de Prades ;

3. ELISA.

XV. ALFRED, VICOMTE DE FRAMOND, marié à Mlle de Retz, dont :

1. OLIVIER, qui suit ;
2. VICTOR-ALBERT, officier de cavalerie, marié à Mlle Jeanne de Mauléon, dont un fils : JOSEPH.

XVI. OLIVIER, VICOMTE DE FRAMOND, marié en 1880 à Mlle de Goudin, dont :

1. JEAN, né le 17 mai 1882 ;
2. ANDRÉ, né le 3 février 1884 ;
3. LOUIS, né le 27 août 1886 ;
4. GABRIELLE, née le 25 mars 1889.

FRAYSSINOUS

COMTE (à brevet), BARON ET PAIR

ARMES : *Ecartelé aux 1 et 4 d'or, au lion de sable, armé et lampassé de gueules ; aux 2 et 3 d'argent, au frêne arraché de sinople.*

Les Frayssinous, dit M. de Barrau, étaient de ces bourgeois d'un honneur antique qui, sous l'ancienne monarchie française, étaient les nobles du lendemain, car la noblesse finissait toujours par leur ouvrir son sein.

La famille Frayssinous possédait de temps immémorial, comme elle le possède encore, le domaine du Puech, situé dans la paroisse de Curières, et ce lieu qui, d'après des titres authentiques, lui servait d'habitation dès le commencement du *xiv^e* siècle, dut être aussi son berceau.

Elle a acquis au *xix^e* siècle une grande illustration avec Mgr Frayssinous, évêque d'Hermopolis, baron et pair, auteur de la *Défense du Christianisme*, orateur de grand talent, ministre des affaires ecclésiastiques sous la Restauration, grand maître de l'Université, membre de l'Académie, etc.

La filiation commence à Pierre Frayssinous vivant en 1347.

De lui descendait au *xiii^e* degré :

XIII. JEAN-ANTOINE FRAYSSINOUS, du Puech, avocat en parlement, épousa le 15 février 1762 Marguerite Pons du Cros, fille de Jean-Luc Pons du Cros, seigneur de Rochegrès, et de Marie Saltel, habitans du château de Vayssettes. De ce mariage sont issus :

1. MARIE-JEANNE, femme de M. Jaoul, de Méjanès, dont le fils, juge de paix du canton de Salles-Curan, a été membre du conseil général ;

2. DENIS-ANTOINE-LUC, comte à brevet, baron et pair, évêque d'Hermopolis, etc., né le 9 mai 1765, décédé le 12 décembre 1841 ;

3. JEANNE-ANTOINETTE, mariée à M. Blanc, de Livinhac-le-Haut, dont le fils, maire dudit Livinhac, avait épousé Mlle de Marmiez, d'Aurillac ;

4. MARIANNE-LOUISE, mariée à M. Séguret, de La Vayssière ;

5. JEAN-ETIENNE-AYMARD, marié à Mlle Benoit de la Salle, et décédé sans postérité ;

6. JEAN-AMABLE-FRANÇOIS-DENIS, qui suit.

XIV. JEAN-AMABLE-FRANÇOIS-DENIS FRAYSSINOUS, né le 17 octobre 1774, sous-préfet de Saint-Flour, chevalier de la Légion d'honneur, mort à Saint-Côme le 4 octobre 1836, épousa Antoinette-Victoire Le More, dont :

1. VICTOIRE-LAURENCE-MATHILDE, mariée: 1° à Claude Desjoyaux, docteur en médecine ; 2° à Jean-François-Marie-Amable Frayssinous, dont une fille, mariée le 16 juin 1869 à Bernard, comte d'Armagnac de Castanet.

BRANCHE CADETTE

XIII. JEAN-BAPTISTE FRAYSSINOUS, frère de Jean-Antoine du Puech, eut de son mariage avec Marie Malet :

1. JEAN-ANTOINE, qui a épousé Sophie Pons de Vayssettes ;

2. JEAN-JACQUES-LOUIS-AYMARD, maire de Bozouls ;

3. PIERRE-CLÉMENT, ancien sous-préfet de Rambouillet, chevalier de la Légion d'honneur ;

4. JEANNE-ANTOINETTE-CHRISTINE, mariée à M. Groc, de Salmiech, près d'Albi, décédée, laissant un fils unique, Henri Groc, qui a épousé Lucie de Bellerive, de Montauban ;

5. JEAN-FRANÇOIS-MARIE-AMABLE, ancien juge au tribunal de la Seine, membre du Conseil général de l'Aveyron, qui avait épousé, en août 1835, Victoire-Laurence-Mathilde Frayssinous, du Puech, sa cousine, veuve de Claude Desjoyaux, et a hérité des biens de l'évêque d'Hermopolis, son cousin germain, dont une fille ANTOINETTE, filleule de l'évêque d'Hermopolis, mariée le 16 juin 1869 à Bernard comte d'Armagnac de Castanet.

GACHES DE VENZAC

Seigneurs de Belmon, de Venzac et de Canfay.

ARMES : *Parti, au 1 de gueules à trois coquilles d'argent, 2 et 1 ; au 2 d'azur à deux étoiles en chef et une fleur de lis du même en pointe.*

ASSEMBLÉE DE LA NOBLESSE EN 1789.

Venzac est un ancien ancien château près du Mur-de-Barrez, possédé depuis fort longtemps par la famille de Gaches, établie au

Mur-de-Barrez avant 1543 et originaire de la ville d'Aurillac. Elle fut anoblie, en 1668, par lettres patentes du roi dans les personnes de Louis et Jacques Gaches frères, sieurs de Belmon, pour services rendus à l'État (1).

I. GUILLAUME DE GACHES, seigneur de Venzac, testa le 7 février 1765. Il avait épousé Charlotte Viale du Chambon.

De lui descendait au III^e degré :

III. PIERRE DE GACHES DE VENZAC, né le 29 janvier 1769, reçu le 1^{er} octobre 1784 à l'école militaire d'où il sortit le 25 juillet 1787, de la même promotion que Bonaparte, sous-lieutenant au régiment d'Aunis, servit avec ce corps en Amérique, revint en France en 1792 et n'émigra point. Décédé au Mur-de-Barrez, le 28 juillet 1825. Il avait épousé Louise-Marguerite de Chaudesaigues, dont :

1. BALTHASARD, marié à Mlle de Bancarel, dont :

A. LAURE, mariée à M. Laur, de Linars ;

B. ANTOINETTE, mariée à M. de Septfonds ;

2. LOUIS, qui suit ;

3. ARTHUR ;

4. LÉOPOLD *alias* PAUL, mariée à Mlle Fualdès, dont :

1. DIDIER ;

2. ARTHUR, marié à Mlle Fougères ;

3. ERNESTINE, mariée à M. Flottes, ingénieur.

IV. LOUIS DE GACHES DE VENZAC, marié à Mlle de Labeau, a laissé :

1. THÉRÈSE ;

2. PIERRE, qui suit ;

3. GUSTAVE, marié à Mlle de Puel de Peyrelade ;

4. ARTHUR.

V. PIERRE DE GACHES DE VENZAC, marié à Mlle de Briance, a pour enfans :

1. JACQUES ;

2. MARIE ;

3. GENEVIÈVE.

(1) Registres de la chambre des comptes et cour des aides de Paris.

GASTON

Seigneurs-barons de Landorre, comtes de Vauvineux.

ARMES : D'argent, à trois fasces de gueules, accompagnées en pointe d'une corneille de sable, au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'argent.

ASSEMBLÉE DE LA NOBLESSE EN 1789.

I. JEAN GASTON, du lieu de Cassagnes, marié à Antoinette Pomarède, vivait au commencement du xvii^e siècle.

De lui descendait au v^e degré :

V. CHARLES-ALBERT DE GASTON, COMTE DE VAUVINEUX, né à Amiens le 14 août 1784, gentilhomme honoraire de S. M. Charles X, marié en 1817 avec Ursule de Sachy de Saint-Aubin, décédé à Paris en 1858, fut le premier, disent les mémoires du temps, qui arbora dans Paris les couleurs blanches, le 31 mars 1814, et fit entendre à l'entrée de la rue de Rivoli, le cri de : *Vive le roi !*

Il a laissé un fils, Alfred de Vauvineux, dont le fils, Charles-Alfred de Gaston, comte de Vauvineux, est ministre plénipotentiaire de France en Russie.

GAUJAL

Seigneurs de Luzençon, Issis, Grand-Combe, La Ferrière.
Barons de Tholet.

ARMES : De gueules à l'épée antique d'or, au chef du même chargé de 3 étoiles d'azur (Branche de Tholet).

Cette famille, qui a formé quatre branches, ne compte plus de représentants mâles. Elle prit une part active aux guerres de religion et combattit dans les rangs des protestans.

Le premier auteur, d'après M. de Barrau, est Jacob de Gaujal, vivant en 1612.

De lui descendait à la VII^e génération :

VII. MARC-ANTOINE-FRANÇOIS DE GAUJAL, baron de Tholet (1) et de Gaujal, né le 28 janvier 1772, premier président honoraire de la cour impériale de Montpellier, ancien député, conseiller d'État, conseiller à la cour de cassation, chef de bataillon, chevalier de Saint Louis, officier de la Légion d'honneur, correspondant de l'Institut et de la Société centrale d'agriculture, membre de la Société des antiquaires de France, de celle des antiquaires du Nord, séant à Copenhague, et de plusieurs autres Sociétés savantes en France et à l'étranger, décédé le 17 février 1856 à Vias (Hérault), avait épousé, le 11 décembre 1809, Marie-Joséphine-Adelaïde-Elisabeth-Félicité Fabre, fille du baron Fabre, procureur général près la cour impériale de Montpellier, et de Marie Barral. De ce mariage :

1. MARC-ANTOINE-MARIE-FULCRAND-EUGÈNE-CHARLES, dont l'article suit ;

2. JEAN-MARIE-MICHEL-HIPPOLYTE, né le 28 septembre 1812, général de brigade, commandeur de la Légion d'honneur, tué en 1870, marié, le 18 juin 1845, à Léonore Cornuau, fille de N... Cornuau, chevalier de la Légion d'honneur. et de Marie N..., dont il a eu une fille :

A. MARIE-AMÉLIE, née le 15 mai 1849 ;

B. HENRI, conseiller de préfecture.

VIII. MARC-ANTOINE - MARIE - FULCRAND - EUGÈNE - CHARLES, BARON DE GAUJAL, né le 20 mars 1811, avocat général près la cour impériale de Paris, membre du conseil général de l'Aveyron le 12 novembre 1853, chevalier de la Légion d'honneur le 9 août 1854, pour services exceptionnels. Ses réquisitoires dans un grand nombre d'affaires qui soulevaient des questions neuves et ardues ont été sténographiés à l'audience et imprimés dans les journaux et les recueils de jurisprudence. Il est mort en 1872.

Il épousa à Paris, le 30 avril 1846, Joséphine-Mathilde La Fonta, dont sont issus :

1. MARGUERITE, née le 25 janvier 1847 ;

2. HÉLÈNE, née en 1848, mariée au vicomte de Vauréal ;

3. FERNAND, né le 6 octobre 1852, décédé sans postérité.

(1) Ainsi qualifié dans son brevet de chevalier de Saint-Louis, en date du 3 août 1814, inséré au *Moniteur* du 6 août 1814.

GINESTEL

BARONS DE LA GARDE-VIAUR

ARMES : *D'azur au lion d'argent, armé et lampassé de gueules.*

DEVISE : *Fideliter custodiam ac fortiter.*

MAINTENUS EN NOBLESSE.

La filiation qui va suivre est extraite du jugement de maintenue rendu le 10 avril 1700 par M. Le Gendre, et on l'a continuée jusqu'à nos jours à l'aide des actes de l'état civil rassemblés par M. l'abbé Bouissier, curé de La Guépie.

I. BERNARD DE GINESTEL, capitaine du château de Najac, fut père de :

II. JEAN DE GINESTEL, du lieu de La Garde-Viaur, testa le 15 juin 1541, laissant :

1. GUILLAUME, qui suit ;

2. BERNARD, auteur de la branche D rapportée plus loin.

III. GUILLAUME DE GINESTEL épousa par contrat du 2 mai 1547 Marguerite de Buisson ; il testa le 4 septembre 1585 laissant :

1. BERNARD, qui suit ;

2. DAVID, auteur de la branche C rapportée plus loin ;

3. JACQUES, épousa le 3 janvier 1580 Françoise de Boissière, sœur de la femme de Bernard.

IV. BERNARD DE GINESTEL, BARON DE LA GARDE-VIAUR, épousa par contrat du 11 novembre 1579 Marguerite de Boissière, fille de noble François de Boissière, seigneur de Las Canals, et de Madeleine de Barutel. Il mourut avant 1602 laissant :

V. GUILLAUME DE GINESTEL, sieur de Montirat, épousa le 20 octobre 1602 Anne de Laplaine, dont il eut :

VI. CLAUDE DE GINESTEL épousa le 20 juin 1656 Madeleine de Barasc, fille de noble Jacques de Barasc, seigneur de La Roquette, et de Madeleine d'Azémar. Il mourut le 7 juillet 1684 laissant :

VII. JACQUES DE GINESTEL, sieur de La Combarié, épousa le 9 février 1687 Françoise de Saunhac, fille de noble Jean de Saunhac, et de Marie de Ciron, habitants de Laval, près de Saint-André-de-Najac. Il fut maintenu en noblesse le 10 avril 1700. Il mourut le 8 juin 1716 laissant :

1. MARIE, née le 17 juin 1688 ;

2. CHARLES, né le 9 août 1690 ;
3. JEANNE, née le 28 octobre 1692 ;
4. CHARLES, né le 12 mai 1695, mort le 19 novembre 1717 ;
5. FRANÇOIS, mort le 29 janvier 1757 ;
- 6 et 7. MARIE et CATHERINE, jumelles, nées le 3 octobre 1697.

Les enfans de Jacques quittèrent La Combarié et il n'a pas été possible de suivre leur trace.

BRANCHE C

IV. DAVID DE GINESTEL, sieur de Caylusset, épousa le 11 février 1603 Jeanne de Morlhon, dont :

V. PIERRE DE GINESTEL, sieur de Laval, marié le 2 octobre 1628 à Isabeau Deshois, dont :

1. JEAN, qui suit ;
2. CHARLES, auteur de la branche B rapportée plus loin.
3. MARGUERITE.

VI. JEAN DE GINESTEL, sieur de Laval, épousa le 24 mai 1668 Marie de Malaterre, dont :

1. PIERRE, qui suit ;
2. MARIE, marié le 7 juin 1718 à Antoine Andrieu ;
3. ANTOINE, marié le 29 septembre 1718 à Rose Gombert.

VII. PIERRE DE GINESTEL, sieur de Laval, épousa le 16 août 1694 Marie d'Audibert. Il fut maintenu en noblesse le 10 avril 1760 et laissa :

1. MARIE, née le 24 février 1712, morte le 7 décembre 1771 ;
2. MARGUERITE, mariée à François Martiel le 2 décembre 1724 ;
3. CHARLES, qui suit.

Marie d'Audibert mourut à 100 ans.

VIII. CHARLES DE GINESTEL épousa Marie de Vabre, fille de Jean de Vabre et d'Antoinette d'Arzac, dont :

1. JEAN, né le 12 juillet 1727, mort le 9 septembre 1743 ;
2. MARGUERITE, née le 11 novembre 1728, morte le 16 janvier 1742 ;
3. MARIE-THÉRÈSE, née le 13 avril 1737, mariée à Louis Bruel ;
4. FRANÇOIS, né le 6 septembre 1733, mort le 3 janvier 1742 ;
5. JOSEPH, né le 13 avril 1737.

BRANCHE B

VI. CHARLES DE GINESTEL, fils de Pierre et d'Isabeau Delboys, sieur de Laval et de Caylusset, épousa Jeanne de Saunhac, fille de Jean, seigneur de Tanus, et de Marie de Ciron, et laissa :

1. MARIE, née le 29 juillet 1684 ;
2. ANNE, née le 7 avril 1686 ;
3. JACQUES, qui suit ;
4. JEANNE, née le 6 février 1691 ;
5. PIERRE, né le 23 juin 1693.

VII. JACQUES DE GINESTEL, né le 15 avril 1689, épousa le 24 février 1718 Thérèse de Pujol, fille de Pierre de Pujol et de Jeanne de Vabre de Cadoul, dont :

VIII. JACQUES DE GINESTEL, sieur de Peyrelade, épousa le 20 juillet 1742 Angélique de Carrière, dont :

1. FRANÇOIS-RÉGIS, ancien député, avocat au Parlement, mort le 26 décembre 1826 ;
2. JOSEPH, mort sans alliance ;
3. JACQUES-FÉLIX, qui suit.

IX. JACQUES-FÉLIX DE GINESTEL, sieur de Montrozat, épousa Marie-Rose Cluzel, a laissé :

X. JEAN-JOSEPH DE GINESTEL a épousé le 27 février 1832 Antoinette-Irma-Rosalie Carcenac, fille de Mlle de Malrieu et nièce de Mgr de Nérac, évêque de Tarbes.

Il eut pour fils :

1. MARIE-RAIMOND-ALPHONSE, mort le 10 avril 1892 ;
2. MARIE-JOSEPH-LOUIS-ALFRED, qui suit ;
3. MARIE-FRANÇOIS-AMABLE ;
4. MARIE-ANTOINETTE.

XI. MARIE-JOSEPH-LOUIS-ALFRED DE GINESTEL, marié le 25 juillet 1883 à Anne-Marie Courbon de Saint-Genest, fille de Louis-Michel, baron de Saint-Genest, et de Sophie de Saint-Didier, dont :

1. JACQUES ;
2. N... ;
3. N...

BRANCHE D

III. BERNARD DE GINESTEL, juge de La Garde-Viaur, en 1541 fut père de :

1. CATHERINE, mariée à Antoine Aymé le 9 août 1579 ;
2. JEAN, qui suit.

IV. JEAN DE GINESTEL, docteur ès droits, lieutenant du juge de La Garde-Viaur, épousa le 2 février 1586 Jeanne de Reboul, dont :

1. JEANNE, mariée le 3 novembre 1625 à Daniel Groc ;
2. MICHEL, qui suit.

V. MICHEL DE GINESTEL, épousa le 16 juillet 1627 Charlotte de Montbiceux-Montlaur.

D'après M. de Barrau il se serait marié une seconde fois avec Charlotte de Manharre morte en 1668.

Il laissa pour enfans :

1. BERNARD, maintenu en noblesse le 10 avril 1700, marié à Isabeau de Podio, fille d'Etienne et d'Anne d'Hauterive, veuve de François de Morlhon ;
2. JEAN ;
3. LOUIS.

GOUDAL

Seigneurs de Roucoules, La Goudalie, La Pradelle, Curlande,
La Roquette, Saint-Maime.

ARMES : *De sable au lion d'argent, au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'or.*

MAINTENUS EN NOBLESSE.

ASSEMBLÉE DE LA NOBLESSE EN 1789.

La filiation visée dans le jugement de maintenue remonte à Guillaume de Goudal, noble et homme d'armes des Ordonnances du Roi, qui testa en 1549.

De lui descendait au VII^e degré :

VII. JEAN-PIERRE-MARTIN DE GOUDAL, seigneur de La Goudalie, Roucoules, Lesfons, etc., contracta mariage le 20 novembre 1775, avec Augustine-Jeanne-Modeste de Clari, fille de Jacques-Pierre-Gabriel de Clari, seigneur de Vindrac, en Albigeois, et de Claudine-Hippolyte d'Yzarn de Freissinet. De ce mariage sont nés :

1. PIERRE-ANTOINE-HIPPOLYTE, nommé chevalier de Saint-Louis au mois de septembre 1814, en récompense de son dévouement et

des services qu'il avait rendus à la cause royale, décédé le 17 octobre 1837, âgé de 61 ans, sans être marié ;

2. RENÉ-JEAN DE GOUDAL, mort célibataire à Rodez, le 22 septembre 1832 ;

3. CASIMIR ;

4. URANIE DE GOUDAL, mariée en 1804 à Claude-Marie de Larivière, au château de La Prade (Tarn).

Le château de La Goudalie, édifice du xvii^e siècle, situé à l'extrémité nord du plateau calcaire de Concourès, a été vendu, ainsi que le grand et beau domaine qui en dépend, à M. de Lauro, de Rodez.

BRANCHE DE LA ROQUETTE

ARMES : *D'or, à deux fasces d'azur, à la tour donjonnée d'argent brochant sur le tout.*

Cette branche a pour auteur :

III. JACQUES DE GOUDAL DE LA PRADELLE, deuxième fils de Pierre de Goudal de La Goudalie et de Lucie de Viguiet, qui épousa, le 30 janvier 1649, Marie de Tassier de Curlande, et s'établit dans ce dernier lieu.

De lui descendait :

VI. ANTOINE DE GOUDAL, III^e du nom, garde du corps du roi, comme ses deux frères cadets, contracta mariage, le 28 janvier 1772, avec Elisabeth-Charlotte-Françoise-Régis de Tullier, fille de Louis de Tullier, ancien capitaine d'infanterie au régiment de Foix, seigneur de Saint-Mayme, La Roquette, Arsac, etc., et de Marguerite de Faramond.

Antoine fut commissaire du roi, en Rouergue, pendant la Révolution, par commission spéciale de Louis XVIII, qui lui fut remise par M. du Lac, gentilhomme d'Auvergne, et renouvelée par M. de La Roche-Aymon. Il eut entre autres enfans :

1. ANTOINE-CLAUDE né en 1774 ;

2. ARTHÉMIRE, qui suit ;

3. CHARLES-LOUIS, né en 1781 ;

4. FRANÇOIS-RÉGIS, garde du corps en 1814, mort à Versailles ;

5. MARGUERITE DE GOUDAL, femme de Pierre-Marc de Guirard de Montarnal de Sénergues.

VII. ARTHÉMIRE DE GOUDAL, né le 15 mai 1779, marié à Marianne Lacas, dont :

1. VIRGINIE ;
 2. CHARLES, décédé sans postérité ;
 3. ARTHÉMIRE, décédé sans postérité ;
 4. GEORGETTE ;
 5. RÉGINETTE ;
 6. HENRIETTE, mariée M. de Vigouroux d'Arviou, morte en 1885 ;
 7. IPHIGÉNIE ;
 8. CASIMIR, qui suit ;
 9. MARIANNETTE ;
 10. SYLVIE, mariée à M. André Vigroux.
- VIII. CASIMIR DE GOUDAL épousa Mlle Alvernhe, dont :
1. MADELEINE, décédée ;
 2. MARGUERITE, mariée à Léopold, vicomte d'Hérail de Brisis.

GRANDSAIGNE D'HAUTERIVE

Seigneurs de Loupiac. Barons de Brousse, Vicomtes d'Hauteurive,
de Montclar.

ARMES : D'or, à un chêne de sinople terrassé du même, accosté de deux lions mornés de gueules, au chef cousu d'azur, chargé d'un croissant d'argent accompagné de deux étoiles du même.

ASSEMBLÉE DE LA NOBLESSE EN 1789.

Cette famille remonte, d'après M. de Barrau, à Gély de Grandsaigne, de Sévérac, qui acheta en 1693 la terre et le château de Loupiac qu'elle possède encore. Le fils de Gély fut conseiller secrétaire du Roi. Elle a produit plusieurs secrétaires du Roi, des officiers, des chevaliers de Saint-Louis, un garde du corps, un colonel, aide de camp du duc d'Abrantès, tué à l'ennemi, etc.

L. de Grandsaigne dit « de Villaret » et Pierre-Jean de Grandsaigne émigrèrent en 1791.

I. GÉLY DE GRANDSAIGNE, de la ville de Sévérac, acheta le 16 mars 1683 à Jean-François de Bessuéjols, marquis de Roquelaure, le château et domaine de Loupiac, avec justice moyenne et basse pour 36 500 livres.

Il acquit aussi, le 28 avril 1705 au nom de son fils Gilles, conseiller-secrétaire du roi, de Catherine-Françoise d'Arpajon, comtesse

de Roucy, la baronnie de Brousse, avec les terres de Montclar, Faveyrolles, Ennoux, vicomté de La Rigaldie, moyennant 70 000 livres, et mourut en 1715.

Il avait épousé le 26 avril 1665 Anne de Vacquier d'Auberoques.

De lui descendait au 6^e degré :

VI. MARIE-CHARLES-ANTOINE-ADAM DE GRANDSAIGNE, VICOMTE D'HAUTERIVE, marié en 1849, à Mlle Solacroup, sa parente, petite-fille de Louise-Marguerite de Grandsaigue, dont :

1. MARIE-ANTOINETTE-LOUISE-CHARLOTTE, mariée à M. Laur ;
2. GABRIEL, qui suit :

VII. GABRIEL DE GRANDSAIGNE, VICOMTE D'HAUTERIVE, marié à Mlle Balitrand, dont postérité.

BRANCHE DE MILLAU

ARMES : *D'azur, au bras d'argent posé en fasce arraché de gueules.*

Cette branche provenait, dit-on, d'un des fils d'Etienne de Grandsaigne de Loupiac, qui s'établit à Millau, et fut père de Gilles-Antoine.

Celui-ci servit d'abord dans les mousquetaires et fut ensuite attaché à la ferme générale des tabacs. C'était un homme distingué par ses talents et son aptitude aux affaires. Il rédigea, de concert avec M. de Barrau-Caplongue, le cahier des doléances et les délibérations de la noblesse de la sénéchaussée de Rodez et baillage de Millau, réunie au mois de mars 1789 pour l'élection des députés aux États généraux. Ses opinions politiques, favorables aux idées du jour, le firent choisir plus tard pour occuper la place de procureur-syndic du district de Millau. Il fut député à la législature en 1805, et membre de la Légion d'honneur. Il s'était marié avec Mlle de Rainville, d'Albi, dont il eut plusieurs enfans.

L'aîné mourut sur les champs de bataille dans la guerre d'Espagne.

Le cadet, Etienne-Hippolyte-Gilles de Grandsaigne, colonel, premier aide-de-camp du duc d'Abrantès, l'un des officiers les plus distingués de l'armée française, périt glorieusement, comme son frère, les armes à la main en 1812. Sa femme était d'une bonne famille de Morlaix.

Trois sœurs lui ont survécu. L'une, mariée à M. Belloc, originaire du Viala-du-Tarn, ancien procureur impérial à Millau ; les deux

autres, Eugénie et Henriette, qui n'ont point contracté d'alliance et habitent Albi.

GUALY

Seigneurs de Galière, Le Roucous, La Gineste, La Gruelle, Massevaques, Gua, Cabrillac, Saumane, Auriac, Lhom, Creyssels, etc. Barons de Saint-Rome.

ARMES : *D'or à une bande d'azur chargée de 3 roses d'argent et accompagnée de 10 losangés de sable en bandes, rangés en chef et 5 en pointe 2, 3, 3 et 2.*

MAINTENUS EN NOBLESSE.

ASSEMBLÉE DE LA NOBLESSE EN 1789.

PREUVES DE SAINT-CYR.

Cette famille, qui remonte à Bérenger Gualy, chevalier, vivant en 1419, a produit des officiers, des chevaliers de Saint-Louis, deux évêques, etc. Elle a pris part à l'assemblée de la noblesse en 1789 avec la qualification de « Barons de Saint-Rome ».

De Bérenger Gualy descendait au xiv^e degré :

XIV. JULES VICOMTE (1) DE GUALY DE SAINT-ROME, marié en 1838 à Blanche d'Imbert du Bosc, fille d'Amédée, comte du Bosc, et de Jeanne de Solages, dont :

1. ZOÉ, née en 1879, mariée à Joseph de Gissac ;
2. MARIE-AGLAE-ALICE, née en 1841 ;
3. PIERRE-MARIE-EDOUARD, qui suit ;
4. BÉRENGER, marié en premières noces à Mlle de Cheverry, en seconde noces à Mlle de Sartre de Salis, dont :

A. JOSEPH ;

5. ARTHUR, marié à N..., dont :

A. EMILE ;

B. BLANCHE ;

C. BERTHE ;

D. HENRIETTE ;

E. JULIETTE ;

F. ISABELLE ;

6. N..., mariée à M. d'Hombres.

XV. PIERRE-MARIE-EDOUARD, VICOMTE DE GUALY DE SAINT-ROME, marié à Mlle La Bayle.

(1) Probablement à cause de Creyssels qui était une vicomté, mais cette vicomté ayant été réunie à la couronne en 1589, les seigneurs qui possédaient des fiefs à Creyssels ne pouvaient relever le titre de vicomte.

GUIBAL DE COMBESCURE

Seigneurs de Combescure, Larboux, Caumels, Le Mazot, etc.

ARMES : D'azur à la jumelle d'argent soutenue d'un chevron d'or, au chef du même, chargé d'un lion issant d'or.

MAINTENUS EN NOBLESSE LE 31 MARS 1735.

Les preuves faites par cette famille remontent à 1550. Elle a produit des chevaliers de Saint-Louis, des officiers parmi lesquels André de Combescure, lieutenant-colonel du régiment de la Reine, tué en 1746 à la tête de son régiment.

I. Noble ANTOINE DE GUIBAL, seigneur de Combescure, Larboux, etc., épousa le 30 mars 1591 Suzanne d'Assas, fille de Fulcrand d'Assas et d'Hélix de Bonnail. Il testa le 8 septembre 1626, laissant :

1. DAVID, seigneur de La Taillade ;
2. JEAN ;
3. ANDRÉ, qui suit ;
4. ANTOINE, marié à Marie de Brousse, dont :
 - A. JEAN, capitaine au Royal-Marine, marié le 19 juin 1649 à Antoinette d'Aldéguier, fille de Jacques d'Aldéguier de Millau ;
5. FLORETTE, mariée à Guillaume Massié ;
6. JEANNE, mariée à M. Finiel de Beaulieu ;
7. MARIE ;
8. FRANÇOISE.

II. ANDRÉ DE GUIBAL, seigneur de Combescure, épousa le 12 janvier 1634, demoiselle Gabrielle de Lautal, fille de Jean, seigneur du Roquan, et de Anne de La Farelle. Une sœur de Gabrielle entra dans la maison de La Nougarede, et eut une fille qui épousa le comte Esterhazy-Galantha, mestre de camp de hussards, de qui descendait le comte Ladislas Esterhazy, ministre d'Autriche en Russie, mort en 1858. De ce mariage :

III. ANNIBAL DE GUIBAL, seigneur de Combescure, marié le 15 janvier 1660 à Antoinette de Bastié-d'Arre. Annibal de Combescure avait embrassé le calvinisme qu'il abjura le 11 octobre 1685. De son mariage :

IV. ANDRÉ DE GUIBAL DE COMBESCURE, mousquetaire du Roi, épousa le 18 avril 1693, Angélique du Ranc de Vezenobres, fille d'Hercule et de Marie de Bilanges. Il mourut en 1739, laissant :

V. ANDRÉ DE GUIBAL, seigneur de Combescure, né le 31 mars 1694, chevalier de Saint-Louis, reçut en 1743 une pension de 800 livres, cornette au régiment de Valgrand le 19 mai 1711, aide-major au même régiment le 30 décembre 1713, capitaine le 16 juin 1714, capitaine au régiment de la Reine le 1^{er} janvier 1734, lieutenant-colonel au même régiment, fut tué le 17 août 1746 à la tête de ce régiment qu'il commandait en l'absence du Prince de Beauvau, colonel. Il avait fait toutes les campagnes d'Allemagne. Il avait épousé le 30 juillet 1722, Elisabeth de Daudé, fille de Jean de Daudé, seigneur d'Alzon, et de Madeleine de Roussy. Elisabeth de Daudé testa le 15 juillet 1752 et nomma ses enfans qui sont :

1. HENRI, qui suit ;
2. LOUIS, né le 15 décembre 1728, chevalier de Saint-Louis, capitaine de cavalerie, garde du corps, mort le 20 février 1790, père de :
 - A. ELISABETH-ANNE-LOUISE-ADELAÏDE ;
 - B. LOUISE-MARGUERITE ;
3. MADELEINE-LUCIE, née le 17 décembre 1729 ;
4. FRANÇOIS-XAVIER, né le 8 février 1736 ;
5. MARIE-ANGÉLIQUE (1744-1747).

VI. HENRI DE GUIBAL DE COMBESCURE, né le 1^{er} août 1726, chevalier de Saint-Louis le 9 avril 1758, reçut une pension de 300 livres le 9 septembre 1746, cornette au régiment de la Reine le 4 janvier 1742, lieutenant au même régiment le 15 septembre 1743, capitaine le 15 avril 1747, capitaine réformé le 14 avril 1749, rappelé au service le 15 juillet 1755, mourut le 17 février 1801.

Il avait épousé le 10 avril 1752 Marguerite de Rolland, fille de messire Pierre Rolland, conseiller du roi, et de dame Anne Raynaud, dont il eut une fille unique :

MARIE-ELISABETH DE GUIBAL DE COMBESCURE, née le 29 juillet 1754, morte en 1826, mariée le 22 février 1778 à messire Louis-Gabriel-Ambroise de Bonald, vicomte de La Rode, chevalier, seigneur du Monna, La Tour, Montagnol, etc, et qui fut plus tard pair de France.

Cette généalogie a été composée d'après les titres des Guibal de Combescure qui sont dans nos archives.

GUIRARD DE MONTARNAL

Seigneurs de Sénérgues, Saint-Etienne, Maurs, Lapanouse, Villecomtal, Tauriac, La Gane, Les Angles. Barons d'Arsois et de Montredon, etc. Comtes de Montarnal.

ARMES : Parti au 1 d'azur au lion d'or au 2 de gueules à l'épervier d'argent empiétant une perdrix du même, accompagné en chef d'une clochette d'argent entre deux étoiles d'or.

MAINTENUS EN NOBLESSE.

ASSEMBLÉE DE LA NOBLESSE EN 1789.

Cette famille noble et ancienne était originaire de Lapanouse. Elle a produit un gentilhomme du roi de Navarre, des conseillers au sénéchal, des chevaliers de Saint-Louis, de nombreux officiers, parmi lesquels un des compagnons de Lapeyrouse, un préfet, etc.

Elle prit le nom de Montarnal par suite d'une alliance avec l'héritière de cette maison en 1559.

Le premier auteur de la filiation visée par le jugement de maintenue est Jean de Guirard vivant en 1500.

De lui descendait au ix^e degré :

IX. ARTHÉMON-LOUIS-EUGÈNE-JEAN - BAPTISTE DE GUIRARD DE SÉNERGUES, marié en 1844 à Mlle Laplanche.

BRANCHE CADETTE

ARMES : D'azur au lion d'or surmonté de 3 étoiles du même rangées en chef.

Cette branche, issue de Louis de Guirard de Montarnal et d'Antoinette de Saunhac d'Ampiac (iv^e degré de la filiation), existe encore de nos jours.

IX. JEAN-FRANÇOIS-EUGÈNE DE GUIRARD, COMTE DE MONTARNAL, a épousé en 1829, Antoinette-Aglæ-Mathilde-Hortense Gamot, dont le père avait été préfet de la Lozère et de l'Yonne, et la mère, née Auquié, de Figeac, était sœur de la maréchale Ney, princesse de la Moscowa.

Mme de Montarnal était filleule de la reine Hortense.

M. de Montarnal après avoir été receveur particulier à Villefranche-d'Aveyron, à Mayenne et à Villefranche (Haute-Saône), fut receveur général des finances des Pyrénées-Orientales.

Mme de Montarnal, est décédée à Perpignan, le 13 mars 1858.
De ce mariage :

1. ANTOINETTE-LÉOPOLDINE-MATHILDE, née le 11 mai 1830, mariée le 17 février 1853 au baron Charles Petiet, capitaine au 7^e de dragons et petit-fils du baron Petiet, ancien ministre de la guerre sous le Consulat ;

2. LOUIS-ANTOINE-CHARLES-PROSPER, qui suit.

X. LOUIS-ANTOINE-CHARLES-PROSPER DE GUIRARD, COMTE DE MONTARNAL, né le 8 octobre 1833, a épousé le 28 février 1859 Marie Princesse Poniatowska, dont :

1. ETIENNE-JOSEPH-ANTOINE-EUGÈNE, qui suit ;

2. ROBERT CHARLES-MARIE-PROSPER, lieutenant de chasseurs ;

3. MAURICE-VICTOR-ADOLPHE, mort en 1898 ;

4. ALICE-JOSÉPHINE-HORTENSE-NAPOLÉONNE ;

5. MARCELLE-ELISA-CHARLOTTE ;

6. LÉONIE-ANTOINETTE ;

7. VALENTINE.

XI. ETIENNE-JOSEPH-ANTOINE-EUGÈNE DE GUIRARD, COMTE DE MONTARNAL, lieutenant au 18^e chasseurs à cheval.

BRANCHE DE LA CALMETTE

Issue de JEAN MARIOT DE GUIRARD DE MONTARNAL, fils d'Abraham et d'Isabeau du Bousquet (1^{er} degré).

Elle était représentée par :

VIII. FRANÇOIS-BONAVENTURE DE GUIRARD DE MONTARNAL, marié en 1805 à Mlle Alary, dont :

1. HUGUES-MÉDARD-SYLVAIN, directeur des postes ;

2. CHRISTIAN-FRÉDÉRIC, juge de paix à Rodez.

HÉBRARD DE SAINT-SULPICE

ARMES: Ecartelé aux 1 et 4 d'azur à 3 molettes d'éperon à 8 pointes d'or, au chef échiqueté de 3 traits d'or et de gueules, aux 2 et 3 d'argent parti de gueules.

ADMIS A MALTE (1).

ASSEMBLÉE DE LA NOBLESSE EN 1789.

Cette maison n'est pas du Rouergue mais elle y a contracté plusieurs alliances, notamment avec les La Valette, Estaing, Arpajon, Cardaillac, Roquefeuil, Balaguier, etc. ; aussi allons-nous rapporter les lignes principales de sa filiation et donner son état actuel.

Les Hébrard sont originaires de l'Agenais où ils sont connus depuis le douzième siècle. Ils ont produit un chevalier du Saint-Esprit, des gentilshommes de la Chambre, un sénéchal du Quercy et du Rouergue, des chevaliers de Malte, un cardinal, un archevêque, plusieurs évêques, etc., etc.

La première branche de cette maison finit au XVII^e siècle dans les Crussol d'Uzès. Une autre branche s'éteignit vers la même époque avec Simonne et Anne d'Hébrard, mariées l'une à Guion de Touchebœuf-Clermont et l'autre à Paul de Cugnac.

La branche du Rocal, séparée de la souche depuis le XIII^e siècle, s'est divisée en deux rameaux dont l'un s'est éteint en 1856 en la personne de Jacques-Louis d'Hébrard de Saint-Sulpice du Rocal.

L'autre rameau est à l'heure actuelle le seul représenté.

N. HÉBRARD, seigneur de Saint-Sulpice, habitait Cajarc en 1150 ; il eut trois enfans, parmi lesquels :

1. GUILLAUME, qui suit ;
2. GÉRAUD, qui prit part à la croisade des Albigeois.

GUILLAUME HÉBRARD eut de N. Cornil :

1. BERNARD, qui continua la branche aînée éteinte au XVII^e siècle ;
2. GASPARD, qui suit.

GASPARD D'HÉBRARD, chevalier, vint se fixer à Villeneuve d'Agen. Il fut père de Guillaume d'Hébrard et grand-père d'autre Guillaume, à ce que l'on croit.

I. GUILLAUME D'HÉBRARD, que l'on présume issu de Gaspard, comme il vient d'être dit, épousa en 1305 Marie de Solène, dont :

(1) La maison d'Hébrard n'étant pas du Rouergue nous n'avons pu donner la liste complète des preuves qu'elle a faites, ni de ses possessions nombreuses.

II. JEAN D'HÉBRARD, marié en 1338 à Raimonde de Calma, d'où :

III. ARNAUD D'HÉBRARD, seigneur de Voignes, père de :

IV. JEAN D'HÉBRARD, vivant en 1391, marié en 1401 à Johane de La Lande, dont entre autres enfans :

V. JEAN D'HÉBRARD, marié en 1425 à Blanche d'Hauteville.

Il fut père de :

VI. JACQUES D'HÉBRARD, marié à Jeanne de Pughpeyros, et laissa huit enfans, parmi lesquels :

VII. BERNARD D'HÉBRARD, marié vers 1463 à Jeanne de Bouter. Il n'eut qu'un fils :

VIII. FRANÇOIS D'HÉBRARD, seigneur du Rocal, marié : 1^o en 1503 à Arnaude d'Albert de Laval qui lui apporta le Rocal ; 2^o en 1501 à Marguerite d'Aspremont. Il eut du premier lit :

IX. ANTOINE D'HÉBRARD, marié en 1546 à Françoise de Bonal, dont :

X. FRANÇOIS D'HÉBRARD, marié en 1576 à Antoinette de Preissac, dont :

1. CHARLES, qui continua la branche aînée éteinte en 1856 ;

2. LAURENT, qui suit.

XI. LAURENT D'HÉBRARD forma le rameau qui existe encore.

Il épousa en 1612 Marie de Ferrières et laissa :

XII. ARNAUD D'HÉBRARD, marié en 1640 à Raymonde de Beynac et père de :

XIII. ARNAUD D'HÉBRARD, marié en 1660 à Marie de Despeyron, dont :

1. JACQUES, marié à Catherine de Vassal ;

2. ARNAUD, cadet-gentilhomme ;

3. CHARLES, qui suit.

XIV. CHARLES D'HÉBRARD, écuyer, né en 1674, épousa Marthe de Nadau de Breton ; il mourut le 27 septembre 1744, laissant :

XV. JEAN D'HÉBRARD, marié à Jeanne du Courneau, dont il eut entre autres enfans :

1. ANTOINE, chef d'escadrons de cavalerie ;

2. PIERRE-ALEXANDRE, tué à l'ennemi ;

3. JACQUES, qui suit.

XVI. JACQUES-GEORGES D'HÉBRARD, lieutenant-colonel de cavalerie, né le 26 juillet 1739, épousa en 1781 Marie-Charlotte du Plessier de Fouchette ; il mourut en 1821, laissant :

1. ANTOINE, colonel de gendarmerie, chevalier de Saint-Louis,

commandeur de la Légion d'honneur, né en 1795, marié en 1824 à Catherine de Ricard, mort en 1866, laissant :

A. CHARLES, né en 1825, capitaine des guides, mort sans enfans ;

2. ANTOINE-JEAN-FRANÇOIS, né en 1783, capitaine de cavalerie, marié à Julie de Bazignan, mort en 1848, laissant une fille, AMÉLIE, mariée à M. Green, comte de Saint-Marsault ;

3. MARIE-CHARLOTTE, mariée en 1819 à M. Teyssonnière de Gramond ;

4. PIERRE-FRANÇOIS, qui suit.

XVII. PIERRE-FRANÇOIS D'HÉBRARD, né en 1799, épousa en 1829 Mlle Laurence Moullart de Torcy. Il mourut en 1836. Sa veuve s'est remariée à M. de Saint-Malo. Il laissa :

XVIII. ALFRED-MARIE D'HÉBRARD, né en 1832, marié en 1858 à Mlle Clémence Loyaerts, décédée en 1897. De ce mariage :

1. FERNAND-PHILIPPE, né le 14 décembre 1864 ;

2. MARTHE, née le 23 avril 1859, mariée en 1884 à Bernard de Bancarel.

HÉRAIL DE BRISIS

Seigneurs de Cubières, Concoules, La Rouvière, Monseilgues,
Malet, etc. Vicomtes de Brisis.

ARMES : *D'azur à un navire d'or, fretté, voilé et équipé d'argent, voguant sur une mer du même.*

DEVISE : *Neque Charybs neque Scylla.*

ADMIS A MALTE.

MAINTENUS EN NOBLESSE.

ASSEMBLÉE DE LA NOBLESSE EN 1789.

La maison d'Hérail de Brisis est fort ancienne et a contracté de belles alliances. Originnaire du diocèse d'Uzès, elle a hérité du château de Brisis, possédé antérieurement par la maison de ce nom, dont un membre, Geoffroy de Brisis, vivant vers 1168, était prieur du grand prieuré de Saint-Gilles.

En 1175 vivait Jean Hérail, seigneur de Brisis, noble et puissant homme qui laissa Pierre Hérail, seigneur de Brisis, marié à Blandine d'Anduse et qui testa en 1213.

Il fut père de Jean Hérail, seigneur de Brisis, vivant vers 1260.

En 1308 vivait Josselin Hérail.

On remarquera que le premier auteur de la maison d'Hérail de Lugans, porte lui aussi le prénom de Josselin, ce qui est un indice de plus en faveur de la tradition qui fait descendre les Hérail de Lugans des Hérails de Brisis.

La filiation prouvée commence à :

I. JEAN HÉRAIL, seigneur de Brisis, épousa en 1328 Caperouge du Tournel. Il testa le 8 décembre 1341 laissant :

II. LOUIS HÉRAIL, seigneur de Brisis, marié en 1359 à Hélix de Joannas. Il testa le 15 septembre 1390 et laissa :

III. JEAN HÉRAIL, seigneur de Brisis, marié en 1398 à Hélix de Cubières, fille de noble Artaud de Cubières et de dame Gillette de Blou. De ce mariage :

1. JEAN qui suit ;

2. GILLES HÉRAIL, femme de Pierre du Bousquet.

IV. JEAN HÉRAIL, seigneur de Brisis, prit part le 11 avril 1455 à la montre des nobles de Beaucaire. Il épousa le 30 octobre 1452, Gabrielle de Budos, fille d'André de Budos, baron de Budos, de Portes, et de Cécile de La Fare. De ce mariage :

V. JEAN HÉRAIL, écuyer, seigneur de Brisis, Cubières, Planjolle, etc., fut blessé à la bataille de Pavie. Il contracta des emprunts considérables pour le service du roi. Ce fut en sa faveur que François I^{er}, par lettres patentes datées de Cognac, en juin 1526, érigea en vicomté les terres de Brisis.

Il épousa le 21 novembre 1491 Louise de Merle, fille de Pierre de Merle et de Catherine de Lussan.

De ce mariage :

VI. JEAN HÉRAIL, VICOMTE DE BRISIS, marié : 1^o à Cécile de Laijac, dont il n'eut pas d'enfans ; 2^o Honorée de Lestang, fille de Jean et d'Honorade de Porcelets de Maillane.

Il laissa entre autres enfans :

1. JEAN-BAPTISTE, qui suit ;

2. HONORADE, mariée le 1^{er} août 1541 à Jacques d'Isarn, fils de Pierre, seigneur de Villefort, et d'Antoinette de Montjeu.

VIII. JEAN-BAPTISTE HÉRAIL, VICOMTE DE BRISIS, épousa le 11 janvier 1561 Jeanne de Grimoard de Beauvoir du Roure, fille de Claude et de Florette des Porcelets.

Il testa le 21 février 1575, et fut tué dans les guerres de la Ligue.

De ce mariage :

1. JEAN, qui suit ;

2. CLAUDE, mort sans postérité ;

3. JACQUES, auteur d'une branche éteinte ;

4. PAUL ;
5. JEAN, auteur d'une branche éteinte ;
6. JACQUES ;
7. MARIE, femme en 1582 de Jean de Narbonne ;
8. JEANNE, mariée en 1598 à Jean d'Hérail, seigneur du Buisson, son cousin.

VIII. JEAN D'HÉRAIL, VICOMTE DE BRISIS, chevalier, épousa :
1^o Madeleine de Vairac ; 2^o le 1^{er} mars 1614 Marguerite de Brueis, fille de Guillaume et de dame Isabelle de Cambis-Alais.

De ce mariage :

IX. JACQUES D'HÉRAIL, VICOMTE DE BRISIS, seigneur de Cubières, né le 10 octobre 1615, marié le 13 mai 1635 à Anne de La Tour de Gouvetnet, fille de César de La Tour, marquis de La Charce. Il fut maintenu en noblesse par M. de Besons le 10 décembre 1668. Il eut pour fils :

1. PIERRE-CÉSAR, page du Roi ;
 2. SCIPION, qui suit ;
 3. RENÉ, auteur d'une branche éteinte ;
 4. JEAN-BAPTISTE, chevalier de Malte ;
 5. ALEXANDRE ;
 6. FRANÇOIS, né en 1652, garde du corps ;
 7. LOUISE, mariée au seigneur de Saint-Nazaire ;
 8. FRANÇOISE, religieuse ;
 9. FÉLICIE, id. ;
 10. JUSTINE, mariée à Louis de Grimoard-Beauvoir du Roure ;
 11. ISABEAU, mariée à Charles de Narbonne de Larque ;
 12. CATHERINE, mariée en 1688 à Claude de Sarrasin.
- X. FÉLIX-SCIPION D'HÉRAIL, BARON DE BRISIS, épousa le 1^{er} juin 1690 Jeanne de Saunier.

Il fut père de :

XI. JEAN D'HÉRAIL, VICOMTE DE BRISIS, lieutenant au régiment de Lamoy, marié le 28 septembre 1705 à Marguerite de Castanier, dont :

XII. ANTOINE D'HÉRAIL, VICOMTE DE BRISIS, né le 20 juillet 1703, servit la république de Gênes et y mourut le 30 novembre 1783. Il épousa le 16 novembre 1749, à Savone, Virginie Grimaldi, dont :

1. FÉLIX-FORTUNÉ, mort célibataire le 9 septembre 1790 ;
2. JÉRÔME, qui suit ;
3. LAURE, mariée à M. Laviera, à Novi ;
4. OCTAVIE, mariée à M. Garibaldi.

XIII. JÉROME D'HÉRAIL, VICOMTE DE BRISIS, major au 36^e de ligne, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, né le 26 février 1772, marié le 27 avril 1797 à Angélique Sanguinetti, fille de Vincent Sanguinetti, lieutenant-colonel de la république de Gènes. Il a laissé :

1. ETIENNE-JEAN-BAPTISTE, chef de bataillon, tué à l'ennemi ;
2. CHARLES, chef de bataillon, tué à Inkermann ;
3. LÉOPOLD, qui suit ;
4. FÉLIX, commandant de l'école militaire ;
5. ANTOINE, chef de bataillon, tué à la bataille de l'Alma ;

Il a laissé aussi plusieurs autres enfans morts sans postérité.

XIV. LÉOPOLD D'HÉRAIL, VICOMTE DE BRISIS, marié à Pélagie Palangié, mort en 1885, a laissé :

1. LÉOPOLD, qui suit ;
2. ROSE ;
3. VIRGINIE.

XV. LÉOPOLD-FÉLIX-JOSEPH-MARIE D'HÉRAIL, VICOMTE DE BRISIS, marié à Marguerite de Goudal de La Roquette, le 18 février 1896.

Cette généalogie a été composée d'après les titres de la maison d'Hérial de Brisis.

ISARN DE VILLEFORT

Seigneurs de Cornus, d'Issis et des Infruts, en Rouergue ; de Crussoles, Castanet, Causanes, Capdeville, etc. Marquis et Comtes de Villefort.

ARLES : *D'azur, à une fasce d'or accompagnée en chef de trois besans du même et en pointe d'un croissant aussi d'or.*

HONNEURS DE LA COUR.

MAINTENUS EN NOBLESSE.

ASSEMBLÉE DE LA NOBLESSE EN 1789.

Cette maison, qui remonte à Raimond Isarn, écuyer, qui testa en 1418, a produit des chevaliers de Saint-Louis, de Saint-Lazare, des officiers distingués, une gouvernante des enfans de France, la marquise de Villefort, un gentilhomme de la Manche, etc. Louis XVIII en 1795 autorisa l'abbé de Villefort à emprunter en son nom

et à prendre tous les arrangemens nécessaires pour faire triompher la cause royaliste. Divisée en deux branches, celle de Cornus et celle de Villefort, elle est encore représentée. De Raimond Isarn descendait au XIII^e degré :

XIII. JEAN-HERCULE-MARIE-PIERRE D'ISARN DE VILLEFORT, né le 15 février 1796, lieutenant au 5^e régiment d'infanterie de la garde royale en 1824, épousa le 20 avril 1825 Louise-Adelaïde-Léontine de Senneville, dont il a eu :

1. ALFRED, jésuite, décédé (1820-1870) ;
2. ANATOLE, né en 1824, marié en 1855 à Mlle d'Albis de Gissac, décédé sans postérité en 1882 ;
3. ERNEST, qui suit ;
4. LÉONTINE, née le 15 juin 1836 ;
5. MARIE, née le 6 septembre 1839.

XIV. MICHEL-MARIE-ERNEST D'ISARN, COMTE DE VILLEFORT, né en 1831, a épousé en 1860 Mlle Moreau de Sazenay, dont :

1. PIERRE, qui suit ;
2. BERNARD, né en 1864, marié en 1893 à Mlle Eugénie Talon, dont :
 - A. MARGUERITE, née en 1894 ;
 - B. PIERRE, né en 1896 ;
 - C. GERMAINE, née en 1899 ;
3. PHILIPPE, né en 1869, marié en 1895 à Marie-Antoinette Lahirle de Darroles, dont :
 - A. HENRI, né en 1900 ;
4. JEAN, né en 1872, marié en 1899 à Marie-Antoinette de Clermont d'Auriac, dont :
 - A. MARIE-THÉRÈSE, née en 1900 ;
5. MADELEINE, née en 1875 ;
6. JOSEPH, né en 1882.

XV. PIERRE D'ISARN, VICOMTE DE VILLEFORT, né en 1861, ancien capitaine, marié en 1886 à Henriette d'Auber de Peyrelongue, dont :

1. MICHEL, né en 1888 ;
2. MARIE, née en 1893.

La branche de Villefort s'est éteinte au XIX^e siècle avec les enfans de Pierre et de Mlle du Majchangué.

JOLY DE CABANOUS

ARMES : D'azur, au chevron accompagné de trois fers de lance renversés, celui de la pointe accompagné de trois étoiles, le tout d'or.

MAINTENUS EN NOBLESSE.

ASSEMBLÉE DE LA NOBLESSE EN 1789.

Jacques de Joly, seigneur de La Bastide, vivant au xvi^e siècle, est le premier auteur dans la filiation du jugement de maintenue rendu en 1697.

Cette famille originaire de Guienne se divisa en deux branches : celle de Cabanous qui a produit des chevaliers de Saint-Louis, des officiers, et celle de Frayssinet, qui a produit un garde des sceaux de Louis XVI, ministre de la justice.

LOUIS-JOSEPH DE JOLY-CABANOUS, capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, mort en 1817, adopta M. Thomas, de Saint-Rome-de-Tarn, qui eut pour petits-enfants :

1. EUGÈNE JOLY DE CABANOUS, père de :
 - A. LYDIE, religieuse ;
 - B. MARIE, id.
 - C. N..., décédé, marié à Mlle de Villars ;
2. HECTOR JOLY DE CABANOUS, père de :
 - A. CHARLES, curé de Saint-Thomas d'Aquin ;
 - B. MARGUERITE, religieuse ;
3. EDOUARD JOLY DE CABANOUS, père de :
 - A. MAURICE, dont :
 - a. CHARLES ;
 - b. DIEUDONNÉ ;
 - B. N..., mariée à M. Girard.

JOULIA DE LA SALLE

Cette famille tire le nom de La Salle, du château de La Salle qu'elle possédait près d'Aubin.

Elle s'établit au château de La Garinie par le mariage de Jean Balthazar Joulia de La Salle avec Hortense d'Adhémar, fille et hé-

rière de Louis d'Adhémar, seigneur de La Garinie. De Jean Balthazar descendaient :

I. MARCELLIN-LÉON DE JOULIA DE LA SALLE, marié à Emma du Pouget, dont :

1. LÉON, qui suit ;
2. FERDINAND, marié à Armande de Cargouët de Ranléon ;
3. GEORGES, ancien zouave pontifical, marié à Félicie de Calmels, dont :

- A. ROGER, officier de cavalerie ;
- B. MARIE-THÉRÈSE, mariée à Pierre, vicomte d'Armagnac de Castanet ;
- C. MADELEINE ;
- D. GEORGES ;
- E. GENEVIÈVE.

II. LÉON DE JOULIA DE LA SALLE, mort en... a épousé Noémie de Campmas de Saint-Remy, décédée en février 1902, a laissé :

1. PIERRE ;
2. CLAIRE ;
3. FERNANDE ;
4. JEANNE, mariée à Gaston de Saint-Vinox ;
5. MARIE, mariée à Albert de Saint-Vinox.

JULIEN DE PÉGUEIROLLES

Seigneurs du Cros, de St-Aignan, La Vacaresse, Ségur, Malet, Castelnau, etc. Barons de Calmont, St-Bauzély. Comtes de Montferrand. Marquis de Pégueirolles.

ARMES : Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur à 3 molettes d'éperon d'or qui est Tubières, aux 2 et 3, coupé, émanché d'or et d'azur qui est Grimoard, sur le tout d'azur à la gerbe d'or surmontés de deux étoiles du même qui est Julien.

ADMIS A MALTE.

ASSEMBLÉE DE LA NOBLESSE EN 1789.

D'après un inventaire dressé en 1859 par M. Bord, notaire à Montpellier, la filiation de cette famille remonte à François de Julien, vivant en 1500.

Cette famille s'est divisée en deux branches, celle de Pégueirolles, et celle de Roquetaillade, dont il sera parlé plus loin.

La branche de Pégueirolles a été substituée le 25 août 1728 aux noms et armes des Tubières-Grimoard ; elle a produit un secrétaire du roi en 1677, des conseillers et un président au Parlement, un chevalier de Malte, etc.

X. JULES-ANTOINE DE JULIEN, MARQUIS DE PÉGUEIROLLES DE TUBIÈRES-GRIMOARD, dernier représentant de la branche aînée, est mort le 14 août 1845 laissant de son mariage avec Marie de Raineville, une fille, LOUISE, mariée au marquis de Canolle.

BRANCHE CADETTE DEVENUE L'AINÉE

IX. HENRI-HYACINTHE DE JULIEN DE TUBIÈRES-GRIMOARD, COMTE DE PÉGUEIROLLES, marié en 1787 à Mlle de Paulo, laissa deux fils :

1. LOUIS-ANTOINE-LÉOPOLD, qui devint marquis de Pégueirolles à la mort de son cousin, chevalier de Malte et de la Légion d'honneur, marié en 1825 à Mlle de Senevas, mort le 21 octobre 1868, laissant :

- A. HIPPOLYTE, marié en 1857 à Mlle Voulant, dont :
 - a. BERTHE, mariée au marquis de l'Épines ;
 - b. MARTHE, mariée au comte d'Aspt de Novelé ;
 - c. ALICE, mariée au colonel d'Aubigny ;
 - d. GABRIELLE, mariée à M. de Flaugergues, décédé ;

2. MARIE-JOSEPH-HIPPOLYTE, marié le 3 novembre 1830 à Mlle Quesnel, dont :

- A. MARIE-LOUISE, mariée au baron de Rolland de Blomac ;
- B. MARIE-ANTOINETTE-CAROLINE ;
- C. LUDOVIC-MARIE-GABRIEL, marié à Marie-Augustine-Louise de Tourtoulon de La Salle, morte en 1867. Il est mort en 1871 laissant :
 - a. JEANNE, mariée en 1883 à Léon, baron de Montfort ;
 - b. MARIE, mariée en 1886 au baron de Tavernost.

JULIEN DE ROQUETAILLADE

Seigneurs de Roquetaillade, Marzials, Crayssaguet, etc.

ARMES : *Parti, au 1 d'azur au rocher fendu d'or, au 2 d'azur à la gerbe d'ivraie d'or surmontée de 3 étoiles du même posées en fasce.*

ASSEMBLÉE DE LA NOBLESSE EN 1789.

D'après l'inventaire des titres des Julien de Pégueirolles, cette branche a pour auteur Jean-Charles, fils cadet de Pierre et de Louise d'Urre (IV^e degré de la filiation).

Cette branche a produit un garde du corps du roi d'Espagne en 1710, un garde du corps de Louis XV, des chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, un brigadier des gardes de Monsieur en 1815, etc.; Jean-François de Julien se distingua à 16 ans à la bataille de Fontenoy, fit la campagne de Hanovre et devint capitaine au Royal-Cravate-Cavalerie.

En 1687 François de Julien épousa Anne Dupuy-Montbrun, fille de Jean-Alexandre et de Marguerite de Mandagout, héritière de la seigneurie de Roquetaillade, qui passa ainsi chez les Julien.

IX. MARIE-JEAN-FRANÇOIS DE JULIEN DE ROQUETAILLADE, né vers 1775, émigra avec son père, fut vice-consul du Danemark en Espagne, épousa en 1804 Mlle de Fraga y Grases, dame d'honneur de la reine, dont :

1. FRANÇOIS-ANTOINE-RAYMOND, qui suit ;
2. ADOLPHE-BENOIT, épousa : 1^o en 1845 Julie-Sophie Benoit, dont :
 - A. JULES-ADOLPHE, docteur en médecine à Paris, né en 1845, père de :
 - a. JOSEPH ;
 - b. MADELEINE ;
 - B. NUMA-BENOIT, chef de bataillon d'infanterie de marine, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'ordre du Cambodge et du Dragon vert de l'Annam, né en 1847 ;
 - C. RENÉ-ALEXANDRE, premier vicaire à Saint-Etienne-du-Mont ;
 - D. LOUISE ;
 - E. MATHILDE ,
 - F. HENRI.

X. FRANÇOIS-ANTOINE-RAYMOND DE JULIEN, BARON DE ROQUETAILLADE, capitaine, chevalier de la Légion d'honneur, marié en 1844 à Mlle Marie-Alix Pizot, dont :

1. EMILE, né en 1846 ;
2. ATHÉNAIS, née en 1845 ;
3. MARIE-LOUISE-GABRIELLE, née en 1849 ;
4. JULIEN-FERDINAND-RENÉ, né en 1852, mort sans postérité.

LASTIC

Seigneurs de Lastic, de Valeilles, de Rochegonde, de Montsuc, de Sieujac, de Saint-Jal, de Gabriac, de Lescure, des Vergnettes, de Vigouroux, etc., etc., en Auvergne, en Limousin et en Rouergue. Marquis de Saint-Jal et de Lastic.

ARMES : *De gueules, à la fasce d'argent.*

PREUVES DE PAGES.

ADMIS A MALTE.

MAINTENUS EN NOBLESSE.

PREUVES DE SAINT-CYR.

ASSEMBLÉE DE LA NOBLESSE EN 1789.

Cette ancienne et puissante maison de chevalerie, que quelques auteurs font sortir de l'antique race des sires de Mercœur, portait originairement le nom de *Bompar*, que l'on trouve constamment accolé à celui de Lastic, jusques vers le milieu du xv^e siècle. Le nom de Lastic lui vient de la possession d'un ancien château féodal, situé à quatre ou cinq kilomètres de Saint-Flour, et qui relevait du duché de Mercœur.

Ce nom est historique depuis Hugues, seigneur de Lastic, chevalier, qui, en 1212, donna à Simon de Montfort, chef des croisés contre les Albigeois, le conseil de se jeter dans Castelnaudary pour arrêter la marche du comte de Toulouse, conseil qui fut suivi et qui réussit (*Nobil. d'Auvergne*).

La maison de Lastic reçut plus tard une grande illustration de Jean de Lastic, élu grand-maitre de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem en 1437, et qui repoussa avec beaucoup de valeur, en 1440 et

1444, les armées égyptiennes qui avaient tenté de s'emparer de l'île de Rhodes.

La maison de Lastic se divisa, vers la fin du xvi^e siècle, en plusieurs branches :

- 1^o Les seigneurs comtes de Sieujac, éteints en 1868 ;
- 2^o Les seigneurs de Saint-Jal et de Gabriac, encore existans ;
- 3^o Les seigneurs d'Unsac, de Ségonzac-Boscharat, etc., éteints au xvi^e siècle ;
- 4^o Les seigneurs de Vigouroux ;
- 5^o Les seigneurs de Fourniels en Rouergue, éteints en 1742.

Voici la filiation des branches de Fourniels et de Saint-Jal.

LASTIC DE FOURNIELS

XII. JACQUES DE LASTIC, fils naturel de Thibaud et de Jeanne Var, anobli et légitimé en 1618, épousa Marie d'Apehier, dont :

1. PHILIBERT, qui suit ;
2. LOUIS.

XIII. PHILIBERT DE LASTIC, épousa en 1650 Marie du Mas, dont :

XIV. CLAUDE DE LASTIC, marié en 1680 à Françoise de La Valette, fille de Jean et d'Isabeau de La Panouse, dont :

XV. JOSEPH DE LASTIC, marié en 1725 à Philiberte de Béral de Fages, dont :

XVI. HYACINTHE DE LASTIC, marié en 1742 à Marie-Madeleine de La Rochefoucauld, dont une fille.

LASTIC SAINT-JAL

La branche aînée de Saint-Jal a aujourd'hui pour chef :

XXII. HENRI, MARQUIS DE LASTIC SAINT-JAL, marié à Mlle de Fouchier, dont :

XXIII. CHARLES-ALMIRE, COMTE DE LASTIC SAINT-JAL, né le 17 juin 1863, marié à Mlle de Clervaux.

Une branche cadette de Saint-Jal résida en Rouergue ; en voici les derniers degrés :

XVII. JEAN-JACQUES, I^{er} COMTE DE LASTIC SAINT-JAL, épousa en 1673 Jeanne de Boyer. Il était seigneur de Montbrun en Rouergue, et de Bordes ; cinquième fils d'Antoine de Lastic,

baron de Gabriac, et d'Antoinette d'Estresses, dame de Saint-Jal. Il laissa :

1. JEAN-JACQUES, qui suit ;
2. FRANÇOISE, mariée à Raymond, seigneur de La Garde.

XVIII. JEAN-JACQUES II, COMTE DE LASTIC SAINT-JAL, seigneur de Montbrun et de Bordes, épousa en 1718 Marie de Chauvreau de Rochefort, et en eut :

1. CLAUDE-MARIE, qui suit ;
2. JEAN-MARIE, vicaire général d'Albi ;
3. ANNE-MARIE-CLAUDINE, religieuse ;
4. JEANNE-CLAUDE (1723-1792), qui fit profession le 15 octobre 1745, dans l'ordre de Saint-Louis des dames de Saint-Cyr où elle avait été élevée ;
5. Quatre autres filles mortes sans alliances d'ont l'une fut élevée à l'Institut royal de Saint-Cyr.

XIX. CLAUDE-MARIE, COMTE DE LASTIC SAINT-JAL, seigneur de Saint-Antonin, de Montbrun et de Bordes, aide-de-camp du duc d'Aiguillon, brigadier de cavalerie, gouverneur de Carcassonne, chevalier de Saint-Louis, épousa en 1767, Henriette de La Capelle, dame de Cas de Cazoul.

A la suite de son mariage, il se fixa en Rouergue. Il eut pour enfans :

1. JEAN-HENRI, qui suit ;
2. MARIE-CHARLES-HONORÉ, reçu chevalier de Malte de minorité, le 6 août 1775, abbé de Castelnaud, mort à Malte en 1793 ;
3. JÉRÔME-MAXIMILIEN, vicomte de Lastic Saint-Jal, mort sans enfans en Italie pendant la guerre, reçu chevalier de Malte de minorité le 5 février 1781, sous-préfet d'Espalion et ensuite de Lectoure ; marié en 1805 à Jenny de Chazelles, fille de messire Jacques Scipion, comte de Chazelles, maréchal des camps et armées du roi, chevalier de Saint-Louis, et de Jacquette de Montlaurun. De ce mariage sont nés :

- A. ERNESTINE, sans alliance ;
- B. CAROLINE, morte religieuse du Sacré-Cœur ;
- C. LOUIS-MARIE, vicomte de Lastic Saint-Jal, marié en 1842 à Agnès Turner, dont il a eu trois enfans :
 - a. HAROLD ;
 - b. GABRIELLE ;
 - c. MARIE ;
4. MAXIMILIEN, officier d'artillerie, mort à Pavie, sans alliance ;

5. GABRIELLE, élève de l'Institut royal de Saint-Cyr, morte sans alliance ;

6. CAROLINE, mariée à Louis de Gastebois, officier des haras royaux.

XX. JEAN-HENRI, COMTE DE LASTIC SAINT-JAL, capitaine de cavalerie, dans le régiment de Piémont avant l'émigration ; chevalier de Saint-Louis, inspecteur général des haras royaux, épousa en 1802 Charlotte-Caroline de Portelance. Il en a eu deux enfans :

1. JEAN-CHARLES-JÉRÔME-ALBERT, qui suit ;

2. HENRIETTE-CHARLOTTE, mariée en 1827 au comte de Levezou de Vezins, officier de cavalerie et ensuite des haras royaux.

XXI. JEAN-CHARLES-ALBERT-JÉRÔME, COMTE DE LASTIC SAINT-JAL, né à Pau le 17 décembre 1817, marié le 8 novembre 1859 à Laura Tollemache, fille de Hon. Arthur Tollemache et de Catherine Scheppers, et nièce de Lord Dysart, mort le 11 décembre 1865, a laissé deux enfans :

1. ALBERT-MARIE-JOSEPH-HENRI, qui suit ;

2. ALBÉRIC-MARIE-ARTHUR-JEAN, né le 12 mai 1866.

XXII. ALBERT-MARIE-JOSEPH-HENRI, COMTE DE LASTIC SAINT-JAL, né le 8 février 1861, marié le 9 août 1894 à Marie-Henriette-Madeleine Demartin du Tyrac de Marcellus, dont :

1. MARIE-JOSEPH-ALBERT-XAVIER-JEAN, né le 2 mars 1897 ;

2. HUGUES né en 1901.

LAURO

ANOBLIS PAR ORDONNANCE ROYALE DU 13 DÉCEMBRE 1814.

Cette famille, fort anciennement connue en Rouergue, a été anoblée en 1814. Nous n'avons pu établir la filiation antérieurement à Guillaume-Joseph et nous nous bornons à mentionner sans les rattacher les uns aux autres les membres qui nous sont connus par actes.

En 1580, Nicolas Delauro était marié à Delphine de Valiech. (Arch. de l'Av., série E, 120.)

Il existe un inventaire des biens de Thomas Delauro, évêque de Vabres en 1599, et qui avait succédé à M. de Bondy.

Thomas Delauro est qualifié « bourgeois de Rodez » en 1634. (Arch. de l'Av., série E, 1450.)

Guillaume Delauro, curé de Recoules, est nommé chanoine de la cathédrale de Rodez en 1693. (Ibid., 1550.)

Le même est archidiacre de Saint-Antonin en 1701. (Ibid., 1558.)

François Delauro, prêtre, docteur en droit, chanoine de Rodez, et son neveu Antoine, également prêtre, figurent dans un acte de 1650. (Ibid., 1569.)

Guillaume Delauro, archidiacre de Saint-Antonin, achète à Etienne de Bancalis la seigneurie des Yvernoires en 1700. (Ibid., 1584.)

Etienne Delauro, marié à Marie de Ginestel, est lieutenant principal de la sénéchaussée de Rodez avant 1650. (Ibid. 1569.)

Marie Delauro est supérieure de l'Annonciade en 1682. (Ibid., 1720.)

Antoine Delauro lieutenant principal fait un codicille le 20 août 1670. (Ibid., 1822.)

Bernard Delauro est prieur de Lédergues en 1684. (Ibid., 1897.)

Guillaume Delauro, lieutenant principal, achète le fief de La Vernière en 1718.

I. GUILLAUME-JOSEPH DELAURO, lieutenant principal, marié à Marie-Madeleine de Fajole (Arch. de l'Av. série C, 1601), fut père de :

II. JEAN-ANDRÉ-GUILLAUME-RÉGIS DE LAURO, député anobli en 1814, né le 13 janvier 1778, mort le 17 janvier 1846, marié à Caroline de Peyrot de Vailhauzy fille de François baron de Brousse décédée en 1853, dont :

1. ALFRED, mort en 1884, marié à Mlle de Puymaurin, dont :

A. VALENTINE, mariée à M. de Vise, décédé ;

B. MARGUERITE, mariée à M. Pons Deviers ;

2. ATHÉNAÏS, marié à M. Théodore de Rességuier ;

3. LOUISE, morte en 1885, mariée à M. Lejeune de Waha ;

4. ZOÉ, mariée à M. de Mainier ;

5. PAULINE, mariée au général comte de Barbeyrac Saint-Maurice.

LEVEZOU DE LUZENÇON DE VEZINS (*aliàs* VESINS)

BARONS DES ÉTATS

Seigneurs de Castelmus, de Luzençon, de Comprégnac, de Saint-Christophe, de Saint-Dalmazy, de Recoules, de Saint-Amans, de Saint-Agnan, etc. Comtes et Marquis de Vezins.

ARMES : *Parti de deux traits coupé d'un, formant six partitions ou quartiers, savoir : au 1, d'azur au lion montant couronné d'or, armé, allumé et lampassé de gueules, qui est de Levezou ; au 2, d'azur, aux trois rois d'échiquier d'argent à la bordure engrelée du même, qui est de Castelnau-de-Levezou ; au 3, bandé de gueules et d'argent de huit pièces, à l'aigle éployé de sable au vol montant brochant sur le tout, qui est de Luzençon ; au 4, de gueules aux trois clefs d'or mises en pal, qui est de Vesins ; au 5, de France au chef d'or, qui est d'Estaing ; au 6, d'argent cantonné d'une croix fleuronée de sable au pied fiché, qui est de Roquefort-Engarravaques et Morlas.*

L'écu sommé de la couronne de marquis.

SUPPORTS : *A dextre, un lion couronné portant un guidon d'argent chargé de neuf croix potencées de sable ; l'autre support à senestre, un griffon portant un guidon blasonné des armoiries patronales de Saint-Léons.*

DEVISE : *Atavis et armis.*

PREUVES DE PAGES.

ADMIS A MALTE.

HONNEURS DE LA COUR.

MAINTENUS EN NOBLESSE.

ASSEMBLÉE DE LA NOBLESSE EN 1789.

La maison baroniale de Levezou, l'une des plus anciennes et des plus considérables du Rouergue, a donné des chevaliers bannerets, des combattans aux croisades, des dignitaires de la milice du Temple et de l'ordre de Malte, des prélats, des sénéchaux, des officiers généraux, des gentilshommes de la chambre, des députés de la noblesse aux États généraux du royaume, etc.

En 1378 Bernard de Levezou épousa Hélis de Luzençon, héritière de sa maison, et ajouta le nom de Luzençon à celui de Levezou.

Son fils, Bérenger de Levezou de Luzençon, épousa en 1470 Hélys de Vezins, héritière de sa maison, et ajouta à ses noms celui de Vezins. Il ne faut pas confondre cette maison de Vezins avec la maison de Laporte de Vezins qui est représentée en Anjou.

M. de Couchamps, l'auteur des *Mémoires de Mme de Créquy*, fait remonter les Levezou à Renauld qui était marié avant 1095 à Esclarmonde, fille du comte de Gévaudan.

De lui descendait à la XIX^e génération :

XIX. ANTOINE-ALEXIS DE LEVEZOU, VICOMTE DE VEZINS, marié le 26 juillet 1786 à Joséphine de Mostuéjols, dont :

1. FRANÇOIS-AMÉ-DIEUDONNÉ, qui suit ;
2. JEAN, dont la postérité sera rapportée plus loin ;
3. LOUIS-PIERRE-PAULIN, né le 1^{er} mars 1797, marié en 1817 à Mlle de Lastic Saint-Jal, dont :

A. MARIE-JOSÉPHINE-HENRIETTE-VALENTINE (1828-?...) ;

B. MARIE-CAROLINE-MATHILDE, née le 31 octobre 1839, mariée au vicomte de Layrolle ;

C. JEAN-MARIE-ÉLIE, comte de Vezins, né le 18 mai 1835, ancien conseiller général de l'Aveyron, marié à Béatrix de Vezins sa cousine, fille unique de Louis, marquis de Vezins, en qui a fini la branche aînée, habitant au château de Vezins, dont :

a. MARIE-ANTOINE-HENRI, filleul du comte de Chambord, né le 11 juin 1865 ;

b. VÉSIANE, née le 9 septembre 1878, mariée le 15 février 1901 à Georges Catzigras ;

c. ANTOINE, né le 5 juin 1880 ;

d. RENAUD, né le 2 juillet 1882 ;

4. MARIE-CLAUDINE-GABRIELLE-JOSÉPHINE, née le 2 septembre 1787 ;

5. MARIE-PHILIPPINE-VICTORINE, née en 1795, mariée à M. de Lavaur de Charry ;

6. MARIE-CHARLOTTE-ANATOLIE, née le 24 juin 1800.

XX. FRANÇOIS-AMÉ-DIEUDONNÉ DE LEVEZOU, COMTE DE VEZINS, chevalier de la Légion d'honneur, successivement sous-préfet de Saint-Affrique et de Millau sous la Restauration, maire d'Alger en 1842, avait épousé le 29 août 1811 Mélanie de Sauvan d'Aramon, fille de Pierre-Philippe-Auguste-Antoine de Sauvan, marquis d'Aramon, ancien capitaine au régiment de Conti-Dragons, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion d'honneur, pair de France le 5 mars 1819, et de Marguerite-Mélanie-Stéphanie de Mellet, des comtes de Mellet en Périgord. De ce mariage :

1. MARGUERITE-MÉLANIE-STÉPHANIE, né le 31 octobre 1812 ; mariée le 9 août 1834 à son cousin le vicomte Armand de Mostuéjols ;
2. LOUIS-ANTOINE-ALEXIS, qui suit.

XXI. LOUIS-ANTOINE-ALEXIS, MARQUIS DE VEZINS, né le 1^{er} avril 1814, mort en ..., épousa en janvier 1846 Angèle de Villedeuil, fille du comte de Villedeuil, dont :

1. BÉATRIX DE LEVEZOU DE LUZENÇON DE VEZINS, mariée à son cousin Elie de Levezou de Luzençon, comte de Vezins.

BRANCHE CADETTE DEVENUE L'AÎNÉE

XX. JEAN DE LEVEZOU DE LUZENÇON DE VEZINS, marié le 24 août 1813 à Mlle de Faramond de La Fajole, plus tard entré dans les ordres et évêque d'Agen, eut pour enfants :

1. LUDOVIC, qui suit ;
2. DIEUDONNÉ, né en 1815, marié à Mlle de Kerninon, dont :
 - A. RENÉ, vicomte de Vezins ;
3. LADISLAS, né en 1820, marié à Mlle de Forcade, dont :
 - A. BERNARD, vicomte de Vezins, officier d'artillerie, marié à Mlle de Gastebois ;
4. EDMOND ;
5. ALIX.

XXI. LUDOVIC-STANISLAS-GABRIEL-ALEXIS DE LEVEZOU DE LUZENÇON, COMTE DE VEZINS, né à Caylus en 1814, épousa Louise Oudinot de Reggio, fille du maréchal duc de Reggio, dont il eut :

1. ANTOINE, lieutenant d'infanterie, tué à Gravelotte ;
2. CHARLES, qui suit ;
3. AUGUSTE, marié à Elodie de La Mazelière.

XXII. CHARLES DE LEVEZOU DE LUZENÇON, MARQUIS DE VEZINS, devenu marquis de Vezins par la mort de son cousin, épousa Jacqueline de Rougé, dont :

XXIII. JOSEPH DE LEVEZOU DE LUZENÇON, MARQUIS DE VEZINS, chef de noms et d'armes de la maison, marié en 1901 à Mlle de Lastours.

LOUBENS-VERDALLE

Marquis de Verdalle.

ARMES : *De gueules au loup ravissant d'or.*

HONNEURS DE LA COUR.

ADMIS A MALTE.

MAINTENUS EN NOBLESSE.

ASSEMBLÉE DE LA NOBLESSE EN 1789.

La maison de Loubens de Verdalle est originaire de Béarn, mais elle était établie en Languedoc dès le ^{xiii}^e siècle et le nom de Loubens s'y trouve consigné au moment de la première croisade, en la personne de Guillaume de Loubens qui fut en 1096 un des compagnons de Raimond de Toulouse (Dom Vaissette).

En 980 Aizamaet de Loubens figure comme témoin à La Réole.

A partir de 1240 la filiation est établie par titres authentiques.

Voici les principaux degrés de cette filiation.

Gaufrez de Verdalle présent en 1141 à l'accord qui intervint entre les vicomtes de Béziers et de Lautrec.

Rogier de Loubens, seigneur de Verdalle, Loubens, Blan, etc., épousa en 1240 Françoise de Ségreville et fut père de :

Lobens de Loubens marié à Jeanne de Rochepart.

Bernard de Loubens était à la cour du comte de Foix, dont il était le parent, et dans l'*Histoire du Languedoc* il est longuement question de lui.

Pierre de Verdalle en 1310 était recteur de l'Université de Toulouse.

Aman et Frédot de Verdalle furent députés par la noblesse de Languedoc aux Etats généraux convoqués par Philippe le Long.

Arnaud de Verdalle, évêque de Maguelonne, fut honoré de l'estime particulière de Benoit XII, qui en fit son conseiller intime. Il mourut en Allemagne en 1342.

Robert de Verdalle rendit hommage au roi en 1381.

ANNET DE LOUBENS épousa en 1415 Aigline de La Roche. Il fut le grand-père de :

SAMSON DE LOUBENS, marié en 1489 à Marguerite de Massaguet dont il eut :

PHILIPPE, qui eut pour fils :

1. JACQUES qui suivra ;
2. HUGUES, grand maître de Malte en 1582 ;
3. JEHANNOT, auteur d'une branche actuellement existante et qui sera rapportée plus loin.

X. JACQUES DE LOUBENS, BARON DE VERDALLE, chevalier des ordres du roi, fournit à cette occasion des preuves de noblesse qui se trouvent à la Bibliothèque Nationale et établissant la filiation jusqu'en 1240. Il résulte de ces preuves qu'il était le représentant de la dixième génération.

Il épousa Guillemette de Grave de Serignan en 1588 et laissa :

1. HUGUES, dont l'article suit ;
2. ANNE-GUILLEMETTE DE LOUBENS, femme de Jean de La Tour de Saint-Laurent de Salles ; fils de David et de Jacqueline de Cayre ;
3. MARGUERITE ;
4. URSULE, mariée le 26 février 1587, à Jean de La Valette-Cornusson, sénéchal de Toulouse.

XI. HUGUES DE LOUBENS, BARON DE VERDALLE, seigneur de Contrest, Auriac et autres lieux, épousa, le 8 juin 1623, Louise d'Arpajon, fille de haut et puissant seigneur, messire Jean V d'Arpajon, comte de Mirabeau, vicomte d'Hauterive, baron de Calmont, Brousse, Durenque, Saint-Chély, Beaucaire, Espeyrac, Castelnau, etc. ; chevalier des ordres du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, et de haute et puissante dame Jacquette de Clermont, dame de Brusque.

Louise d'Arpajon testa en 1674, laissant de son mariage :

1. JACQUES DE LOUBENS, qui suit ;
2. HENRI, héritier de sa mère, marié en 1689, avec Lucrece d'Auriol de Ravignol, dont la postérité sera rapportée ci-après ;
3. HIPPOLYTE, femme, le 26 septembre 1683, de François de Morlhon de Laumière ;
4. JACQUETTE, femme, en 1655, de Jean-Jacques de Tonge de Noaillan ;
5. JEANNE, alliée, en 1664, à Jean-Gabriel de Gaulejac, baron de Ferrals ;
6. HUGUES, chevalier de Malte ;
7. GUILLAUMETTE, religieuse à Prouilhe.

XII. JACQUES DE LOUBENS, COMTE DE VERDALLE, chevalier, seigneur et baron de Broquiès, Durenque, Ayssènes, La Capelle-Farcel, Combret, Fayet, etc. ; colonel du régiment de la Reine-

Cavalerie, épousa, le 7 septembre 1656, Marie-Éléonor d'Arpajon (1), fille de haut et puissant seigneur messire Charles d'Arpajon, seigneur et baron de Broquiès, Durenque, Ayssènes, etc., et de dame Rose-Françoise d'Arpajon (2). Charles d'Arpajon n'avait eu que cette fille, et de cette manière la branche d'Arpajon-Broquiès se fonda dans la maison de Verdalle.

De Jacques de Loubens et d'Éléonor d'Arpajon naquirent :

1. CHARLES-LOUIS DE LOUBENS, qui suit ;
2. MARIE-ANNE DE LOUBENS, mariée, le 2 août 1699, avec Raymond de Buisson, marquis de Bournazel ;
3. ROSE-ÉLÉONOR DE LOUBENS, dame de Broquiès, morte sans être mariée en 1724.

XIII. CHARLES-LOUIS DE LOUBENS, MARQUIS DE VERDALLE, capitaine de cavalerie dans le régiment de Molac, marié, le 12 novembre 1698, avec Marie de Naucase, fille de Claude, baron de Naucase, et de Rose de Hautefort-Saint-Chamans, mourut sans enfants le 17 août 1711, et en vertu des substitutions existantes, tous les biens de la maison de Loubens passèrent à Claude de Buisson, fils de Raymond.

DEUXIÈME BRANCHE

XII. HENRI DE LOUBENS, seigneur de Verdalle, capitaine de cavalerie, mort le 4 juin 1715, avait eu de Lucrece d'Auriol de Ravignol, sa femme :

1. FRANÇOIS-HENRI ;
2. GABRIELLE DE LOUBENS, femme de N... d'Alboy, seigneur de Montrozier ;
3. ANTOINETTE, mariée au mois de juin 1715, à Jean Gauthier de Boisset ;
4. JEANNE-LOUISE, sans alliance.

XIII. FRANÇOIS HENRI DE LOUBENS, MARQUIS DE VERDALLE, eut de Marie-Antoinette du Cup, sa femme :

1. FRÉDÉRIC-JÉRÔME, grand-vicaire de Lavaur ;
2. ANNE-ÉLISABETH-GEORGETTE, mariée le 8 mars 1769 à Grégoire-Alexandre de Laurens, seigneur de Biès et de Castelet, coseigneur de Puginier ;

(1) Décédée sur la fin de l'année 1716 au château de Bournazel où elle s'était retirée chez sa fille.

(2) Rose-Françoise d'Arpajon, fille de Jean V d'Arpajon et sœur du duc d'Arpajon, avait épousé par dispense Charles d'Arpajon, son cousin-germain, fils de Samuel.

3. FRÉDÉRIC, qui suit (*Cabinet généalogique, bibliothèque royale.— Dict. de la noblesse, par Lachenaye des Bois*).

XIV. FRÉDÉRIC DE LOUBENS, MARQUIS DE VERDALLE, chevalier de Saint-Louis, chef d'escadrons au régiment de Condé, fut admis aux honneurs de la cour. Ses preuves sont à la Bibliothèque Nationale et remontent à Lobens de Loubens vivant en 1287. Il épousa Mlle de La Londe, dont :

XV. FRÉDÉRIC II, MARQUIS DE VERDALLE, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel en 1825, puis garde du corps, accompagna la duchesse de Berry dans le Midi et plus tard escorta jusqu'à Cherbourg le roi qui partait pour l'exil. Il n'eut qu'une fille et en lui a fini la deuxième branche.

TROISIÈME BRANCHE

Cette branche est issue d'un fils de Samson, et frère de Jacques et du grand maître de Malte.

X. JEHANNOT DE LOUBENS fut tué à Cérises. Il avait épousé Jeanne d'Astorg, dont il eut :

XI. GUILLAUME DE LOUBENS, marié à Catherine de Pouy de Marignac, dont :

XII. JEAN DE LOUBENS, capitaine aux armées du roi, transigea avec ses cousins au sujet de la terre de Verdalle. Dans cette transaction se trouve établie la filiation de Jean.

Il épousa : 1^o Marie de Fournier, dont il n'eut pas d'enfants ; 2^o Gabrielle du Cloux de l'Estang, d'une famille d'Auvergne.

A la suite de ce mariage cette branche se transplanta au pays de Combrailles.

XIII. LOUIS DE LOUBENS, fils du précédent, épousa Mlle de Bonneval. Il fit des preuves de noblesse et établit sa descendance de la maison de Verdalle dans un acte de 1641 confirmé par le sénéchal de Toulouse.

Il eut pour fils :

XIV. JEAN-LOUIS DE LOUBENS, qui fut père de :

XV. JEAN-FRANÇOIS DE LOUBENS, père de :

XVI. JEAN-BAPTISTE-LOUIS DE LOUBENS, MARQUIS DE VERDALLE, par l'extinction de la deuxième branche, épousa Mlle Le Groing de La Romayère, dont :

1. JEAN-LOUIS-CLAIR, qui suivra ;

2. PAUL, marié à Adèle de Salvart, dont :

- A. HENRI, marié à Gabrielle de Chauvigny, dont :
- a. ROGER, comte de Verdalle, marié à Pauline de Saint-Mandé et père de :
 - aa. ROBERT ;
 - bb. MARIE, mariée en 1902 à M. de Ponchalon, sous-lieutenant d'infanterie ;
 - b. FERNAND, marié à Hélène de Trochereau, dont :
 - aa. OLIVIER ;
 - bb. VINCENT ;
 - cc. FRÉDOT ;
- B. VINCENT, marié à Joséphine de la Tour-Fondue et père de :
- a. FERDINAND, vicomte de Verdalle, marié à Marguerite de Noiron, dont :
 - aa. HUGUES ;
 - bb. ARNAUD.

XVII. JOSEPH-LOUIS-CLAIR DE LOUBENS, MARQUIS DE VERDALLE, marié à Mlle d'Huerne, puis entré dans les ordres, mort en 1842, laissant :

XVIII. AUGUSTE-LOUIS-JOSEPH-FRANÇOIS DE LOUBENS, MARQUIS DE VERDALLE, marié à Agathe de Rotrou, dont :

XIX. MICHEL-AMÉDÉE DE LOUBENS, MARQUIS DE VERDALLE, marié à Octavie de Servières, dont :

XX. JACQUES DE LOUBENS, COMTE DE VERDALLE, marié à Antonine de Beaufort.

LUNET

Seigneurs de Courry, La Jonquièrre, La Malène, Pomeyrols, Recoulettes, etc.

ARMES : *D'azur à 3 croissans d'argent (1).*

I. LUNET DE LA JONQUIÈRE

Les Lunet, dont le véritable nom serait Lunet de Courry, ont formé deux branches : celle de La Jonquièrre et celle de La Malène. Dans beaucoup d'actes leur nom est précédé de la particule. En 1879 le tribunal de Millau a ordonné la rectification des actes de l'état civil de MM. de La Jonquièrre et de La Malène et dans lesquels ils étaient désignés sous le seul nom de Lunet. En 1690 François de

(1) Ces armes ont été enregistrées en 1699 le 22 novembre.

Lunet servait avec la noblesse du Rouergue, ainsi que cela résulte du certificat qui lui fut délivré par M. de Tersat, commandant de la noblesse, le 1^{er} août 1694.

I. Noble JEAN LUNET, épousa le 5 février 1630 Françoise de Garceval, fille d'Abraham de Garceval, et de Marie du Buisson, qui lui apporta la terre du Courry. Il eut pour fils :

II. HÉRAIL LUNET DE COURRY, seigneur de Courry, Recoulettes, etc., avocat en Parlement, marié le 27 janvier 1661 à Catherine de Bousquet, qui lui apporta le fief de Recoulettes, duquel dépendaient La Jonquièrre, La Malène, Pomeyrols, etc.

De ce mariage :

III. FRANÇOIS LUNET DE COURRY, qui servit avec la noblesse, fut docteur ès droits, juge de Recoules, lieutenant du marquisat de Sévérac. La marquise de Sévérac, duchesse de La Rochefoucauld, lui donna le commandement du château de Sévérac. Il épousa : 1^o le 11 novembre 1686, Marie de Vivier de Candas ; 2^o en 1695, Catherine de Forestier, fille de Jean et d'Antoinette de Malzac. Il eut de son premier mariage :

1. PIERRE, docteur en droit, docteur en théologie, prieur de La Roque Sainte-Marguerite ;

Du second mariage :

2. ETIENNE, qui suit ;

3. FRANÇOIS, auteur de la branche de La Malène.

Il mourut en 1743.

IV. ETIENNE LUNET DE COURRY, marié le 23 février 1743 à Antoinette Pons de Saint-Martin, fut père de :

1. JEAN BALTHAZAR, seigneur de Courry, Pomeyrols, qui porta le nom de cette dernière terre. Il épousa en 1764 Mlle Jourdan des Combettes, dont il n'eut pas d'enfants. Il eut ainsi que sa femme à subir les plus odieux traitemens pendant la Révolution. Il se remaria avec Sophie-Henriette de Sambucy-Luzençon et mourut sans postérité ;

2. JEAN-IGNACE, qui suit.

V. JEAN-IGNACE LUNET DE COURRY DE LA JONQUIÈRE, épousa le 2 septembre 1782 Marie-Anne Grégoire de Javilliette, dont :

1. JEAN-FRANÇOIS-BALTHAZAR, qui suit .

2. LOUIS-FRÉDÉRIC-GUSTAVE, marié à Clarisse Paul, dont :

A. JOSEPH-GUSTAVE, décédé sans postérité ;

B. ADOLPHE ;

3. ETIENNE, auteur de la branche B.

VI. JEAN-FRANÇOIS-BALTAZAR LUNET DE LA JONQUIÈRE (1784-1861), épousa le 28 avril 1834 Agathe Cantagrel, dont :

1. JEAN-FRANÇOIS-RÉGIS, qui suit ;
2. AMÉDÉE, mort sans postérité ;
3. FRANÇOISE-EULALIE, mariée à M. Artus, décédée.

VII. JEAN-FRANÇOIS-RÉGIS LUNET DE LA JONQUIÈRE, marié le 26 juin 1859 à Elisabeth Rossignol. Il habite à Lacépède et a de son mariage :

1. EDMOND, né le 9 août 1861, chef de bataillon de l'armée coloniale, chevalier de la Légion d'honneur, marié à Mlle de Fleury, dont :

- A. ETIENNE ;
- B. YVES ;

2. MARIE-ROGER, né le 20 juin 1885, établi à San-Luis (Amérique du Sud).

BRANCHE B

VI. ETIENNE LUNET DE LA JONQUIÈRE, docteur en médecine (1797-1881), marié le 12 décembre 1831 à Rose Comeyras, a laissé :

1. FERDINAND, qui suit ;
2. MARIE-LOUIS, notaire à Ussel (Lot), marié en 1878 à Mlle Vigouroux, de Saint-Geniez, dont il a :
 - A. MARIE-JOSEPH-LOUIS-RENÉ, étudiant en médecine ;
 - B. MARIE-JOSÈPHE-LOUISE-ANDRÉE-BÉATRIX.

VII. MARIE-FERDINAND LUNET DE LA JONQUIÈRE, marié à Mlle Gayraud, dont :

1. MARIE-ANTOINE-BASILE-GABRIEL, né en 1866 ;
2. MARIE-ANTOINETTE ;
3. MARTHE-MARIE.

Il habite au château de Recoulettes.

II. LUNET DE LA MALÈNE

IV. FRANÇOIS LUNET DE LA MALÈNE, avocat au Parlement, juge de Sévérac en 1740, était né vers 1715. Il fut juge de Recoules en 1741 et épousa le 20 février 1748 Catherine Briadoire. Il mourut en 1774, laissant :

V. JEAN-ANTOINE LUNET DE LA MALÈNE, marié le 2 février 1791 à Catherine Solignac, dont :

1. JEAN-IGNACE ;
2. FRANÇOIS RÉGIS, père de Jules, dont Georges et Valentin.
3. BONAVENTURE, qui suit.

VI. BONAVENTURE LUNET DE LA MALÈNE, ancien maire de Rodez, chevalier de la Légion d'honneur, épousa en 1840 Mlle Viguier Viala. Il est mort le 11 novembre 1892, laissant :

VII. EDMONT LUNET DE LA MALÈNE, président de la Société d'agriculture de l'Aveyron, habitant au château de Planèzes, marié le 19 août 1873 à Mlle Gay-Lussac, dont :

1. HENRI ;
2. JACQUES ;
3. JEANNE ;
4. PAUL ;
5. PIERRE.

La généalogie de la famille Lunet a été dressée sur les actes qui ont été produits lors de la demande de rectification des actes de l'état civil et desquels nous avons extrait la filiation qui précède.

MAINIER

ANOBLIS EN 1823

ARMES : *D'or à deux tours crénelées de sable, girouettées d'argent ; coupé d'azur à une tige de lis au naturel terrassée de sable senestrée d'une levrette assise d'argent accostée de gueules. L'écu timbré d'un casque taré de profil orné de deux lambrequins.*

Pierre-Louis-Joseph Mainier, avocat, procureur du roi près le tribunal de première instance de Rodez, chevalier de la Légion d'honneur, reçut des lettres de noblesse le 27 septembre 1823. C'était la récompense de son dévouement bien connu à la cause monarchique et des services qu'il avait rendus en 1798 et 1799, dans l'organi-

sation royale dite du Midi où il avait occupé les fonctions d'administrateur.

Il est décédé en 1844, laissant :

1. N..., mariée à M. de Cahuzac ;
2. PAULINE ;
3. EULALIE, mariée en 1844 à M. Louis Dubruel, de Villefranche ;
4. URBAIN, marié à Mlle de Lauro, dont :
 - A. LUDOVIC, non marié ;
 - B. HENRI, décédé sans postérité.

MALROUX

BARONS DES ÉTATS

Seigneurs de Puymérle, Ginolhac, Ginal, Puy-Jourdan, La Garde-Viaur, Roumégoux, etc. Barons de La Guépie.

ARMES : *De gueules à 3 pommes de grenade d'or posées 2 et 1.*

MAINTENUS EN NOBLESSE.

Cette famille fut anoblie par lettres patentes de juin 1484.

I. ANTOINE MALROUX, marchand, premier consul de Villefranche en 1466, receveur de la Basse-Marche, fut député de la ville aux États généraux du royaume assemblés en 1484 à Tours, et en récompense du zèle qu'il déploya pour le service du roi, il fut anobli.

Il eut pour fils :

1. JEAN, qui suit ;
2. GUILLAUME, prêtre, prieur de Gramond, mort en 1520.

II. JEAN DE MALROUX acquit en 1532 la terre de Ginal. Il épousa le 8 février 1511 Isabeau de Lamothe dont il eut :

1. CLAUDE, auteur de la branche de Puymérle rapportée plus loin ;
2. JEAN, qui suit ;

3. FRANÇOIS, seigneur de Ginolhac, marié en 1553 ;
4. CLAUDINE, mariée à noble Boyer ;
5. JEANNE, mariée au sieur d'Escarlhan.

III. JEAN DE MALROUX, seigneur de Ginal, trésorier du roi en la sénéchaussée du Rouergue, épousa : 1° le 17 février 1556, Marie de Rome, sa cousine, veuve en premières noces du seigneur de La Bastide, et en secondes noces d'Antoine Portier, seigneur de Saint-Hélix, fille de noble feu Pierre Rome, baron de La Guépie, et de noble Olivie de Boulac ; 2° Noble Gabrielle de Grocessoles d'Arques.

Sa première femme ne lui donna pas d'enfants, mais lui laissa tous ses biens et notamment la baronnie de La Guépie ;

Il testa le 22 janvier 1584 et mourut laissant :

1. JOSIAS, qui suit ;
2. GÉDÉON ;
3. JACOB, qui suivra après son frère Josias.

IV. JOSIAS DE MALROUX, BARON DE LA GUÉPIE, vécut peu de temps. Ce fut lui qui soutint au château de La Guépie un siège mémorable contre le duc de Joyeuse. Vaincu par le nombre, il fut mis à mort et son corps pendu à une fenêtre resta exposé quelques jours. Le château et une partie du bourg furent incendiés.

IV. JACOB DE MALROUX, BARON DE LA GUÉPIE, seigneur de La Garde-Viaur, La Place, Ginal, etc., succéda à son frère. Il fut gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, par lettres du 31 juin 1609, et il assista au siège de Saint-Antonin en 1661.

Il épousa en 1599 Marie de Canaye, fille du seigneur du Fresne et de dame Renée de Corcillon, dont il eut :

1. PHILIPPE, mort jeune et célibataire vivant encore en 1620 ;
2. MARC-ANTOINE, qui suivra ;
3. CHARLES, qui servit dans les armées du roi ;
4. JACOB, mort en 1630 ;
5. MADELEINE, mariée le 12 juillet 1621 à noble Antoine de Saint-Hilaire ;
6. MARGUERITE, mariée le 5 août 1629 à Alphonse de Lescure, seigneur de Verdun, fils de François de Lescure et de Françoise de La Tour.

7. ANNE, mariée le 20 octobre 1636 à François de Pomayrols, baron de Jalenques, et remariée à Jean de Roquefeuil-Versols, morte en 1675 au château de Bar ;

8. JEANNE, mariée le 17 janvier 1645 à noble Jean de Gautrand, seigneur de La Ferrière ;

9. MARIE, mariée le 12 mai 1645 à noble Antoine de Barthélemy.

V. MARC-ANTOINE DE MALROUX, BARON DE LA GUÉPIE, épousa : 1^o Françoise de Bar, fille d'Hélie de Bar, le 28 avril 1628 ; 2^o Jeanne de La Capelle-Cas, fille d'Hector et de Marie-Anne de La Valette-Cornusson. Il mourut ne laissant qu'une fille, Ursule de Malroux, mariée : 1^o le 10 août 1656 à Nicolas de Cambon, vicomte de Curières, conseiller au Parlement de Toulouse ; 2^o le 5 mai 1683 à Hyacinthe d'Aurelle, comte de Colombines, en Auvergne. Elle mourut le 16 octobre 1708 sans enfans, instituant pour héritier universel Claude de Roquefeuil-Versols, son neveu, qui devint baron de La Guépie.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE PUYMERLE ET ROUMÉGOUX

III. CLAUDE DE MALROUX, fils aîné de Jean de Malroux et d'Isabeau de La Motte, épousa le 25 juillet 1539 Jeanne Colomb, dont il eut :

1. ANTOINE, seigneur de Puymerle, mort sans postérité ;
2. FRANÇOIS, qui suit ;
3. MARGUERITE, célibataire ;
4. ISABEAU, id.
5. MARIE, id.
6. ANNE, id.

IV. FRANÇOIS DE MALROUX, seigneur de Roumégoux, épousa le 5 février 1595 Marguerite de Chazette, dont :

V. JEAN-PAUL DE MALROUX, seigneur de Roumégoux, marié le 22 novembre 1628 à Jeanne de Brugeois, dont il eut :

VI. CLAUDE DE MALROUX, seigneur de Roumégoux, marié par contrat du 1^{er} février 1676 à Gabrielle du Rieu.

Il fut maintenu dans sa noblesse par ordonnance du 14 mars 1699.

Cette généalogie a été composée d'après les titres qui se trouvent au château de Combret et qui nous ont été communiqués par M. le comte d'Yzarn-Valady.

MALTE (ORDRE SOUVERAIN DE)

OU SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM

Nous allons donner la liste des chevaliers appartenant à des familles du Rouergue ainsi que la suite des grands maîtres depuis Ferdinand de Hompesch, le dernier cité dans M. de Barrau.

Il est en effet inexact de dire que l'ordre de Malte a été aboli par la Révolution. S'il est vrai qu'il a été à cette époque dépouillé de la plus grande partie de ses biens et supprimé en France, il a cependant conservé quelques possessions et a pu se perpétuer. L'empereur de Russie accueillit les chevaliers chassés de Malte et fut, en raison des services rendus, nommé grand maître. Il mourut en 1800 et fut remplacé par Giovanni Tommasi, de Cortone, qui mourut en 1805.

Alors on confia le gouvernement de l'ordre à un lieutenant du magistère, à titre provisoire, mais ce provisoire dura jusqu'en 1879.

Cette année-là, le lieutenant du magistère, le prince Ceschi à Santa Croce, fut élu grand maître et c'est lui qui est pour le moment à la tête de l'ordre.

Il y a environ deux mille chevaliers de Malte, dont soixante environ en France. Ils sont répartis en langues qui se subdivisent en prieurés. Dans les pays où les chevaliers sont peu nombreux ils sont groupés en associations. C'est le cas pour la France et l'Angleterre.

Les principales possessions de l'ordre sont en Italie, en Silésie, en Autriche et en Espagne.

Les chevaliers français ont fondé à Paris, rue Lamarck, un hôpital, et ils ont une ambulance qui est sous l'autorité du Ministère de la Guerre.

L'Ordre a un ambassadeur près de la cour d'Autriche et ce fut cet ambassadeur qui, en sa qualité de doyen du corps diplomatique, présida la conférence de Genève, à laquelle assistait d'ailleurs l'ambassadeur de la République française.

Presque tous les souverains sont membres de l'ordre. L'ordre comprend des chevaliers profès, c'est-à-dire ayant prononcé des vœux, et qui seuls peuvent être pourvus d'un bénéfice, et des chevaliers d'honneur et de dévotion qui ne prononcent pas de vœux et

qui doivent simplement appartenir à la religion catholique et prouver la noblesse requise. Cette classe de chevaliers n'est pas nouvelle et existait au siècle dernier.

Voici la liste des chevaliers du Rouergue depuis la fondation de l'ordre jusqu'à ce jour (1).

I. Grands maîtres de l'Ordre de Malte issus de familles du Rouergue.

Dieudonné de GOZON.....	1346-1355	27 ^e grand maître.
Pierre de CORNEILLAN.....	1353-1355	28 ^e —
Jean de LASTIC.....	1437-1454	36 ^e —
Jean de La VALETTE.....	1557-1558	49 ^e —
Hugues de LOUBAC-VERDALLE	1582-1595	52 ^e —
Raimond PERELLOS DE RO- QUEFEUIL	1697-1720	64 ^e —

II. Chevaliers appartenant à des familles du Rouergue.

Gigon d'ADHÉMAR....	1286	Jacques d'ARPAJON....	1609
Pierre d'ADHÉMAR....	1371	Bertrand d'ARPAJON....	1621
Bertrand d'ADHÉMAR ..	1409	Alexandre d'ARPAJON..	1664
Arnaud d'ADHÉMAR....	1544	Etienne d'ARZAC.....	1550
Marc d'ADHÉMAR.....	1506	Vital d'ARZAC.....	1581
Louis d'ADHÉMAR.....	1602	Charles d'AUDERIC....	1534
Jean-Louis d'ADHÉMAR.	1603	Sébastien d'AUDERIC....	1647
Charles d'ADHÉMAR....	1654	Raimond de BALAGUIER	1490
N. d'ADHÉMAR.....	1816	Poncet de BALAGUIER..	1552
Jean-Louis d'ALBIGNAC.	1778	Honoré de BASCHI.....	1473
Guillaume d'ALBOY....	1424	Bernardin de BASCHI...	1480
Félix d'ALBOY.....	1660	Octave de BASCHI.....	1559
Bertrand d'ARPAJON....	1422	Mathieu de BASCHI.....	1567
Gui d'ARPAJON.....	1444	Charles de BASCHI.....	1610
Hugues d'ARPAJON....	1450	Louis de BASCHI.....	1647
Jean d'ARPAJON.....	1486	François de BÉRAIL-MA- ZEROLLES	1700
Jean-Pierre d'ARPAJON.	1609		

(1) Nous n'avons pas besoin de dire que la liste qui va suivre, bien que plus complète que celles publiées jusqu'à ce jour, est loin de donner les noms de tous les chevaliers.

Guion de BÉRENGUIER. 1533	Guill ^m de CARDAILLAC 1210
Antoine de BESSUÉ - JOULS-ROQUELAURE 1773	Pons de CARDAILLAC... 1407
François de BONALD... 1716	Joseph de CASSAGNES- MIRAMON 1581
Jacques H ^{ri} de BONALD. 1787	Louis - Alex. de CASSA- GNES-MIRAMON..... 1755
François de BONALD... 1784	Charles de CASSAGNES MIRAMON..... 1791
Louis-Jacques-Maurice de BONALD..... 1784	Emmanuel de CASSA- GNES-MIRAMON..... 1791
Etienne-Marie-Victor de BONALD 1783	Guillaume-Louis de CAS- SAGNES-MIRAMON... 1791
Marie-Etienne-Victor de BONALD..... 1815	Bernard de CASTANET.. 1510
Joseph de BONALD 1893	Bertrand de CASTANET. 1546
Raimond de BONNE.... 1551	Bernard de CASTANET.. 1541
Pierre de BONNE..... 1549	Bérenger de CASTEL- PERS..... 1420
Pierre de BORNAZEL.. 1377	Guiot de CASTELPERS.. 1491
Jean de BORNAZEL..... 1501	Samuel de CASTELPERS. 1603
Charles de BOYER DE SORGUES..... 1703	Jean-Georges de CAULET 1657
N. de BRUNET..... 1194	Georges de CAULET.... 1680
Pierre de BRUNET..... 1467	Jacques de CAULET.... 1690
Pierre de BRUNET..... 1616	Joseph de CAULET..... 1704
Honoré de BRUNET..... 1620	Tristan de CAULET.... 1738
Charles de BRUNET.... 1782	Claude de COMBETTES. 1788
Pierre de BRUNET-PA- NAT..... 1787	Annet de CORN-D'EM- PARE..... 1544
Jacques de BUISSON.... 1635	François de CORN-D'EM PARE..... 1545
Henri de BUISSON-BOUR- NAZEL..... 1662	Jean de CORN-D'EMPAIRE 1549
Mathieu de BUISSON - BOURNAZEL..... 1665	Guiraud de CORNEILLAN 1153
Claude de BUISSON - BOURNAZEL..... 1776	Pons de CORNEILLAN.. 1258
Jean de BUISSON-BOUR- NAZEL 1776	Dalmas de CORNEILLAN 1260
Bernard de CADOLLE... 1776	Pierre de CORNEILLAN. 1268
Arnaud de CALMONT... 1245	Pons de CORNEILLAN.. 1296
Guillaume de CALMONT. 1430	Pierre de CORNEILLAN. 1333
Guillaume de CAPDENAC 1390	Martial de CORNEILLAN. 1510
Jean de CAPDENAC.... 1371	Marcel de CORNEILLAN. 1521
Guillaume de CAPDENAC 1428	Jean de CORNEILLAN... 1559
	Augus ^{tin} de CORNEILLAN 1630
	Jacques de CORNEILLAN 1630

Philippe de CORNEILLAN 1630	Pierre de GOZON..... 1522
Guiot du CROS DE PLA-	Pierre de GOZON..... 1548
NÈZES..... 1571	Raimond de GOZON..... 1557
Bernard de CRUZY..... 1587	Jean de GOZON..... 1559
Louis de CRUZY..... 1689	François de GOZON..... 1560
Philippe de CRUZY..... 1701	Bernard de GOZON..... 1562
Charles de CRUZY..... 1730	Pierre de GOZON..... 1580
Armand de CRUZY..... 1773	Jean de GOZON..... 1588
Pierre de CRUZY..... 1794	Jean de GOZON..... 1591
Antoine DUPUY DE	Raimond de GOZON..... 1594
MELGUEIL..... 1818	Jean de GOZON..... 1614
Charles d'ESTAING..... 1607	Melchior de GOZON..... 1668
Gabriel d'ESTAING..... 1619	Dieudonné de GOZON... 1654
Louis d'ESTAING..... 1625	Jean d'HÉBRAD SAINT-
Charles d'ESTAING..... 1654	SULPICE..... 1549
Pierre d'ESTAING..... 1671	Antoine d'HÉBRARD.... 1594
Maximilien d'ESTAING.. 1676	Dieudonné d'HÉRAIL... 1420
Jean d'ESTAING..... 1680	Jean d'HÉRAIL-BRISIS.. 1666
Jean d'ESTAING..... 1686	Louis DE JULIEN - PE-
François de FRAMOND.. 1549	GUEIROLLES..... 1815
Augustin de FRAMOND.. 1781	Arnaud de LAISSAC..... 1222
Pierre de GABRIAC..... 1234	Jean de LASTIC..... 1437
Bégon de GABRIAC..... 1599	Adhémar de LASTIC..... 1486
Guiot de GABRIAC..... 1540	Charles de LASTIC..... 1728
Pierre de GABRIAC..... 1545	Jean de LASTIC..... 1775
Joachim de GABRIAC... 1614	Arthur-Fran. de LASTIC. 1781
François de GARCEVAL. 1613	Jérôme de LASTIC..... 1781
Jacques de GARCEVAL.. 1666	Fulcrand de LAUZIÈRES 1485
François de GARCEVAL. 1693	Jacques de LAUZIÈRES.. 1511
Jean de GENIBROUSE .. 1775	Louis de LAUZIÈRES.... 1516
Marc de GOZON..... 1335	François de LAUZIÈRES. 1645
Guillaume de GOZON... 1340	Jean de LAUZIÈRES..... 1656
Arthur de GOZON..... 1359	Paul de LAUZIÈRES..... 1699
Aldebert de GOZON..... 1366	Jean de LAUZIÈRES.... 1699
Hugues de GOZON..... 1371	Jean de LEVEZOU..... 1345
Bérenger de GOZON.... 1448	Tristan de LEVEZOU... 1349
Jean de GOZON..... 1460	Vésian de LEVEZOU.... 1460
Jean de GOZON..... 1491	Géraud de LOUBENS.... 1328
Pierre de GOZON..... 1516	Hugues de LOUBENS.... 1546
Jean de GOZON..... 1516	Jacques de LOUBENS... 1578
François de GOZON.... 1521	Gratien de LOUBENS.... 1591

Hugues de LOUBENS....	1632	Joseph de La PANOUSE.	1789
Hugues de LOUBENS....	1642	Joseph de La PANOUSE.	1794
Jean de MAILHAC.....	1547	Gabriel de PASCAL St-	
Léon de MALVIN.....	1783	JUÉRY	1788
Jean de MALVIN.....	1762	Hector de PÉLEGRI....	1540
Jean-Joseph de MALVIN.	1766	Bernard de PENNE.....	1584
Héliot de MARTRIN....	1349	Jean de PRÉVINQUIÈRES	1669
Hélian de MONLCALM..	1351	Guillaume de PRÉVIN-	
Ferrand de MONTCALM.	1597	QUIÈRES.....	1669
Jacques de MONTCALM..	1509	Pierre de PUEL.....	1621
Louis de MONTCALM... 1765		Jean de PUEL-PARLAN.	1779
Gilbert de MONTCALM.. 1744		Ant ^{me} de PUEL-PARLAN.	1788
Louis de MONTCALM... 1765		Olivier de RAFFIN.....	1354
Edouard de MONTCALM 1788		Etienne de RAFFIN.....	1421
N. de MONTCALM..... 1816		Pierre de RAFFIN.....	1437
Guillaume de MONTELS.	1438	Jean de RAFFIN.....	1461
Jean de MONTVALAT... 1612		Pierre de RAFFIN.....	1472
Nicolas de MONTVALAT 1708		Pons de RAFFIN.....	1475
Jean de MONTVALAT... 1782		Pierre de RAFFIN.....	1475
Gilles de MORET..... 1515		Jean de RAFFIN.....	1487
Gui de MORET.....		Pierre de RAFFIN.....	1489
Guilhol de MORLHON... 1456		Pons de RAFFIN.....	1489
Guillaume de MORLHON 1467		Pierre de RAFFIN.....	1485
Antoine de MORLHON... 1600		François de RAFFIN....	1561
Jean de MORLHON..... 1644		Joachim de REILHAC... 1571	
Paul de MORLHON..... 1655		Clément de RESSÉGUIER.	1744
Marc de MORLHON... 1658		Bernard de RESSÉGUIER.	1788
Claude de MORLHON... 1677		Olivier de RESSÉGUIER	1866
Guillaume de MOSTUÉ-		Fernand de RESSÉGUIER.	1839
JOULS.....	1492	François du RIEU.....	1668
Jean de MOSTUÉJOULS.	1554	Jean du RIEU.....	1620
Jean de MOSTUÉJOULS.	1718	Antoine de RODEZ-MON-	
Antoine de MURAT..... 1479		TALÈGRE	1526
Gabriel de MURAT..... 1581		Guillaume de La ROQUE.	1517
Pons de PANAT.....	1391	Clément de La ROQUE-	
Guiot de PANAT.....	1512	BOULLAC ...	1550
André de La PANOUSE.. 1559		Foulques de R O Q U E-	
René de La PANOUSE ... 1775		FEUIL.....	1338
Alexis de La PANOUSE.. 1776		Rainaud de ROQUE-	
Charles de La PANOUSE. 1777		FEUIL.....	1416
N. de La PANOUSE.... 1779		N. de ROQUEFEUIL ...	1474

Jacques de ROQUEFEUIL	1495	François de TUBIÈRES..	1570
Jean de ROQUEFEUIL..	1495	Louis de TUBIÈRES.....	1676
Fran. de ROQUEFEUIL.	1510	François de TURENNE..	1661
Guillaume de ROQUE-		Jean de TURENNE.....	1716
FEUIL.....	1531	Galiot de TURENNE.....	1761
Jacques de ROQUEFEUIL	1531	Pierre de TURENNE	1769
Louis de ROQUEFEUIL..	1537	Henri de TURENNE	1779
Jean de ROQUEFEUIL..	1559	François d'URRE.....	1782
Jean de ROQUEFEUIL..	1560	Jean de La VALETTE...	1493
Jean de ROQUEFEUIL..	1613	Guion de La VALETTE..	1522
Jacques de ROQUEFEUIL	1630	Bégon de La VALETTE..	1550
Jean-Antoine de ROQUE-		Henri de La VALETTE..	1550
FEUIL	1643	Jean de La VALETTE....	1556
Gilbert de ROQUEFEUIL.	1660	François de La VALETTE.	1558
Pierre de ROQUEFEUIL.	1670	Antoine de la VALETTE.	1559
Fran. de ROQUEFEUIL..	1674	Henri de La VALETTE..	1560
Pierre de ROQUEFEUIL.	1675	François de La VALETTE	1562
Louis de ROQUEFEUIL..	1678	Jean de La VALETTE...	1588
Franç. de ROQUEFEUIL.	1762	François de La VALETTE	1604
Philippe de ROQUEFEUIL	1766	Robert de VALZERGUES.	1541
Charles de ROQUEFEUIL	1766	Jacques de VALZERGUES	1613
Jacques de ROQUEFEUIL	1766	Jean de VIGUIER.....	1702
Casimir de ROQUEFEUIL	1769	Jean-Jacques d'YZARN..	1589
Louis de ROQUEFEUIL..	1778	Antoine - Bernardin d'Y-	
Robert de ROQUEFEUIL.	1893	ZARN-FREISSINET...	1646
Bertrand de SAUNHAC..	1280	Pierre d'YZARN-FREIS-	
Pons de SAUNHAC.....	1450	SINET.....	1660
Guion de SAUNHAC....	1550	Antoine-Bernardin d'Y-	
Guigues de SAUNHAC ..	1598	ZARN-FREISSINET...	166.
Jean de SCORRAILLE...	1670	Jean-Casimir d'YZARN-	
Joseph de SCORRAILLE.	1697	FREISSINET.....	1685
François de SOLAGES...	1603	Joseph d'YZARN-FREIS-	
Jean de SOLAGES.....	1615	Antoine - Godefroy d'Y-	
Paulin de SOLAGES.....	1776	ZARN-FREISSINET...	1741
Louis de TAURIAC.....	1786	SINET.....	1739
Antoine de TAURIAC....	1786	Louis - Anet d'YZARN -	
Jean de TOULOUSE -		FREISSINET.....	1787
LAUTREC	1612	Gabriel d'YZARN-FREIS-	
Louis de TUBIÈRES.....	1624	SINET	1788
Pierre de TUBIÈRES....	1570	Marie - Alexandre-Joseph	
Guillaume de TUBIÈRES.		d'YZARN-FREISSINET	1817

III. Religieuses hospitalières de Malte avant la Révolution.

Françoise de CORNEIL- IAN..... xvii ^e siècle	Madeleine - Charlotte de BONALD.. 1739
Madeleine de TURENNE. 1716	Jeanne de TOULOUSE- LAUTREC 1749

IV. État actuel des chevaliers de Malte en France (1).

ART. 1^{er}. — BAILLIS GRAND-CROIX

M. le duc d'ORLÉANS.. 1890	Le duc de MOUCHY..... 1860
S. A. R. le duc d'ALEN- ÇON..... 1891	Le duc de DOUDEAUVIL- LE..... 1851
S. A. R. le duc de VENDO- ME 1896	Le C ^{te} de CHABOT... .. 1873

ART. 2. — CHEVALIERS

C ^{te} -d'AUBIGNY..... 1900	Gaston CHANDON DE BRIAILLES..... 1893
C ^{te} de BERMONT - DE - VAULX..... 1857	Jean CHANDON DE BRIAILLES..... 1893
M ^{is} de BLANGY..... 1892	Raoul CHANDON DE BRIAILLES..... 1893
C ^{te} de BLOIS..... 1876	M ^{is} de COURCIVAL..... 1892
V ^{te} de BONALD..... 1893	V ^{te} de CROUY-CHANEL.. 1889
M. de BOYSSON..... 1893	Chevalier de CUZEY..... 1842
V ^{te} de BOUCHER DE LA RUPELLE..... 1853	Prince de CYSTRIA..... 1890
C ^{te} de BRANCION..... 1877	M ^{is} DORIA 1889
M ^{is} de BRÉMOND-D'ARS. 1890	C ^{te} Louis de FOUCAUD... 1891
C ^{te} de BRÉIGNOU..... 1875	C ^{te} de FLORIAN..... 1873
Duc des CARS..... 1892	C ^{te} Xavier de FLORIAN.. 1873
C ^{te} Jean de CASTELLANE 1899	C ^{te} de GERMINY..... 1890
M ^{is} de CERTAINES..... 1892	

(1) Les preuves nécessaires sont de huit quartiers au moins, quatre paternels et quatre maternels.

C ^{te} de GRAMMONT.....	1893	GUIER.....	1839
M ^{is} de GRANGES DE SURGÈRES.....	1892	C ^{te} Olivier de RESSÉ- GUIER.....	1866
C ^{te} de JOYBERT.....	1895	C ^{te} André de ROBIEN....	1890
V ^{te} Charles de La ROCHE- FOUCAULD.....	1890	C ^{te} Robert de ROQUE- FEUIL.....	1895
V ^{te} de LAVEAUCOUPET.	1892	C ^{te} de ROUGÉ.....	1897
Duc de LUYNES.....	1890	C ^{te} Jean de SABRAN- PONTEVÈS.....	1897
C ^{te} Humbert de MAR- CIEU.....	1890	M ^{is} de SAINT-JEAN-LEN- TILHAC.....	1891
C ^{te} René de MARTIN DE LA BASTIDE.....	1893	M. Gabriel de SAINT- VICTOR.....	1898
M. de MAUROY.....	1897	M. Pierre de SAINT-VIC- TOR.....	1898
M. d'ORESMIEULX DE FOUQUIÈRES.....	1893	M ^{is} de THUISY.....	1859
Colonel de PARSEVAL..	1889	C ^{te} de TOULGOET - TREANNA.....	1862
V ^{te} de PIBRAC.....	1876	M. de La TOUR DU PIN, M ^{is} de La CHARCE....	1888
Général Bon de POLHÈS.	1866	C ^{te} Louis de TURENNE..	1888
M ^{is} de POLIGNAC.....	1890	C ^{te} d'YANVILLE.....	1890
C ^{te} Melchior de POLI- GNAC.....	1890		
C ^{te} Fernand de RESSÉ-			

ART. 3. — DAME GRAND-CROIX

S. M. l'Impératrice EUGÉNIE.....	1857
----------------------------------	------

ART. 4. — DAMES DÉCORÉES

C ^{tesse} Jean de CASTELLANE.....	1901
C ^{tesse} de MONTESQUIOU.....	1860
Duchesse de SABRAN-PONTEVÈS, née C ^{tesse} KALNOKY.....	1892

ART. 5. — CHEVALIERS DE GRACE MAGISTRALE (1)

C ^{te} d'ARLAUD DE SAINT- SAND.....	1890	M ^{is} de BERTIER-PINSA- GUEL.....	1884
---	------	--	------

(1) Pour des causes graves et en raison des services rendus à l'ordre, le grand maître dispense quelquefois d'une partie des preuves requises. Les chevaliers reçus dans ces conditions sont appelés : Chevaliers de Grâce magistrale.

M ^{is} de BRETEUIL.....	1887	M. PELLERIN DE LA	
M ^{is} de CROIZIER.....	1892	TOUCHE	1891
M. Joseph DELAVILLE		B ^{on} du TEIL..	1890
LE ROULX..	1895	B ^{on} de TRÉTAIGNE.....	1898
C ^{te} GREFFULHE.....	1887		

MALVIN DE MONTAZET

Seigneurs de La Lanne, Cessac, Primet, La Roque-Rocozel, La Mothe, Ferreyrolles, Puechcam, etc. Barons de Quissac. Comtes de Plassac. Marquis de Montazet, de Maumont.

ARMES : D'azur, à trois étoiles d'or posées deux et une, qui est de Malvin ; écartelé de gueules, à deux balances d'or posées l'une au-dessus de l'autre, qui est de Montpezat.

HONNEURS DE LA COUR.

ADMIS A MALTE.

MAINTENUS EN NOBLESSE.

ASSEMBLÉE DE LA NOBLESSE EN 1789.

Cette maison ancienne et distinguée a produit un lieutenant-général des armées du roi, un ministre plénipotentiaire, des grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, un archevêque de Lyon, un commandeur et des chevaliers de Malte, une foule d'officiers, etc., etc. Sa filiation établie pour les preuves de Cour commence à Bertrand de Malvin, vivant en 1325 et marié à Anne de Bouzet.

De lui descendait au XI^e degré :

XI. ANNE-CHARLES-FRANÇOIS DE MALVIN, MARQUIS DE MONTAZET, MARQUIS DE MAUMONT, COMTE DE PLASSAC, né en 1709 servit aux mousquetaires ; il épousa sa cousine Marie-Anne de Malvin, dont il eut entre autres enfans :

1. CHARLES-FRANÇOIS, né en 1754, cornette au régiment de Clermont, mourut en 1757 ;

2. CHARLES, qui suit.

XII. CHARLES DE MALVIN, MARQUIS DE MONTAZET, né en 1739, capitaine de cavalerie, fut blessé à Hochkirven, assista aux batailles de Minden, Clostercamp et commanda le régiment d'Engbien.

Il alla en Amérique avec ce régiment, prit part sur le *Pégase* à un combat naval et il épousa : 1^o Anne de Saint-Julien ; 2^o Marie-Thérèse-Charlotte, comtesse de Lannoy.

Dénoncé en 1792 à l'Assemblée nationale pour avoir présenté un mémoire au roi, mémoire produit dans le procès du roi, il émigra. Sous la Restauration, il fut nommé lieutenant-général et mourut à Bordeaux en 1825.

En lui s'est éteinte la branche aînée.

BRANCHE DE LA ROQUE

Cette branche était représentée en 1700 par :

XI. JOSEPH-ALEXANDRE DE MALVIN DE MONTAZET, né en 1721, lieutenant au régiment de Bellefonds, devint lieutenant-colonel, épousa Mlle de La Combe, dont :

XII. JEAN-PIERRE-JOSEPH DE MALVIN DE MONTAZET, né en 1787, épousa Mlle de La Tourette, dont :

1. LÉON, qui suit ;
2. MARIA ;
3. ROSALIE, religieuse ;
4. AIMÉE, religieuse ;
5. CÉLESTE, mariée à M. de Laportalrière ;
6. HENRIETTE, mariée à Pierre Féral ;
7. HORTENSE, mariée à M. Alibert ;
8. LOUISE.

XIII. LÉON DE MALVIN DE MONTAZET épousa en 1836 Adelaïde de Montbel, fille du ministre de Charles X, dont :

1. CHARLES, ancien zouave pontifical, né en 1840 ;
2. LOUIS, qui suit ;
3. MARIE, mariée au baron de Cambiaire ;
4. BÉATRIX, mariée au vicomte de Passemar de Saint-André ;
5. MATHILDE, mariée à M. de Monda ;
6. LOUISE, mariée à Don Tomas de Ballester y de Pons ;
7. ANNA, mariée à M. Raymond Abrial ;
8. ANGÈLE.

XIII. LOUIS DE MALVIN DE MONTAZET, marié à Mademoi-Abrial, a :

1. ANTOINE ;
2. RAYMOND ;
3. MICHEL ;

4. ANNE-MARIE ;
5. MADELFINE.

BRANCHE DE FERREYROLLES

Issue de Bernard, fils de François et Claude de Toulouse-Lautrec.

VIII. BERNARD DE MALVIN DE MONTAZET, fils de François et de sa seconde femme Claude de Toulouse-Lautrec, épousa le 8 août 1662 Mlle de Foucras. Il fut maintenu en noblesse le 17 mars 1699 par Le Pelletier. Il eut :

1. LOUIS, qui suit ;
2. BERNARDIN, religieux à Saint-Léons en Rouergue.

IX. LOUIS DE MALVIN DE MONTAZET, seigneur de Ferreyrolles, épousa le 11 août 1715 Gabrielle de Prévinquières, dont il eut :

- X. BERNARDIN, né en 1716 et qui n'a pas laissé de postérité.

MARTRIN-DONOS

Seigneurs de Ferrayrolles, Saint-Martin-Laginie, Donos, Montredon, Puech-Blanc, La Caumette, etc. Barons d'Esplas. Comtes de Martrin-Donos.

ARMES : *D'or à l'aigle éployé et couronné de gueules.*

ADMIS A MALTE.

MAINTENUS EN NOBLESSE.

ASSEMBLÉE DE LA NOBLESSE EN 1789.

Cette maison, originaire d'Esplas, a produit des chevaliers de Malte, des officiers, deux évêques, etc. Saint François Régis était de cette famille. Les Martrin s'allièrent en 1563 à l'ancienne maison de Donos, et ils ont encore la charte de 859 dans laquelle Charlemagne donne l'investiture du fief de Donos.

La filiation commence à Bernard de Martrin vivant en 1349.

De lui descendait à la x^e génération Jeanne de Martrin, qui épousa François de Boziat de Manteiet, et en qui s'éteignit la branche aînée.

La branche de Martrin-Donos, issue d'un petit-fils de Bernard de Martrin, était représentée en 1764 par :

XIII. GUILLAUME DE MARTRIN, seigneur de Donos, marié en 1764 à Rose de Bosc, dont :

1. MARC-ANTOINE, qui suit ;

2. ETIENNE, marié à Joséphine Ducup, dont :

A. HIPPOLYTE, comte de Martrin, marié à Mathilde d'Auxillon, dont :

a. N..., mariée : 1^o au baron de Belmont ; 2^o à M. d'Imbert-Corneillan ;

b. ELISA, marié à Xavier Périé ;

3. LOUIS, mort en 1842 ;

4. AUGUSTE (voir la branche de Valence) ;

5. PAULIN, seigneur de St-Estève, marié à Mlle de Nègre de Villetritouls, dont :

A. MARTIAL ;

B. N..., marié à Louis de Martrin, dont :

a. MATHILDE, morte en 1871 ;

b. HENRIETTE, mariée à M. de la Chapelle ;

6. HENRIETTE, mariée à M. Laffont ;

7. ROSE-CHRISTINE.

XIV. MARC-ANTOINE, COMTE DE MARTRIN-DONOS, épousa en 1791 Marie-Madeleine de Gros d'Homps, dont :

1. ANTOINE, qui suit ;

2. JULIEN-VICTOR, garde du corps du roi en 1824, marié en 1840 à Fædora d'Imbert de Corneillan, fille de Michel et d'Augustine de Boyer-Tauriac ;

3. GABRIELLE-ALBINE, mariée en 1821 à Dominique-Sauveur-Louis de Poumayrac-Rieuvergnat ;

4. HENRI-ERNEST, né en 1806, officier d'infanterie, marié : 1^o le 11 mai 1830 à Mlle Guiraud morte en 1847 ; 2^o le 25 février 1849 à Henriette Foache. Il a eu du premier lit :

A. ALIX, marié à Stanislas Foache ;

B. OCTAVE, marié en 1869 à Eugénie de Gros de Perrodil, dont :

a. JEANNE ;

b. BERTHE, épousa en 1892 Henri de Vandière de Vitrac, officier de cavalerie ;

c. CÉCILE ;

d. ADRIENNE ;

e. HENRI ,

C. LÉONIE, marié à M. Adrien Leps ;

D. ALPHONSE, officier de cavalerie, marié à Berthe de Tonhel d'Orgeix en 1893 ;

E. JULIEN, marié à N..., et père de :

a. MARGUERITE ;

- b. BERTHE ;
- c. GABRIELLE ;
- d. CLAIRE ;
- e. CHARLOTTE ;
- f. GEORGES ;

5. CHRISTINE-CONSTANCE, mariée en 1834 à Henri de Poumayrac ;

6. LOUIS-GUSTAVE, baron de Martrin, marié en 1848 à Thérèse d'Auderic, résidant à Lebrettes, près de Narbonne.

XV. ANTOINE-GUILLAUME-EUGÈNE, COMTE DE MARTRIN-DONOS, ancien mousquetaire, marié en 1822 à Mathilde d'Esquieu, fille d'Alexandre et de Jacquette Tapié de Céleyran, dont :

- 1. EVELINA, décédée en bas âge ;
- 2. CHARLES, id.
- 3. ERNEST, id.
- 4. MARIE-ALEXANDRINE-LOUISE, mariée en 1858 à Martial de Martrin-Donos. Elle est morte en 1861 ;
- 5. GABRIEL-VICTOR, qui suit.

XVI. GABRIEL-VICTOR, COMTE DE MARTRIN-DONOS, marié en 1875 à Claire Marty, dont :

- 1. MARIE ;
- 2. GABRIEL ;
- 3. JEAN ;
- 4. HENRI ;
- 5. JOSEPH ;
- 6. BERNARD.

BRANCHE DE VALENCE

ARMES : *D'azur à l'aigle couronné d'or.*

Cette branche, issue de Charles (1x^e degré) et de Jeanne de Bosquet, était représentée par :

XI. JOSEPH-BERNARD-CHARLES DE MARTRIN-D'ESPLAS, marié en 1775 à Marie de Malard. N'ayant pas eu d'enfants, il institua pour héritier son cousin Auguste, fils de Guillaume et de Catherine du Bosc (xiv^e degré de la branche aînée).

XIV. AUGUSTE DE MARTRIN-DONOS D'ESPLAS épousa Marie-Thérèse de Bermond, dont :

- 1. Zoé, mariée à Victor Roques ;
- 2. LÉON, abbé de la Trappe de Staouëli ;

3. JUSTIN ;

4. ACHILLE, qui suit.

XV. ACHILLE DE MARTRIN-DONOS D'ESPLAS épousa Mlle Champigny en 1848, dont ;

1. MARIE, née en 1850 ;

2. MARGUERITE-HÉLÈNE, née en 1855, mariée en 1881 à Henri Fondi de Niort ;

3. JEAN, né en 1862, prêtre ;

4. CHARLES, qui suit.

XVI. CHARLES DE MARTRIN-DONOS D'ESPLAS, marié le 13 juillet 1895 à Guilhelmine de Lingua de Saint-Blanquat, dont :

1. FRANÇOIS-RÉGIS, né le 21 juillet 1896.

MATHIEU DE LA REDORTE

COMTES DE L'EMPIRE

BARONS ET PAIRS

ARMES : Burelé d'argent et de sinople, au chef de gueules, chargé de trois étoiles d'or. Couronne de comte sur l'écu et couronne de baron sur le manteau.

I. MAURICE-DAVID-JOSEPH MATHIEU DE LA REDORTE, né à Saint-Affrique en 1768, sous-lieutenant dans la légion de Luxembourg en 1786, aide-de-camp de M. de Barrau-Muratel, son oncle en 1792 adjudant-général le 13 juin 1793, général de brigade le 28 septembre 1798, promu au grade de général de division le 17 avril 1799 à l'âge de 30 ans, grand officier de la Légion d'honneur et comte de l'Empire le 14 juin 1804, chevalier de Saint-Louis en 1814, pair de France au titre héréditaire de baron le 9 mars 1819, grand-croix de l'ordre de la Réunion, commandeur de l'ordre de l'Épée de Suède, etc., est mort le 1^{er} mars 1833.

Il épousa le 25 août 1802 Thérèse-Honorine-Suzanne Lejeans, morte le 16 février 1806, dont :

II. JOSEPH-CHARLES-MAURICE, COMTE MATHIEU DE LA REDORTE, Pair de France, ambassadeur, député de l'Aude, né à Paris le 20 mars 1804, mort le 20 janvier 1886, épousa le 11 octobre 1850 Louise-Honorine Suchet d'Albuféra, dont :

1. LOUIS, qui suit ;

2. LOUIS-ERNEST, vicomte Mathieu de La Redorte, officier supérieur, né le 25 octobre 1841, marié le 24 novembre 1891 à Stéphanie-Marie Abeille, veuve du comte de Gouy-d'Arsy ;

3. VALENTINE MATHIEU DE LA REDORTE, née le 29 novembre 1834, morte le 3 février 1889, mariée le 25 janvier 1854 à Joseph-Alfred, comte de Cornudet des Chomettes,

III. LOUIS-MAURICE, COMTE MATHIEU DE LA REDORTE, né le 7 janvier 1832, marié en octobre 1893 à Charlotte-Emilie Bouché, veuve du général Caillier.

Il a adopté Maxime-Maurice-Moore Mathieu de La Redorte, né à Londres le 19 septembre 1869, marié le 1^{er} juillet 1892 à Marie-Eugénie-Simonne de Froissard de Brossia.

MAURÈS DE MALARTIC

Comtes de Montricoux . Barons de l'Empire, etc.

ARMES : Ecartelé : aux 1 et 4 d'argent à la croix pattée et pommetée de gueules, senestrée en chef et adextrée en pointe d'une molette de sable, aux 2 et 3 d'or au chef d'azur chargé de 3 étoiles d'or.

Aliàs : Ecartelé au 1 d'or au chef d'azur chargé de 3 étoiles d'or, aux 2 et 3 de sable à l'aigle d'argent becquée et membrée de gueules, au 4 de gueules plein, sur le tout d'argent à la croix pommetée de gueules, accompagnée au deuxième et troisième cantons d'une molette d'éperon du même.

ADMIS A MALTE.

MAINTENUS EN NOBLESSE.

ASSEMBLÉE DE LA NOBLESSE EN 1789.

La maison de Malartic, originaire de Gascogne où elle était connue au XIII^e siècle, s'est alliée en 1640 à la maison de Maurès.

Anne de Maurès, comtesse de Montricoux, donna par testament du 28 novembre 1686, à son neveu, Jean-Vincent de Malartic, le comté de Montricoux et aussi 40 000 livres à la condition de relever le nom et les armes de Maurès.

La maison de Maurès était originaire de Guienne. François de Maurès, chevalier de Malte, mentionné dans l'histoire des Turcs et

dans le martyrologe de l'ordre, se distingua par de brillantes caravanes de 1604 à 1609.

La Chesnaye-Desbois commence la filiation des Malartic à Odon, damoiseau vivant au XIII^e siècle.

Voici l'état actuel de la branche aînée des comtes de Montricoux. D'Odon descendait à la XVIII^e génération :

XVIII. AMABLE-PIERRE-JOSEPH-HIPPOLYTE DE MAURÈS DE MALARTIC, COMTE DE MONTRICOUX, baron de l'Empire (le 14 août 1813), conseiller général et député de la Seine-Inférieure, né le 22 août 1765, mort le 19 août 1829, épousa le 26 juillet 1805 Marguerite-Thérèse Fiquet-d'Ausseville, dont :

1. **JEAN-HIPPOLYTE-MAXIME DE MAURÈS**, comte de Malartic, conseiller général de la Loire-Inférieure, chevalier de la Légion d'honneur (1808-1891), marié en 1833 à Marie-Berthe de Pechpeyrou-Comminges de Guitaut, dont :

A. **CLOTILDE**, née le 3 juin 1834, mariée le 8 août 1854 à Louis, marquis de Saint-Belin-Malaise ;

B. **ANTOINETTE-MARGUERITE-HENRIETTE**, née le 29 août 1836, mariée le 3 août 1856 à Charles de Loisson de Guinaumont ;

C. **CONSTANCE-ODETTE** (1838-1888), mariée à Stephen, comte de Belloy Saint-Liénard ;

2. **EDMOND**, qui suit ;

3. **ODON-CHARLES** (1810-1876), marié en 1843 à Augustine-Marie de Clercy, dont :

A. **MARIE-FRANÇOIS-RAYMOND** (1844-1865) ;

B. **MARIE-AUGUSTIN-GONTRAN** (1847-1870) ;

C. **JOSEPH-HUMBERT**, né le 30 septembre 1852 ;

D. **ALIX-MARIE-THÉRÈSE**, née le 22 septembre 1857, mariée le 8 avril 1877 à Jules-Marie-Gabriel-Geoffroy, comte de Montalembert, officier ;

4. **NATHALIE-JOSÉPHINE** (1812-1840), mariée le 8 avril 1834 à Ernest comte de Brosses.

XIX. EDMOND PIERRE-GABRIEL DE MAURÈS, COMTE DE MALARTIC, officier d'infanterie, né en 1809, mort en, marié le 19 novembre 1839 à Marie-Antoinette-Françoise-Blanche de Vignes de Puylaroque, dont :

1. **MAXIME**, qui suit ;

2. **MARIE-THÉRÈSE-BÉNÉDICTE-GERMAINE**, née le 7 septembre 1846, mariée le 6 février 1884 à Edouard Gibert ;

3. **MARIE-NOÉMIE CHARLOTTE BÉNÉDICTE-GERMAINE**, née le 17 septembre 1847, mariée le 27 octobre 1872 à Jean-Baptiste-Ernest-Georges Culhiat du Fresnes.

XX. MARIE-HENRI-RAYMOND-MAXIME DE MAURÈS, COMTE DE MALARTIC, chef de bataillon, lieutenant-colonel des mobiles en 1871, né en 1840, marié le 7 octobre 1867 à Marie-Thérèse Borel, dont :

1. JEHAN, né en 1868 ;
2. EDITH, née en 1869.

BRANCHE CADETTE

XVIII. LOUIS HIPPOLYTE-JOSEPH DE MAURÈS, COMTE DE MALARTIC, frère d'Amable-Pierre-Hippolyte-Joseph, né le 1^{er} mars 1769, maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis, commandeur de la Légion d'honneur, entré à l'école militaire fit deux campagnes au Canada où il se distingua. Il épousa en 1816 Gabrielle-Perline-Pauline de Fontenu, fille du marquis de Fontenu, dont :

XIX. PAUL-AMABLE-GABRIEL DE MAURÈS, COMTE DE MALARTIC, marié le 26 mars 1859 à Marie-Antoine-Bernard Laqueray, dont :

XX. MARIE-JOSEPH-GABRIEL DE MAURÈS, COMTE DE MALARTIC, marié en 1894 à Madeleine de Ferrand-Mauvezin, dont :

1. ARNAUD ;
2. ANNE ;
3. PAULE.

MÉJANÈS

Seigneurs de Méjanès, de Larguiez, de Flavin et du Bouyssou, de Randan, de Veillac, des Combettes, de Trappes, de La Raffatie, de Junelles, de La Vayssière, etc.

ARMES : D'or, au chevron de gueules, accompagné de trois étoiles du même.

MAINTENUS EN NOBLESSE.

ASSEMBLÉE DE LA NOBLESSE EN 1789.

Cette famille, originaire de Méjanès, près de Salars, dont elle possédait autrefois la seigneurie, avait une noble et fort ancienne origine.

Alric de Méjanès, juge-mage du sénéchal, assista comme noble aux États de la province assemblés à Rignac en 1382.

Il est question de nobles Pierre, Bertrand et Jean de Méjanès dans des titres de 1433. Pierre de Méjanès épousa, vers cette époque, Jeanne de Nattes, fille de Béranger, qui le rendit père de Jean de Méjanès.

Bertrand s'allia à Aymerigüe, sœur de Jeanne de Nattes ci-dessus, et en eut un fils appelé aussi Jean (*Titres de la maison de Nattes*).

De la souche, sortirent dans la suite un grand nombre de branches dont les principales s'établirent au Bouyssou, à Larguiez, à Veillac, à Randan, aux Combettes, à Trappes, et à Saint-Benoît, en Albigeois.

La branche du Bouyssou s'éteignit par une fille qui épousa, en 1748, M. de Créato-Féneyrols.

Une distinction remarquable de la famille de Méjanès, c'est que vingt-deux de ses membres servaient à la fois sous le grand Condé.

La filiation commence à Jean de Méjanès vivant à la fin du xve siècle. Des nombreuses branches qu'a fournies cette maison il ne reste, croyons-nous, que celle des Combettes.

Elle avait pour chef en 1635 :

IV. ANTOINE-ARNAUD DE MÉJANÈS, sieur des Cazelles, fils de Guillaume, seigneur du Bouyssou et de Flavin, et de Marie de Saunhac-d'Ampiac, épousa, vers 1635, N..... de Gibron, des Combettes, et en eut :

1. ANTOINE-ARNAUD, qui suit ;
2. MARIE, mariée en 1869 à Jean Delpuech d'Alaret ;
3. ANNE, mariée à M. de La Personne ;
4. AMANS ;
5. MADELON ;
6. FRANÇOISE ;
7. JEAN-IGNACE.

V. ANTOINE-ARNAUD DE MÉJANÈS épousa Marie de Michaud de Cabanes en 1680, dont :

1. ANTOINE, qui suit ;
2. FRANÇOISE, née en 1682 ;
3. JEAN-IGNACE ;
4. MARIE-MARGUERITE, née en 1685, mariée à Hyacinthe Vaissettes ;
5. AMANS, né le 16 février 1688, prêtre ;

6. MADELEINE, née le 8 août 1690, épousa en 1718 M. Pougenq ;
7. MARIE, née en 1692 ; *ep. Louis Rollin de, S. de Roussillon*
8. FRANÇOIS-ALEXANDRE, né en 1693, prêtre ;
9. HYACINTHE-ANTOINE, né le 22 mai 1696, prêtre ;
10. MARIANNE, née le 22 mars 1698, épousa M. Bonnefous du Roube.

VI. ANTOINE-ARNAUD DE MÉJANÈS, né le 5 juin 1681, mort en 1768, épousa en 1716 Gabrielle de Flavin, d'où :

1. ARNAUD-ANTOINE, né le 20 février 1717, prêtre ;
2. JEAN-IGNACE-JOSEPH, id. id.
3. SIMON-BAPTISTE, qui suit ;
4. MARIANNE, née en 1721, épousa en 1743 Bernard Fabrégou ;
5. JEAN-PIERRE, gouverneur de la Bastille, né en 1722, épousa Marie-Louise Possay ;
6. MADELEINE, née en 1724, épousa Amans Viguiier, notaire à Valady ;
7. AMANS-ANTOINE, né en 1726 ;
8. MARC-ANTOINE, né en 1736 ;
9. ETIENNE, garde du corps, né en 1734.

VII. SIMON-BAPTISTE DE MÉJANÈS, garde du corps du roi, mort le 11 mars 1810, avait épousé en 1757 Jeanne-Paule de Balsac, d'où :

1. MARIE-ANTOINE, né le 14 août 1758 ; ses descendants sont à Champ-Guion, près d'Epernay (Champagne) ;
2. AMANS-SIMON-BAPTISTE, né le 24 octobre 1759, décédé en émigrant en Amérique en 1790 ;
3. JOSEPH-GUILLAUME, né le 11 septembre 1762 ;
4. MARIE-JEANNE, née le 10 juillet 1766, morte le 16 février 1767 ;
5. JEANNE-PAULE, née le 18 novembre 1768, a épousé le 7 février 1787 François Gervais, du Caylaret près Cruéjous, avocat à Rodez ;
6. ANTOINE-ARNAUD, né le 22 décembre 1770, garde du roi, mort en Champagne d'une blessure ;
7. JEAN-PIERRE-LOUIS, qui suit ;
8. GUILLAUME-GABRIEL-JOSEPH, né le 8 avril 1777, mort en 1778.

VIII. JEAN-PIERRE-LOUIS DE MÉJANÈS, né le 2 février 1776, mort en 1865, avait épousé : 1^o le 22 juin 1813 Mlle Colrat, de Montrozier, décédée sans enfans ; 2^o Marie-Rose Fabre, de Saint-Romede-Tarn, d'où :

1. MARIE-LOUISE-PALMYRE, née le 27 mars et morte le 2 avril 1818 ;

2. LOUIS-LÉOPOLD-HENRI-HIPPOLYTE-JOSEPH-CHARLES , né le 27 avril 1819, qui suit ;

3. FERDINAND, né le 20 juin 1820, mort le 9 octobre 1829 ;

4. MARIE-CÉLESTE-PAULINE-LOUISE, née le 4 avril 1822, épousa 1^o M. Vernhet, de Cougoussac, 2^o N. . . ;

5. MARIE-SOPHIE, née le 5 septembre 1824.

IX. LOUIS-LÉOPOLD-HENRI-HIPPOLYTE-JOSEPH-CHARLES DE MÉJANÈS, né le 27 avril 1819, épousa en 1858 Nathalie Miquel, d'où :

1. ARMAND, qui suit ;

2. FRANÇOIS-RENÉ-OMER, né en 1863, mort en 1864 ;

3. BERTHE, mariée à Auguste Chauchard ;

4. MARIE, née en 1867, mariée en 1891 à Léopold Vernhet, notaire à Pont-de-Salars.

X. ARMAND-FERDINAND-LOUIS-LÉOPOLD DE MÉJANÈS, receveur de l'enregistrement, né en 1859, a épousé le 14 mars 1895 Anne-Marie-Juliette Chaumel, dont :

1. RENÉE-ADRIENNE, née le 7 mars 1896.

MICHEL ou MICHEAU DE CABANES

Seigneurs de La Coste de Comps, de Cabanes, de Marzials,
de Veyrières, etc.

ARMES : *De gueules au lion d'or rampant, armé d'une épée d'argent, la garde en haut ; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.*

MAINTENUS EN NOBLESSE.

ASSEMBLÉE DE LA NOBLESSE EN 1789.

I. Noble JEAN DE MICHEAU, seigneur de Comps, près de Ségur, épousa vers 1514, Catherine d'Arpajon. De lui descendait à la ix^e génération :

IX. ALEXANDRE-AGNAN DE MICHEAU DE CABANES, marié le 28 juin 1836 à demoiselle Marie-Delphine-Agathe Bion de Marla-

vagne, sa cousine, fille de Pierre-Abel Bion de Marlavagne et de dame Marguerite-Sophie de Puel de Peyrelade. De ce mariage sont issus :

1. MARIE-JOSÉPHINE, née en 1840, mariée à M. Jaoul ;
2. MARIE-ALEXANDRE-HENRI, né en 1842 ;
3. HIPPOLYTE, qui suit.

X. HIPPOLYTE DE MICHEAU DE CABANES, marié à Mlle de Séguret, fille d'Anatole de Séguret et de Mlle de Rodat de Druelle, dont :

1. HENRIETTE ;
2. ALIX.

MOLY

Seigneurs des Ondes, de Cadayrac, de Maleville, de Billorgues, etc.

ARMES : *D'azur à trois meules de moulin d'or posées 2 et 1, au chef consu de gueules, chargé de trois étoiles d'or.*

ASSEMBLÉE DE LA NOBLESSE EN 1789.

Cette famille, qui habita longtemps le lieu de Ceignac, près de Rodez, et donna des magistrats au présidial et des officiers aux armées du roi, s'était divisée, dans les derniers temps, en deux branches, dont l'une fit l'acquisition des terres des Ondes, de Cadayrac, de Maleville, et l'autre du château de Billorgues, près de Mondalazac.

La branche de Malleville fut anoblie le 17 mai 1715.

La branche de Billorgues, aujourd'hui représentée, descend de Marie-Joseph de Moly, procureur du roi à la sénéchaussée de Rodez, dont le fils, capitoul de Toulouse, fut déclaré noble le 5 février 1765.

Le fils de celui-ci était :

III. MARIE-JOSEPH DE MOLY, seigneur de Billorgues, eut d'Élisabeth de Garrigues de Bellefont de La Garcie :

1. GUILLAUME-ANTOINE DE MOLY, né le 24 février 1780, président

du tribunal civil de Toulouse en 1824, chevalier de la Légion d'honneur, marié à Bénédicte de Liborel, fille du baron de Liborel, conseiller à la cour de cassation, ancien membre du conseil des Cinq-Cents, originaire du département du Nord, ledit Guillaume-Antoine, décédé sans enfans, à Toulouse, le 25 février 1849 ;

2. DENIS, receveur particulier des finances à Lombez (Gers), et plus tard à Villefranche (Haute-Garonne), marié à Dorothee de Clausel de Coussergues ;

3. AUGUSTE, qui a épousé à Aubin, Julie Ponsard, mort sans enfans ;

4. AMANS-ÉDOUARD, qui suit ;

5. JULIE DE MOLY, femme de Jean-Ignace-François Delcamp, son cousin, originaire d'Entraygues, ancien greffier en chef du tribunal de Rodez et membre du conseil général.

IV. AMANS-ÉDOUARD DE MOLY, élève à l'Ecole polytechnique, procureur du roi, épousa Rose de Maleville, fille du marquis de Maleville, pair de France. Il est mort en 1875, laissant :

1. HENRY, qui suit ;

2. JUSTINE, marié à Louis de Bellerive ;

3. JOSÉPHINE, mariée à M. Rigal ;

4. MARIE, religieuse du Sacré-Cœur ;

5. LÉONIE, religieuse du Sacré-Cœur, morte en 1877 ;

6. CAROLINE, mariée à M. Georges Serville.

V. HENRY DE MOLY, ancien président du tribunal de Foix, marié à Mlle Tallavignes, dont :

1. LÉONIE, née le 9 septembre 1866, mariée à M. Adolphe de Chauveil de Dienne ,

2. MARIE (1866-1875) ;

3. HENRIETTE, née le 25 septembre 1868, mariée à M. Gaston Ducros ;

4. JOSEPH (1870-1875) ;

5. ÉDOUARD, lieutenant d'infanterie, né le 26 novembre 1871, marié en 1901 à Elisabeth de Curières de Castelnau, fille de Léonce, comte de Curières de Castelnau ;

6. CHARLES, lieutenant d'infanterie, né le 25 juillet 1876 ;

7. LOUISE (1879-1891).

MONSEIGNAT

ARMES : *D'azur au chevron d'argent accompagné de 3 maillets d'argent 2 en chef 1 en pointe.*

CONVOQUÉS A L'ASSEMBLÉE DE LA NOBLESSE EN 1789.

I. FÉLIX DE MONSEIGNAT épousa à Paris Marie-Antoinette Bernay. Il mourut le 27 décembre 1685, laissant :

1. MARIE-HÉLÈNE, née en 1689 ;
2. FÉLIX, qui suit ;
3. MARIE-MADELEINE, née en 1694.

II. FÉLIX DE MONSEIGNAT, né le 22 décembre 1692, receveur des traites à Givet, puis receveur des gabelles à Rodez, épousa le 15 avril 1720 Marie-Denise de Jossé. Il mourut le 11 mai 1765, laissant :

1. MARIE-DENISE, née en 1721 le 6 janvier ;
2. JACQUES-FÉLIX, né en 1721 le 5 décembre ;
3. SIMON, né en 1722 le 1^{er} décembre ;
4. LOUIS-FÉLIX, qui suit ;
5. MADELEINE-LOUISE, née en 1726 ;
6. MARIE-GABRIELLE, née en 1727 ;
7. N..., né en 1729 ;
8. DENISE, née en 1738, religieuse ;

9. CHARLES-ALEXANDRE, né en 1734 ;

10. FRANÇOIS-PIERRE-RÉGIS, né en 1737, officier de dragons, administrateur de la commune de Rodez en l'an IV et en l'an V.

III. LOUIS-FÉLIX DE MONSEIGNAT, receveur des domaines, épousa le 1^{er} février 1757 Marie-Anne d'Hémard, dont :

1. DENIS-FÉLIX, né le 21 mars 1758, marié à Mlle Boyer le 3 février 1794, mort le 19 octobre 1803, laissant un fils, LÉON, qui n'a eu qu'une fille, MARIE, mariée en 1856 au vicomte de Sainte-Suzanne ;

2. JEAN-LOUIS-PAUL, qui suit ;

3. MARIE-GABRIELLE-JEANNE, née le 19 juillet 1766, morte le 5 janvier 1795 ;

4. GENEVIÈVE-ROSAIE, née en 1761, mariée en 1784 à M. Avelle ;

5. ANNE-MARIE-VICTOIRE, née en 1763, morte en 1766 ;

6. FÉLIX-HIPPOLYTE, auteur de la branche B ;

7. FÉLIX-LOUIS-SÉVERIN, né en 1778, sous-directeur des dépôts

et consignations, officier de la Légion d'honneur, marié en 1805 à Françoise-Désirée-Marie de Saint-Aubin, dont :

A. EUGÈNE-AUGUSTE, né en 1811, officier de la Légion d'honneur, sous directeur des dépôts et consignations, marié : 1^o à Mlle Picques ; 2^o à Mlle Lefèvre. Il a eu :

Du 1^{er} lit :

- a. N..... ;
- b. N....., mariée à M. Dulong ;
- c. N....., mariée à M. Huguenot ;
- d. MARIE ;
- e. BLANCHE ;

Du 2^e lit :

f. LOUISE, mariée au comte Charles d'Anthouard ;

B. CHARLES-FÉLIX, né le 8 février 1814.

IV. JEAN-LOUIS-PAUL DE MONSEIGNAT-LAGA, né à Rodez le 30 juin 1759, épousa en 1797 Marie-Proculé-Elisabeth Cassan, fille de Joseph Cassan, habitant de Rodez, et en eut :

- 1. PAUL-FÉLIX-FRÉJUS, ci-après ;
- 2. THÉOPHILE, agent de change, né à Rodez le 15 septembre 1805 ;
- 3. ADELINÉ, mariée à Joseph-Guillaume-Bourguet, docteur en médecine et en chirurgie, née à Rodez le 2 janvier 1802.

III. PAUL-FÉLIX-FRÉJUS DE MONSEIGNAT, conservateur des hypothèques à Rodez, marié le 5 novembre 1833 à Marie-Philippine Levesque, de Sévérac, fille de Jean Levesque et de Rose Les cure de Lavergne, a eu pour enfans :

- 1. CLÉMENCE, née le 22 août 1836, mariée à M. Vivier ;
- 2. JULES, qui suit ;
- 3. MARIE-GABRIELLE JEANNE, religieuse.

IV. JULES DE MONSEIGNAT, sous-inspecteur des Domaines, mort en 1901, marié en 1867 à Mlle de La Barre, dont :

- 1. PAUL, magistrat, né en 1873 ;
- 2. BLANCHE, mariée en 1891 à M. du Retail ;
- 3. DENISE, née en 1877 ;
- 4. FANNY, née en 1885.

BRANCHE B.

IV. FÉLIX-HIPPOLYTE DE MONSEIGNAT-BARRIAC, avocat au Parlement, procureur de la commune de Rodez en 1791, député en 1793 pour protester contre les événemens du 31 mai 1793, juge, emprisonné en 1793, délivré le 9 thermidor, député aux Cinq-Cents, membre du corps législatif, etc., etc., chevalier de la Légion d'hon-

neur, l'un des rédacteurs du Code civil, épousa en 1794 Marie-Anne Bêteille, sœur du général, dont :

1. MARIE-ROSALIE, née en 1812, mariée à M. Vergnes, intendant militaire ;

2. FANNY, mariée à M. Affre de Saint-Rome ;

3. AMÉLIE, religieuse de Saint-Vincent de Paul ;

4. DÉSIRÉE, morte en 1886 ;

5. VIRGINIE, mariée à M. de Séguret ;

6. HIPPOLYTE, conseiller de préfecture, député et conseiller général, marié à Mlle Borelli de Serres, dont :

A. BASTIENNE, mariée au vicomte Edouard de la Bonninière de Beaumont.

MONTBOISSIER-CANILLAC

BARONS DES ÉTATS

Marquis de Montboissier, de Canillac, etc. Comtes d'Alais, Dienne, Haute-terive, etc. Vicomtes de Valernes, etc. Barons de Saint-Laurent-d'Olt.

ARMES : *D'or semé de croisettes de sable, au lion du même brochant sur le tout.*

ADMIS A MALTE.

CHAPITRE NOBLE DE BRIOUDE.

CHAPITRE NOBLE DE LYON.

MAINTENUS EN NOBLESSE.

ASSEMBLÉE DE LA NOBLESSE EN 1789.

La maison de Montboissier, connue dès le x^e siècle, remonte sans interruption à Hugues-Maurice, qui vivait sous le règne de Lothaire.

De lui descendait au xiii^e degré Jean de Montboissier qui épousa en 1459 Isabeau de Beaufort-Canillac et dont la petite-fille épousa en 1532 François de Solages.

Les Montboissier furent barons des Etats du Rouergue comme seigneurs de Saint-Laurent qui leur était venu des Canillac.

Cette maison est représentée par :

XXIV. PIERRE-AURICE, MARQUIS DE MONTBOISSIER-BEAUFORT-CANILLAC, né le 31 mars 1847, officier de hussards, marié le 20 mai 1869 à Hélène de Beauveau, fille du prince de Craon.

MONTCALM-GOZON

BARONS DES ÉTATS

Seigneurs du Viala-de-Cornus, de Saint-Véran, de Tournemire, de Gozon, de Mélac, de Saint-Victor, de Melvieux, au diocèse de Vabres, de Candiac et de Saint-Véran. Marquis de Montcalm et de Saint-Véran.

ARMES : Au 1 d'azur à trois colombes d'argent, becquées et membrées de gueules : aux 2 et 3 de sable à la tour surmontée de trois tourelles d'argent ; au 4 de gueules à la bande d'azur bordée d'argent, qui est de Gozon.

ADMIS A MALTE.

PREUVES DE PAGES.

MAINTENUS EN NOBLESSE.

ASSEMBLÉE DE LA NOBLESSE EN 1789.

Cette maison, dont le nom a été illustré par Louis-Joseph de Montcalm, lieutenant général, qui mourut glorieusement au Canada en 1759 à la tête de l'armée française, est connue en Rouergue depuis le XIII^e siècle. Elle a produit un grand bailli du Gévaudan, un lieutenant général du Rouergue, des officiers supérieurs, des officiers de marine, des chevaliers de Malte, deux députés de la noblesse aux Etats de 1789, des chevaliers de Saint-Louis, etc., etc.

La filiation commence à Simon de Montcalm vivant au XIII^e siècle. De lui descendait à la XVII^e génération :

XVII. CHARLES - AMÉDÉE - ANTOINE - JOSEPH DE MONTCALM-GOZON, MARQUIS DE MONTCALM, officier supérieur, ex-secrétaire d'ambassade, chevalier des ordres de Saint-Jean de Jérusalem, de Saint-Maurice, de Saint-Lazare et de la Légion d'honneur, a épousé, en 1821, Zoé-Alexandrine-Auguste de Puységur, fille du comte de Chastenet de Puységur, pair de France, habitant à Rabastens, petite-nièce du ministre de la guerre et de l'archevêque de Bourges de ce nom. De ce mariage :

1. CLÉMENT-JULES-DIEUDONNÉ ;

2. GABRIELLE-MARIE-ADOLPHE DE MONTCALM, mariée au mois de décembre 1846 avec Victor de Montcalm-Gozon, son cousin.

BRANCHE DE GABRIAC

La branche de Gabriac était représentée par :

XVII. HIPPOLYTE DE MONTCALM, MARQUIS DE MONT-CALM, maréchal-de-camp, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion d'honneur, épousa Armandine de Richelieu, sœur du duc de ce nom, et n'en a point eu d'enfans. Il habitait Montpellier.

XVII. DIEUDONNÉ DE MONTCALM, COMTE DE MONTCALM, frère du précédent, ancien officier des gardes de Monsieur, colonel, aide de camp honoraire de Monseigneur le duc d'Angoulême, officier de la Légion d'honneur, a épousé Tony de Sainte-Maure, fille du pair de France de ce nom et de N... de Damas. De ce mariage sont nés :

1. VICTOR, qui suit;

2. MARIE, femme du comte de Banne d'Avejan.

XVIII. VICTOR, MARQUIS DE MONTCALM, a épousé sa cousine Gabrielle de Montcalm-Gozon, dont il n'a pas eu d'enfans.

Il a adopté Charles de Barbeyrac, marquis de Saint-Maurice, auquel il a légué son nom et ses armes. (Voir l'art. Barbeyrac-Saint-Maurice.)

Le marquis de Montcalm est mort il y a peu d'années.

MONTETY

Seigneurs de La Pradelle, du Pouget, coseigneurs de Luzençon.

ARMES : *D'azur à un rocher d'argent surmonté de trois chênes d'or rangés en chef* (1).

SUPPORTS : *Deux lévriers colletés d'or.*

Couronne de comte.

DEVISE : *Virtus et robur.*

Les Montety se sont divisés en deux branches, dont l'aînée s'est éteinte en 1703. La cadette compte aujourd'hui de nombreux représentans.

Cette famille a produit des avocats au Parlement, un garde du

(1) Armes enregistrées à l'armorial général, n° 74, f° 1054. (Registre Montpellier, Sénéchaussée de Millau, Bibl. Nationale.)

corps, de nombreux officiers, dont deux tués à l'ennemi, des ingénieurs distingués, un député de l'Aveyron, etc.

Voici la filiation de la branche cadette :

I. JACQUES DE MONTETY, vivant au milieu du xvi^e siècle, épousa Françoise Roques. Il est fait longuement mention de lui et des siens dans l'*Histoire du prieuré de Notre-Dame de Millau* (Villefranche, V^e Cestan, 1866), en raison de la part qu'il prit aux luttes entre les catholiques et les protestans.

De son mariage :

1. THOMAS, qui suit ;
2. PIERRE, mort en 1688, prêtre ;
3. CATHERINE, mariée à Pierre de Sambucy-Luzençon ;
4. N. . . , mariée à Pierre de Carbon.

II. THOMAS DE MONTETY épousa le 8 août 1629 Jeanne Resclause (Comitis, notaire) ; il acquit le 3 janvier 1630, le fief de La Pradelle. De ce mariage :

III. ANTOINE DE MONTETY, seigneur de La Pradelle, marié à Suzanne de Marcorelles le 22 nov. 1660 (Refrégier notaire), dont :

1. ANTOINE, qui suit ;
2. THOMAS, qui servait, en 1692 dans l'armée du maréchal de Luxembourg et fut tué à la prise de Namur.
3. FRANÇOISE, née en 1661, mariée en 1688 à Antoine de Calmels.

IV. ANTOINE DE MONTETY, seigneur de La Pradelle, né le 14 août 1667, marié le 7 août 1695 à Isabeau de Bœuf, fille de Guillaume et d'Antoinette de Courtines, dont entre autres enfans :

V. JEAN-ANTOINE DE MONTETY, avocat au Parlement, né le 20 octobre 1698, marié à Anne de Jean, qui lui porta le fief du Pouget, le 2 février 1729, dont entre autres enfans :

1. JEAN-ANTOINE, qui suit ;
2. PIERRE (1736-1811), bénédictin, aux Blancs-Manteaux.

VI. JEAN-ANTOINE DE MONTETY, seigneur du Pouget, avocat au Parlement, né le 7 août 1780, marié à Anne d'Albis de Gissac, dont entre autres enfans :

1. PIERRE, qui suit ;
2. LOUIS, auteur d'une branche rapportée plus loin ;
3. JEAN-LOUIS-AUGUSTE-LUCIEN, né en 1789, capitaine d'infanterie, aide de camp du prince d'Eckmül, tué à la Moscowa ;
4. PAULIN, auteur d'une branche rapportée plus loin.

VII. PIERRE-CHARLES-ANTOINE DE MONTETY, seigneur du Pouget, né le 19 avril 1782, marié le 27 janvier 1812 à Marie Réfrégier de Carbassas, dont entre autres enfans :

1. PIERRE, qui suit ;
2. PAULIN, auteur d'une branche rapportée plus loin ;
- 3, 4, 5, 6. Quatre filles religieuses ou non mariées.

VIII. PIERRE-LOUIS-ANTOINE DE MONTETY (22 décembre 1817-189.), marié le 22 janvier 1849 à Mlle Lescure, dont :

1. LOUIS, qui suit ;
2. CHARLES ;
3. LOUISE-MARIE-CHARLOTTE (1849-1874), religieuse ;
4. LAURE-MARIE-PHILIPPINE, née en 1850, religieuse du Sacré-Cœur ;
5. AMÉLIE-MARIE-VICTOIRE (1853-1873) ;
6. EULALIE-MARIE-ANTOINETTE, née en 1858, religieuse du Sacré-Cœur.

IX. LOUIS-MARIE DE MONTETY, né le 12 octobre 1859, marié le 15 septembre 1887 à Marthe de Lattaignant de Lédinghen, dont :

1. HÉLÈNE-MARIE-AMÉLIE (8 août 1888) ;
2. MARIE-GENEVIÈVE (23 août 1892).

BRANCHE B

VIII. PAULIN-JEAN-CHARLES DE MONTETY (1820-1898), ingénieur des constructions navales, officier de la Légion d'honneur, mis à la retraite à la suite des blessures qu'il reçut lors de l'explosion du *Roland*, marié en 1850 à Zélia Vincent, a laissé un nom dans les annales des constructions navales.

De son mariage il a eu :

1. JOSEPH, qui suit ;
2. MARIE-JOSEPH-LOUIS-FRANÇOIS, chef d'escadrons d'artillerie à Bourges, chevalier de la Légion d'honneur, né en 1854, marié en 1884 à Henriette des Mazis, dont entre autres enfans :

- A. JOSEPH, né le 11 janvier 1885 ;
- B. GEORGES, né le 30 octobre 1886 ;
- C. ELISABETH, née le 10 mai 1889 ;
- D. LOUIS, né le 23 février 1891 ;
- E. SUZANNE, née le 4 mars 1892 ;
- E. THÉRÈSE, née le 3 octobre 1894 ;

3. MARIE-JOSÉPHINE-ELISABETH-ZÉLIA (1853-1900).

IX. JOSEPH-MARIE-PAULIN-ANTOINE DE MONTETY (1852-1900), lieutenant d'artillerie de marine, démissionnaire en 1879, marié en 1889 à Lucie Grant de Luxolière de Bellussière, a laissé :

1. PAULIN (1890-1890) ;
2. PAULINE ;
3. ROBERT (1893-1897) ;
4. JEAN ;
5. FRANÇOIS.

BRANCHE C

VII. PAULIN-AIMÉ-JULES DE MONTETY, garde du corps de Louis XVIII, capitaine d'infanterie démissionnaire en 1830, né en 1791, marié le 10 mai 1826 à Anne Coquille de Champfleury, dont :

VIII. PAUL-GASTON-DIEUDONNÉ DE MONTETY, né à Bergerac en 1835, marié à Alice de Gualy Saint-Rome, fille de Jules et de Blanche d'Imbert du Bosc, décédé en 1900, a laissé :

1. ROGER, explorateur ;
2. BLANCHE, religieuse ;
3. MADELEINE, id. ;
4. MARGUERITE, mariée en 1901 à M. de Manoël de Nogaret, du château d'Ayres, près de Meyrueis.

BRANCHE D

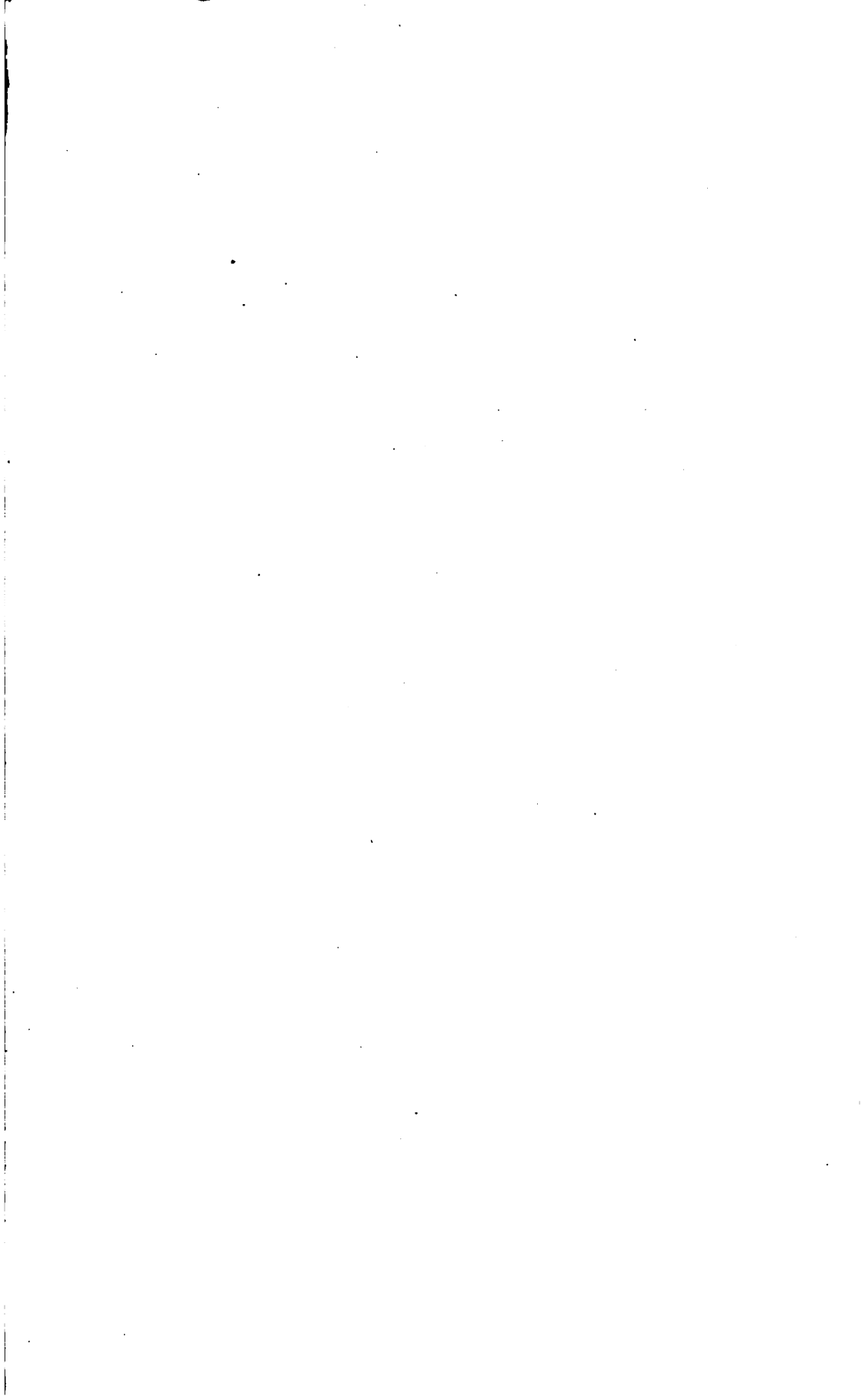
VII. LOUIS-FRANÇOIS-JOSEPH-APOLLINAIRE DE MONTETY, né le 24 juillet 1786, épousa le 20 mars 1817 Mlle de Mas de Massols, dont l'oncle Jean-Antoine de Mas fit ses preuves pour être reçu chanoine comte de Brioude.

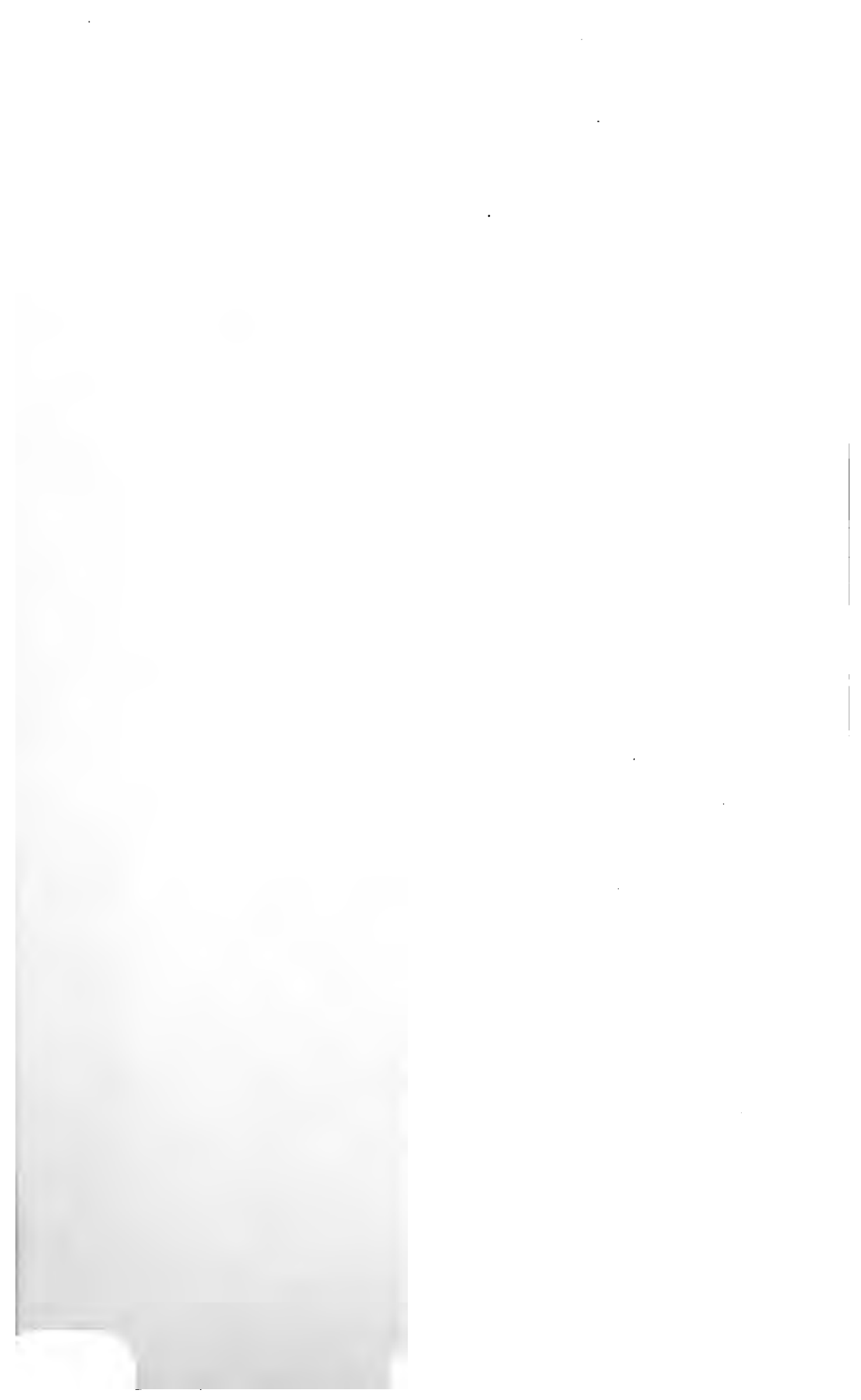
De ce mariage :

1. CHARLES, qui suit ;
2. ALEXANDRE (1819-1850), chirurgien de la marine ;
3. HENRI-FRANÇOIS-MARIE (1823-1870), curé de Palmas ;
4. MARIE-PAULINE. née en 1821, mariée à Victor Rey, de Millau.

VIII. CHARLES-LOUIS-JOSEPH DE MONTETY, chirurgien des armées du roi, né en 1817, épousa en 1849 Julie-Sabine Lévesque, dont :

1. LOUIS, né le 24 novembre 1849, marié en 1876 à Mlle Rous, de Madinhac, décédée, avocat, ancien député, a eu de son mariage ;
 - A. ROSE (1877-1878) ;
2. VICTOR-MARIE-ALEXANDRE, capitaine du génie en retraite, né en 1851, marié en juin 1895 à Marcelle Dupuy-Moranges, à Coudes (Puy-de-Dôme), dont :









MAY 20 1957

FLEX BINDER

